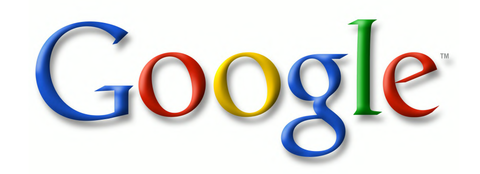
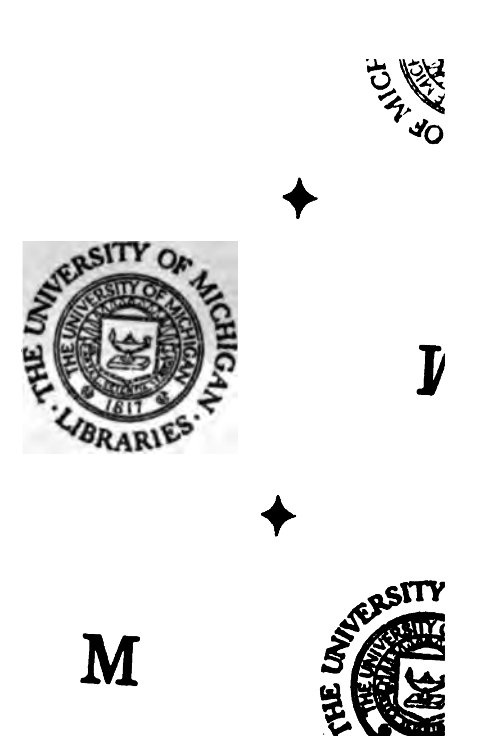
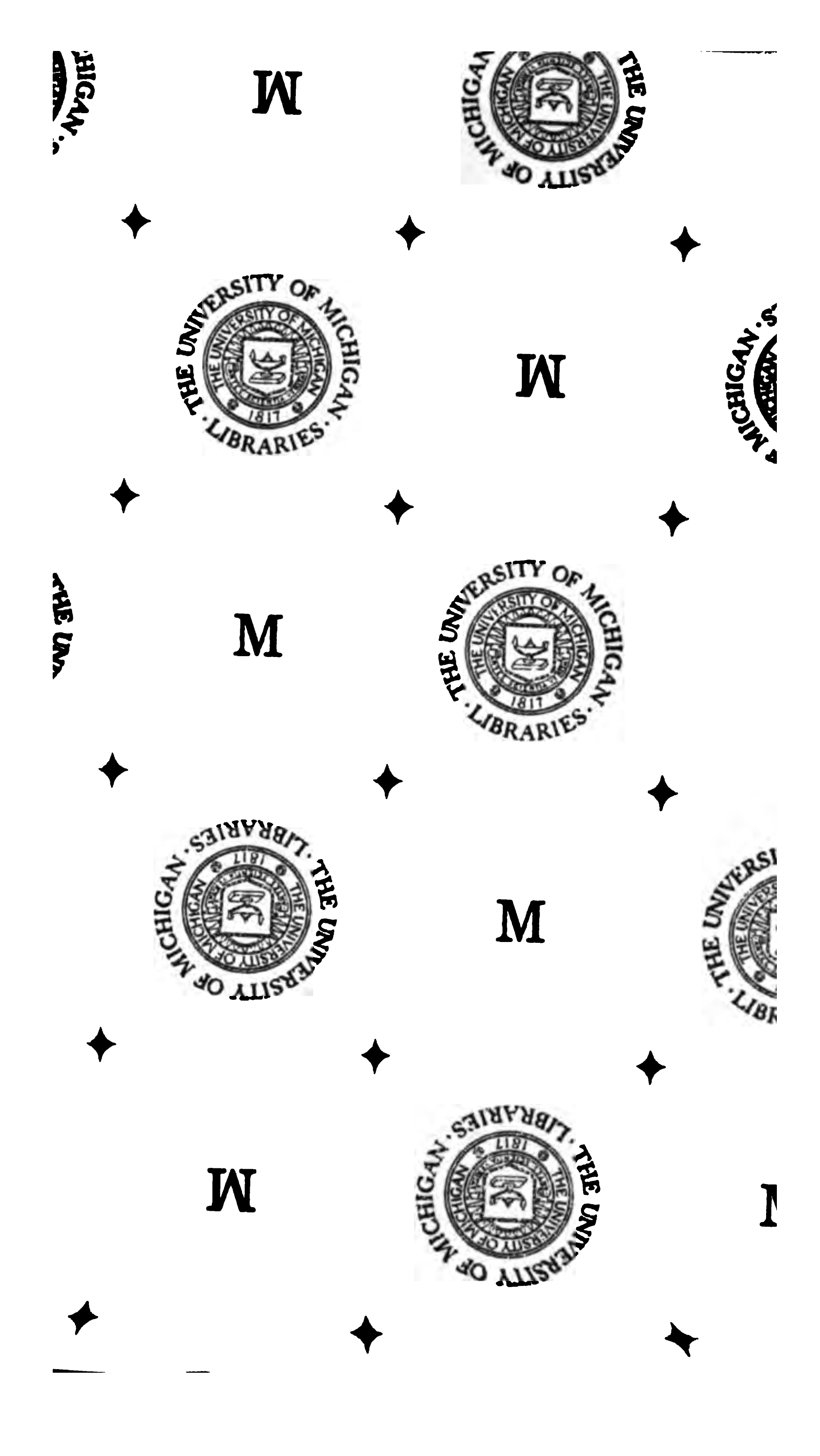



THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES
1817
M


M
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
1817
·LIBRARIES·



[redacted]

MEMOIRES

DE M. LE VICOMTE

DE

LAROCHEFOUCAULD

AIDE-DE-CAMP DU FEU ROI CHARLES X.

(1814 à 1836.)

V.

PARIS,
ALLARDIN, LIBRAIRE,
QUAI DE L'HORLOGE, 57.

1837.

MÉLANGES.



MARTIN LE VISIONNAIRE

ET LE

NOUVEAU LOUIS XVII.

I.

MARTIN LE VISIONNAIRE.

Dans le second volume de ces Mémoires, j'ai été conduit à dire quelques mots de *Martin-le-Visionnaire*, en annonçant que je donnerais, plus tard, des détails sur ce personnage bizarre dont l'opinion publique se préoccupa un moment avec assez de vivacité il y a vingt ans environ.

Quelque remarquables que fussent les incidens au milieu desquels cet homme s'était naguère présenté, j'aurais, depuis, sans doute,

fait comme tout le monde, et je n'y aurais plus pensé si, il y a quelques années, une circonstance ne fût venue de nouveau se rattacher aux précédentes visions de Martin. Un centième ou deux centième Louis XVII, s'appuyant sur l'ancien visionnaire, a surgi en 1833, et l'apparition de ce nouveau Dauphin sur la scène politique a eu quelque retentissement. Qui sait ce qu'un jour, les chroniqueurs, éditeurs et inventeurs de mémoires authentiques ne trouveraient pas à dire sur ce double sujet? Il faut, par le simple récit de la vérité, les prévenir et les déconcerter. Je vais donc donner quelques détails sur ces deux aventures. Il est bien entendu, toutefois, que je ne me charge ni d'expliquer, ni de justifier ce qui paraîtra inexplicable ou même ridicule dans cette *histoire*. Je raconte seulement ce que j'ai vu et su par moi-même de ces singuliers incidens.

En 1818, vivait depuis long-temps à Gallardon, petite ville limitrophe de la Normandie et de la Beauce, un paysan cultivateur, nommé Martin. C'était chose reconnue et convenue dans le pays que Martin avait des visions, des révélations, des communications avec des êtres surnaturels. Cela ne faisait de

mal à personne ; et non seulement ces bruits ne nuisaient en aucune façon à la réputation d'honnête homme dont Martin jouissait, mais, au contraire, même, il en retirait peut-être quelque considération auprès des *esprits forts* et des esprits faibles du canton. Les gens sages s'en occupaient peu, soit qu'ils fussent médiocrement disposés à croire aux visions de Martin, soit que la réalité de ses visions ne leur fût pas bien clairement démontrée. D'ailleurs, comme Martin ne demandait rien à qui que ce soit, qu'il avait à peu près de quoi vivre, qu'il était laborieux, pacifique, chrétien pratiquant et d'ordinaire silencieux, il était en bonne intelligence avec son maire et son curé : en somme, Martin était estimé *universellement* dans Gallardon, et même aux environs.

La terre d'Eclimont, habitée par ma grand'-mère, madame la duchesse de Luynes, est située à quelques pas de cette petite ville. Le bruit des entretiens *socratiques* de Martin y était parvenu. On n'avait nulle raison, au château, de désirer d'en savoir davantage. Dans les promenades aux environs, et lorsqu'on rencontrait le *visionnaire*, on lui disait

quelques *bonjours* bienveillans ; c'était tout, puisqu'il ne demandait pas autre chose ; et, pendant mes visites et mes chasses à Eclimont, j'avais, comme tous les habitans du château, pris ma part des récits populaires qui couraient sur Martin, sans avoir jamais eu ni le désir de le rechercher, ni la curiosité de l'entretenir, ni même l'*avantage* de l'apercevoir.

Aucun de nous, à coup sûr, ne songeait sérieusement à ce brave homme, lorsqu'un jour, étant à Paris, je reçus, datée de Gallardon, la lettre *très pressée* d'un ecclésiastique bien connu de ma famille et parfaitement respectable. Il m'instruisait que, la veille ou l'avant-veille, dans la nuit, Martin, le visionnaire, Martin, la célébrité et peut-être la gloire du pays, avait été, non pas ravi au ciel, tant s'en faut ! mais enlevé par la police, et conduit probablement à Paris. Cet enlèvement nocturne et sans cause connue avait surpris et affligé tout le monde. On s'inquiétait sur le sort de Martin ; on me suppliait de m'intéresser en sa faveur et d'être utile à ce digne homme dont les visions, encore une fois, ne faisaient de mal à personne, tandis que celles que la police semblait avoir eues à

son sujet pouvaient devenir fort désagréables pour lui.

Ce sentiment de protection naturelle, cette sorte d'habitude de patronage que l'on éprouve et que l'on contracte dans les familles pour les gens qui vous entourent, furent vivement contrariés en moi à la réception de cette lettre, et le furent même, je dois en convenir, plus vivement que de raison. A part le motif d'une charité toute simple vis à-vis de cet homme dont je n'avais jamais entendu dire que du bien, cette nouvelle me causa une impression que je ne puis définir. Je me promis de ne pas rester inactif devant cette œuvre de violence.

A cette époque, non seulement tout ce qui tenait à la maison de MONSIEUR était sans crédit auprès du ministère, mais en était même fort mal accueilli. On n'était pas obligé de savoir cela à Gallardon, et on s'imaginait que ma qualité d'aide-de-camp du frère de Louis XVIII devait me faire ouvrir les portes de tous les bureaux et les cabinets de tous les ministres. Pour moi, qui ne pouvais douter du contraire, je me serais bien gardé de faire la moindre démarche de ce côté. Comme le ministre influent commençait, dès lors, à se défier des relations

politiques qui s'établissaient entre le Roi et madame la comtesse du C...., et qu'il ne pouvait ignorer la part que j'y prenais, je me trouvais naturellement en état de suspicion, et le mauvais vouloir était complet à mon égard. Dans cette situation, il me semblait même, confusément, que l'enlèvement si extraordinaire de Martin pouvait bien cacher quelque commencement d'intrigue souterraine qu'il était bon de connaître et de déjouer, mais qu'on ne pouvait déjouer et connaître qu'en agissant directement et sans laisser apercevoir qu'on était instruit de la capture du visionnaire. Une intervention patente en sa faveur aurait été ou nuisible ou inutile, maladroite ou dangereuse; il fallait donc qu'elle fût secrète, et que la rapidité des informations fût jointe au mystère des démarches. Puis, s'il faut tout dire, et si je me souviens bien de toutes les causes de l'impression que je ressentis alors, il y avait, sur toute cette aventure, une sorte de couleur romanesque et de voie ténébreuse qui excitaient ma curiosité. De plus, sans indices et sans ressources, il fallait lutter contre le pouvoir et le crédit du premier ministre: cela était tentant pour mon caractère; enfin

c'était le parti du faible contre le fort. J'aime assez cette lutte, et je me décidai à agir.

Mais de quel côté se diriger ? où porter les démarches ? qu'avait-on fait de Martin ? dans quelle prison, dans quel lieu, dans quel pays avait-on pu le transporter ?..... D'analogie en analogie, je m'arrêtai à visiter d'abord toutes les maisons de détention d'aliénés; il pouvait y avoir quelque rapport naturel entre un visionnaire et un insensé, et la police pouvait avoir cherché, par ce rapprochement, à masquer ou à justifier sa violence. Ce premier filon présentait quelque chance de découvertes ; mais il fallait pénétrer dans ces lieux de réclusion où l'on n'arrive pas sans permission ou sans qualité. J'ai dit plus haut que, loin de pouvoir espérer d'obtenir la moindre faveur du ministère, j'avais été mis à une sorte d'*index* qui ne me permettait de réclamer ni service, ni complaisance; et si, comme la pensée m'en revenait par fois, l'enlèvement de Martin cachait quelque machination perfide, une demande quelconque de ma part à ce sujet n'aurait produit qu'un refus, et eût peut-être contribué à resserrer la captivité et à augmenter la rigueur des traitemens vis-à-vis de ce pauvre

homme. C'était donc en moi et de moi seul que je devais chercher et attendre quelque ressource ; mais les difficultés qui se présentaient à mon esprit s'aggravaient encore d'une circonstance fort importante.... Je n'avais jamais vu Martin ; et, dans les prisons que je m'étais résolu à parcourir, on aurait pu, sous son nom, me présenter un autre que lui ; il m'eût été par conséquent impossible de discerner l'erreur.

Rien de tout cela ne m'arrêta ; et, après avoir passé une partie de la nuit à réfléchir sur cet incident, l'humanité, la curiosité, une certaine impulsion me poussant comme malgré moi, je demandai mes chevaux à cinq heures du matin ; et, quelques instans après, je me trouvai aux portes de Bicêtre. Je me présentai au directeur de cette maison, et le priai de me la faire voir dans tous ses détails. Ce fonctionnaire, obligeant et poli, mais exact et ferme, me fit toutes les objections que son devoir lui suggérait pour ne point obtempérer à cette demande. Il va bien sans dire que je ne lui avais pas fait part du motif de ma visite, à laquelle je n'avais donné d'autre prétexte qu'un désir extrême de connaître la prison.

J'insistai plus vivement; mon nom, mon titre à la cour, de la fermeté, des avances, un peu de hauteur, beaucoup de politesse surmontèrent enfin les obstacles et les refus; et, accompagné de ce supérieur *omnipotent*, nous commençâmes notre visite. Pas un cabanon, pas un cachot, pas une loge, pas une chambre ne fut négligée. J'interrogeais tout, de l'œil et de la voix : les noms des prisonniers, les causes de leur détention, l'époque de leur arrivée dans la maison, les registres même, tout devint l'objet de mes investigations, et tout, par malheur, fut inutile. Je restai seulement convaincu que Martin n'était point enfermé à Bicêtre.

Ma pensée alors se tourna naturellement vers Charenton; mais il y avait peu de temps à perdre pour explorer cet autre asile d'infortune. J'étais bien certain que, dans la journée même, le directeur de Bicêtre ne manquerait pas d'adresser un rapport sur ma visite. L'éveil ainsi donné amènerait le soupçon et la défense à tous les chefs des maisons de même nature de m'y laisser pénétrer sous quelque prétexte que ce soit. Mais ce rapport ne pouvait pas être envoyé avant le soir,

et j'avais encore à moi la matinée du lendemain. Le lendemain donc, et de grand matin, comme la veille, je remontai à cheval et me dirigeai rapidement sur Charenton. Arrivé à l'hospice, mêmes difficultés, mêmes obstacles, mêmes refus; mais, encouragé par le précédent succès, je ne me déferrai pas. Echouer à Charenton, après avoir réussi à Bicêtre, ç'aurait été jouer de malheur! Les mêmes moyens auprès d'un fonctionnaire bien élevé, quoique peu facile, amenèrent enfin les mêmes résultats, et je fus admis à visiter les coins et les recoins de l'établissement.

De longues heures s'étaient déjà passées, et je commençais à désespérer de pouvoir rencontrer et protéger le pauvre Martin, lorsque, dans une petite chambre, tout au bout d'un immense corps de logis, nous trouvâmes un homme, parfaitement calme, assis sur le pied d'un lit tout étroit, un ecclésiastique à ses côtés, qui était venu le visiter, je pense, et lui donner des forces si elles eussent été nécessaires. Il nous vit entrer et nous regarda sans aucune espèce d'émotion. — « Comment vous nommez-vous? lui dis-je. — Martin, me répondit-il. » Ce n'était pas la première fois

que, dans le cours de mes deux visites, quelques-uns des individus que j'avais interrogés m'avaient dit se nommer ainsi, sans qu'aucun d'eux, en définitive, fût celui que je cherchais; néanmoins, si ce nom vulgaire n'était pas une raison pour me faire croire, dans cette nouvelle occasion, que j'avais enfin réussi, ce n'était pas non plus un motif de désespoir, et je continuai mon interrogatoire : — « De quel pays êtes-vous, mon brave homme? — De Gallardon, mon bon monsieur. » Cette fois j'étais bien sur la trace, et je n'avais pas fait buisson-creux! J'éprouvai intérieurement un mouvement de joie que je sus réprimer et cacher, et je repris le cours de mes questions avec le sang-froid nécessaire pour que le directeur, qui m'accompagnait, ne pût se douter de rien. — « Et pourquoi êtes-vous « ici? lui dis-je. — Ma foi, monsieur, je n'en « sais rien. — Il a été amené et écroué ici « l'autre nuit comme visionnaire, me dit tout « bas le directeur. — Il faut convenir, lui « répondis-je sur le même ton, que s'il est « toujours dans l'état de tranquillité où nous « le voyons en ce moment, il n'offre guère de « danger pour le repos public et qu'on eût

« bien fait de le laisser chez lui (en effet tout « dans la physionomie, l'attitude et les pa- « roles de Martin annonçait la plus parfaite « sérénité). — C'est vrai, continua le direc- « teur, et, depuis qu'il est dans la maison, « on ne l'a pas entendu remuer. — Comment, « Martin, repris-je à haute voix, vous ne sa- « vez pas pourquoi vous êtes ici ? — Non, mon- « sieur. — Mais comment y êtes-vous venu ? « — Un monsieur est arrivé chez moi avec « deux gendarmes du pays ; ils m'ont montré « un papier : ils m'ont dit de les suivre ; nous « sommes montés en voiture et ils m'ont « amené ici. — Vous n'êtes pas inquiet de « vous voir ainsi loin de chez vous et de « votre famille ? — Non, monsieur ; l'ange « m'a dit qu'il ne m'arriverait rien. — Nous y « voilà, me dit le directeur à l'oreille. — « L'ange ! m'écriai-je, l'ange vous a dit cela ? « Ne vous a-t-il pas dit autre chose ? — Oui, « monsieur ; mais je ne puis le dire. — Eh bien ! « qu'allez-vous faire ? — J'attends. — Quoi ? — « Qu'on vienne me prendre pour me conduire « chez Louis XVIII. — Chez le Roi ! — Oui, « monsieur. — Pourquoi cela ? — Parce que « l'ange m'a dit que je lui parlerais, et il faut

« que je lui parle. — Mais comment l'ange a-t-
« il pu s'adresser ainsi à vous? — Il y a quel-
« ques jours, j'étais à travailler dans les champs,
« et tout à coup j'ai vu l'ange, vêtu de blanc,
« qui était auprès de moi : Il faut que tu ailles
« parler à Louis XVIII, m'a-t-il dit. — Et
« que vous a-t-il chargé de lui apprendre? —
« — Je vous répète, monsieur, que je ne peux
« pas vous le dire et qu'il m'a ordonné de ne
« le dire qu'au Roi. »

Je ne puis disconvenir que la physionomie, le ton et l'assurance de cet homme me frappèrent. Il aurait été difficile de rencontrer une figure plus honnête et plus douce que la sienne. Toutes les fois qu'il répondait à des questions communes ou insignifiantes, il n'avait guère d'autre allure que celle d'un paysan fort simple; mais dès qu'on en venait à l'ange et à la mission qu'il avait reçue, les traits et les discours de Martin s'élevaient et prenaient quelque chose de solennel et d'inspiré. Plus que jamais, ma curiosité fut émue et mon intérêt excité.

Un examen prolongé aurait pu finir par donner des soupçons à mon conducteur obligeant et n'aurait, d'ailleurs, produit au-

cun résultat, car, lorsque, d'une ou d'autre façon, on essayait d'amener Martin à révéler ce que l'ange l'avait chargé d'annoncer à Louis XVIII, il répétait toujours, sans hésitation et sans emphase : « Je ne puis le dire qu'au Roi lui-même. » Nous le laissâmes dans sa triste cellule, paraissant fort assuré qu'il parlerait à Sa Majesté. Afin de ne faire naître aucun doute dans l'esprit du directeur, je visitai avec rapidité quelques autres parties de la maison et je revins promptement à Paris.

Il y avait à coup sûr quelque chose d'étrange et de remarquable dans cette affaire. Martin n'était certainement ni un fou, ni un imposteur, ni un factieux; rien en lui ne trahissait la fourberie ou la cupidité. La bonne réputation dont il jouissait à Gallardon me revenait en mémoire. Pourquoi donc la police l'avait-elle fait arrêter? Que voulait-elle faire de cet homme? Comment avait-elle été instruite de cette vision vraie ou prétendue. Martin, assurément, n'avait été dénoncé ni par son curé, ni par son maire qui, au contraire, le protégeaient et l'avaient toujours reconnu pour un chrétien fervent et pour un citoyen paisible. Il vivait en bonne intelligence avec tous ses

voisins. Etait-ce quelqu'un d'entre eux qui avait voulu lui jouer ce mauvais tour? La police voulait-elle donner quelque suite à cela? Comment, depuis deux jours, ne l'avait-on pas fait interroger? Pourquoi même, avec les précautions d'usage évidemment superflues, d'ailleurs, à l'égard d'un homme si calme et si connu dans son pays, ne l'avait-on pas immédiatement conduit en présence du Roi? La chose, en définitive, pouvait en valoir la peine. Le Roi savait-il cette arrestation, cette séquestration et les bizarreries dont elle était entourée? Quant à la mission de Martin en elle-même, j'avais lu assez d'ouvrages sur les visions, et j'avais entendu raisonner assez de graves personnages sur ce sujet pour savoir qu'il ne suffit point qu'une dédaigneuse incrédulité rejette toute appréciation à cet égard. La science et la bonne foi éclairée fournissent sur ce point des exemples qu'on ne saurait révoquer en doute. Les décrets et les moyens de Dieu sont infinis, et la vision de Martin ne devait donc pas être repoussée seulement à cause de son caractère et de la position de l'individu.

Toutes ces réflexions me poursuivaient pen-

dant mon retour à Paris. Qu'avais-je à faire maintenant et comment conduire cette aventure jusqu'au bout ? Evidemment le Roi n'en était pas instruit ; il m'en serait revenu quelques nouvelles. J'avais à cœur, dans tous les cas, de retirer le plus tôt possible ce pauvre Martin de la détestable situation où il était placé. Depuis que je l'avais vu, c'était la pitié plus encore que la curiosité qui me pressait. Je ne doutais pas, d'ailleurs, que l'intérêt charitable de ma grand'mère et de madame de Montmorency ne s'éveillât vivement en faveur de cet honnête homme qu'elles connaissaient déjà, aussitôt que le bruit de son arrestation serait parvenu au château d'Eclimont ; et, en effet, en arrivant je trouvai des lettres de ma famille par lesquelles on m'invitait à faire sur-le-champ tous mes efforts pour retirer Martin de ce mauvais pas. Il était, maintenant plus que jamais, impossible de m'adresser à la police, qui n'est pas la justice. Selon sa coutume, et afin d'avoir toujours raison, elle n'aurait pas manqué d'inventer mille motifs, soi-disant bons, pour justifier sa conduite et prolonger la détention arbitraire d'un honnête homme qu'on pouvait tout au plus accuser de

rêverie et qualifier de mélancolique. L'important, surtout au point où en étaient les choses, était de prévenir, de devancer les rapports et l'action de la police, de l'empêcher par-là de faire disparaître son prisonnier ou de l'obliger à rendre compte de sa capture; et pour y parvenir, il fallait mettre Martin sous une sauve-garde plus puissante que la mienne, et, s'il était possible, plus puissante aussi que celle du ministre.

Je n'hésitai plus alors, et à peine arrivé aux Tuileries pour prendre mon service, après avoir raconté à Monsieur et à madame la duchesse d'Angoulême cette singulière histoire, je fis demander au Roi une audience immédiate. Sa Majesté eut la bonté de me l'accorder aussitôt et me fit entrer dans son cabinet. « — Eh! bon Dieu, vicomte de Larochefoucauld, dit le Roi en m'apercevant, qu'y a-t-il donc de si pressé? — Au fond, peut-être « bien peu de chose, Sire; mais peut-être aussi « beaucoup. Dans tous les cas, le Roi me « saura gré de ma démarche, j'en suis sûr, « car il s'agit, d'abord, de la liberté d'un de ses « sujets. — S'il en est ainsi, vous ne vous êtes « pas trompé. Voyons; de quoi est-il ques-

« tion ? — Je viens confier au Roi, comme à
« l'homme le plus raisonnable et le plus spiri-
« tuel de son royaume, une aventure que sa pru-
« dence et sa perspicacité peuvent seules me-
« ner à bonnes fins. — Expliquez-vous? » Je fis
au Roi le détail de tout ce que je savais au sujet
de Martin. Quand j'eus fini. — « Vous avez rai-
« son, me dit Louis XVIII; tout ceci est sin-
« gulier.... Nous verrons. — Je prendrai la li-
« berté de faire observer au Roi que, s'il en
« parle à M. de Cazes, le ministre, malgré
« tout, pourra bien en prendre quelque mau-
« vaise humeur, laquelle, en définitive re-
« tomberait sur ce pauvre diable qui n'en peut
« mais. — C'est juste; mais soyez tranquille,
« j'arrangerai tout cela comme il faut. — On
« ne peut douter d'aucune des paroles du Roi;
« aussi, si le Roi avait la bonté de me donner
« la sienne, je me retirerais bien rassuré sur
« toutes les suites de cette affaire. — Je vous
« la donne, reprit-il avec le sourire fin et poli
« qu'il laissait toujours échapper à dessein
« quand il voulait montrer qu'il avait compris
« toute la pensée de son interlocuteur. Je
« vous la donne; bonjour, monsieur de Laro-
« chefoucauld, et ne m'oubliez jamais quand

« vous aurez quelque bonne action à faire. »
Je m'inclinai profondément, et je sortis.

Je connaissais trop bien Louis XVIII pour douter un moment que sa curiosité avait été éveillée par le récit que je venais de lui faire, et qu'il ne laisserait pas long-temps mon homme de Gallardon enterré dans les mystiques rêveries de sa triste chambre de Charenton. Avec un esprit grave et ferme, Louis XVIII aimait assez les petites affaires, les choses bizarres, les aventures curieuses ; c'était un goût de vieillard et un reste de *fine fleur* de l'ancien régime ; cela lui composait un fond de récits et d'anecdotes qu'il aimait à raconter le soir *à l'ordre*, parce qu'il les racontait à merveille, en y ajoutant, comme de raison, une infinité d'incidens et de traits qu'il tirait de son imagination et qui avaient un grand succès, un succès véritable et mérité, royauté à part.

Dès le lendemain, en effet, il fit venir Martin. Quoique personne n'ait assisté à cette conférence, comme, peu de temps après, j'en sus tous les détails, je puis les rapporter aujourd'hui en toute sûreté de conscience et avec toute certitude. Quand le bonhomme entra, sans paraître embarrassé, dans le cabinet du

Roi, Sa Majesté lui dit avec bonté et pour le mettre tout-à-fait à son aise : « Bonjour, Mar- « tin. — Bonjour, Sire, répondit celui-ci, « avec un mélange de dignité commune et de « familiarité respectueuse ; j'étais bien sûr que « je finirais par vous parler ! — Vous avez donc « quelque chose à me dire ? — Oui, Votre Ma- « jesté. — Eh bien ! dites, mon enfant, dites ; « je suis prêt à vous entendre. — Oh ! Sire, c'est « qu'il m'est ordonné de ne parler que devant « toute votre famille. — Et qu'est-ce qui vous a « ordonné cela ? — Sire, c'est l'ange ! — L'ange ! « qu'est-ce que c'est que ça, l'ange ? » La question avait pour but de faire raconter à Martin lui-même tout ce que, depuis la veille, le Roi savait déjà par moi, afin de comparer les deux rapports. Le récit de Martin fut conforme à ma narration, et, comme j'en avais été étonné moi-même, ainsi que je l'ai dit plus haut, Louis XVIII fut à son tour singulièrement frappé du changement qui s'opérait dans le ton et dans les paroles de Martin le paysan, lorsqu'il arrivait aux détails de la vision de l'ange et de la mission qui lui avait été donnée. Il termina sa relation par ces mots : « Et « l'ange me dit : tu iras trouver Louis XVIII,

« tu éprouveras des difficultés pour parvenir
« jusqu'à lui ; mais tu les surmonteras. Et effec-
« tivement, Sire, j'allais faire mon voyage à
« pied, quand Votre Majesté me l'a fait faire
« en voiture. Ensuite, a continué l'ange,
« quand tu seras devant le Roi et en présence
« de toute sa famille, tu lui annonceras ce que
« je vais te dire. — Eh bien ! voulez-vous me le
« confier maintenant? — Certainement, Votre
« Majesté, aussitôt que les princes et les prin-
« cesses seront arrivés. — Mais, Martin, c'est
« qu'il est à peu près impossible de les réunir
« à présent, et qu'aujourd'hui passé, je ne
« sais plus si je pourrai vous revoir. — Alors,
« Sire, comment donc faire? — Ecoutez, si
« je vous promets de redire à mon frère et à
« mes neveux tout ce que vous m'aurez confié,
« cela vous suffira-t-il? — Oui, Sire ; mais il
« faudra le dire aussi à vos nièces. — Je vous le
« promets. — Vous me le promettez? — Oui.
« — Eh bien ! Sire, l'ange m'a chargé d'an-
« noncer au Roi qu'il occupait une place qui
« n'était pas à lui. — Bah ! dit Louis XVIII,
« surpris et quelque peu troublé ; et à qui
« donc appartient-elle? — Sire, *l'ange ne me*
« *l'a pas dit ;* mais il m'a chargé, en outre,

« pour que vous ne doutiez pas de la vérité « de ma mission, de vous dire quelque chose « que vous seul au monde pouviez savoir. — « Qu'est-ce ? demanda le Roi, de plus en plus « étonné. — Sire, c'est qu'une fois, il y a « bien long-temps, et alors que vous étiez « jeune encore, vous trouvant à la chasse, « dans les bois de Versailles, avec votre frère « Louis XVI, et vous étant arrêté un mo- « ment, vous vous étiez dit à vous-même « que si, pendant la chasse, un coup de fusil « était malheureusement tiré à votre frère, « c'est vous qui seriez Roi. » A ces paroles, l'émotion de Louis XVIII augmenta, et quelques larmes vinrent mouiller ses paupières. — « Cela « est vrai ! s'écria-t-il. Quel souvenir venez- « vous réveiller en moi ! Mais quel est l'homme « dont l'esprit n'a point été rapidement tra- « versé par des pensées que la bonté de Dieu « n'a jamais laissé germer dans son âme ! Mon « bon et saint frère qui m'entend, sait le fond « de mon cœur et que j'aurais volontiers donné « ma vie pour conserver la sienne ! » L'émotion de Louis XVIII s'était accrue durant cette scène, et ses pleurs coulaient. Lorsqu'il fut remis, il congédia Martin et resta soucieux et

triste toute la journée, sans que personne de sa cour pût en pénétrer la cause.

J'ai acquis la certitude que, fidèle à la promesse qu'il avait faite, Louis XVIII avait religieusement raconté à sa famille la confidence du visionnaire; l'étonnement des princes n'avait pas été moindre que celui du Roi. Quant à Martin, il semblait parfaitement heureux, joyeux et soulagé d'avoir rempli sa mission; telles étaient l'honnêteté et la simplicité de cet homme, qu'il refusa tout ce que le Roi avait ordonné de lui offrir et de lui faire accepter. — « Je n'ai besoin de rien.... Si fait, cepen- « dant, ajouta-t-il, je voudrais bien avoir « quinze francs, car je me sens fatigué, et je « serais bien aise de ne pas m'en retourner à « pied. » Il revint à Gallardon, ne parla à qui que ce soit de ce qui lui était arrivé, du moins jusqu'à la mort de Louis XVIII, époque à laquelle il crut que sa parole était dégagée, et rentra dans sa précédente et profonde obscurité.

II.

LE NOUVEAU LOUIS XVII.

Martin se trouvant lié, quoique quinze ans plus tard, aux aventures du second personnage dont il me reste à parler, j'ai arrêté, à la conversation du *visionnaire* avec Louis XVIII, ce que j'avais à dire sur lui. On le verra tout à l'heure revenir sur la scène. Dans ce long entr'acte, d'ailleurs, il ne fut pas question de Martin; mais, alors, une rapide esquisse de la situation politique du pays, avant et de puis cet instant, est nécessaire ici pour l'intelligence des événemens subséquens.

S'il est un fait bien patent, ou du moins bien accrédité dans tous les esprits, c'est que, depuis cinquante ans, la position de la maison de Bourbon n'a cessé d'être attaquée de mille manières, et que son renversement, ainsi que l'occupation du trône par un prince de la branche d'Orléans, n'ont cessé d'être l'objet de machinations auxquelles tous les partis travaillaient avec une ardeur et une persévérance infatigables.

Personne n'ignore, en effet, les coupables efforts de Philippe-Egalité contre Louis XVI, Marie-Antoinette et leurs enfans. Qui ne sait les calomnies que lui, ses roués et ses complices, répandaient sur cette Reine infortunée, bien avant la terrible catastrophe de 93? Qui ne sait les journées des 5 et 6 octobre où l'on vit le duc d'Orléans, sous un déguisement, qui ne déguisait pas assez sa figure, ses habitudes et ses projets, conduire à Versailles toutes les furies révolutionnaires qu'il avait ramassées dans les boues de Paris, et parmi lesquelles il s'était courageusement et noblement mêlé? Qui ne sait son vote régicide? Qui ne sait son assentiment à toutes les cruautés de la *terreur*,

jusqu'à ce que lui-même en ait ressenti les effets?

Qui ne sait que son fils, après avoir partagé les erreurs politiques de Philippe-Egalité, quitta l'armée française dont il faisait partie et qu'il avait vainement essayé d'entraîner dans sa défection ?

Personne n'ignore qu'après avoir parcouru la Suisse et les Etats-Unis, comme émigré, tandis que l'armée de Condé, les Vendéens, les plages de Quiberon et les provinces du midi de la France lui donnaient de plus nobles exemples, le fils de Philippe-Egalité atteignit enfin les rivages de la Sicile, où les témoignages apparens du plus profond repentir et le pardon qu'il avait demandé à Louis XVIII sur sa conduite antérieure, ne purent cependant pas lui faire obtenir, d'abord, la main de la princesse napolitaine qu'il avait demandée, mais qu'on fut obligé néanmoins de lui accorder plus tard avec des avantages pécuniaires qu'on ne pouvait pas lui refuser non plus;

Personne n'ignore que, dans cette situa-

tion, et remarquant combien les affaires de la maison des Bourbons d'Espagne se trouvaient compromises par suite de l'invasion impériale de la Péninsule, M. le duc d'Orléans, aujourd'hui Louis-Philippe, qui se présentait toujours comme une sorte d'*en cas* pour tous les trônes vacans ou menacés, se rendit en Espagne, sous le prétexte de prendre du service comme aide-de-camp du duc de Wellington et d'aider l'armée anglaise à repousser les troupes de Napoléon; mais, dans le fait, pour profiter, selon les occurrences, des mouvemens de l'Espagne, et s'offrir, à titre de Bourbon, comme le prince que les Espagnols pouvaient mettre à leur tête; projet et tentatives pénétrés alors par les alliés et déjoués avec habileté;

Ce que tout le monde sait également, c'est qu'après la Restauration des Bourbons en France, M. le duc d'Orléans, rentré, par les bienfaits et les instances de Louis XVIII et de Charles X, dans tous les biens de sa maison, prit, contre les princes et les intérêts de ses bienfaiteurs et de la France monarchique, l'attitude la plus hostile; que le Palais-Royal était le centre et le rendez-vous de tous les

mécontentemens, de toutes les factions, de toutes les perfidies qui s'agitaient contre la branche aînée; que, tandis qu'il accablait tous les princes de ses respects, de ses caresses, de son dévouement, tandis qu'il semblait ménager l'alliance de son fils aîné avec Mademoiselle, fille de madame la duchesse de Berri, les insinuations les plus calomnieuses avaient été répandues sous son nom et dans les journaux anglais sur la légitimité de la naissance de M. le duc de Bordeaux.

Qui ne sait enfin tous les événemens de 1830?

De cet ensemble de faits, il est toujours résulté la preuve, la conviction, le sentiment pour tous les esprits et dans toutes les consciences, que rien de ce qui est arrivé, depuis un long temps, à la maison de Bourbon, n'a été étranger à la branche d'Orléans : catastrophes, revers, calomnies, sourdes menées, soupçons, embûches, mauvaises affaires suscitées à toute époque et de toute façon, aussitôt qu'une infortune, une douleur, une contrariété vient frapper la tête, le cœur ou les intérêts d'un Bourbon, l'instinct public, averti par le résultat des événemens ou par

les révélations de l'histoire, finit par y reconnaître la présence, la main ou l'avantage d'un prince d'Orléans.

Dans la situation où l'ambition d'un trône a depuis long-temps placé la maison d'Orléans, tout était donc nécessaire et bon de ce qui pouvait affaiblir l'autorité, la sécurité, la légitimité de la branche aînée. Nulle perfidie, nul mensonge, nul *propos* n'était à dédaigner. C'est au Palais-Royal qu'avait retenti d'abord la maxime de Beaumarchais : Calomniez, calomniez, il en reste toujours quelque chose ; et elle n'avait pas été perdue pour celui qui avait accueilli dans ses petits appartemens la représentation d'un ouvrage que le pouvoir, éclairé d'abord, avait cru devoir suspendre. Cette maxime était restée dans la famille des Baziles et des roués politiques. Quand le Dauphin de France, Charles-Louis, duc de Normandie, était venu au monde, et semblait par conséquent éloigner de toute espérance royale les projets ambitieux du duc d'Orléans, on avait entendu s'élever les plus infâmes soupçons sur la naissance légitime de celui qui devait être Louis XVII. Plus tard, on entendit les mêmes doutes et les mêmes

calomnies s'élever, lorsqu'après l'assassinat de de M. le duc de Berri, qui n'était point un événement funeste pour la maison d'Orléans, la France vit naître, au milieu de l'armée et de la garde nationale, le duc de Bordeaux qui devait être Henri V et que le ciel envoyait à notre pays comme une réparation, comme un miracle, comme un bonheur qui n'en était pas un toutefois pour la branche cadette.

Cette sourde opposition, cette malveillance incessante qui tendait toujours à produire ou à encourager tout ce qui pouvait nuire à la branche aînée, et qui, depuis de si longues années, avait son foyer au Palais-Royal, se propageait à tous les momens et dans toutes les classes. Elle faisait naître, quelquefois même sans les avoir directement provoqués, des embarras de toute nature, qu'elle accréditait de sa voix ou de son silence. Tout le jeu, tout l'effort, tout le but de cette situation tendait sans cesse à affaiblir, comme je l'ai déjà dit, la confiance des peuples dans la maison de Bourbon, à ébranler sa sécurité, la foi que l'on devait à ses actes et à ses promesses, la légitimité de ses droits. Le Palais-Royal était

comme le représentant et le résumé de toutes les passions mauvaises, de toutes les inimitiés, de tous les préjugés, de toutes les prétentions, de toutes les erreurs révolutionnaires qui s'agitaient toujours autour des personnes et des choses de la monarchie. Ainsi, à la naissance de Louis XVII et à la naissance de Henri V, on avait répandu les bruits les plus odieux, non que ces bruits eussent le moindre fondement, non que, dans un temps donné, ils ne dussent tomber d'eux-mêmes, mais parce que, d'une ou d'autre façon, c'était toujours brouiller les esprits, les jeter dans des renseignemens vagues et faux, pervertir les notions, créer des troubles et des difficultés contre la branche aînée. Puis, lorsque l'on dut croire que le Dauphin avait péri sous les soins homicides des bourreaux qui s'étaient faits ses gardiens, et lorsque, selon les lois fondamentales du royaume, son héritier ascendant et légitime eut pris le titre et le droit de Louis XVIII, alors on avait vu surgir cette opinion que Louis XVII n'était pas mort; qu'il était ici, qu'il était là. Personne, à coup sûr, n'aurait pu ni soutenir raisonnablement cette opinion, ni assurer qu'il avait vu le véritable duc de Normandie; mais,

n'importe, on le disait, on le répandait. Des esprits crédules se trouvaient disposés à y croire ; des imposteurs se servaient de ce bruit pour faire des dupes ; des hommes, à imaginations affaiblies ou enflammées, se persuadaient qu'ils étaient Louis XVII : d'autres, trompés de bonne foi par quelques circonstances bizarres de leur vie, auxquelles ils donnaient une interprétation et une tournure favorables, se présentaient avec les mêmes prétentions.

Pendant la première révolution et sous l'empire, les Louis XVII ne manquèrent pas. La police, toujours en train de préoccuper l'opinion publique et d'alimenter toutes les causes qui pouvaient jeter la division dans le parti royaliste, ou créait elle-même ces fantômes de Dauphins, ou les laissait se produire et se montrer tant que cela lui paraissait bon ou indifférent. Quand cela ne lui convenait plus, elle les faisait arrêter ou disparaître : on ne les revoyait pas, et on apprenait que c'étaient des fripons, des imbéciles ou des fous. L'intrigue et la crédulité ne se fatiguaient pas. A peine un faux Louis XVII avait-il disparu qu'il en reparaissait un autre. Une sorte d'opinion publique se trouvait toujours là, assez bien

disposée à croire aux mensonges, aux prétentions, aux inventions. L'absurdité ou l'imposture manque rarement de dévots. Au commencement du dix-septième siècle, la Russie, pendant de longues années, avait été en proie à de faux Démétrius; la France, à son tour, était en proie aux faux Louis XVII. Toutes ces menées et toutes ces tentatives avaient cependant une cause et un effet. La cause, je l'ai indiquée dans la folie, dans la friponnerie, dans la police, dans l'illusion de quelques circonstances plus ou moins vraisemblables; quant à l'effet, et c'est ici que l'esprit révolutionnaire se faisait sentir, il tendait toujours à semer le trouble dans les opinions, à embarrasser les Bourbons, à diviser les royalistes, à affaiblir la force, le sentiment et l'authenticité de la légitimité, et rien de ce qui pouvait produire ce résultat n'était indifférent pour les projets des factions. Si Louis XVII vivait, Louis XVIII n'était donc pas Roi, ou c'était un usurpateur. Sa position et sa réputation devenaient ainsi l'objet des soupçons, des reproches, des calomnies. Louis XVII avait-il des enfans? Louis XVIII était toujours en état d'usurpation; et, plus tard, le duc de Bor-

deaux, Henri V, n'était pas le légitime Roi de France. On voit par-là, d'une part, la réelle importance, pour le principe d'hérédité, de n'avoir rien qui ébranle la confiance que l'on doit conserver dans l'authenticité du droit et dans l'identité des personnes; d'autre part, l'intérêt des factions, quelles qu'elles soient, à faire naître et à accréditer des rumeurs et des fantômes sur ce sujet. Tout absurdes que peuvent paraître les personnages et les bruits qui servent aux projets factieux, l'esprit révolutionnaire est ainsi fait qu'il fait usage de tout pour un an, pour un mois, pour un jour, pourvu qu'il tire un profit quelconque de la médisance et de la calomnie qu'il invente, qu'il propage et qu'il protège tant qu'elles peuvent se rapporter à son intérêt actuel ou prochain.

Il existe un proverbe populaire ou pour mieux dire un préjugé bien répandu, tout-à-fait commode, quand il est exploité par des mains habiles, pour noircir les réputations les mieux établies, et fortifier les mensonges les plus grossiers : *il n'y a pas de fumée sans feu,* est-on assez généralement convenu de dire et de répéter, de telle sorte que quand on a allumé

et soufflé le feu d'une calomnie, la fumée qui sort de ce feu est une vérité. Encore une fois, c'est là une méthode facile pour la diffamation contre l'honneur, pour la méchanceté contre la droiture, pour l'esprit de faction contre l'autorité, pour l'enfer contre le ciel. Les Scribes et les Pharisiens avaient inventé que le fils de Dieu prétendait rebâtir le temple en trois jours et qu'il était venu pour détrôner César; voilà le feu. Les Juifs ont cru et répété cette calomnie; voila la fumée; et ils ont mis Jésus-Christ à mort; voilà le fait. Il a fallu bien des années, des martyrs et des douleurs, pour prouver qu'ici la fumée déicide n'avait d'autre feu que celui de la calomnie judaïque. Dix-huit cents ans plus tard, les Scribes et les Pharisiens de la révolution avaient inventé que la Bastille était encombrée de prisonniers, que la France allait faire banqueroute, que Louis XVI était un tyran, Marie-Antoinette une mère dénaturée, et madame Elizabeth une factieuse qui, du fond de sa prison, conspirait pour amener sur le territoire français les armées de Pitt et Cobourg. Une partie du peuple a cru tout cela et a tué un grand Roi, une vertueuse reine, et une sainte princesse.

Voilà le feu, la fumée et la vérité politiques. Sous la Restauration, l'orléanisme, le bonapartisme et le libéralisme, trinité factieuse de l'esprit révolutionnaire, avaient inventé que les Bourbons avaient été ramenés par les étrangers, qu'ils méprisaient l'armée, qu'ils venaient déposséder les acquéreurs de biens nationaux, qu'ils voulaient rétablir la glèbe, la dîme et les droits féodaux, que Louis XVIII était l'auteur de la Charte, que Charles X était jésuite et évêque, et que les royalistes étaient des imbéciles, des ignorans et des cupides qui nuisaient au commerce et à l'industrie, qui n'entendaient rien aux affaires et qui ne voulaient que des places; on a cru cela, on a fait une révolte, et on a eu la révolution. Providentielle sinon glorieuse révolution! qui a rapidement prouvé à tout le monde, par les événemens et les révélations historiques, que les étrangers ne pensaient point aux Bourbons, lesquels, dès le 12 mars 1814, étaient salués par toutes les populations du midi, et le 31, par tout le peuple de Paris; que les Bourbons avaient attiré et honoré l'armée dans la personne de ses maréchaux et de ses généraux; que, loin de toucher aux ventes nationales, ils voulaient

couvrir les spoliations révolutionnaires de l'amnistie d'une indemnité; que la glèbe, la dîme et les droits féodaux étaient des stupidités ridicules; que la Charte était l'ouvrage des doctrinaires; que Charles X était un prince sincèrement pieux et vraiment roi; révolution enfin qui a prouvé que la convoitise des places et de l'or était le seul mobile et le seul principe des hommes qui l'avaient faite, et que, quand les royalistes étaient éloignés de l'influence et du mouvement politiques, le commerce et l'industrie étaient en souffrance, les arts étaient négligés ou affamés, les affaires livrées à l'intrigue et au désordre, et la France humiliée, *émeutée*, corrompue, sans alliances, sans repos et sans gloire. Voilà la fumée anarchique qui est véritablement sortie du feu allumé par l'esprit révolutionnaire. — Il faut avouer que ces exemples devraient faire ajouter une foi médiocre aux bruits que la crédulité accueille trop souvent avec une funeste facilité.

Mais de tous les bruits que la conscience et la confiance irréfléchies des royalistes pouvaient accueillir, de tous ceux qui pouvaient trouver un accès et un succès faciles auprès des esprits vulgaires, de tous ceux, en-

fin, que la malveillance et l'intrigue pouvaient le plus aisément répandre et accréditer, afin de nuire ou de déplaire aux Bourbons, on n'en pouvait choisir, à coup sûr, un plus commode, plus durable, plus affligeant, plus envenimé, et, si on ose le dire, plus élastique que celui d'un Louis XVII, non mort, non enseveli, retrouvé, sauvé du Temple, reconnu, proscrit et venant sans cesse revendiquer son nom, ses droits, sa couronne. Il n'y a pas de raison, en effet, pour qu'un tel personnage meure jamais; car il se trouve toujours quelqu'un pour le faire revivre. Il faut cinquante ans encore, peut-être, pour qu'il ne se rencontre plus en France personne qui puisse être Louis XVII et personne qui puisse croire à son existence. Après ce temps, on n'aura plus que la ressource, plus invraisemblable et plus désespérée, de sa résurrection. Cependant il ne serait même pas prudent de parier qu'alors il ne se présentera point encore des gens pour l'assurer et d'autres gens pour y croire.

Pour dire toute la vérite, le roman à bâtir sur cette circonstance historique ne manquait pas, de nos jours, de quelques particularités qui servaient à lui donner un certain air de

vraisemblance auprès de quelques personnes. Nul n'avait assisté aux derniers soupirs de l'infortuné fils de Louis XVI, si ce n'est l'infâme Simon et sa digne compagne, sortis d'une échope pour entrer au Temple, afin de protéger la jeunesse et de surveiller l'existence d'un enfant dont ils étaient chargés de faire mourir l'âme et le corps. Ils disaient bien, les odieux gouverneurs, qu'ils avaient vu dépérir et périr le fils de *Louis Capet.* Mais quelle confiance méritait le serment de pareils êtres? N'avaient-ils pas pu être gagnés par les promesses des partis? La conscience qui avait pu se vendre aux assignats de la Convention, pouvait bien s'être vendue à l'or des royalistes. La Convention, qui avait intérêt sans doute à débarrasser sa situation révolutionnaire d'un Bourbon, mais qui, par hasard, lasse un jour de tuer ses ennemis et ses amis, aurait oublié cette goutte de sang royal au fond du verre dans lequel elle s'était enivrée, la Convention, dis-je, aurait pu se contenter de vouloir faire disparaître le duc de Normandie, sans lui ôter la vie, et annoncer faussement sa mort pour donner plus de créance à cette disparition. De leur côté, les royalistes

avaient un intérêt de cœur et de dynastie à l'existence de Louis XVII, et nul sacrifice n'aurait pu leur coûter pour retirer vivant ce prince des mains de ses bourreaux? — Voilà déjà des apparences qui pouvaient paraître puissantes auprès des bonnes gens politiques auxquels, pour donner du poids aux choses, il faut toujours la couleur de quelque raison d'état.

Puis, le médecin habituel du prince n'était-il pas mort subitement au moment même où le trépas de Louis XVII avait été annoncé? Ce décès subit était-il bien naturel? Ne pouvait-on pas supposer qu'il y avait *quelque chose là-dessous*, comme le dit le vulgaire quand il veut se forcer à croire aux choses incroyables.

Puis les médecins, appelés à constater la mort du Dauphin, n'avaient-ils pas mis simplement dans leur procès-verbal qu'ils avaient vu le cadavre d'un enfant, *qu'on leur avait dit être* celui de Charles-Louis, duc de Normandie? Comprend-on bien tout ce qu'il est possible de sous-entendre dans ces paroles : qu'*on leur avait dit être?* Ce ne sont pas eux qui disent, eux qui affirment que cet enfant était le Dauphin.... donc?

Puis, ne savait-on pas que, peu de temps après ces événemens, les Vendéens avaient reçu avec acclamation, au milieu de leur armée, le fils de Louis XVI, qui leur avait été présenté par le général Charrette?

Puis, enfin, au retour des Bourbons, le cercueil de Louis XVII, déposé en 1795 dans l'église Sainte-Marguerite, n'avait pas pu être retrouvé malgré les recherches que S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême, avait ordonnées; Louis XVIII n'avait point prescrit un service particulier à Saint-Denis pour les mânes et les funérailles du neveu auquel il avait succédé.

Que de vastes champs de conjectures ouverts à la malveillance et à la crédulité, à tous les momens, pour toutes les situations, depuis la mort de cet enfant royal! Sujet d'espérance et de bonheur pour les royalistes; sujet d'inquiétude et de crainte pour la Convention; sujet de surveillance et d'ennui pour l'empire; sujet de regrets, de suspicion, de troubles pour Louis XVIII, pour Charles X, pour tous les Bourbons! Aussi entendait-on toujours parler de quelque nouveau Louis XVII. L'imposture ou l'erreur de chacun de ceux

qui se présentaient était-elle à peine démontrée, qu'il en surgissait un autre. Et l'on conçoit bien, du reste, qu'en ce qui touche les amis des Bourbons, plus ils étaient sérieusement attachés au principe de la légitimité, plus aussi ils devaient apporter de soins à rechercher et à constater la vérité sur un point si important de politique et de fidélité. Ils savaient qu'à cet égard, loin que leur zèle fût mal vu et mal accueilli par les princes, ceux-ci, quoique persuadés de l'inutilité des investigations, ne repoussaient jamais qu'après un mûr et consciencieux examen toutes les lumières, tous les documens qui venaient s'offrir sur un sujet si intéressant pour eux. Il n'était donc ni rare ni surprenant de voir quelques personnes des plus graves et des plus honorables, ajouter une croyance empressée, bien que circonspecte, douteuse et momentanée, aux prétentions de ceux qui se disaient Louis XVII et aux témoignages qu'ils en donnaient. Eloigner, sans les entendre et sans examiner les soi-disant preuves qu'ils apportaient de leur identité, les hommes trompeurs, trompés et quelquefois insensés, qui se montraient comme Louis XVII, c'eût été

une faute et une maladresse ; la malveillance aurait pu dire qu'on ne voulait point examiner dans la crainte du résultat favorable de cet examen ; au contraire, tout voir, tout écouter, tout apprécier en pareille matière, n'était-ce pas le meilleur moyen de déconcerter la malveillance, de confondre la calomnie, de déjouer l'intrigue, de reconnaître l'erreur ou, qui sait, la vérité peut-être ?

Au retour des Bourbons, les mémoires, les renseignemens s'étaient présentés en foule ; les Louis XVII n'avaient pas manqué. Chaque circonstance nouvelle était venue démontrer au cœur et à la conscience de S. A. R. Madame qu'elle ne devait plus avoir ni espérance ni hésitation à concevoir sur l'existence de son infortuné frère ; mais, malgré tout, les bruits d'un Louis XVII retrouvé n'en couraient pas moins, excités par tous les motifs que j'ai précédemment énumérés. On se souvient encore de l'affaire de *Mathurin Bruno*, ce paysan de Normandie, persuadé, ou jouant à merveille la persuasion, qu'il était le fils de Louis XVI. Sans doute on avait bien fait alors de déférer aux tribunaux cet homme égaré, dupé ou de bonne foi ; c'est au grand jour de

la publicité qu'il était bon de montrer à tout le monde l'absurdité dangereuse de toutes ces prétentions. Mais, d'un autre côté, c'était occuper d'une fâcheuse manière l'opinion publique, incessamment travaillée contre les Bourbons, que l'éclat des débats en cour d'assises mettait ainsi dans une position peu convenable (1).

---

(1) Afin d'épuiser tout ce qui a rapport aux prétentions des Louis XVII qui ont eu quelque retentissement dans le public, je crois devoir joindre ici, à propos de ce Mathurin Bruno, et sur un autre personnage antérieur qu'on nommait Hervagault, des renseignemens peu connus. Les pièces suivantes contiennent des détails qui montreront jusqu'à quel point, en pareille matière, les illusions et la crédulité sont faciles.

Voici d'abord ce qui concerne Hervagault qui se trouve lié ensuite à Mathurin Bruno.

Récit d'Hervagault fait à Vitry dans une société.

« Un jour, au commencement de juin 1795, au moment où j'allais m'endormir, une garde, me saisissant par le bras, m'adressa à voix basse ces paroles : » Mon cher enfant, les médecins disent que si vous restez dans cette prison, vous mourrez bientôt. Des personnes, qui vous aiment et que vous ne connaissez pas, m'ont chargé de vous dire que si vous pouviez garder le silence, et que vous promettiez de laisser faire, on vous tirera bientôt d'ici pour vous conduire dans un lieu où vous serez libre et avec des enfans de votre âge. Promettez-moi de ne pas parler et de vous laisser conduire, et vous pouvez compter que vous ne serez plus ici dans deux jours.

Les lecteurs n'ont pas encore eu le temps d'oublier ce que j'ai rapporté plus haut de la

---

Demain il doit entrer ici un chariot rempli de linge blanc; dans ce chariot sera caché un enfant : cet enfant restera au Temple en votre place, et vous serez mis dans le même chariot lorsqu'on l'aura rempli de linge sale pour être conduit hors de la prison du Temple. » Je promis de garder le silence et de me laisser conduire où l'on voudrait; alors ma garde se retira après m'avoir tendrement baisé les mains. Mon sommeil fut agité : je m'éveillai en sursaut; je fus bien étonné de me trouver dans les bras d'un homme vigoureux, vêtu en matelot, et de ma garde qui portait un doigt à sa bouche pour m'indiquer le silence. Tous deux m'enveloppèrent dans un grand tas de linge, sous lequel j'eusse été étouffé s'ils n'eussent laissé une ouverture suffisante pour que je pusse respirer. Au moment où l'inconnu, vêtu en matelot, me chargeait sur ses épaules, j'aperçus ma garde qui plaçait dans mon lit un enfant qui avait l'air d'être plongé dans un profond assoupissement *. Quant à moi, étant enveloppé de linge sale, je fus porté dans une charrette de blanchissage couverte qui était à la porte du Temple. Je fus conduit sans obstacle vers Chaillot. Mon conducteur, qui me rassurait de son mieux, eut soin de me dégager un peu pour que je n'étouffasse pas. Seulement à la barrière il me recouvrit de linge. Arrivé à Passy, il me chargea sur ses épaules et me déposa dans une chambre basse où je fus bientôt dégagé. Je me vis soudain au milieu de trois inconnus qui se prosternèrent à mes genoux, en donnant des

* Une personne digne de foi a déclaré avoir vu, à la fin de 1795, une relation de l'enlèvement du Temple de Louis XVII, précisément celle que raconte Hervagault.

mission de Martin le *visionnaire* et de sa conversation avec Louis XVIII. Quelque silence

---

marques de la joie la plus vive, en même temps que d'une grande vénération. Je fus à l'instant dépouillé de mes habits auxquels on substitua des vêtemens de femme. Cela fait, je fus conduit dans une chaise de poste qui se dirigea vers la Loire par des routes inconnues. J'appris bientôt que j'étais entre les mains de trois fidèles royalistes qui me conduisaient au quartier-général des armées catholiques et royales de la Vendée.

Explication de l'enlèvement.

Le parti qui, le 9 thermidor avait affranchi la Convention nationale du joug des décemvirs et de Robespierre, fut bientôt divisé. Les thermidoriens, entraînés vers la modération qui n'était pour eux qu'un moyen de domination, se trouvèrent bientôt placés et entre les démocrates opposés à la réaction qui les froissait, et entre les royalistes qui voulaient rompre toutes les digues pour arriver à la royauté. Ce fut dès les premiers momens de cette lutte, entre trois élémens contraires, que les comités qui dirigeaient la Convention nationale jugèrent, avec raison, que l'occasion était favorable pour entamer des ouvertures avec les royalistes armés dans l'ouest. Ils envoyèrent des commissaires pour essayer de nouer, avec les chefs de la Vendée et les chouans, des négociations. Les royalistes de Paris, dirigés alors, comme dans tous les temps, par des meneurs timides, ne tardèrent pas de mettre à profit de telles circonstances pour établir des rapports avec les chefs de la Vendée et des chouans. Le conventionnel Ruelle fut le premier qui, pénétrant tout seul dans le pays insurgé, se rendit secrètement au quartier-général de Charette, pour lui

qui eût été gardé à ce sujet, l'une et l'autre avaient fini par transpirer; les propos et les

---

porter des paroles de paix *. Le supplice du farouche Carrier fut promis comme première garantie politique nécessaire au rapprochement des deux partis **. Le Comité du salut public fit promettre au général Charette, par l'organe de ses envoyés, que la religion catholique et la monarchie seraient rétablies en France avant le 1er juillet 1795; qu'il s'engageait à faire remettre entre les mains des chefs vendéens Louis XVII et sa sœur, le 13 juin 1795 (25 prairial), pour tout délai, le rappel des émigrés, etc., etc. Telles furent les promesses faites solennellement au nom du Comité de salut public, par six commissaires pacificateurs. Ce sont là les propres paroles que trois d'entre eux prononcèrent dans l'avant-dernière entrevue de la *Jaunay*. Le 17 février, une heure seulement avant la signature du traité de paix, il fut convenu que les conditions qui précèdent demeureraient comme clauses secrètes, afin de préparer les esprits ***.

« Cependant les chefs royalistes étaient exactement instruits, par leurs correspondans de la capitale, des dispositions du Comité de salut public qui ne cherchait qu'à éloigner l'observation du traité conclu, et ils envoyèrent, dans le courant de mai, M. du Chatelier à Paris. M. du Chatelier était chargé de

* Voyez dans la Biographie des Contemporains l'article *Ruelle*. Tout de suite après le 9 thermidor, Ruelle fut envoyé dans les départemens de l'ouest, et travailla à la pacification de ce pays. 9 thermidor (28 juillet 1794).

** Le décret d'accusation contre Carrier du 12 vendémiaire an III (4 octobre 1794), peu de temps avant sa mort.

*** Pour la vérification de ces faits, voyez l'ouvrage de Fréret sur la Vendée, tome II, pages 328 et 380; voyez encore les Mémoires historiques d'Escarre sur Louis XVII, pages 279 et 436.

tude pour mon enlèvement déjà projeté, d
acquerrait des preuves certaines de la mauva
de salut public, et on lui adjoignait M. l'ab
cien aumônier du prince de Talmont. Etant a
dans la capitale, ils furent instruits que la
Comité de salut public avait décidé qu'on n'o
les articles secrets, et que dès qu'on serait en
rerait simultanément l'arrestation des chefs r
marquans. Ces dispositions perfides furent co
deux agens vendéens par les meneurs du com
tait formé dans Paris, depuis le 9 thermidor
monarchie constitutionnelle. Ce comité, q
faiblesse, s'était rallié aux royalistes purs d
pérance d'obtenir une fusion favorable à ses
alors dirigé par le député Rouerre et par le
tous deux s'étaient mis en rapport direct av
déens qu'ils instruisaient exactement de l
Pichegru, lié dès alors au parti, restait de
Cette fureur d'élémens contraires avait am
tions des 20 et 21 mai (1 et 2 prairial an II),
tueuse, mal concertée, et qui, sous l'apparenc

* Les articles secrets ayant été rejetés par la maj
conclue ne fut pas exécutée.

** Pichegru était à Paris en avril 1795, commandant
la garnison. Biographie des Contemporains.

s'en étaient réveillés. Peu à peu, cependant, tout semblait être tombé dans le calme ou

---

démocratique, avait pour but de s'emparer de ma personne et me proclamer Roi *.

« Convaincus de leur impuissance et de la mauvaise foi du comité de salut public et de l'impossibilité de royaliser la Convention, les meneurs du comité secret combinèrent un autre projet pour mon enlèvement; et, sachant bien qu'ils ne pourraient l'exécuter eux-mêmes, ils se concertèrent enfin avec les royalistes armés de l'Ouest. Le marquis de Frotté, qui commandait en Normandie**, était alors à Paris, il se chargea de tout ce qui était relatif à l'exécution avec les envoyés vendéens; son sang-froid et son intrépidité inspiraient la plus grande confiance ***; M. du Chatelier et l'abbé Laurent adhérèrent en tout point aux vues de M. Frotté. Il y eut une conférence générale avec les membres du comité secret de Paris, mon enlèvement fut agité et arrêté pour les premiers jours de juin. Les chefs royalistes, d'après le sentiment de Pichegru, combattirent l'avis de mettre un enfant à ma place; ils observèrent avec raison que, dans une entreprise de cette nature, il fallait ne donner lieu à aucun doute qui pût jeter l'opinion publique dans l'incertitude, et que, pour produire tout son effet, l'enlèvement en lui-même exigeait une publicité telle que la conviction pût à l'instant s'emparer de toutes les âmes.

* Cette assertion est prouvée dans le procès d'Arposie, l'un des assassins du conventionnel Ferand.

** M. de Frotté débarqua à Saint-Malo, venant d'Angleterre, dans les premiers jours de l'année 1795. Voyez la Biographie des Contemporains.

*** M. de Frotté avait reçu à Londres la commission et les moyens pécuniaires pour l'enlèvement du prince par les personnes indiquées dans la note n° 2.

dans l'oubli, et les dernières années de la Restauration s'étaient écoulées sans qu'on eût

---

Rouerre, tout en convenant de la justesse de la chose, persista à trouver impossible l'enlèvement sans la substitution *; il dit que les plus grands sacrifices d'argent n'étaient pas en état de déterminer les individus qui devaient favoriser l'entreprise à cause de la terrible responsabilité qui y était attachée, sans avoir au moins l'espoir de s'y soustraire, soit en donnant le change aux comités du gouvernement, soit en donnant le temps aux libérateurs de me mettre à l'abri. Après une assez vive discussion, la majorité se rangea de l'avis de Rouerre; il fut convenu qu'on choisirait un enfant d'une santé chancelante. M. de Frotté, qui avait des relations en Normandie, le chargea des recherches nécessaires avec l'abbé Laurent. Ce dernier partit incontinent pour la Normandie avec M. Duhamel, lieutenant de Frotté. L'abbé Laurent décida, moyennant 200 fr. en assignats, le nommé Hervagault, sellier à Saint-Lo, qui avait connu personnellement M. le prince de Talmont à lui livrer son fils pour la cause royale. Lorsque l'on eut tout combiné et tout prévu, le comité secret, pour mieux donner le change, fit demander au Comité de salut-public par M. du Chatelier, l'exécution des articles secrets. Le comité, qui préparait un coup d'état, pour rompre la pacification, crut devoir persister dans le système de duplicité; il promit formellement à M. du Chatelier que je serais le 5 juin conduit à Saint-Cloud, avec ma sœur, pour être remis aux envoyés de la Vendée. Le comité secret vit alors qu'il n'y avait pas de

* La personne qui avait donné la commission et les moyens à M. de Frotté d'enlever le Dauphin, avait défendu les substitutions; mais Frotté l'informa que l'enlèvement était impossible sans employer ce moyen.

été troublé par les prétentions éclatantes de quelque nouveau Louis XVII. Je n'avais à

---

temps à perdre ; le 4 juin fut choisi pour mon enlèvement * ; l'argent fut donné à propos et avec discrétion. Trois personnes seules furent dans le secret, ma garde, la femme du concierge et le blanchisseur de la prison. MM. du Chatelier, de Frotté et Laurent exécutèrent cette entreprise hardie avec autant de courage que de prudence.

Ce fut entre les mains de ces trois dignes royalistes que je fus remis à Passy. Telles sont les circonstances secrètes de mon enlèvement du Temple. J'ai cru devoir m'appesantir sur ces détails afin de répondre à toutes les objections, à tous les doutes. J'ai pu me tromper dans quelques conjectures politiques ; mais je puis affirmer hautement ici que toutes les circonstances de fait sont de la plus exacte vérité, et que celles dont je n'ai pas été le témoin oculaire m'ont été ensuite racontées par ceux mêmes qui ont conçu et exécuté cette étonnante entreprise. Dans le temps que le faux bruit de ma mort parcourait Paris, j'étais alors entre les mains de mes libérateurs qui me prodiguaient leurs soins et leurs hommages. Je me rappelle encore que, dès les premiers jours, j'éprouvai une crise alarmante ; je fus près d'une demi-heure sans connaissance. Ce fut pour moi une situation bien extraordinaire de me trouver avec trois hommes qui m'étaient absolument inconnus. L'abbé Laurent m'apprit ensuite les circonstances de mon enlèvement et le parti que l'on pouvait en tirer, si toutefois les rapports actuels des royalistes de l'intérieur avec les coalisés, et surtout avec l'Angleterre, permettaient d'exé-

* Le 4 juin 1795 était le jour le plus propice pour l'enlèvement, à cause de la mort de Dessault, et Choppon arrivait dans les premiers jours du mois.

peu près plus entendu parler de Martin le visionnaire. Il continuait de vivre tranquille

---

cuter en totalité les plans concertés à Paris en ma faveur. Je comprenais peu alors ces choses qui étaient au-dessus de la portée de mes idées. Enfin, après un long voyage, toujours incognito, nous arrivâmes à Belleville, quartier-général des Vendéens.

Charette était en tournée; on l'envoya chercher, et moi je fus logé au château *. Tout était en rumeur dans la Vendée, la pacification avait été horriblement violée, et l'affaire du Morbihan et la mort du comte Desiles avaient mis le comble à l'enthousiasme. M. de Frotté crut ne pas devoir attendre Charette ; il prit congé de moi et se rendit à son poste en Normandie. Sur ces entrefaites, Charette, qui venait d'avoir une entrevue avec Stofflet pour concerter son plan de défense, se hâta, en apprenant mon arrivée, d'achever sa tournée pour se rendre plus tôt à Belleville. Les événemens se pressaient, et il reçut, en arrivant, des dépêches du gouvernement anglais, qui annonçaient comme prochaine l'expédition de Quiberon **. Dès lors, le système mixte fut abandonné, et on ne parla plus que du rétablissement de l'ancienne monarchie par les armes. Le comité constitutionnel de Paris suspendit ses opérations, qu'il ne reprit qu'à la fin de la campagne. Le 13 vendémiaire fit évanouir toutes ces espérances. Charette se présenta de-

* Charette fait, le 9 février 1795, la paix avec la Convention ; il reprend les armes le 24 juin 1795, et, avec 12,000 hommes, établit son quartier-général à Belleville. Voyez Biographie des Contemporains, article *Charette*.

** Le 27 juin 1795, une expédition anglaise débarqua près de Quiberon un corps d'émigrés, ayant pour chef M. d'Hervilly ; ce corps, réuni avec les chouans, était conduit par un prétendu royaliste ou chef d'intrigues, le comte de Puisaye.... Histoire de France, par Montgaillard, page 338.

et muet à Gallardon, d'où son nom sortait encore quelquefois pour venir frapper les

---

vant moi avec un très petit nombre de personnes ; je les embrassai tous, les nommant mes libérateurs. D'abord Charette me parut froid et silencieux, ensuite il me dit qu'il s'était flatté de pouvoir me proclamer à la tête des fidèles royalistes du Poitou, et que ce jour eût été le plus beau de sa vie ; mais qu'entraîné par des circonstances extraordinaires et par une politique dont il déplorait les effets, il se voyait forcé d'ajourner cette auguste cérémonie ; il se réserva de me faire connaître plus particulièrement les motifs de sa conduite ; il me fit observer, en outre, qu'il n'était pas maître absolu. Après ces discours, il se retira et donna des ordres pour que je continuasse à garder l'incognito sous le travestissement d'une femme, et pour qu'on me prodiguât les soins qui m'étaient dus. Forcé, pour mieux lier mon récit, je dois dire ici, pour expliquer les causes des grands événemens, que le projet de mon enlèvement, et le rétablissement d'une monarchie constitutionnelle en ma personne avaient été agités par les princes français et par le cabinet anglais ; le comte d'Artois s'était particulièrement élevé contre. Ce plan ne pouvait non plus convenir à l'Angleterre, à laquelle il convenait de diviser et d'affaiblir la France. Je fus donc sacrifié aux calculs de la politique et de l'ambition. Puisaye, l'actif Puisaye, l'agent essentiel de l'Angleterre plus que des princes, fit usage, dans cette occasion, de tous les ressorts de l'astuce et de l'intrigue, pour venir à ma cour *. Dans cet intervalle, la nouvelle de ma mort, dans les prisons du Temple, s'accrédita tellement,

* Puisaye fut accusé par ses propres amis d'être agent du cabinet anglais. Biographie des Contemporains.

oreilles bienveillantes, mais d'ailleurs indifférentes à son égard, des habitans du château de

---

par les chefs mêmes des partis opposés, qui étaient si intéressés à cacher la vérité, qu'il eût été impossible au petit nombre des initiés de bonne foi, de dévoiler le mystère de mon enlèvement sans s'exposer et sans m'exposer moi-même à de grands dangers. Je passai deux mois dans la Vendée, non sans changer plusieurs fois de résidence; je voyais peu Charette, qui m'avait commandé de ne pas parler de ma qualité, et de ne pas même la faire soupçonner. Cette recommandation me fut faite de manière à me faire entendre qu'on voulait être obéi. La fin, le résultat de la désastreuse expédition me tira d'une position qui avait pour moi des charmes. Le conseil des princes étrangers représentant au ministère anglais que je pouvais devenir, dans l'intérieur, un instrument dangereux dont l'ambition pourrait habilement se servir au détriment des intérêts de la coalition, Charette reçut l'ordre de me faire partir pour l'Angleterre sous prétexte qu'il était nécessaire de constater mon identité, ce qui ne pouvait se faire que par les princes coalisés. Je fus donc embarqué sur la côte de Saint-Jean-des-Monts, accompagné de M. le chevalier de la Roberie et par deux subalternes; nous abordâmes à Jersey, où je fus reçu par le P. de Bouillon. Le sieur de la Roberie étant porteur d'un procès-verbal constatant mon enlèvement du Temple, M. de Bouillon me reconnut en secret. — Nous restâmes peu de jours à Jersey, et nous arrivâmes en Angleterre au mois d'août. Je fus de suite conduit chez le duc d'Harcourt, ambassadeur des princes auprès du Roi d'Angleterre *; il me

* Le duc d'Harcourt était effectivement chargé d'affaires des princes à cette époque-là.

la duchesse de Luynes. Les roués et les habiles en révolution paraissaient avoir abandonné

---

reçut très froidement ; le comte d'Artois refusa de me voir *, et, dès lors, il fut aisé de voir que le parti des princes m'était opposé.

Le chevalier de la Roberie, tout dévoué à ma cause, obtint une audience secrète du Roi d'Angleterre, lui dévoila tout, et lui présenta les papiers qu'il avait, c'est-à-dire le procès-verbal et une déclaration des Vendéens. Ces pièces parurent au Roi des preuves suffisantes ** ; il consulta ses ministres, qui ne furent pas d'avis que je fusse reconnu, donnant les mêmes raisons qu'on avait données pour ma reconnaissance dans la Vendée. Alors, le monarque anglais ne pouvant me reconnaître, me traita de la manière la plus honorable.

Malgré la bonne volonté du Roi Georges III, les insinuations des princes français et les calculs de l'inimitié de la nation anglaise contre la France avaient prévalu dans son cabinet.

Bientôt la haine des princes à mon égard se manifesta d'une manière horrible; une tentative faite contre ma vie

* Le comte d'Artois était effectivement en Angleterre dans le mois d'août. Il partit pour la France sur une frégate le 26 août 1795, suivant M. de Montgaillard, page 272.

** Cette anecdote doit faire connaître la raison de l'inimitié qui éclata entre le chevalier de la Roberie et Charette, car le premier a dû se faire la dupe du second, ou le chevalier de la Roberie devait regarder Charette comme un traître qui servait la cause de Louis XVIII ; et cela supposé, on trouvera vraisemblable que M. de la Roberie ait abandonné Charette, et qu'il ait été cause de la prise de Charette par les républicains, fait qui résulte de la correspondance de Charette, Stofflet et Scépaux, imprimée chez Buisson, Paris, an VII.

Un témoin a déclaré qu'en effet le Dauphin était parti de la Vendée avec M. de la Roberie.

ce moyen de tracasserie politique pour l'intérieur de la maison des princes. Le fracas des

---

convainquit le Roi qu'il n'y avait point de sûreté pour moi en Angleterre. Un jour, après mon déjeuner, une colique violente mit en danger ma vie. Le médecin du Roi, qui soupçonna la cause de mon mal, me fit administrer un contre-poison qui me sauva. On découvrit, après plusieurs recherches, qu'un cuisinier des princes avait mis une dose d'arsenic dans mon potage. Alors le Roi me dit : « On veut soutenir des doutes sur votre naissance et sur votre identité, et on attribue à une intrigue de Paris votre prétendu enlèvement du Temple. Je reconnais dans ces insinuations la tactique de vos ennemis, car votre existence contrarie bien des ambitions : un parti puissant dans le conseil des princes, dans mon propre conseil, et parmi les principaux seigneurs, se prononcent contre vous, comme protégé par les fauteurs de la royauté constitutionnelle. Je dois donc, à regret, me séparer de vous ; et il faut que vous vous éloigniez de moi. Vous avez à lutter contre les événemens ; mais soyez sûr que moi je vous regarderai toujours comme le fils légitime du Roi de France, et je ferai ce que je pourrai pour vous faire remonter sur le trône de vos ancêtres. »

Rouen, le 10 juillet 1817.

Hervagault à bord de la Cybèle, *sa fuite des Sables-d'Olonne.* 17 *novembre* 1808.

Le 17 octobre 1808 je m'embarquai à bord de la frégate *la Cybèle*, en qualité de chirurgien de marine. Le 20 octobre

événemens, la marche des affaires publiques, les projets, chaque jour plus menaçans et plus

---

nous reçûmes un bataillon colonial, commandé par M. Christiano, venant de Belle-Isle-en-Mer. Le 15 janvier 1809, un marin vint me prévenir, au milieu de la nuit, pour un jeune homme aux fers qui se trouvait très mal; je lui demandai quel était celui pour lequel il s'intéressait. Il me dit qu'on le nommait Hervagault, le faux Dauphin. Il était à la barre, exposé aux injures de l'air; il tombait du verglas et de la neige; les vents étaient tels que la frégate fut en dérive. Dès qu'il me vit, il me dit, d'une voix presque éteinte : Ah! monsieur, par humanité, ayez pitié de moi! je ne suis point un criminel. Le pouls était irrégulier, la respiration difficile, le corps raide; il était en danger; et ce ne fut qu'avec bien des difficultés que j'obtins qu'on lui ôtât les fers; une fois en mon pouvoir, j'en pris un soin particulier; au point du jour il était à peu près dans son état naturel.

Voici son portrait :

Sa taille était à peu près de 5 pieds 3 pouces, visage ovale, nez aquilin, yeux bleus, sourcils bruns, bouche moyenne, menton rond. Il était bien fait et son maintien noble; il aimait à être seul; il était très aumonieux, peu soucieux de sa personne, taciturne, défiant; son tempérament délicat, vif, le genre nerveux irritable; il avait de légers mouvemens convulsifs des yeux et des lèvres. Il portait au cou un chapelet (ce que nous aperçûmes en le déshabillant) dont les chaînes étaient en cuivre, avec une petite médaille de sainte Anne, en qui il avait une très grande confiance. Il ne manquait pas d'esprit, surtout du côté des reparties; il croyait en son âme et conscience être Louis XVII. La vérité est qu'il avait un certain air de famille, à ce que l'on disait, et des

ouvertement découverts contre la légitimité et la famille royale, suffisaient à toutes les pré-

---

airs de grandeur qui pouvaient en imposer aux plus soupçonneux.

Le 18 janvier, M. Hervagault vint me remercier; il était très faible. J'avoue que, malgré toute la prévention que j'ai toujours eue contre les calomnies, le ton et la manière de ce dernier m'en imposèrent beaucoup. Je lui offris du vin qu'il accepta avec difficulté : il a toujours montré une grande sobriété. Il me dit qu'il était le fils d'un tailleur de pierre de Saint-Lô, qu'on le traitait de faux Dauphin, et qu'on se servait de ce titre pour l'abreuver d'humiliations. Je me promis bien d'épier sa conduite et celle que l'on tiendrait à son égard.

Si on en excepte la plupart des officiers, tout l'équipage aimait et respectait Hervagault. Tout le monde avait les yeux sur lui, et personne n'a eu la moindre chose à lui reprocher. Son capitaine a dit plus d'une fois, en ma présence, que ce jeune homme était un excellent soldat, et que la seule chose à lui reprocher, c'était qu'il était fier et caustique. Donnant mes soins à M. Christiano, je m'informai, avec lui, de la conduite d'Hervagault à Belle-Isle. Telles furent ses propres expressions :

Oui, Hervagault est un assez bon diable, il n'est ni voleur ni filou; on nous l'a envoyé de Paris; à Belle-Isle, on le croyait le Dauphin; les vieilles dames lui donnaient de l'argent; un domestique portait sa chaise à l'église, on lui baisait les mains, un tas de fanatiques de, etc., etc., etc. Je suis venu à bout de tout en f. le b. en basse-fosse; il était diablement frais, car il y a toujours de l'eau; il y est resté jusqu'au moment où il s'est embarqué. Ma foi, pourquoi passe-t-il pour le Dauphin ? Il y a encore de vieilles bêtes à Lorient qui lui font passer des fonds; je ne sais ce que le b. en fait, car il n'a ja-

occupations, et ce n'était plus l'ambition obscure, égarée ou soldée de quelque Louis XVII

---

mais le sou ; cependant il n'est point ivrogne, et ne peut être libertin. Je puis assurer qu'Hervagault donnait beaucoup aux femmes des marins, qui, n'étant point payées, étaient dans la plus grande misère. J'ai vu plusieus fois ces femmes venir à bord ; elles étaient dignes de pitié.

Je dois, à la vérité, dire que deux républicains éhontés, qui se sont trouvés à Belle-Isle du temps d'Hervagault, ont avancé que ce jeune homme y avait mené une vie licencieuse et libertine.

24 janvier. M. Hervagault vint me voir ; il me parla de l'histoire de la révolution, s'intéressa beaucoup au sort de la Vendée et de la Bretagne. Il paraissait instruit de tous ceux qui s'étaient bien ou mal comportés à différentes époques. Je lui demandai à quelle fatalité il devait le traitement qu'il avait essuyé le 15 janvier. Voici ce qu'il me raconta :

Fatigué de rester dans l'entrepont, je montai sur le tillac pour prendre l'air. MM. D... et S..., officiers de marine, m'abordèrent par des salutations ridicules, en me disant : Sire, Louis XVII, nous avons l'honneur de saluer Votre Majesté. Je leur répondis : Si j'étais ce que je devrais être, hommes de boue, vous ne seriez jamais sortis de la fange dont vous êtes pétris. Sur ce, on me mit aux fers.

Hervagault s'était tellement fait détester de l'état-major de la frégate, par ses reparties vives et humiliantes, qu'on se permettait de le maltraiter sans raison et sans qu'il sût pourquoi. Je vais citer quelques exemples dont j'ai été témoin.

Il était sur le tillac ; on lui donna un soufflet, en lui disant : Retire-toi, tu me gênes. Un autre l'aborda un jour de la manière la plus insolente, en lui disant : Si j'étais sûr que tu fusses le Dauphin, je te f..... mon épée dans le ventre et je ren-

qui menaçait le trône. Le prétendant révolutionnaire était plus près, plus authentique,

---

drais un grand service à la patrie; car tu seras cause de bien des maux. Faites ce qu'il vous plaira, lui répondit Hervagault. Retire-toi, lui répliqua le scélérat; en même temps il lui donne un coup de pied, dont il a éte incommodé plus de huit jours.

4 février. M. Hervagault vint me voir. Il était triste, rêveur; il me parla de Bûonaparte avec le dernier mépris, me donna des détails sur la mort de Pichegru, du duc d'Enghien, de Georges Cadoudal, les principaux moteurs de la révolution; rien ne fut épargné. Non seulement il les connaissait de nom, de pays, mais même par les auteurs de leurs jours.

15 février. Hervagault me dit qu'il était le Dauphin; qu'il avait échappé à la mort comme par miracle; qu'on lui avait substitué le fils d'un nommé Hervagault; que cet enfant avait été empoisonné à sa place. Il pleura la mort de Louis XVI, qu'il appelait son père; me parla avec enthousiasme des Bourbons, surtout de madame la duchesse d'Angoulême. Ah! disait-il, si cette trop malheureuse princesse me voyait, elle me reconnaîtrait bien pour son frère, d'autant plus que je porte sur moi des marques qui indiqueront d'une manière sûre ce que je suis. Il voulut me les montrer, je m'y refusai. Il me fit l'éloge de Dessault, célèbre chirurgien, de l'évêque de Viviers; m'assura qu'il avait été en Angleterre, et que sa famille avait refusé de le voir, etc., etc., etc. Vous paraissez douter, me dit-il; mais soyez persuadé qu'un jour Dieu déchirera le voile qui couvre ma naissance et que je monterai sur le trône de mes pères.

17 février. Hervagault me dit: Priez bien le bon Dieu pour que nous soyons pris par les Anglais; c'est le plus grand bonheur qui puisse nous arriver. Soyez certain que cette fois je

plus dangereux. La catastrophe de 1830 arriva.

Quoique le principe du gouvernement fût

---

me ferai reconnaître; n'en doutez pas, le Ciel se lassera de me persécuter; un jour viendra où je rentrerai dans mes droits. »

Quelques jours après, j'appris, chez le capitaine, que l'ordre était donné de fusiller Hervagault, si nous étions pris par l'Anglais. Croyant avoir mal entendu je m'en informai près d'un de mes confrères, qui m'assura que c'était positif.

4 mars. M. Hervagault me manifesta le désir d'être pris par les Anglais. Alors je lui fis part de l'ordre qui avait été donné de le fusiller en cas que nous fussions vaincus.

« Scélérats de Buonaparte et de Fouché, s'écria-t-il, que vous ai-je fait pour me perdre ? » Il m'assura que Fouché avait le secret de sa naissance. Je lui observai que le seul moyen d'écarter tout soupçon était de se bien battre en cas d'attaque.

6 mars 1809. Nous sortîmes au nombre de trois frégates, *la Cybèle, la Calypso*, *l'Italienne*. Le lendemain nous fûmes attaqués par les Anglais devant les Sables-d'Olonne. Le combat fut sanglant de part et d'autre; le poste occupé par Hervagault fut on ne peut plus maltraité, au point que, vers le milieu du combat, lui seul chargeait et mettait le feu aux pièces. Il montra, en cette occasion, beaucoup de sang-froid. Les trois frégates échouèrent devant les Sables; le courage de M. Hervagault lui valut la liberté; tout soupçon ayant tombé, on le déconsigna.

Le 13 mars, il prit la fuite.

M. Robert a déclaré à la personne qui m'a remis ce document, que le prisonnier de Rouen, jugé en cette ville, sous le nom de Mathurin Bruno, était identiquement le même personnage qu'il avait vu à bord de la frégate *la Cybèle* en 1809.

changé, et que les opinions et les faits semblassent marcher alors de bon accord dans le

---

De plus, M. Robert a encore déclaré de la même manière qu'Hervagault ayant été compris au nombre de ceux qui furent mis à terre, lui demanda un billet d'hôpital qu'il lui accorda. Dans cet hospice de Lorient les religieuses le traitèrent en Prince, et quelques jours après, il sortit de cet hospice pour aller dîner chez un des notables du pays, et voulut y conduire M. Robert, qu'il présenta aux convives, qui l'attendaient comme un sauveur, en lui disant : « Je suis heureux que l'on m'ait procuré l'occasion de vous témoigner publiquement ma reconnaissance. »

M. Hervagault dîna à une table seul, et M. Robert avec les invités.

Le lendemain il monta en voiture, après avoir proposé à M. Robert de l'accompagner, qui s'en excusa par des raisons majeures qui furent agréées ; mais il eut la satisfaction de le voir partir dans une bonne voiture, ayant 24,100 fr. à ses côtés le lendemain du dîner.

Extrait de la lettre de M. le baron ...., ancien procureur du Roi, prié d'aller à Rouen, et qui a recueilli, près de trois ou quatre personnes de cette ville, les renseignemens insérés dans cette note, et qui concernent le prisonnier détenu et jugé à Rouen, après son débarquement à Saint-Malo, en 1815.

Août 1832. Ces personnes s'accordent sur le nom qu'il prenait dans son passeport : Charles de Navarre, sur son débar-

sens de la souveraineté populaire et de la royauté élue, rien ne devait être négligé tou-

---

quement à Saint-Malo en 1815, sur un séjour de deux mois qu'il a fait en Angleterre en revenant d'Amérique, avant de passer à Saint-Malo. Il aurait vu en Angleterre le prince d'Orange dans l'intimité ; à Saint-Malo, il fut dépouillé de tout, d'une garde-robe considérable et d'une forte somme d'argent ; il annonçait un caractère très noble ; il avait un coup d'œil sûr, qui déconcertait ceux qui lui manquaient de respect ; il supportait avec résignation les mauvais traitemens. Une fois, ayant été renversé avec violence, quelqu'un le plaignait, il répondit : « Notre Seigneur en a souffert bien davantage ; le disciple est-il plus que le maître ? » Il ne parlait pas avec aigreur de sa famille ; ce qu'il a dit de plus fort est ceci : « J'aurais bien dû rester où j'étais ; j'étais heureux, et j'aurais bien dû les connaître. » Et une autre fois : « Je la rendrai heureuse autant qu'il sera en mon pouvoir ; mais je ne pourrai jamais me résoudre à habiter avec eux. » Il disait de sa sœur : « Elle n'a jamais été tendre ; mais on ne sait pas tout ce qu'elle a à souffrir. » Il était traité avec humanité par les deux gardiens de la prison de Bicêtre, qui se nommaient Libois et Blanchemin.

On a constamment assuré deux faits qui, s'ils sont vrais, prouvent l'identité du personnage avec Louis XVII ; 1° celui de madame la marquise de N...., qui sortit d'auprès de lui tout en pleurs, et déclara qu'elle allait dire au préfet (M. de Kergariou) ce dont elle avait été témoin, et qu'elle reviendrait le soir. Mais, soit que le préfet ait ébranlé sa conviction, soit qu'il l'ait intimidée, madame de N.... ne revint pas ; de plus, elle n'a été appelée ni à l'instruction, ni au procès. Le second fait, plus incroyable, mais assuré très positivement sur la foi de trois témoins, qui, malheureusement, n'existent plus, c'est que madame de Tourzelle serait venue voir le pri-

tefois par les partisans du système nouveau et par l'esprit révolutionnaire pour essayer d'a-

---

sonnier et aurait reconnu sur lui des marques qu'elle connaissait à son auguste élève *. Une dame Geoffroi, pourvoyeuse du prisonnier, a assuré aux témoins ci-dessus avoir conduit madame de Tourzelle à la prison ; elle est restée long-temps avec le prisonnier, et lorsque Libois vint la chercher, elle le tenait serré dans ses bras ; ils pleuraient tous les deux. Les deux guichetiers nommés ci-dessus ont répété souvent ce fait. Ils me l'ont dit plus de vingt fois, assure la femme Dumont. Les témoins prétendent que Libois disait que ce qui déterminait sa conviction, c'était le prodige dont le prisonnier était cause dans la prison ; plusieurs fois le feu a été mis dans son quartier, et toujours le feu s'arrêtait au cachot du prisonnier sans qu'on eût besoin de l'éteindre. On avait placé près de lui un faux prêtre pour espion, eh bien ! cet homme, nommé Louher, a été l'une des premières victimes des tentatives dont le but était la mort du prisonnier : il a été brûlé dans sa chambre. On prétend que le prisonnier portait à la cuisse une empreinte au fer chaux qui représentait un Saint-Esprit avec une légende latine, qu'il disait lui avoir été faite par Pie VI ; madame Dumont a touché le signe de reconnaissance que le prisonnier porte au-dessous du sein gauche, c'est la moitié d'un anneau double ; il prétend être à même de dire le nom qui y est gravé, et celui qui se trouve sur la partie de l'anneau que porte sa sœur. Ainsi que M. Robert, le nommé Sauchet, ancien capitaine timonnier sur *la Cybèle*, a couché à bord de ce bâtiment avec Hervagault ; il a dit avoir vu les marques que ce jeune homme avait sur le corps ; les mêmes marques étaient portées par le prisonnier de Rouen **. Saudret vit

* Voir, sur ces prétendues marques, la note insérée ci-après.

** Comme ci-dessus.

battre complétement la confiance des peuples dans la légitimité, pour accabler ses seuls et

---

encore, il demeure à Fécamp. Un nommé Flahaut, aubergiste au bois Dessessart, avait servi sur *la Cybèle;* il demanda à se présenter devant le prisonnier de Rouen, avec la veste et la médaille qu'il portait sur la frégate, pour savoir s'il serait reconnu; mais il lui fut défendu de se présenter à la prison. Flahaut alla se placer à la tourelle de la prison du palais, lorsque le prisonnier y fut transféré de celle de Bicêtre. Il reconnut parfaitement l'ancien marin de *la Cybèle.* Une femme, nommée Jeanne Caillot, à qui on avait donné un bureau de loterie à Rouen, pour récompense de ses services dans la Vendée, a déclaré devant le juge d'instruction que Mathurin Bruno était plus noir que le prisonnier; que, d'ailleurs, il avait les oreilles percées, que c'était elle-même qui lui avait fait cette opération. Or, le prisonnier de Rouen n'avait jamais eu les oreilles percées. Une femme, nommée Françoise Desprès, Vendéenne, qui s'était distinguée dans l'armée de Charette, avait reçu l'enfant, sorti du Temple, à Longjumeau, et l'avait soigné pendant une partie du temps qu'il avait passé dans la Vendée. Un jour, on demanda au prisonnier s'il reconnaissait une femme, nommée Françoise Desprès, qui allait venir à Rouen : « Oui, certainement, dit-il, elle est borgne de l'œil gauche; » ce qui était très exact. Il est à remarquer que ni Saudret, ni Flahaut, ni la femme Desprès n'ont été appelés en témoignage. La femme Caillot a paru devant le juge d'instruction, mais elle n'a pas été appelée au procès. Paulin, demeurant à Paris, où il avait rendu quelques services importans, y fut connu de M. de Frotté, lorsqu'il s'occupait de l'enlèvement. Les fonctions de Paulin, dans cette entreprise, se sont bornées à faire le guet autour du Temple, pendant que M. de Frotté attendait à la porte, déguisé en charretier et

véritables représentans de tous les ennuis qu'il serait possible de leur susciter. L'efferves-

---

gardant la voiture du blanchisseur. L'enfant, selon Paulin, aurait été conduit d'abord rue de Seine, n° 6, à ce que l'on croit.

Joséphine, apprenant qu'on lui avait substitué un autre enfant, en fit faire des reproches à M. de Frotté, parce qu'il avait été convenu entre eux que l'on ne recourrait pas à cet expédient qui exposait l'avenir de Louis XVII. Aussitôt après l'enlèvement, Paulin partit pour la Vendée, et prévint Charette que l'enfant allait lui être amené. Paulin dit qu'il le vit bientôt arriver, et l'accompagna, à travers la forêt de Turpin, jusqu'au château d'Engry, chez madame Turpin de Crissé. Cette dame, craignant que les perquisitions auxquelles sa famille était en butte, ne compromissent l'enfant royal, plaça son dépôt chez un sabotier du village de Vesins, nommé Bruno, homme très sûr, et qui prit, pendant ce temps-là, le petit Mathurin Bruno chez lui, afin que la présence d'un nouvel enfant, dans cette famille, fût moins apparente. Paulin eut l'année suivante un message à porter à Rome, à Mesdames de France. Paulin s'est fait reconnaître du prisonnier, qui lui dit : « Vous êtes le seul qui me restiez de cette époque, et vous me serez bien utile; mais ne cherchez plus à me parler, vous me nuiriez tout-à-fait, et vous vous perdriez vous-même. » Paulin avait un manuscrit ; il l'a confié à M. de F...... ; il ne sait ce qu'il est devenu. (Nous connaissons la personne qui le possède.) Les débats du prisonnier de Rouen se prolongèrent pendant plus de dix audiences. On n'a pu éclaircir le motif qui a empêché le prisonnier de faire assigner les témoins à décharge, que le ministère public ne faisait pas citer. Il en a paru néanmoins plusieurs ; mais à peine suspendaient-ils leur narration pour respirer ou se moucher, que le président les

cence, causée par la révolution de 1830, avait remué, jusque dans ses fondemens, cette

---

renvoyait à leur place, en leur disant : En voilà assez. Le prisonnier était hors d'état de réclamer contre cette iniquité; pendant la plus grande partie de chaque audience, il n'était pas capable de prendre intérêt aux débats; à l'époque de ce jugement, il ne se ressemblait plus à lui-même. Il avait été placé quelque temps auparavant dans la prison du palais, où les mauvais traitemens avaient gravement altéré sa santé. Plusieurs fois on avait tenté de l'empoisonner. Madame Dumont était alors dans la même prison, mais sans pouvoir lui parler; elle a entendu dire plusieurs fois aux autres prisonniers, qu'il était pris de vomissemens subits, et qu'il vomissait quelquefois le sang; que quelqu'un lui avait toujours donné de l'huile et du lait à propos, et qu'on lui avait sauvé la vie de cette manière. Lorsque ces accidens se manifestaient, il disait aux prisonniers : « C'est votre Roi qu'on empoisonne. » François, guichetier de la prison du palais, qu'on soupçonnait de ces empoisonnemens, est mort tout de suite après le procès; Libois et Blanchemin, de même, à peu de temps l'un de l'autre. Ils avaient été destitués parce qu'ils avaient refusé de faire contre le prisonnier une déclaration mensongère. Le prisonnier, dans la prison, n'avait plus la faculté de se procurer des alimens du dehors, de sorte que l'on a pu influer sur son genre de nourriture. Lorsqu'on l'amena à l'audience, il avait l'air d'un imbécile; mais à mesure que l'effet du narcotique diminuait, il reprenait son énergie : aussi lui est-il arrivé, vers la fin de l'audience, de parler très vertement aux membres du tribunal; c'était alors qu'on levait l'audience. Le magistrat appelé d'abord a décliné cette commission; il fut remplacé par M. ......, dont la conduite partiale fut blâmée de tout le monde. Dans une séance publique il a été hué,

masse d'imaginations inquiètes, agitées, faciles aux illusions, aux projets, et sachant com-

---

et une autre fois dans une réunion publique. Un soldat de la ligne, qui faisait faction dans la prison, s'était écrié, en voyant M. Charles : « Ah ! voilà mon bienfaiteur, celui qui m'a sauvé la vie en Amérique, qui m'a vêtu, qui m'a nourri ! » Cet événement fit grand bruit; on fit entrer le soldat dans la garde, on lui donna une pension sur la liste civile, et il est venu dire à l'audience qu'il avait connu le prisonnier, en Amérique, garçon boulanger. Son attitude et le son de sa voix décelèrent si bien son parjure, qu'il fut couvert des huées de l'auditoire. Son nom est Chauffart. Lorsque les Bruno parurent en témoignage à l'audience on m'a assuré que la réponse des femmes à cette question : Reconnaissez-vous le prisonnier ? a été, Oui, mais pas pour notre frère. Et le président ajoutait : Greffier, écrivez qu'elles le reconnaissent. L'une de ces femmes pleura. « Ne pleurez pas, lui dit le prisonnier, la justice aura son tour. » Le mari de la femme Delannoy répondit comme sa femme et sa belle-sœur; et le président lui ayant fait cette seconde question : Ne lui avez-vous pas montré à faire des sabots ? il répondit : J'ai appris à faire des sabots à mon beau-frère, mais pas à celui-là. On m'a assuré qu'on avait voulu le poursuivre en faux témoignage. Le vieux jardinier de madame de Turpin dit, à la prison : « Je n'y comprends plus rien. Madame de Turpin, qui est une bonne femme et avec qui j'ai été trente-sept ans, veut bien me forcer à dire que ce jeune homme-la a été amené chez elle pour avoir soin des chiens. » Madame de Turpin était à Rouen au moment du procès; mais lorsqu'il fut question de paraître en justice, elle se trouva mal. Il lui fut impossible de se résoudre à paraître. Le prévenu ne voulut pas d'avocat. M.... était derrière lui, prenant des notes dans tout le cours du procès. Le prisonnier se

bien, dans les momens de troubles publics, il est aisé de répandre et de faire prévaloir les

---

borna à dire qu'il demandait à être confronté avec sa sœur, et que s'il ne lui donnait pas le moyen de le reconnaître, en moins d'une minute, il consentait à périr de la manière la plus cruelle et la plus ignominieuse. Il fut condamné à cinq années de prison pour escroquerie; plus, à deux années pour avoir insulté la cour. Il dit, après le prononcé du jugement: « Que m'importe ce jugement! il ne me concerne point, il n'a pas été rendu sous mon véritable nom. »

Ce prisonnier, qui se faisait appeler M. Charles, était très pieux, et, durant sa prison, il fit un vœu qui a été enregistré à l'église de Houpeville: une partie de ce vœu est de faire élever une église sous l'invocation de Jésus, Marie et sainte Anne. Il s'est placé aussi sous la protection de saint Léonard, patron du captif. Ce sont les mardis que les personnes qui prient pour lui s'unissent à ses intentions.

Les mêmes témoins ci-dessus nommés prétendent avoir revu leur homme trois fois depuis sa sortie de Saint-Michel. La première fois, l'hiver de 1818 à 1819, c'est-à-dire en novembre ou décembre, mademoiselle Martin l'a vu à l'église, d'abord à la messe où elle a assisté, ensuite elle l'a vu aller au confessionnal d'un prêtre qu'elle lui avait indiqué pendant sa prison. La deuxième fois, pendant le passage de Madame la Dauphine à Rouen, on l'a vu sur le boulevart avec un ancien maître de poste de la Vendée, qui l'avait conduit dans sa voiture, lorsqu'on lui a fait, pour la première fois, quitter la France. Je n'ai pas pu, dit le narrateur, voir la personne qui tait son nom; la voiture qui a servi à ce départ existe encore, a-t-on assuré. Enfin, la troisième fois, c'était au mois de décembre dernier (1831), il est entré au Musée de Rouen, et en sortant, comme la femme de Paulin, qui a un petit emploi dans

opinions les plus absurdes, les mensonges les plus grossiers, les calomnies les plus invraisemblables.

On vit donc paraître, dans le courant de 1831, chez tous les marchands de nouveautés bibliographiques, une brochure intitulé : *Révélation sur l'existence de Louis XVII, duc de Normandie.* — A qui devait-on, dans de pareilles circonstances, une révélation si impor-

---

cet établissement, lui demandait un peu brusquement l'argent de sa canne, il la paya, et, lui frappant sur l'épaule, il lui dit : « Petite femme, ne soyez pas méchante. » Il paraît qu'il a un son de voix tout particulier et très reconnaissable ; cette femme en fut tellement surprise qu'elle pensa tomber à la renverse. Le prisonnier est beaucoup mieux qu'à l'époque de son procès, parce qu'il se porte bien. On a remarqué en lui cette différence, qu'il a les cheveux noirs tandis qu'ils étaient blonds ou chatains très clair pendant sa prison ; on suppose qu'il les a fait teindre ou qu'il porte perruque.

Mademoiselle Martin a raconté au narrateur (vers le 22 août 1832) qu'il y a un mois, un personnage de distinction, qui a fait à Rouen un voyage pour rendre service à un de ses amis (lequel a le titre de duc, et est en Allemagne dans ce moment-ci), venait de lui écrire et lui donnait des nouvelles de *notre ami.* Il paraît que le prisonnier est d'une méfiance extraordinaire, et craint autant l'indiscrétion de ceux qui lui veulent du bien que la méchanceté de ses ennemis ; qu'en conséquence, il change à chaque instant de place sans jamais dire où il va.

tante et surtout si opportune? Ce devait être, sans nul doute, à un partisan avoué de la branche aînée de la maison de Bourbon, à quelque ami passionné de la légitimité, qui ne se contentait pas de voir la succession monarchique assurée dans la personne de Monseigneur le duc de Bordeaux, et qui voulait conserver le droit héréditaire dans toute sa pureté; ou bien à un homme qui possédait des renseignemens secrets et importans sur le mystère de la tour du Temple. Dans tous les cas, on pouvait s'étonner de ce qu'au lieu de communiquer ces documens à la famille royale, plus intéressée que personne à les connaître, il les livrât au public qui, dans ce moment, était préoccupé de bien d'autres affaires; mais, en prenant connaissance de cette brochure, on ne pouvait rester long-temps dans l'incertitude des motifs et des sentimens qui avaient présidé à sa rédaction et à sa publication. Cet ouvrage n'était rien moins qu'une diatribe effrénée contre tous les princes de la branche aînée, et son auteur était M. L...... de F......., bibliothécaire de la maison d'Orléans. Louis XVII, on doit en convenir, avait choisi, dans une singulière clientelle, le défenseur des droits de

la légitimité et de ses prétentions personnelles.

Dans ce pamphlet, il serait plus juste de dire dans ce libelle, il n'est sorte d'outrages qui ne soient prodigués à la maison de Bourbon. Il résulte de la *Révélation* que ce n'est point la maison d'Orléans qui a toujours prétendu arriver au trône par un moyen quelconque; que ce ne sont point les princes de cette maison qui, à toutes les époques, par eux ou par leurs partisans, ont essayé de renverser la branche aînée, de lui nuire, de la calomnier, d'attaquer la sincérité, la légitimité, l'authenticité de la naissance des enfans royaux; mais que les auteurs de toutes les calomnies, de tous les méfaits de la première et de la seconde révolutions, ce sont les frères de Louis XVI et surtout le comte de Provence, depuis Louis XVIII, autre Macbeth, dévoré du désir de l'usurpation, et qui, pour accomplir ses projets, ne recula devant aucune accusation, aucun forfait, ou plutôt, comme on va le voir, devant aucune absurdité.

Selon la *Révélation* du Palais-Royal, c'est donc MONSIEUR qui, parrain de Louis XVII, dit au prêtre chargé du baptême de son neveu :

« Mais, monsieur l'abbé, il serait pourtant nécessaire de savoir quel est le père de l'enfant que vous allez baptiser; »

C'est lui qui n'a émigré que dans la seule intention d'accélérer la chute de son malheureux frère ;

C'est lui qui entretenait des correspondances secrètes avec Marat, Robespierre, Couthon (pourquoi pas avec Philippe-Egalité, duc d'Orléans, ami très connu de tous ces honnêtes gens?), pour presser leurs fureurs régicides, et qui leur écrivait entre autres choses : « Débarrassez-nous de l'imbécile le plus tôt que vous pourrez ; »

C'est ce même comte de Provence qui, instruit de l'évasion de Louis XVII, ne voulut point accorder la main de Madame aux sollicitations de l'archiduc Charles qui aurait, les armes à la main, rétabli son beau-frère sur le trône de France, et qui se hâta de la marier à Monseigneur le duc d'Angoulême, son neveu et son futur héritier, intéressé alors à se taire sur l'existence du duc de Normandie;

Selon l'auteur de la *Révélation*, les souverains alliés, qui savaient bien, au moment de la Restauration, que Louis XVII existait, n'ont

consenti à reconnaître Louis XVIII qu'à la condition d'un article secret ajouté au traité de 1814, lequel article aurait stipulé que Louis XVIII, Roi *ostensible* de France, ne serait pourtant que régent du royaume pendant deux années, lesquelles seraient employées à acquérir toute certitude sur le fait qui devait déterminer ultérieurement quel devait être le souverain régnant, etc, etc.

Ce n'est pas tout. Louis XVII, toujours d'après l'auteur de la *Révélation*, s'était rendu à Rome, après son évasion du Temple, et aurait été sacré par le Pape, en présence de vingt-deux cardinaux, parmi lesquels figurait M. l'abbé Maury. Aussi le clergé français, prévenu par la cour de Rome, n'avait pas voulu, lors de la rentrée de Louis XVIII, et malgré son injonction verbale, célébrer de service funèbre pour Louis XVII, et comme les preuves de la présence de ce prince à Rome étaient déposées dans les archives du Vatican, on avait nommé M. de Blacas, ami intime du Roi, ambassadeur près du Saint-Siége, afin de pouvoir faire disparaître toutes ces preuves.

Ce n'est pas tout encore. On vient de voir

que M. l'abbé Maury assistait au sacre romain de Louis XVII. M. le curé de l'église de Sainte-Marguerite, à Paris, où le jeune prince avait été inhumé, savait aussi l'incident de ce sacre et le dépôt des pièces au Vatican; l'impératrice Joséphine, qui n'ignorait pas non plus l'existence du duc de Normandie, avait essayé, en 1814, de toucher l'empereur Alexandre en faveur de ce Roi qui réclamait sa couronne; enfin, Monseigneur le duc de Berri, instruit aussi de l'identité du Dauphin, avait insisté auprès de Louis XVIII pour qu'il fût reconnu, et Son Altesse Royale avait même dit au Roi : « Justice avant tout, mon oncle! »

Et alors, écoutez bien :

1° M. le cardinal Maury est mort empoisonné;

2° Le curé de Sainte-Marguerite est mort des suites du poison;

3° Joséphine a été empoisonnée peu d'heures après avoir respiré un bouquet de roses que lui avait envoyé Louis XVIII;

4° Et c'est quelques jours après la conversation qu'il avait eue avec le Roi, son oncle, que Monseigneur le duc de Berri fut assassiné par Louvel;

Et tout cela, d'après la *Révélation*, est l'ouvrage de Louis XVIII!!!!

A la lecture de toutes ces merveilleuses imaginations, n'est-il pas vrai que l'absurde l'emporte encore sur l'horrible, quoiqu'elles soient censées sortir de la main d'un bibliothécaire de la maison d'Orléans?

Mais, n'importe : Calomniez, calomniez; il en reste toujours quelque chose, et, en 1831, il pouvait ne pas être indifférent de jeter dans le public de nouvelles injures sur les princes de la branche aînée et de les charger d'imputations qui, toutes grossières qu'elles étaient, n'en répandaient pas moins d'odieuses idées sur toute leur vie en faisant renaître des soupçons sur les droits des représentans du principe de la légitimité.

La contagion des idées est puissante. La médecine légale atteste que beaucoup de faits ne se présentent, dans les phénomènes moraux, que provoqués par des faits analogues, par des sympathies cachées, par une espèce d'électricité intellectuelle. Il est réel, par exemple, qu'il suffit de la publicité donnée à une sorte de crimes pour qu'on voie bientôt des crimes de même nature se multiplier à

l'infini : l'empoisonnement, le suicide, le meurtre, etc., etc. Dans un tout autre ordre de choses et d'idées, un de mes ancêtres n'a-t-il pas écrit au nombre de ses maximes : « Combien de gens n'auraient jamais aimé, s'ils n'eussent point entendu parler de l'amour? » Puisqu'avec la révolution de 1830, on recommençait à parler de Dauphins retrouvés, il fallait bien s'attendre à voir reparaître quelques Louis XVII.

Cependant, je n'avais pas ouï dire qu'à l'appui ou à la suite du pamphlet de 1831, aucun duc de Normandie se fût immédiatement présenté. Peut-être aussi ne fallait-il, pour en voir venir, que le temps nécessaire à la propagation de cette idée, dix fois ressuscitée, de la possibilité que le Dauphin enfant eût été miraculeusement sauvé du Temple. Puisqu'on venait de la lancer de nouveau dans la masse des imaginations ardentes, elle devait produire quelques résultats. C'est, en effet, ce qui ne manqua pas d'arriver.

Déjà l'on commençait à parler d'un certain baron de Richemont qui, aux yeux de ses partisans, était le véritable Louis XVII, lorsque, au mois d'octobre 1833, je fus engagé, par

une personne dont la position et les vertus sont dignes de tous mes respects, à m'occuper d'un autre personnage qui se présentait comme le fils de Louis XVI. Martin le visionnaire était mêlé dans cette affaire. Il assurait qu'il avait revu l'ange de sa mission de 1818, et que, comme il avait eu naguère à annoncer au feu roi que celui-ci occupait une place qui n'était pas la sienne, cette fois il était chargé d'annoncer que l'individu qu'il désignait était bien réellement Louis XVII, lequel, m'avait-on dit, était établi en ce moment dans une résidence à trente lieues de Paris.

De Montmirail où je me trouvais alors, j'écrivis donc d'abord à Martin, en lui rappelant nos relations antérieures; et, fidèle à l'habitude que j'ai prise d'exposer, sur les faits que je raconte, la vérité telle qu'elle m'est parvenue, voici, telle aussi qu'elle me parvint, la réponse du visionnaire :

Le 20 octobre 1833.

« Monsieur le conte,

« Je viens de recevoir votre lettre par laquelle vous me demandez si jé vu un person-

nage qui fait beaucoup de bruit aujourd'hui. Oui je lé vu le 28 septembre et je resté longtemp seul avec lui. Je lé reconnu a une marque quil lui proviens de ses mauvais traitemens. Il ma ausi rapporté des chose que je savais et que je navais dit a personne et quil ma dit que je savais. Cest bien la même personne que jé vu dans une vision avec plusieurs souverains. On ma ausi fait voir en particulier lempereur de russie quil doit se convertir a la religion catholique. Sil est comme on me la fait voir jé vu un bel homme et dune bonne grandeur. Je ne peut tout vous rapporter sur son compte, ce serait trop long. Monsieur, vous dite que le personnage est retiré a 30 lieues de Paris il nest rien de tout cela, il na point dasile, tous les jours changement car je crois bien quil a des inspiration. Monsieur, quand je parlez a Louis 18 sil avoit fait ce que je lui avais recommandé la France serait tranquille aujourdhuy mais la trop grande envie de regner.,.. car il mavait bien promis quil ferait les recherche pour donner la place a celui a quil appartenait, il na rien fait, je lui ait dit de ne point se faire sacrer il a eu peur de la menace et il a restez sans etre sacré. Vous en parlerez

a madame la duchesse de ..... je lait vue plusieurs fois depuis trois ans et je lui ais dit ce que je vous marque pour Louis 17.

« Monsieur, jé lhonneur d'être votre serviteur.

« Je ne mets point de signature vous connaissez celui qui vous écris. »

La vision de Martin n'était point une raison, et la réponse que l'on vient de lire n'était pas de nature à augmenter ma confiance. Ce qui, au premier aspect, avait plus de poids à mes yeux, et ce qui m'obligeait même à donner quelque suite à cette affaire, c'était le témoignage de plusieurs personnes tout-à-fait recommandables qui entouraient le soi-disant duc de Normandie, et qui semblaient d'avance lui donner un caractère que je n'étais, toutefois, nullement disposé à lui reconnaître de *prime-abord*.

On doit avouer qu'il est difficile d'être placé dans une position plus embarrassante et plus désagréable que celle où je me trouvais alors. Le bon sens et le raisonnement disent que le malheureux Dauphin est mort au Tem-

ple, ou bien que, dans le cas où il n'y aurait pas fini ses jours et qu'il eût été arraché encore vivant de cette prison, on n'aurait pas manqué, depuis quarante ans, d'avoir sur son existence et son identité les preuves les plus authentiques;

Que si M. de Charette a réellement présenté un Louis XVII aux troupes vendéennes, c'était seulement dans le but politique de soutenir ou de relever le courage de ses armées, et que si c'eût été véritablement le Dauphin, jamais M. de Charette ni les autres chefs de l'armée catholique n'eussent abandonné le Prince quel qu'eût été son sort;

Que ce Prince lui-même, quelque précaution qu'il ait dû prendre pour sa sûreté, n'aurait pas manqué de se rendre, à quelque époque que ce fût, auprès de sa famille, ce qu'il pouvait faire aussi facilement que de se transporter, comme il le faisait, en d'autres lieux; et que, puisqu'il n'en a point été ainsi, c'est que probablement le Dauphin n'existe plus;

Et qu'enfin, l'intervention de l'Empereur Alexandre, les supplications de Joséphine et son empoisonnement, l'article secret du traité de Paris, les représentations de M. le duc de

Berri et son assassinat, ainsi que tous les crimes de Louis XVIII, sont autant de folies indignes de la moindre attention.

Cependant, quand l'instinct et le calcul ont ainsi raisonné, d'un autre côté, la réflexion est obligée de convenir qu'à toute rigueur, ce déplorable enfant a pu être retiré des mains de ses bourreaux ; que, pour dérober sa tête à toutes les poursuites, il a dû vivre dans une obscurité et dans une agitation peu favorables à sa récognition subséquente, et qu'enfin, dans l'état de proscription, de trouble et de domination où l'Europe a été tenue sous la Convention et l'Empire, il se peut rigoureusement aussi que le fils de Louis XVI n'ait jamais pu parvenir à se montrer et à faire valoir des droits qui auraient été un arrêt de mort pour lui et pour tous ceux, grands et petits, rois et sujets, qui se seraient exposés à le soutenir. — Que conclure alors? — La perplexité naît des possibilités où l'imagination se laisse entraîner, et quand l'homme a laissé entrer le doute dans son esprit, où peut-il s'arrêter? Dans tous les cas, et comme je l'ai fait remarquer précédemment, le parti qui semble le plus sage, c'est celui de l'examen. Repousser

sans vérification, peut être injustice, crime, et assurément faute de conduite. Ecouter et juger, c'est le moyen de la prudence et de la loyauté.

Je répondis donc aux provocations très respectables qui m'étaient adressées et que je ne pouvais ni dédaigner ni brusquer, que, quelle que fût mon incrédulité en pareille occurrence, j'étais disposé à voir et à croire même lorsque, toutefois, des preuves suffisantes me seraient données. Je me résolus d'autant plus à suivre cette marche que l'intérêt de la famille royale, déjà si malheureuse dans son exil, semblait me commander d'agir ainsi. C'était la servir que de lui épargner l'éclat et l'ennui de cette nouvelle réclamation, de lui servir d'intermédiaire dans le cas où une entremise quelconque serait vraiment nécessaire et de ne point laisser des dupes, des intrigans ou des fripons, intervenir dans une affaire si délicate.

Encore une fois, la nouvelle vision et l'assertion de Martin, ne comptaient pour rien à mes yeux. Ce qui allait se passer, ce dont il s'agissait maintenant, ne sortait en aucune façon

de l'ordre matériel et physique. C'était des preuves qu'il fallait et non des révélations. Je demandai donc les premières pour appuyer les secondes. Il n'y avait pas d'autre manière de procéder en pareille circonstance. Les personnes que le Louis XVII actuel avait intéressées d'abord, appuyaient leur croyance ou leur bonne volonté, non seulement sur le récit de Martin auquel elles ajoutaient quelque foi, mais, trop raisonnables elles-mêmes pour s'en tenir là, elles n'avaient pu cependant résister au témoignage d'une femme fort honnête, jadis au service de la famille royale, et qui affirmait que, dans le personnage qu'on lui représentait, elle reconnaissait parfaitement le fils de l'auguste Marie-Antoinette. On verra plus bas, jusqu'à quel point cette personne portait ses assurances à cet égard. Ceci devenait sérieux, car si la méfiance est naturelle et juste dans un cas pareil, il faut pourtant] qu'elle s'arrête quelque part, et le témoignage de cette femme ne manquait pas d'importance.

A l'appui des assertions qui m'avaient été présentées la première fois, on m'avait remis le mémoire suivant que le personnage en

question avait, me disait-on, adressé à l'empereur Nicolas. Le voici :

A S. M. I. L'EMPEREUR ET AUTOCRATE DE TOUTES LES RUSSIES.

« SIRE,

« Fils de l'infortuné Louis XVI, mon existence miraculeuse n'est plus un mystère pour Votre Majesté, puisqu'elle a dû recevoir ma dépêche officielle en date du ; elle a été remise par mes ordres à l'ambassadeur de Votre Majesté à Paris, le

« Cette dépêche a un triple caractère :

« 1° Elle est une juste réclamation de mes droits et de mon admission au rang des rois, comme héritier légitime du trône de France;

« 2° Elle est une protestation formelle contre la majorité du duc de Bordeaux à treize ans, nonobstant l'ordonnance de Charles V (1);

(1) L'ordonnance de ce Roi, en date d'août 1374, fixe la majorité du Roi de France à quatorze ans; et en 1563, le chancelier de l'Hôpital fit rendre un édit, enregistré aux parlemens, par lequel il fut déclaré que l'esprit de la loi était que les Rois

« 3° Elle est une déclaration franche, loyale, solennelle, et de ma libre volonté d'appeler au trône de France le duc de Bordeaux, comme mon héritier légitime, lorsqu'il aura atteint l'âge auquel j'ai fixé sa majorité.

« Les dispositions qui précèdent reposent sur des motifs puissans qu'apprécieront l'honneur et la magnanimité de Votre Majesté.

« Les rois ne sont les lieutenans de Dieu sur la terre, que pour être les dispensateurs de la justice et les pères des peuples. Dieu étant la justice même, c'est pour en protéger les principes et leur application qu'ils ont reçu de lui la puissance et la force; or, la légitimité des rois est la conséquence immédiate et naturelle de ce principe de justice, parce que cette légitimité est elle-même conservatrice des pouvoirs souverains qui gouvernent, et protectrice des destinées des peuples dans un ordre de sûreté, de tranquillité et de bonheur publics et privés.

---

fussent majeurs à quatorze ans commencés et non accomplis suivant la règle que, dans les causes favorables, *annus inceptus pro perfecto habetur*. Cette règle devint loi fondamentale du royaume, et fut observée pour Louis XIII, Louis XIV et Louis XV.

« Toute usurpation et l'appui ou l'adhésion qu'elle reçoit sont donc en dehors de la loi divine, conséquemment étrangers à toute idée de justice; il doit en être ainsi, puisque l'usurpation d'un trône est toujours le signal de perturbations et de guerre, de désordres et de crimes, de dangers pour les rois et de malheurs pour les peuples.

« Je passe au second point.

« Je ne reconnais point pour le trône de France une majorité de treize ans, parce qu'elle serait un péril nouveau pour ma patrie.

« L'état de démoralisation sociale et politique dans lequel les erreurs philosophiques du dix-neuvième siècle ont jeté le monde, m'impose à cet égard de grands devoirs; je saurai les remplir. La France est depuis trop long-temps le foyer de toutes les perturbations; je le détruirai.

« Les phases laborieuses d'une régence placeraient la France et peut-être l'Europe dans un cercle de calamités, où viendraient se heurter toutes les passions malfaisantes et dangereuses. Je dominerai, en l'évitant, cet avenir menaçant.

« Avec l'aide de la divine Providence, enfin, je rétablirai l'ordre et la concorde dans mon royaume ; je proposerai aux rois un grand projet d'union, et la paix de l'Europe sera assurée.

« Cause et effet de la gloire et de la prospérité de la France pendant huit siècles, le principe monarchique recevra dans mes mains un nouvel élan. Ses développemens bienfaisans et protecteurs seront la sauve-garde du faible contre l'abus du pouvoir, ils seront l'appui de tous les trônes légitimes, parce qu'ils seront en harmonie avec les droits publics de l'Europe, qui ont la légitimité pour principe.

« L'impolitique oubli dans lequel on m'a laissé, les persécutions et les souffrances dont j'ai été l'objet, les combinaisons qui ont imprudemment enveloppé mon existence dans un silence dangereux pour l'Europe, je les oublie et les pardonne. Je suis l'ami des rois et des nations ; je serai heureux et fier de resserrer les liens de confraternité qui doivent unir les peuples et les monarques.

« Mais ce grand œuvre ne peut être accompli qu'en ne laissant plus douteuse à tous les

yeux la légitimité du Roi de France ; il faut donc qu'elle soit d'abord proclamée et rétablie.

« J'arrive au troisième point. Nourri pendant quarante ans de la vie du malheur, l'exigence d'une raison d'état peu réfléchie et craintive a noyé mes destinées royales dans les élémens de la vie commune, en décolorant ainsi ma naissance dans la proscription injuste de ma personne et de mes droits ; j'ai été durement dérobé à ma patrie et à un trône qui n'appartient qu'à moi. Mais les consolations que Dieu a accordées à mon cœur flétri, en me donnant une épouse et des enfans qui me sont chers, m'ont irrévocablement dévoué au foyer domestique préparé par la violence et le malheur.

« Le trône n'a donc plus d'attraits pour moi ; je ne veux l'occuper que pour préparer le duc de Bordeaux à l'usage bien compris du pouvoir souverain.

« Son malheureux père fut mon défenseur et mon ami, ainsi que j'en ai la preuve par sa lettre de janvier 1821 (1).

---

(1) Cette lettre n'a jamais été représentée..

« L'infortuné duc de Berri a payé de sa vie son loyal dévouement à ma personne. J'ai la connaissance de cette horrible trame.

« Son fils est devenu le mien. Ma volonté à cet égard est exprimée dans mon testament qui est entre les mains de Charles X et de Louis-Philippe, duc d'Orléans, lieutenant-général du royaume. J'y déclare que j'adopte le duc de Bordeaux pour mon fils aîné et l'héritier légitime de mon trône et de ma couronne, en me réservant la direction du gouvernement en qualité de roi, jusqu'à la majorité de ce fils adoptif bien-aimé, que j'ai fixée comme celle de Saint-Louis, à vingt-un ans accomplis.

« Je ferai connaître en temps opportun les précautions efficaces par moi arrêtées; elles ont pour but que cette volonté testamentaire reçoive son plein et entier effet, sans que mes enfans mâles puissent faire intervenir la moindre prétention au trône. Ce grand acte conservateur sera complété par la sanction de la législation française.

« Lorsque Votre Majesté connaîtra mon testament, elle devinera facilement et les motifs qui m'ont déterminé, à l'époque de sa

rédaction, aux dispositions accessoires qu'il renferme, et ceux qui m'imposent aujourd'hui le devoir de les changer. Ce testament rectifié sera ensuite déposé entre les mains de tous les rois de l'Europe.

« Je déclare donc à Votre Majesté que Henri V est désormais et déjà roi de France par mon droit et ma volonté : mon sacre sera le sien ; il recevra l'onction sainte à mes côtés.

« Ainsi et seulement ainsi peut être conféré à Henri V le titre de Roi légitime, parce qu'il le tiendra de moi, principe unique de la légitimité en France.

« J'ose me flatter, Sire, que Votre Majesté verra dans ces dispositions le seul moyen de soustraire la politique européenne à des embarras dangereux.

« La publicité d'un semblable secret d'état doit surgir tôt ou tard. Son éclat sera aux yeux des peuples une accusation dirigée contre les rois ; il servira de prétexte aux factieux de tous les empires ; il armera la démocratie européenne de puissans moyens de persuasion : de là, l'ébranlement des trônes, de nouveaux troubles, des révolutions peut-être

dont les conséquences peuvent faire reculer l'Europe aux temps de barbarie.

« Ce tableau de désastres futurs, Sire, n'a rien de conjectural dans les chances qui s'y dessinent. En voici le motif :

« Mon existence et mon identité sont connus des chefs du parti républicain, convaincus de ne pouvoir arrêter la marche de Henri V ; toutes les probabilités se réunissent pour penser qu'ils n'attendent que son avénement au trône pour proclamer hautement cette usurpation nouvelle. Point de départ de tous les dangers, de toutes les perturbations, la France alors deviendra encore le point de mire de tous les agitateurs de l'Europe. Les vociférations des factions partiront de Paris ; et, comme cette fois elles auront la vérité et l'honneur pour prétexte, elles feront d'autant plus sûrement écho dans tous les empires.

« Je viens d'exposer à Votre Majesté et mes droits et la combinaison politique qui fera de ma couronne le lien de l'Europe.

« Maintenant je déclare, en présence de Dieu et des rois de la terre, que je suis dans ma capitale, et que je ne quitterai plus l'intérieur de mon royaume.

« J'offre aux monarques de sauver tous les trônes, en raffermissant leur base. Si ma voix est méconnue pour le salut de l'Europe, c'est en me jetant dans les bras de mon peuple que je laisserai passer la justice de Dieu.

« Mon existence et mon identité sont connues des souverains, surtout du cabinet de Berlin, entre les mains duquel sont déposés des papiers importans. Le digne prince royal de Prusse est particulièrement informé de tous ces détails (1). Il en est de même relativement à Charles X, au duc d'Angoulême et au duc d'Orléans. J'ai des raisons de croire que ma sœur seule a été trompée, que les manœuvres les plus odieuses l'ont constamment égarée sur mes traces. Je n'ai que quelques mots à lui dire; ils ne sont connus que d'elle et de moi dans l'univers; une fois prononcés, elle a retrouvé son frère.

« Enfin, Sire, il est temps, pour le repos des rois et des nations, de mettre un terme à toutes ces jongleries de *faux* dauphins. Vils instrumens d'une police indigne de la civilisa-

---

(1) *Vide infrà.*

tion européenne, ils ne doivent être que des objets de mépris.

« En m'annonçant comme fils de Louis XVI, moi seul je suis la vérité.

« Imposteur, ma tête doit tomber pour la sûreté des trônes.

« Héritier légitime de la couronne de France, je deviens le salut des rois.

« LOUIS CHARLES. »

Cela n'était pas mal, et la pièce qu'on vient de lire, si elle n'était pas de nature à faire naître la confiance, n'était pas faite non plus pour la détruire entièrement; mais cette pièce pouvait être une œuvre étrangère à l'individu qu'on disait l'avoir écrite et transmise. Je n'en demandai donc pas moins des preuves et un entretien avec le personnage en question.

Aux premières ouvertures qui m'avaient été faites à ce sujet et dans la conversation que j'avais eue avec une personne qui était venue m'en parler, j'avais eu l'occasion de dire que, dans mon dernier voyage à Bustchiérad auprès des princes, madame la duchesse d'Angoulême avait, un jour, mis

l'entretien « sur les prétentions des divers Louis XVII qui s'étaient présentés jusqu'ici, sur son frère, sur leur commun séjour au Temple et sur quelques circonstances particulières connues seulement d'elle et de lui, et qui pourraient, si ces circonstances étaient fidèlement rappelées, l'aider à démêler et à reconnaître la vérité. » Ce que j'avais dit fut rapporté au personnage qui se disait Louis XVII, et quelques jours après je reçus de lui la lettre suivante que je livre textuellement au lecteur :

« Monsieur,

« Si vous êtes, en vérité, celui qui me rend ma sœur chérie, notre patrie est sauvée. Que ma confiance ne soit pas encore une fois trompée. Je me fie entièrement à ceux de mes amis qui m'ont fait part de votre présence ; mais mon cruel destin m'a enseigné d'être prudent. On vient de me dire que vous avez parlé avec ma sœur de moi ; si cela est, elle doit vous avoir communiqué les signes, par lesquels je peux facilement être reconnu. Les faux dauphins ont tr[illegible] les divers écrits

beaucoup de faits qui soutenaient leur imposture; mais il y a des secrets qui ne sont connus de personne dans l'univers que d'elle et de moi; ma sœur vous doit avoir parlé de ce qui s'est passé un jour entre elle et moi pendant notre captivité dans les chambres de la tante madame Elisabeth. Cette petite, mais très remarquable scène, connue de personne que de ma sœur et de moi, suffit seule de me reconnaître comme celui qui a souffert avec elle au Temple, et qui a perdu ce que nul mortel n'a encore perdu. C'est au Temple que nous fûmes encore témoins d'autres scènes, et si ma sœur a la volonté de me reconnaître, elle ne peut pas manquer de moyens suffisans.

« Si vous, monsieur, êtes envoyé d'elle, vous pouvez vous fier sans crainte au porteur qui est un de mes plus fidèles amis, qui est instruit de tout ce qui me concerne et de toutes les démarches que j'ai faites jusqu'à présent.

« Louis Charles. »

Le style et l'écriture de cette missive n'avaient rien de bien *auguste*, et je n'y puisais pas de nouveaux motifs de croyance et de

confiance. Cependant, comme j'étais prévenu que le personnage avait passé presque toute sa vie en pays étranger, je ne voulais pas, plus que de raison, être surpris de la tournure des phrases et de l'orthographe des mots, et j'étais même disposé à convenir qu'il existait dans l'expression des sentimens quelque chose qui paraissait ressembler à de la vérité. Peu de jours ensuite, et comme j'insistais toujours pour avoir un commencement de preuves par écrit; comme j'avais, de plus, indiqué un logement à Paris, où, par sa proximité, il fût plus facile d'entretenir quelques communications avec le faux ou vrai Louis XVII, il m'adressa successivement les lettres et les pièces que l'on va lire.

« Monsieur le comte,

» Le porteur aura la complaisance de vous remettre plusieurs écrits, et je vous prie de les vouloir lire; en attendant, mon secrétaire traduira quelques lettres importantes et pièces justificatives que je vous ferai parvenir demain ou après demain, et en même temps je vous communiquerai encore d'autres preuves.

Je le répète, toutes ces preuves ne sont pas matérielles, et elles ne peuvent pas l'être; mais j'ai la conviction que la vérité se fera jour malgré tous les obstacles et toutes les intrigues. Et si même ma sœur ne voulait pas me reconnaître, supposition presque impossible, je ne reculerai pas. Le Tout-Puissant est mon témoin que mes intentions sont pures, et que je suis le fils de l'infortuné Louis XVI : lui, qui m'a sauvé au milieu des plus grands périls, il me protégera contre mes ennemis, et j'atteindrai le but désiré.

« Louis Charles. »

30 octobre 1833.

« Monsieur le Vicomte,

« M. F..... m'a informé de vos bienveillantes attentions, et je vous prie d'agréer l'assurance de ma vive gratitude. J'accepte l'offre que vous avez bien voulu me faire, et je regarderai l'appartement en question comme pied à terre autant de fois que je viendrai à Paris. Je ne viendrai pas souvent et seulement si des affaires urgentes m'y appellent. Noel sera, dans ce cas, toujours mon conducteur

et compagnon de voyage. Au reste, je donne ma parole d'honneur que, pendant mon séjour dans cet appartement, je ne recevrai personne, et je m'engage à ne voir que ceux qui sont absolument indispensables pour mes affaires.

« Quant à la lettre de madame de ...... que vous m'avez fait parvenir, je vous enverrai bientôt une réponse.

« Je vous prie d'être persuadé de ma vraie et parfaite considération.

« Ch. L. »

« FAITS RELATIFS A L'EXISTENCE DU FILS DE LOUIS XVI JUSQU'A CE JOUR (1).

« A la sortie du Temple du duc de Normandie, on fit parcourir, dans le but de tromper la Convention, les diverses routes de France

(1) Afin de ne point enfler immodérément ce récit, j'en ai supprimé la première partie, la plus suspecte, puisqu'il faut le dire, en ce qu'elle offrait beaucoup trop d'identité avec la brochure de 1831 lancée sous le nom d'un bibliothécaire de la maison d'Orléans. Beaucoup des mêmes faits, des mêmes imputations s'y trouvaient rapportés. Je n'ai conservé ici que la seconde partie, celle qui semble exclusivement appartenir à la vie ou aux prétentions du nouveau duc de Normandie.

par plusieurs faux Dauphins, tandis que le véritable fut transporté *en France* chez une dame allemande dont nous dirons plus tard le nom. Cette dame le fit passer pour son fils; il vécut chez elle deux ans; à cette époque sa retraite fut trahie; il en fut enlevé au milieu de la nuit, c'était vers la fin de l'été 1797, et jeté dans une prison. Encore une fois sauvé par des amis dévoués, il quitta enfin la France, passa par Milan, Trieste, et s'embarqua de là pour l'Amérique.

« La dame chez qui on l'avait caché à sa sortie du Temple, vint l'y retrouver; elle avait épousé depuis lors un horloger suisse. Le prince avait toujours eu, comme son père, un goût prononcé pour les arts mécaniques; il s'adonna à l'horlogerie, et devint bientôt aussi fort que son maître. Mais sa tranquillité ne devait pas être de longue durée. Pour éviter la mort il dut s'embarquer immédiatement pour l'Angleterre; le capitaine du bâtiment avait été gagné, et au lieu de jeter l'ancre aux îles britanniques, il vint aborder sur les côtes de Lorient. Cela se passait au commencement de l'empire.

« Le prince, à cette époque, resta détenu

quelque temps, et eut à supporter une opération épouvantable, à l'aide de laquelle on voulut le défigurer, et qui a laissé sur ses traits des traces ineffaçables.

« Il fut encore sauvé en 1803, se cacha dans l'intérieur du pays jusqu'en 1804, et fut repris près de Strasbourg dans cette même année, au moment où il allait rejoindre le duc d'Enghien à Ettenheim ; traîné de là dans un cachot, il y resta quatre ans sans voir le jour ; il y eût infailliblement péri sans Joséphine. Ce fut elle qui lui sauva la vie et qui facilita sa dernière évasion. Cette évasion n'eut lieu que sur la fin de 1808, et il ne put quitter la France que vers le printemps de 1809. Il passa de là en Allemagne, prit l'uniforme des soldats de Brunswick dans le régiment de Schill, et fut dangereusement blessé dans un engagement qui eut lieu avec les troupes westphaliennes.

« Enfin, après une foule de vicissitudes nouvelles, il arriva vers la fin de 1810 à Berlin ; toute son ambition, alors, était de vivre tranquille et ignoré. Ses plus fidèles amis avaient presque tous péri, victimes de leur dévouement à sa cause ; il était sans ressources, et

il ne pouvait rejoindre sa famille, car il savait à n'en pouvoir douter que Louis XVIII était son plus cruel ennemi. Il se résolut donc à exercer l'état d'horloger qu'il connaissait déjà, ainsi que nous l'avons vu plus haut; mais la police de Berlin ne pouvait point le laisser habiter cette ville sans savoir qui il était; les magistrats lui demandèrent ses papiers pour lui accorder le droit de bourgeoisie; il n'en avait point; il fut donc obligé de se confier à M. Lecoq, président de la police prussienne. Celui-ci le pria au nom du prince de Hardenberg de lui remettre ses papiers; et en échange, sous prétexte que le gouvernement prussien serait impuissant à le protéger, même au sein de sa capitale s'il ne gardait le plus strict incognito, on lui donna, un an après son arrivée, des lettres de naturalisation qu'il a conservées depuis.

« Les événemens de 1814 et de 1815 survinrent; il écrivit deux fois au prince de Hardenberg pour savoir quelle devait être sa conduite dans des circonstances aussi graves; il n'en reçut aucune réponse. En 1816, il retrouva un officier français auquel il avait eu le bonheur de sauver trois fois la vie en

Prusse ; heureux d'avoir un homme qui lui fût dévoué, il n'hésita point à lui confier son secret et le chargea des lettres qu'il avait préparées pour sa famille depuis 1813 à 1816. Cet officier ne revint point ; le prince ne reçut aucune réponse et n'entendit jamais parler de son envoyé. L'avenir éclaircira ce fait. Au désespoir de ce silence, il fit une dernière tentative auprès du duc de Berri, et reçut enfin une réponse digne en tout du noble caractère de ce malheureux prince ; cette lettre et la nouvelle de la mort du duc de Berri lui arrivèrent presque en même temps (1).

« En 1824, il écrivit cependant à Louis XVIII, qu'il allait, malgré tout, revenir en France, puisqu'on le laissait dans un abandon aussi cruel. A peine cette lettre est-elle reçue, que la salle de spectacle de Brandebourg est incendiée ; sa maison était voisine ; il est accusé d'y avoir mis le feu et se trouve placé sous la

(1) Le prince fait connaître dans toutes ses lettres, qui seront publiées plus tard, que son intention n'est point de revenir troubler la paix de la France, il ne demande à sa famille qu'un souvenir ! ! *

* On a déjà dit plus haut que ces lettres n'avaient jamais été ni publiées ni communiquées. (*Note de l'Editeur.*)

« La révolution de juillet arriva ; une
nouvelle se présentait à lui ; il mit ses a
entre les mains de M. Petzold, syndic
ville de Crossen ; bientôt après, M. P
mourut subitement ! Il arriva à Strasbo
1832, après des privations et des souff
inouies ; mais il fut bientôt forcé de
d'aller chercher un refuge à Genève ; en
23 mars 1833, il franchit de nouveau la
tière de France.

« Tous les faits avancés dans ce court
seront *matériellement prouvés*. Mais
dans son cœur qu'un désir, qu'une espé
c'est de revoir sa sœur, d'obtenir d'el
entretien de quelques secondes, bien sû
est de lui prouver son identité ; car m
la duchesse d'Angoulême doit avoir été
pée sur l'existence de son frère : il en
serve l'espoir ; sa sœur, il la retro

ches faites à cet effet lui promettent un heureux succès.

IDENTITÉ.

PREMIÈRE PREUVE.

« Louis XVI et Marie-Antoinette, prévoyant, pour ainsi dire, la fatalité qui devait peser sur leur malheureux fils, *consignèrent, dans une déclaration revêtue de leur signature et du cachet qu'ils portaient au Temple*, les signes particuliers à l'aide desquels l'identité du duc de Normandie pouvait être constatée. L'homme qui se présente aujourd'hui sous le nom du fils de Louis XVI, *porte tous ces signes, et l'exactitude* en est *incontestable*.

DEUXIÈME PREUVE.

« Madame de Rambauld qui fut attachée au service du prince depuis sa naissance jusqu'en 1792, a fait une déposition par laquelle elle déclare avoir retrouvé le fils de Louis XVI, et elle cite à l'appui de cette déclaration, les signes qu'elle a reconnus sur le corps de ce

prince et des faits qui ne lui ont pas permis de douter un instant de l'identité.

TROISIÈME PREUVE.

« Une foule de témoignages qui seront bientôt produits, viennent corroborer les déclarations dont nous venons de parler, et donneront à tous ces faits une authenticité irrécusable.

« M...., *avocat.* »

Ce qui avait semblé donner un peu plus de poids jusqu'ici aux prétentions que ce personnage faisait valoir, c'était, comme je l'ai dit déjà, et comme on a pu le remarquer dans la conclusion du *factum* ci-dessus, le témoignage d'une femme anciennement attachée, comme berceuse, au service de la famille royale, madame de Rambauld. Voici dans quels termes, cette personne qui jurait partout que Louis XVII était vivant, avait cru devoir en écrire à madame la duchesse d'Angoulême :

A SON ALTESSE ROYALE MADAME.

« Madame,

« Celle qui aurait donné sa vie pour vos illustres parens, prend aujourd'hui la respectueuse liberté de vous écrire et par devoir de conscience. Veuillez recevoir avec bonté l'assurance qu'elle vient donner à Votre Altesse Royale de l'existence de votre auguste frère; ses yeux l'ont vu, reconnu; des heures passées près de lui, lui en ont donné la plus entière conviction. Une si précieuse conservation vient de la toute-puissance de Dieu; c'est à genoux que je lui en rends grâce, en me disant sans cesse que s'il a bien voulu le conserver par sa volonté même, c'est pour en faire un être de pacification générale et de bonheur pour tous. Cette espérance, comme cette conviction, vient de lui seul.

« Ses longs malheurs, son entière résignation en la Providence et sa bonté sont au-delà de tout.

« Celle de Madame ne m'est pas moins nécessaire pour m'assurer que je n'ai point trop

osé, en exprimant ce que mon cœur sent si bien pour ses souverains si légitimement aimés de tout ce qui a conservé un cœur fidèle.

« C'est dans cette confiance et en la bonté de Madame que je suis avec respect, de Son Altesse Royale, la très humble et très obéissante servante,

« MATTET Vᵉ DE RAMBAULD. »

On conçoit facilement, je le répète, la perplexité qui devait naître devant de telles assertions. Je me sentais, sinon ébranlé, du moins vivement inquiet d'une suite d'aventures si bizarres et que le témoignage de madame de Rambauld semblait fortifier. De plus, j'avais encore reçu du soi-disant Louis XVII la lettre ci-après, à laquelle était jointe celle que l'on lira ensuite, adressée par le même personnage à Madame la duchesse d'Angoulême :

2 novembre 1833.

« Monsieur le Vicomte, un voyage imprévu ne me permet pas de me rendre chez vous comme nous en étions convenus. Je charge

les deux porteurs de vous remettre ces deux lettres. Je confie à votre loyauté celle de ma sœur, en vous priant de la faire parvenir le plus tôt possible.

« Louis Charles. »

A MADAME LA DUCHESSE D'ANGOULÊME.

Paris, 2 novembre.

« Toutes les lettres que je vous ai écrites depuis l'an 1816 vous auront prouvé que ma tendresse pour vous n'a jamais changé. J'aime à me persuader que vous n'avez pas reçu ces lettres, qu'on vous a indignement trompée, et qu'on a fait tous les efforts possibles pour vous empêcher de pouvoir retrouver votre frère. Je connais depuis long-temps les personnes qui vous entourent et qui m'ont fait tant de mal : je les méprise et leur pardonne.

« Je n'ignore pas que vous êtes informée de ma présence à Paris ; on aura probablement répandu de nouveau, sur mon compte, des bruits désavantageux et les fables ridicules qui ont si bien servi mes ennemis jusqu'à ce jour ; n'importe : je m'adresse encore une fois

à vous; je mets par la présente, entre vos mains, votre tranquillité et la mienne, le sort de notre famille, le salut de notre patrie. Je vous rappelle les paroles que notre mère chérie a prononcées après la mort de notre père sacrifié. Je ne les ai pas oubliées, et la lettre que je vous ai écrite à Holy-Rood, l'an 1832, en est la preuve. Je vous rappelle une scène qui eut lieu durant notre captivité au Temple, et dont vous seule fûtes l'auteur. *Aujourd'hui comme alors je suis votre frère.* Personne que vous et moi ne saura ce que je veux dire par ces mots, et si vous doutez encore que je sois le véritable compagnon de vos souffrances au Temple, demandez-moi le nom de cet ami que la Reine a envoyé au comte de Provence pour lui porter la bague et le cachet. Faut-il vous désigner ce cachet? Vous trouverez *sur la troisième facette un portrait qui vous dira : c'est votre frère.* Je vous rappelle en même temps le fidèle M. Toulan, et si la politique odieuse, si les efforts criminels de mes ennemis pouvaient cependant vous persuader encore de ne pas me reconnaître, j'invoque la *sainte dont la lettre initiale se trouve dans l'intérieur de la bague*,

comme témoin contre vous devant le tribunal du Tout-Puissant. Croirez-vous encore qu'un imposteur s'attribue le nom de votre frère? Je vous cite un nouveau fait. Notre bonne tante cacha un jour la seule chose que nous possédions alors. Les gardiens ne purent pas découvrir la cachette malgré toutes les recherches possibles. Ne vous souvient-il plus de cette circonstance?

« Si vos doutes ne sont point éclaircis, néanmoins, par ces faits, Madame, il y a un moyen sûr et péremptoire de faire disparaître la moindre incertitude. Accordez-moi une entrevue. J'ai des motifs puissans pour que ce ne soit sur aucun point de la domination autrichienne et prussienne. Je vous laisse le choix du lieu. Je m'y rendrai pourvu qu'il soit hors des deux états que je viens d'indiquer. Certes, une fois que vous m'aurez entendu, vous retrouverez votre frère, ce frère qui a tant souffert, mais qui, même au milieu de toutes les souffrances, n'a jamais oublié celle qui est liée avec lui par les liens les plus sacrés de la nature. C'est par ces liens, c'est par notre sainte religion, c'est par tout ce qui est sacré aux yeux des hommes que je vous sup-

plie de ne pas rejeter légèrement le serment que je fais devant Dieu que je suis votre frère.

« Le digne gentilhomme qui vous fera parvenir cette lettre recevra votre réponse ; il a ma confiance entière ; vous pouvez vous expliquer envers lui sans aucune réserve.

« Si Charles X et ses conseillers voulaient vous empêcher encore, comme je dois toujours le craindre, de remplir votre devoir et de reconnaître la vérité, dites-leur, Madame, que je sais tout ce qui s'est passé, que j'ai tout oublié et que je pardonne. *Montrez à Charles X l'empreinte ci-jointe, et que ses conseillers sachent que j'informerai au besoin la nation de tout ce qui est relatif au cachet.* Si l'on ose encore repousser mes droits et nier mon identité, qu'on n'accuse que soi des suites de cette résistance imprudente et coupable. Mes moyens sont tous prêts. Votre reconnaissance personnelle me donne la certitude de sauver l'honneur de ma famille, voilà pourquoi je la demande. Si vous repoussez une prière qui n'a que vous, Charles X et mon beau-frère pour objets, je reste armé d'un autre moyen. Ne me forcez pas à y recourir, car c'est me

forcer à vous perdre tous, et il n'est plus de retour possible pour Henri V que je veux faire roi, et qui ne peut l'être légitimement que par moi.

« Je veux que mon nom me soit rendu. Si je suis repoussé par ma famille, je n'ai plus à défendre que mon honneur, car je ne veux pas passer à tous les yeux pour un de ces vils imposteurs qui se succèdent périodiquement; en un mot, je porte le sang royal dans mes veines, et je veux que tout l'univers sache qu'il est resté pur, et que je suis toujours digne de mon malheureux père et de mon excellente et infortunée mère.

« *Signé* LOUIS CHARLES. »

Le dessin de ce cachet est mal fait; mais il donne idée de ce que porte l'empreinte envoyée sur la lettre autographe : le milieu a l'air de représenter un dauphin.

Au milieu de tout cela, j'étais enfin parvenu à voir le prétendu dauphin si miraculeusement échappé à tous les dangers dont il avait été menacé. Comme dans une lettre que j'adressai alors à madame la duchesse d'An-

goulême, et qu'on va lire tout à l'heure, je rendis compte de cette entrevue, de mes impressions et de mes discours, je n'en dis rien en ce moment, et je crois devoir, pour l'ordre chronologique des faits et des recherches, citer ici la dépêche que j'avais écrite au Prince Auguste de Prusse pour obtenir des renseignemens officiels et confidentiels sur ce personnage qui prétendait avoir été à Berlin.

Voici ma dépêche à Son Altesse Royale :

« Monseigneur,

« Le souvenir des anciennes bontés de Votre Altesse Royale me donne la confiance de m'adresser à elle avec une entière sécurité, puisque c'est à l'honneur et à la loyauté mêmes que j'écris.

« Parfois on a cru, en France, que le fils de l'infortuné Louis XVI avait été soustrait à la rage de ses bourreaux. Depuis cette époque, comme alors, sa mort n'a point paru assez authentiquement prouvée pour que la conscience scrupuleuse de Louis XVIII ait consenti à ce qu'il en fût fait mention lors de la

translation, dans les tombes de Saint-Denis, des dépouilles mortelles de la famille royale.

« Un personnage, qui surgit aujourd'hui au milieu du tourbillon européen, se présente comme Louis XVII et semble faire valoir quelques prétentions favorables. Je suis disposé à repousser ces prétentions; mais, en même temps, je regarde comme un devoir, dans l'intérêt de la vérité et des Bourbons, de me livrer, sur ce point, à un examen sérieux.

« Ce personnage a long-temps habité la Prusse. Il y a reçu, dit-il, le droit de bourgeoisie qui ne s'accorde que difficilement et par mesure de haute police. Il assure que son existence est connue de tous les souverains, et en particulier de Votre Altesse Royale.

« C'est ce qui m'a déterminé à m'adresser à Votre Altesse Royale pour obtenir, à cet égard, quelques éclaircissemens qu'elle voudra bien, j'ose l'espérer, ne pas refuser à mon caractère et à mes sentimens si bien connus d'elle.

« Je suis, Monseigneur, de Votre Altesse Royale, le très humble, etc., etc.

« Le Vicomte de Larochefoucauld. »

Quelques jours après, je reçus du Prince le billet suivant :

« Monsieur le Vicomte,

« N'ayant aucune connaissance que le fils de l'infortuné Louis XVI ait été soustrait, dans le Temple même, à ses bourreaux ; qu'il ait long-temps habité la Prusse, et qu'il y ait reçu le droit de bourgeoisie par mesure de haute police, je suis bien aux regrets de ne pouvoir affirmer son existence, et je suis, avec une parfaite estime, monsieur le Vicomte, votre très dévoué

« Auguste,

« Prince de Prusse. »

« Berlin, le 22 novembre 1833.

Cette réponse n'était rien moins que favorable aux allégations du prétendu Louis XVII ; mais, dans l'intervalle, ainsi que je l'ai dit plus haut, j'avais enfin vu ce personnage ; j'avais causé avec lui, et je dois dire que, malgré toutes mes préventions, sa figure, son attitude, ses paroles n'avaient rien qui portât

au soupçon de l'imposture ; tout au plus devait-on le croire lui-même dans l'erreur de son origine et dans la bonne foi de ses prétentions, toutes mal justifiées qu'elles étaient. Au surplus, on va juger de tout cela par l'espèce de mémoire que, sans tarder davantage, je crus devoir adresser à madame la duchesse d'Angoulême sur toute cette étrange affaire.

Montmirail, 16 novembre 1833.

« MADAME,

« Quel que soit le résultat de cette lettre, Votre Altesse Royale n'y verra sans doute que le nouvel effet du zèle aussi vif que respectueux et profond dont je suis constamment animé pour les intérêts de son auguste maison.

« Votre Altesse Royale doit se rappeler qu'un soir, à Butschiérad (1), elle parla de Louis XVII, et que chacun s'évertua sur ce sujet en conjectures, en raisonnemens, en plai-

(1) Au printemps de 1833, M. D. L. R. avait fait un voyage à Prague pour offrir ses hommages à la famille royale. C'est pendant le séjour momentané qu'il fit dans cette résidence qu'avait eu lieu la conversation à laquelle il fait allusion ici.

santeries, même, plus ou moins fondées. Après m'être tu quelque temps, je parlai sérieusement à mon tour de la mission de Martin, dont Madame avait elle-même eu connaissance dans le temps. J'ajoutai que, pour moi, cette mission avait eu alors tout le cachet de la sincérité du visionnaire, et qu'elle n'avait pas moins frappé le feu Roi Louis XVIII, comme il m'était facile d'en donner la certitude.

« Depuis mon retour de Prague, j'avais entendu dire, sur une nouvelle apparition de Louis XVII, des choses assez étranges auxquelles Martin se trouvait encore mêlé, et dont je sais que Madame a été particulièrement instruite. Je crus devoir écrire à Martin. Il me confirma ce qui m'avait été rapporté; savoir : « qu'il avait entendu la même voix « lui ordonner de partir immédiatement et « de se rendre auprès de Louis XVII enfin « retrouvé; qu'il l'avait vu, *reconnu*, et qu'il « ne conservait aucun doute sur son iden- « tité, etc., etc. » Votre Altesse Royale devinera facilement que je ne fus pas convaincu, par cette assertion d'un homme honnête, je le crois toujours, mais qui disait avoir *reconnu*, âgé, un prince que, je suppose, il n'avait jamais

connu dans son enfance ; mais je me décidai, néanmoins, à tout examiner avec un soin religieux.

« Je me transportai aussitôt auprès du personnage qui, pendant quelque temps, s'était tenu silencieusement à une certaine distance de Paris, et je me trouvai en présence d'un homme dont on ne peut nier quelque ressemblance vieillie avec les portraits bien étudiés de Louis XVII et les traits généraux de la famille des Bourbons. Son attitude était simple, et ne semblait nullement embarrassée ou calculée. Il avait été prévenu de ma visite. — « J'ignore, monsieur, lui dis-je en l'abordant, « à qui j'ai l'honneur de parler, et je ne puis « avoir jusqu'à présent pour vous que le res- « pect que j'accorde toujours au malheur. » (Ici je parlai de ce qui s'était passé précédemment avec Martin). Puis j'ajoutai : — « Ma vie « tout entière, monsieur, a été dévouée au « principe de la légitimité, et je me croirais « aussi coupable d'adopter facilement une « semblable supposition que de la repousser « légèrement. Tant que la vérité des faits qui « vous concernent ne me sera pas aussi claire- « ment démontrée que l'existence de Dieu,

« ma fidélité et ma foi politiques sont à Henri V « uniquement. Je vous suppose digne de mon « estime, monsieur; mais je ne croirais pas « mériter la vôtre, si je vous tenais un autre « langage. Quel sera, sur vous, l'effet de ce « que je viens de dire ? Peu m'importe. Quand « je m'acquitte de ce que je regarde comme un « devoir, je m'occupe peu de plaire ou de dé- « plaire. Je me mets donc à votre disposition, « monsieur, non pas pour servir les intérêts « de Louis XVII, dont j'ignore l'existence fort « douteuse à mes yeux, mais uniquement « pour vous donner et vous faciliter les moyens « de prouver la vérité et l'identité du person- « nage que vous prétendez être. »

Je gardai le silence alors, et me mis à l'examiner, d'un œil froid et sévère, avec une sérieuse attention. Je répète que son attitude était calme et naturelle. Ses yeux sont assez pénétrans : sa physionomie était attentive et reposée, et ne peignait ni étude ni empressement. Il s'anima peu à peu en parlant; il entend très bien le français qu'il ne prononce pas facilement toutefois. Il me prit fortement la main, et me répondit :

« Un pareil langage, monsieur le Vi-

« comte, a droit à toute mon estime. Quel-
« que chose, ajouta-t-il en mettant la main
« sur son cœur, confirme ce que l'on m'a dit,
« que vous êtes un homme d'honneur, et je
« vous donne toute ma confiance, assuré, quoi
« qu'il arrive, que vous ne pourriez jamais la
« trahir. J'ai été si indignement trompé que
« j'ai dû devenir méfiant; mais je ne puis l'être
« avec vous. Le moment est arrivé où les dé-
« crets du ciel vont enfin s'accomplir. J'ai été
« victime des plus horribles persécutions; j'ai
« eu beaucoup à me plaindre de *ma famille.*
« Le duc de Berri fut le seul qui tenta de me
« faire reconnaître; il a été assassiné; *ma pau-*
« *vre sœur* a été odieusement abusée; je veux
« l'éclairer; je désire encore cette fois sauver
« l'honneur de *ma famille. Je veux reconnaître*
« *Henri V; je proteste contre sa majorité à treize*
« *ans, parce que je crois qu'elle serait funeste au*
« *repos de la France; mais je ne réclamerai la*
« *couronne que pour la placer un jour sur sa tête,*
« *et je veux qu'il soit sacré le même jour que moi.*
« *Ah! qu'il est dur de porter aujourd'hui une*
« *couronne!* Je ne la réclamerai que pour
« obéir aux décrets du ciel; maintenant je ne
« réclame qu'un nom et une famille. Mais je

« les yeux à tout prix. Je suis assuré de me « faire reconnaître de *ma sœur* après dix mi- « nutes d'entretien ; je le lui propose; je le « lui demande; je vous remettrai une lettre « pour elle. Qu'elle se rende à Dresde sous « un prétexte quelconque ; cela est facile ; « mais si, poussée par sa destinée, ou abusée « par des conseils perfides, elle avait le mal- « heur de me refuser (ce que Dieu me pré- « serve de supposer !), alors mon parti est « pris ; il est irrévocable. Malheur à *ma fa-* « *mille!* Malheur à tous ceux qui m'ont trahi ! « Toutes les iniquités seront hautement dé- « masquées. Mon existence est connue de « tous les souverains. J'ai en mains les preuves « suffisantes pour me faire connaître (*il s'a-* « *nimait visiblement*). Je me livre moi-même « aux tribunaux français, réclamant un nom « qu'ils ne pourront me refuser. Dieu fera le « reste. Est-ce là, monsieur, la conduite d'un « vil imposteur ? Eh bien ! alors la justice le « démasquera, et il finira sa vie dans les ca- « chots. Oui, monsieur le Vicomte, ajouta-t- « il, et des larmes roulaient dans ses yeux ; « oui, je suis bien le fils de l'infortuné « Louis XVI, et l'avenir n'est pas éloigné qui

« va bientôt le prouver. Prenez ce cahier. « C'est le récit de ma vie malheureuse. Je le « confie à votre loyauté. Il vous révélera des « choses horribles. Je pardonne; mais, enfin, « je veux mon nom, et il est temps que justice « se fasse. Je vous reverrai dans trois jours. »

« Il ne serait peut-être pas facile à Madame de se figurer et de comprendre l'espèce d'étourdissement que j'éprouvais en voyant un homme dans cette situation parler tout courant de *sa famille*, qui simplement était la famille des Bourbons, de *sa sœur* qui était madame la duchesse d'Angoulême, de M. le duc de Berri qui avait péri à cause de lui, de Henri V qu'il voulait reconnaître, couronner et faire sacrer en même temps que lui, de sa protestation contre une majorité de treize ans, etc., etc. La tête et le cœur en tournaient; et cependant, je dois le dire encore, il n'y avait dans les manières, dans le ton, dans la suite des discours de ce personnage, rien qui ressemblât à de l'audace, à de l'imposture, bien moins encore à de la friponnerie; et si c'est une folie, une monomanie, une idée fixe, une pensée innée ou suggérée, elle est si calme, si raisonnée, si

persuadée qu'elle en devient presque persuasive.

« Tout cela durait depuis une heure et demie environ ; il fallait y mettre un terme. Je pris le cahier qu'il m'avait présenté, et je lui dis : — « Je le lirai avec attention et intérêt, sans « doute, monsieur ; mais un récit n'est pas « une preuve, et permettez-moi de vous le « dire encore, ce sont des preuves qu'il faut « ici et des preuves de plus d'un genre. — « Elles ne manqueront pas, répondit-il ; je « les fournirai au jour du besoin, soyez-en « certain ; » et je le quittai. Je l'ai revu une fois encore depuis, et la même impression m'en est restée.

« Ce récit, Votre Altesse Royale a dû le recevoir, ainsi que la lettre que le même personnage lui a fait parvenir sous la date du 2 novembre. L'invraisemblance de la narration est si forte qu'on doit supposer que si on avait voulu faire un roman, il eût été composé d'une manière plus vraisemblable. Qu'est-ce que Madame aura dit et pensé des détails, des indices et des propositions joints à sa lettre? Accorder une entrevue secrète à cet homme, c'est peut-être l'autoriser à inventer

et à répandre ensuite tout ce que bon lui semblerait, à donner plus de valeur et des apparences plus authentiques aux imaginations que la crédulité publique pourrait encore se forger à cet égard? Ne pas le voir, ne pas l'entendre, ne pas examiner et apprécier les preuves dont il se prétend possesseur, c'est peut-être l'irriter, quel qu'il soit, et le forcer à un éclat judiciaire dont le dénoûment ne serait pas douteux sans doute, mais dont l'effet serait toujours fâcheux, à mon sens, surtout dans les circonstances actuelles? Le cœur, la réflexion et la prudence de Votre Altesse Royale en décideront. Je crois, en ce qui concerne mon intervention dans cette étrange affaire, que, jusqu'à ce que les ordres et les instructions de Madame me soient parvenus, il est nécessaire que je ne m'éloigne pas absolument de ce personnage, et que je reste instruit de ses projets, de ses démarches, enfin, de sa situation, qui, je le dirai toujours, ne me semble dénuée ni de bonne foi ni d'intérêt.

« Il m'avait été proposé de me charger de la lettre et de la porter moi-même à Madame; mais j'ai décliné cette proposition parce que :

« 1° Je dois et veux rester entièrement en

dehors de toute cette affaire, ou ne m'en mêler que pour empêcher des imprudences et un ébruitement désagréables ;

« 2° Mon voyage semblerait donner à cette situation une importance et un apparat que peut-être elle ne comporte pas ;

« 3° Je ne puis, en ce moment, avoir l'air de fuir Paris en présence des assises qui vont s'ouvrir, et devant lesquelles je dois répondre sur le fait de la brochure politique que j'ai publiée pour tenir la parole que j'avais donnée et que je suis loin de regretter (1).

« Que Votre Altesse Royale daigne agréer avec bonté, etc., etc.

« Le vicomte de LAROCHEFOUCAULD. »

Cependant on ne cessait de faire observer au personnage qui se prétendait Louis XVII et aux personnes recommandables qui l'entouraient de leurs secours, de leurs conseils, et qui persistaient à reconnaître la sincérité de

(1) La brochure politique de M. de Larochefoucauld intitulée : *Aujourd'hui et Demain* avait été saisie et fut déférée à la cour d'assises. (Voir dans ce volume : *Sainte-Pélagie*.)

ses prétentions, que, jusqu'alors du moins, il ne justifiait d'aucune preuve, d'aucun document, d'aucun détail qui fît avancer la confiance qu'on pouvait être disposé à lui porter. Alors, il se décida à soulever davantage, disait-il, le voile dont, pour sa propre sûreté, il était forcé de s'envelopper, et il adressa de nouveau à madame la duchesse d'Angoulême la missive dont on va lire les extraits les plus importans. Elle était écrite de sa main en allemand, et la traduction en a été faite mot à mot.

Paris, 15 décembre 1833.

« Au nom de la Très-Sainte-Trinité, de notre patrie, de toute la nation française, je réclame de vous pour la dernière fois de témoigner pour ou contre moi. De votre décision dépendra le sort de la patrie; bonheur à vous, si le soleil de la France se lève. Mon cœur me dit que vous fûtes indignement trompée, et que vous êtes en conséquence innocente de toutes les persécutions qu'on s'est permises contre moi. J'oublierai toutes les monstruosités dont j'ai été victime.

Une seule question prouvera jusqu'à quel

point vous avez été trompée jusqu'à ce jour. En l'an 1816, j'ai envoyé à Louis XVIII un exprès avec des preuves de mon identité. Vous a-t-on communiqué ces lettres? Avez-vous vu celles que je vous ai adressées de Brandebourg, de Sponder? N'avez-vous rien reçu de ce que je vous ai envoyé, en 1832, de Crassen à Holy-Rood par le courrier? Si vous n'avez rien reçu, vous verrez clairement la tromperie, et ne serez plus surprise qu'on ait fait paraître un faux Louis XVII (1). Vous ne serez plus surprise qu'un monstre à figure humaine se serve encore des mêmes moyens jusqu'à ce jour, car certainement l'enfer même n'en aurait pas pu inventer un meilleur pour l'anéantissement de la branche aînée; mais le passé n'est plus à nous, etc., etc.

« Je vous envoie deux bons et vrais Français que j'ai nommés pour solliciter cette entrevue dernière et décisive. Tous les deux sont instruits de ce qui me concerne. Ils répondront

(1) Ce passage est probablement une allusion à Hervagault, car ce n'est que postérieurement à cette lettre qu'éclata l'affaire du baron de Richemont (autre Louis XVII), qui présenta quelques analogies de récits avec celle du personnage dont il est ici question.

à vos questions, et d'avance ils éclairciront vos doutes; en attendant, s'il vous en reste, permettez que je vous envoie cette petite preuve et que j'invoque votre mémoire sur des souvenirs d'enfance et des circonstances que personne ne peut connaître.

« Personne autre que moi ne peut vous rappeler de quels bras je fus enveloppé lorsque nous fûmes transportés en voiture au Temple. Avez-vous oublié ce fait? Je vous prie de vous souvenir des paroles de notre excellente tante. Vous ne pouvez avoir oublié ni le lieu ni l'époque à laquelle ces mots furent prononcés. Si ces petits secrets sont tombés peut-être entre les mains de nos ennemis par les lettres que je vous ai adressées tant de fois, qu'est-il arrivé le jour où, après une longue séparation, nous nous sommes revus au Temple? — *Personne que vous-même* ne peut savoir ni ce que vous fîtes alors ni le lieu où nous nous sommes revus. Je vous rappelle l'époque à laquelle quelqu'un de notre famille donna à des amis des nouvelles par écrit. Nous avons tous signé cette lettre : *à quelle heure et dans quelle chambre se fit cette signature?* Qui a écrit cette lettre? *Quels effets furent expédiés*

en même temps avec cette lettre? quel fut le fidèle messager? Je vous répondrai à tout cela de vive voix, *ma chère sœur*, etc., etc.

« Je rappelle aussi à votre mémoire la petite tourelle, derrière la chambre occupée dans ce temps par notre fidèle Clery. C'est dans cette tourelle qu'on m'a enfermé, lorsqu'ensuite je fus confié à un nouveau *gardien*, le troisième après Simon. Si Tisson s'est acquitté de la commission dont je l'avais chargé, je suis sûr que vous reconnaîtrez par-là votre frère qui a tant souffert avec vous. Tout ce préambule doit vous décider à m'accorder l'entrevue dans laquelle je vous prouverai que moi, votre véritable frère, *je n'ai pas encore cessé un moment d'être;* les paroles que notre tante a prononcées le 21 janvier doivent nécessairement être toujours présentes à votre souvenir.

« Madame, une épouse chérie que j'ai quittée languit, avec mes enfans, de chagrin et de misère. Cependant je n'ai pas hésité un instant à employer les sommes dont j'aurais bien pu soulager ma malheureuse famille pour envoyer mes commissaires près de vous; mais Dieu le tout-puissant m'est témoin que c'est

la dernière tentative que je fais. Faites maintenant ce que bon vous semble et dont vous croirez pouvoir répondre un jour devant le Juge suprême. Moi, me reposant sur mes droits sacrés, je me jetterai avec l'intrépidité d'une conscience pure entre les ennemis de ma patrie. J'aimerais mieux mourir que souffrir que la malheureuse nation française reste encore plus long-temps le jouet d'une cabale infernale. J'exposerai ma vie; mais je chercherai à sauver ma patrie, malgré tous mes ennemis et les siens.

« Louis-Charles. »

Mais, pendant que cette lettre était en route, une des plus honorables protections du soi-disant duc de Normandie avait reçu de Madame elle-même la réponse ci-après aux communications directes qu'elle avait cru devoir adresser sur ce sujet à Son Altesse Royale.

12 décembre 1833.

« . . . .

« J'ai trop la triste certitude de la mort

de mon frère pour pouvoir le reconnaître encore dans celui qui se présente. Les preuves qu'il m'en donne ne sont pas assez claires. Je n'ai aucun souvenir des faits qu'il me rappelle ; donc, je ne puis accepter l'entrevue qu'il me propose. Je ne me laisse pas effrayer par les menaces qu'il ose prononcer. Qu'il me donne des preuves plus positives s'il les a.

« M. T. »

Quelque assurée que fût cette réponse, comme MADAME, dans la prudente bonté de sa conscience, disait encore, en terminant : « Qu'il me donne des preuves plus positives s'il les a, » un des plus dévoués partisans de ce personnage partit, sur-le-champ, pour Prague, et, avant de quitter cette résidence, où il avait eu l'honneur d'être admis auprès de Son Altesse Royale, il avait soumis à la haute sagesse de MADAME le *factum* suivant :

« MADAME,

« Dans l'audience qu'a daigné m'accorder Son Altesse Royale, la crainte d'abuser de son

inépuisable bienveillance ne m'a pas permis de m'étendre sur un des points les plus importans de la question qui lui a été soumise. Je crois de mon devoir d'en développer les détails, si la bonté indulgente de MADAME daigne me le permettre.

« J'ai eu l'honneur d'informer Son Altesse Royale que le *prétendant* déclare être connu des divers monarques de l'Europe, et particulièrement du Roi de Prusse et de l'Empereur d'Autriche; que les preuves de son identité sont entre les mains du cabinet de Berlin; qu'au nombre de ces preuves se trouvent deux pièces écrites et signées de la main de Louis XVI et de celle de la Reine, constatant, entre autres choses, le dessin et le détail des marques qu'il porte et qui sont destinées à le faire reconnaître. Il ajoute que l'histoire de ses malheurs, écrite en allemand, complète le dépôt dont est nanti le Roi de Prusse; que c'est donc spécialement auprès de ce monarque que la famille royale de France peut puiser tous les élémens qui constatent la vérité de ses déclarations.

« Le *prétendant* assure, qu'arrivé en 1811 à

Berlin, il allait être jeté de nouveau dans les prisons, n'ayant à produire aucune garantie, ni aucuns papiers; que, fatigué de seize années de martyre dans les cachots, il n'hésita point à se faire connaître au Prince de Hardenberg pour le fils de Louis XVI, par l'exhibition des preuves ci-dessus énoncées; qu'après cette déclaration et sa vérité reconnue, le gouvernement prussien, par l'organe de M. Lecocq, directeur de police à Berlin, lui déclara qu'il ne pouvait plus rentrer dans la capitale; qu'il devait se rendre, sur-le-champ, à Spandau, *sous le nom de Naündorff, qui lui fut imposé, et qu'il fallait qu'il s'y établît en ménage*, le laissant libre sur le choix d'une épouse; qu'arrivé à Spandau, il réclamerait du conseil de ville le droit de bourgeoisie; qu'on lui demanderait alors ses actes de naissance, de baptême, etc.; qu'il eût à répondre que le maire pouvait s'adresser à cet effet au gouvernement; que tout cela s'exécuta à la lettre; que ce fut *sur un ordre spécial* du gouvernement prussien qu'il fut reçu bourgeois de Spandau par le conseil municipal; que ce ne fut enfin que par cette imposition despotique d'odieuses

exigences, qu'il put se soustraire à de nouveaux fers et jouir de quelque liberté.

« Il déclare que ces faits sont d'une notoriété tellement publique, qu'il n'est personne à Spandau et à Crassen qui n'en ait une entière connaissance. Il ajoute que Madame se convaincra de toute l'exactitude de la vérité, en faisant écrire au maire de Spandau, pour savoir comment M. Naündorff a été investi du droit de bourgeoisie.

« Il a donc fallu un motif bien puissant au gouvernement prussien, pour ne point produire à la ville de Spandau les papiers qui ont motivé l'ordre de conférer au *prétendant* le droit de bourgeoisie. On s'est contenté de déclarer qu'ils étaient entre les mains du gouvernement. Poursuivons :

« Cependant, le *prétendant* affirme qu'il n'a pas cessé de se déclarer hautement fils de Louis XVI au gouvernement prussien; que, devenu violemment sujet du Roi de Prusse; que, violemment établi dans ses états, sous un nom faux, qui lui fut imposé par la force, il a écrit néanmoins, toujours sous la signature de

Louis-Charles, duc de Normandie, et aux souverains et aux ambassadeurs.

« Et la loi est demeurée muette!.... Et la justice est restée inactive et silencieuse!...

« Résidant en Prusse, il déclare avoir fait insérer, toujours sous sa qualité princière, *dans la Comète de Leipsick*, en 1831 ou 1832, un défi aux souverains de le convaincre d'imposture.

« J'ose appeler sur ces détails les plus sérieuses méditations de MADAME et de son auguste famille. J'aime à espérer alors que Son Altesse Royale daignera apprécier l'indispensable nécessité d'accorder l'entrevue sollicitée. C'est aux genoux de MADAME que je me jette pour l'obtenir; le cri de ma conscience m'en fait un devoir. Il s'agit de la réunion des Français, de la tranquillité future de la France, des destinées de Henri V, du bonheur de MADAME et des Bourbons.

« Au milieu de tant d'apparitions criminelles et mensongères, je dois avoir l'honneur de dire à MADAME que celle-ci n'a pas le même caractère aux yeux d'un grand nombre de per-

sonnes, à Paris et dans les provinces. Mon entier dévouement à MADAME m'ordonne de ne rien lui cacher; que Son Altesse Royale daigne donc me permettre de lui répéter avec toute la franchise d'un homme d'honneur, que le refus de l'entrevue, loin de calmer et réunir les esprits, ne produira qu'un effet contraire et des insinuations malveillantes pour lesquelles MADAME n'est pas faite. Ce n'est point avec une légèreté, à laquelle toute mon existence est étrangère, que j'ose émettre cette opinion; car je puis protester, qu'avant même mon départ de la capitale, le refus de MADAME ayant été offert en pari d'avance, par des personnes plus ou moins élevées dans les sphères sociales, on a généralement repoussé une semblable prévision comme un outrage à la religieuse conscience de Son Altesse Royale. On s'est écrié que, dans cette circonstance, toute spéciale par la gravité des apparences, il était impossible que MADAME pût se refuser à une entrevue qui seule pouvait éclaircir tous les doutes. Cette opinion a pris d'autant plus de force que le personnage, réclamant cette entrevue avec une continuelle et énergique insistance, personne ne peut comprendre l'éton-

nante persévérance d'un imposteur à vouloir traverser l'épreuve terrible qui doit le démasquer et le confondre à l'instant même ; et l'étonnement redouble lorsqu'on songe que ce personnage est porteur des certificats les plus honorables, par lesquels les autorités des villes prussiennes qu'il a habitées, le présentent comme le modèle des populations au milieu desquelles il a vécu.

« Que Son Altesse Royale daigne juger maintenant de l'effet que produira mon retour à Paris, avec un refus de Madame.....

« Il me reste à transmettre à Son Altesse Royale les dernières paroles du *prétendant*, en se séparant de moi ; elles sont restées gravées dans ma mémoire. Il me dit avec cette fermeté qui le caractérise : « Allez, Monsieur, « partez ; que la Providence divine vous accompagne. Dites à ma sœur que les destinées « de la France et de ma famille sont dans ses « mains, que je sais tout. Dites-lui que, re« connu par elle, Henri V est déjà roi de « France par ma volonté seule ; que, dans « le cas contraire, il n'est plus de Bour« bons pour la France, plus de trône pour le « duc de Bordeaux. Dites-lui qu'elle doit sa-

« voir que je n'ai pas reçu au baptême les
« noms de *Louis Charles*, mais bien de *Char-*
« *les-Louis;* dites-lui, que si je monte au trône
« méconnu par elle et par les miens, j'y serai
« *Louis XVII;* qu'il ne tient qu'à elle et à
« ma famille que je m'appelle *Charles XI*,
« elle devra me comprendre. Embrassez-moi
« et partez. »

« Tels ont été ses adieux; à Madame seule il appartient de les traduire.

« Quant à moi, j'ai la conscience d'avoir rempli ma mission en loyal et fidèle gentilhomme. En déclarant au *prétendant* que je parlais moins dans ses intérêts que dans ceux de la France, de Henri V, de Madame et de sa famille, je lui ai donné un témoignage éclatant de toute la franchise de mon caractère. C'est avec cette même franchise que je dois avoir l'honneur de déclarer à Madame, que si je porte à Paris un refus d'entrevue, tout est perdu....

« J'attends les ordres de Madame, je ne partirai que le mercredi, 22 du courant. »

. . . .

Prague, le 17 janvier 1834.

Avec le caractère de prudence, de fermeté et de persévérance qu'elle apporte à toutes ses actions, MADAME, bien pénétrée de la vérité qu'elle croyait en elle, persista à refuser toute entrevue, et se borna à dire, comme précédemment, qu'il fallait d'autres preuves que celles qui avaient été jusqu'ici présentées (lesquelles mêmes ne pouvaient pas être considérées comme telles), pour qu'il fût raisonnable et possible d'accorder aucune confiance préalable à des prétentions si invraisemblables, si romanesques et qui si souvent s'étaient renouvelées. L'honorable messager fut donc obligé de revenir à Paris, porteur des nouveaux refus de Son Altesse Royale.

Un nouvel et bien grave incident l'y attendait. Comme il en a rendu compte lui-même à MADAME, je vais laisser parler ici toute la franchise de ses émotions et de ses premières impressions, en abrégeant toutefois ce qui n'est pas absolument nécessaire au récit de la catastrophe sanglante survenue, pendant son absence, au personnage en faveur duquel son sincère enthousiasme et son loyal intérêt étaient si puissamment excités.

Paris, 7 février 1834.

« Madame,

« Arrivé à Paris, le 3 février, le premier besoin de mon âme est d'avoir l'honneur de mettre aux pieds de Son Altesse Royale et mon profond respect et l'hommage de ma reconnaissance pour l'accueil bienveillant que Madame a daigné m'accorder.

« En m'éloignant des lieux où je laissais dans la longue chaîne de ses malheurs l'auguste famille de nos rois, j'avais le cœur brisé de douleur; Madame en connaît le motif.

. . . .

. . . .

« Les souvenirs, comme la douleur, Madame, sont aussi un sentiment; et c'est le seul aujourd'hui qui sert encore de lien entre les Bourbons restés dans cette vallée de larmes, et les Bourbons que Dieu a recueillis dans son sein par le baptême de sang. Les souvenirs ne resteront donc pas sans puissance sur l'âme de Madame, lorsque Son Altesse Royale saura

que le sang sur la terre a répondu au sang dans le ciel. Oui, Madame, l'horrible tribu de Louvel s'est retrouvée; les décrets impénétrables de la divine Providence ont permis un crime nouveau; mais la mission n'est pas finie, et la bonté de Dieu n'a pas voulu ouvrir encore la céleste patrie au nouveau martyr de ce monde.

« Le 28 janvier, à huit heures du soir, six jours avant mon arrivée, l'infortuné *prétendant* a été assailli sur le Carrousel par des assassins; six coups de poignard lui ont été portés. Un d'eux l'a atteint dans la région du cœur; un autre a rencontré l'une des médailles qu'il porte à son chapelet; elle est à l'effigie de Jésus-Christ, et c'est notre Seigneur que le poignard a frappé. Le coup a été si violent que la médaille d'argent, assez épaisse, en est restée pliée dans une concavité profonde. L'intrépide et malheureux personnage renversé s'est défendu avec un courage de Bourbon. Ses vêtemens déchirés, ses forces devant s'épuiser par la perte de son sang, il eût infailliblement succombé sans un cabriolet dont l'heureuse arrivée mit en fuite les assassins.

« S'étant traîné jusqu'à son domicile, nouvelle victime de l'ambition de quelques hommes et de l'imprudente cruauté de quelques raisons d'état, ses amis lui prodiguèrent les premiers soins. Il s'agissait d'avoir un médecin dont la discrétion fût entière ; le temps s'écoulait et le danger pouvait être pressant. Enfin, on obtint un chirurgien de confiance qui, après avoir examiné la blessure, déclara qu'une demi-ligne de plus, la vie était éteinte. Procès-verbal a été dressé par l'homme de l'art pour servir en temps et lieu, lorsque le moment sera arrivé de rompre le silence.

« Et dans ce triste sacrifice, Madame, Dieu a tout prévu ; car, d'après le rapport du chirurgien, il n'y aura pas moyen de mettre sur le compte d'un suicide fictif et intéressé une blessure qui est de toute évidence le résultat d'un crime, d'un assassinat. Il a ajouté que les assassins étaient évidemment des hommes dont la main était exercée à frapper au cœur. Tous ces détails seraient trop longs à fournir à Madame.

« De graves motifs de prudence qui intéressent essentiellement l'excellent homme

qui donne ses soins au blessé, ont déterminé provisoirement le plus profond secret sur ce triste incident. Mais un moment viendra qui n'est pas éloigné, où la plus grande publicité sera donnée à ces détails par celle que recevra l'affaire générale.

« Cette circonstance où tout est visiblement providentiel, où tout est miraculeux, comme le personnage est lui-même un miracle; cette circonstance, dis-je, une fois connue, Son Altesse Royale daignera apprécier, etc., etc. . . . .

. . . .

« Il reste à la prudence et à la sagesse de Madame de décider si le moment n'est pas arrivé pour Son Altesse Royale de se rencontrer avec le personnage dans une voie particulière d'examen qui semble indiquée par le doigt de Dieu; dans une voie, où attendent en suppliantes les destinées de la France malheureuse et souffrante; dans une voie, où l'honneur donne rendez-vous à l'honneur;

dans une voie enfin en dehors de laquelle la miséricorde divine menace de se lasser, puisqu'elle l'a sévèrement tracée par la pointe d'un poignard trempé dans le sang d'un innocent.

« Je suis avec le plus profond respect, Madame, de Votre Altesse Royale, le très humble, très dévoué et très fidèle serviteur,

. . . . .

Et en même temps, une nouvelle lettre, confirmative de celle-ci, était également adressée dans ces termes à Son Altesse Royale par la personne qui avait connu le Dauphin dans son enfance et qui assurait toujours qu'elle le voyait dans le prétendu Louis XVII :

« Madame,

« La certitude, si heureuse pour moi, que Votre Altesse Royale a reçu la lettre que j'ai pris la respectueuse liberté de lui adresser, me fait espérer qu'elle voudra bien encore m'accorder la grâce de lire avec bonté celle-

où les témoignages d'une conviction entière lui seront exprimés avec cette vérité du cœur que rien ne peut tromper. Je n'aurai rien à me reprocher, ayant rempli envers Votre Altesse Royale le plus saint des devoirs, celui de porter à sa connaissance les preuves qui sont en mon pouvoir, touchant le prince qui est pour moi son auguste frère.

« Ayant le bonheur de le voir souvent, de lui donner des soins, je retrouve, chaque jour, en lui, ce caractère qu'il avait dans son enfance, où le vouloir était dans toute sa force, mais où la bonté du cœur dominait par-dessus tout.

« Ses souvenirs, toujours présens jusque dans les moindres choses, auraient lieu de m'étonner, s'il n'y avait pour moi la pensée qu'ayant presque passé sa vie enfermé, il s'est tellement nourri de tout ce qu'il a pu voir et connaître, que c'est devenu pour lui le livre du destin qu'il sait par cœur, et sûrement ce qu'il sait n'a jamais été imprimé.

« Madame apprendra de lui sa triste histoire; elle y verra sa résignation soutenue par son

espoir en Dieu, dont la main puissante l'a conservée jusqu'à ce jour, et, depuis peu encore, d'une tentative d'assassinat qui, sans Dieu, eût terminé sa vie !... D'autres se sont chargés d'en instruire Votre Altesse Royale ; c'est une chose aussi pénible à dire qu'à penser, et qui remplit encore mon cœur d'effroi. Sûrement, ce n'est point un faussaire qu'on assassine ; on le juge, comme tant d'autres l'ont été à cet égard, et qui ont disparu de même comme des fantômes.

« Cette identité de plus, ajoutée à tant d'autres, me fait supplier Votre Altesse Royale de voir son auguste frère. Une entrevue la pénétrera plus encore de la plus sainte des vérités, que c'est lui. Tant de rapports de famille, tant d'union de cœur, de bonté et tant d'amour pour la France ! ah ! c'est dans son sein qu'une famille qui lui est si chère doit, retrouvant le bonheur, le donner à tous ; et c'est en me jetant aux pieds de Madame que je le lui demande pour son auguste frère, qui n'a d'autre soutien qu'elle, et qui, après tant de malheurs, n'aspire qu'à retrouver son cœur dont il est si digne.

« C'est aux pieds de Votre Altesse Royale que je mets toute ma confiance, mon respect et mon dévouement qui n'ont jamais changé.

« MOTTET Ve DE RAMBAULD. »

J'avais été moi-même prévenu par un billet pressant de l'accident funeste dont il est question dans les deux lettres précédentes, et des suites que cet accident pouvait avoir. La blessure n'était que trop réelle, et, outre les témoignages qu'on vient de lire, les procès-verbaux du chirurgien habile et accrédité qui avait été appelé, ne pouvaient laisser aucun doute comme on va le voir :

« Le 31 janvier 1834, j'ai été appelé pour donner des soins à un monsieur qui m'a dit s'appeler Charles, et être âgé de quarante-huit ans.

« Il a des cheveux noirs qui m'ont semblé être teints, des yeux bleus, la face colorée, la barbe châtaine et les muscles très développés.

« M. Charles a l'accent allemand, bien qu'il

parle français ; c'est lui qui m'a transmis les détails suivans :

« Le 28, il a été attaqué, sur les huit heures du soir, sur la place du Carrousel, par deux hommes, qui lui ont porté plusieurs coups d'un instrument tranchant.

« En effet, M. Charles m'a montré, à trois travers de doigt, au-dessous du sein gauche et à un demi-pouce de la ligne médiane du corps, une plaie de quinze lignes de long sur une ligne de large. Sa plus grande largeur a lieu à sa partie moyenne ; l'une de ses extrémités est plus effilée que l'autre : sa direction est tout-à-fait horizontale. Les bords de cette plaie sont rouges et évidemment enflammés, mais à un très léger degré. Du tissu cellulaire adipeux est interposé entre ses lèvres ; un travail de cicatrisation étant commencé, il n'a pas été possible de juger la profondeur de cette plaie. Elle correspond à la huitième côte.

« Sa forme ne peut donner aucune notion exacte sur l'espèce d'instrument qui l'a produite.

« A côté de cette plaie se trouvent trois ou quatre autres légères solutions de continuité de la peau beaucoup moins larges et beaucoup moins profondes.

« Il m'a été aussi présenté les habits de M. Charles, qui sont percés de plusieurs coups, et une médaille d'argent ayant été également transpercée et offrant l'épaisseur d'une demi-ligne environ.

« La chemise que portait M. Charles était imprégnée, au niveau de la plaie, d'une quantité de sang qu'on ne pouvait guère évaluer qu'à une once ou une once et demie.

« Aujourd'hui, 31 janvier, à midi, la dernière nuit de M. Charles a été calme; mais il se plaint d'une douleur qui s'étend à tout le côté gauche du thorax, et qui augmente dans tous les mouvemens d'aspiration. M. Charles ne tousse ni ne crache; il a été amnetté et percuté par moi, et je n'ai trouvé aucun signe qui pût faire croire à quelque lésion du cœur ni du poumon. Son pouls est à soixante-douze pulsations et très développé.

« A cause de la douleur de côté, de l'état du

pouls et de la constitution robuste de M. Charles, j'ai cru devoir pratiquer une saignée.

« En foi de quoi j'ai certifié.

Signé . . . . .

Paris, 31 janvier 1834.

« 1er février. En rasant les bords de la plaie pour enlever les poils qui l'irritaient, j'ai découvert à un demi-pouce en dehors de cette plaie, une légère contusion violacée d'un pouce de long environ, sans tuméfaction.

« Cette contusion pouvait être rapportée au coup qui n'a percé que la médaille.

« 4 février 1834. Toutes les douleurs de côté, ressenties par M. Charles, ont disparu; il peut se lever, toutes les fractions sont en bon état; mais les bords de la plaie sont tuméfiés, légèrement rouges, écartés, le fond en est grisâtre et suppure. Cette plaie m'a paru présenter tous les caractères d'une plaie contuse, résultant du coup d'un instrument tranchant, et non les caractères d'une plaie faite par incision, en incisant couche par couche la peau et le tissu cellulaire sous-cutané.

« M. Charles ayant désiré me faire constater

que les déchirures des vêtemens qu'il portait au moment où il fut frappé, étaient placées au niveau de la plaie, j'ai, en effet, constaté que toutes ces déchirures correspondaient à la région du cœur, vis-à-vis de la plaie.

« 7 février. La suppuration paraît toujours; elle est même plus abondante que les jours précédens. Les bords sont toujours rouges. Nous avons pu les écarter; et il nous a semblé que la plaie était plus profonde qu'elle nous parut lors du premier examen.

« Toutes les douleurs de côté sont entièrement dissipées.

« 9 février. Plaie toujours enflammée sur les bords, le fond n'est plus grisâtre et se déterge. M. C...... se plaint d'une légère anxiété à la région du cœur. — Mais il n'existe aucune saillie anormale dans cette partie; la percussion y est sonore, la respiration s'y entend bien et les bruits du cœur n'offrent rien d'anormal; la respiration des côtés de la poitrine est aussi pure et vésiculeuse, c'est-à-dire qu'il n'y a aucun signe d'attraction, soit du cœur et de son enveloppe, soit des organes pulmonaires; la douleur est tout-à-fait superficielle.

« 10 février. L'inflammation légère des bords de la plaie est beaucoup moindre ; la cicatrisation est déjà très avancée, et avant deux ou trois jours la plaie sera cicatrisée. »

Signé . . . . .

Cet incident était loin de simplifier l'affaire. Quelles conjectures former? Quelles lumières en tirer? De qui pouvait provenir cette attaque meurtrière faite à huit heures du soir sur la place du Carrousel? Ce n'est ni le lieu ni l'heure d'un assassinat. Et d'ailleurs, qui avait intérêt à assassiner cet homme? Il était bien sûr que depuis quelque temps, la police, enfin instruite de sa présence et de ses démarches, faisait surveiller lui et les personnes avec lesquelles il était en relation; à cela, il n'y avait rien que de naturel et d'ordinaire; mais pourquoi le gouvernement aurait-il voulu se débarrasser de cette manière d'un personnage qui, en définitive et jusque-là, était resté dans une position tout inoffensive? D'un autre côté, la police, et surtout la police aux époques de troubles politiques, a des mystères qu'on est heureux de ne pas connaître, et qu'il est impossible de pénétrer. Ce personnage se serait-

il frappé lui-même, afin d'augmenter l'intérêt de sa cause et de sa position, en même temps que l'enthousiasme de ses partisans? Toutes les suppositions du monde étaient à la fois admissibles et repoussables. Fidèle au plan que je m'étais tracé de n'intervenir en tout ceci que pour prévenir, s'il était possible, un éclat qui me semblait nuisible ou incommode à la situation royaliste, je me renfermais toujours dans la question, telle qu'elle avait été posée par MADAME, et je répétais sans cesse : des preuves, des preuves.

Les choses en étaient là, toujours obscures et stagnantes, lorsque je reçus du personnage en question, encore souffrant de ses blessures, la missive que l'on va lire :

Paris, le 8 février 1834.

« Monsieur le Vicomte,

« La lettre qu'il était convenu que j'écrirais à ma sœur est prête ; en conséquence, je vous prie de me faire l'amitié de venir me voir demain dimanche, afin de pouvoir vous la communiquer avant de la cacheter. Quoi qu'il en

soit, je crois nécessaire de vous exposer franchement ce que je pense à cet égard. J'ai consenti à tenter ce dernier moyen, d'abord parce que M. de .... a promis de faire tout auprès de moi pour l'obtenir; ensuite parce que je ne veux rien avoir à me reprocher. A vous dire vrai, je n'attends pas un grand résultat de cette démarche; car je ne peux m'imaginer que cette lettre puisse atteindre le but auquel je n'ai pu parvenir jusqu'ici.

« Quelle que soit la réponse de *ma sœur,* ou supposant même qu'elle ne me réponde pas du tout, je n'attendrai pas un jour de plus que le terme fixé à un mois. Veuillez donc, je vous en prie, rendre compte à *qui de droit* de cette décision invariable, dans la lettre que vous devez adresser à la Duchesse ou à la vicomtesse d'Agout. Dites-leur aussi, avec votre franchise ordinaire, que je suis bien décidé à ne plus donner de détails *par écrit.* Qu'on s'épargne donc la peine, tout-à-fait inutile, de me questionner davantage; je n'ai pas envie de répéter ce que j'ai déjà dit tant de fois, et je n'ajouterai plus un mot.

« Croyez bien, monsieur le Vicomte, que

je suis fatigué de ma position actuelle, et que je veux en finir à tel prix que ce soit. Les uns me regardent comme un imposteur; les autres comme un insensé; partout, je trouve comme une sorte de pitié qui me navre le cœur. Ceux-ci n'ont pas le courage de me dire en face : Vous êtes un faussaire; ceux-là n'ont pas assez de franchise ou assez de dévouement pour me reconnaître ouvertement. Ma famille est privée du seul être qui puisse s'occuper d'elle, veiller à sa tranquillité, pourvoir à ses besoins, et moi-même j'en suis réduit à partager le pain du pauvre.

« Certes, je crois avoir prouvé, jusqu'à présent, que je ne suis pas un de ces hommes qui reçoivent de toutes mains; j'ai refusé plus d'une offre, et cependant je m'impose toutes les privations.

« Pendant que je languissais dans les prisons, *ma famille* disposait de millions, et moi je travaillais de mes mains à la lueur d'une lampe pour nourrir mes enfans.

« Aujourd'hui on m'accable de questions auxquelles je ne dois pas répondre : on veut de moi des détails qu'on sait bien que je ne puis donner *par écrit;* en un mot, on de-

mande l'impossible. Que demandai-je, moi? un nom. Et lequel? le mien!....

« Je laisse à vos loyaux sentimens et à votre sagesse, monsieur le Vicomte, de faire de cette lettre l'usage que vous jugerez convenable ; mais je dois vous déclarer ici que celle que vous m'avez promis de faire parvenir à ma sœur sera la dernière démarche que je tenterai auprès de ma famille ; car une fois que j'aurai laissé aux tribunaux le soin de décider de mon sort, l'Europe jugera entre elle et moi ; ce jugement, je l'attends avec confiance, car la vérité est une ; tôt ou tard elle triomphe.

« Recevez, monsieur le Vicomte, l'assurance de mes sentimens affectueux.

« Charles-Louis,

« Duc de Normandie. »

Et le lendemain ou le surlendemain la lettre suivante me fut encore adressée :

« Monsieur le Vicomte ! après avoir mûrement réfléchi à la proposition que vous m'avez faite l'autre jour de me rendre moi-même à

Prague (1), je dois vous déclarer franchement que je ne peux pas accepter cet avis, quoique je reconnaisse la justesse de vos observations relativement à la cour de Prague et à la dépendance de ma sœur de la volonté de Charles X. Je ne me crois assez en sûreté ni dans les états autrichiens ni au milieu des personnes qui entourent Charles X. Cette crainte paraîtra peut-être puérile aux yeux de beaucoup d'hommes; mais, moi, qui ai été traîné une série d'années de cachot en cachot; moi, contre qui on s'est permis des cruautés inouies; moi, qui ai été trompé indignement encore cette année de la part et par ordre du gouvernement autrichien, comme toute la ville de Berne le sait; moi, j'ai assez de motifs très importans qui justifient ma méfiance. J'aurai soin que la lettre que j'adresserai à ma sœur, lui soit remise en mains propres; je lui proposerai de me donner un rendez-vous hors les états autrichiens; et si elle ne peut pas absolument se rendre à mon invitation, je la

(1) Pour ne pas laisser un prétexte à ce personnage mystérieux, M. de Larochefoucauld lui avait renouvelé la proposition d'aller à Prague, et avait mis à sa disposition l'argent qui pouvait lui être nécessaire pour faire ce voyage.

prierai d'autoriser une personne de sa confiance d'examiner conjointement avec un de mes commissaires rigoureusement les preuves que je donnerai. Ma sœur n'ignore pas les signes particuliers de mon corps, par lesquels je suis facile à reconnaître (1); elle n'ignore pas que beaucoup de scènes eurent lieu durant notre captivité au Temple qui ne sont connues de personne dans l'univers que d'elle et de moi : qu'elle donne donc à son confident et au mien les ordres nécessaires, et il sera facile de reconnaître ou la vérité ou de démasquer l'imposture. Si ces propositions exigent un

---

(1) Ces signes particuliers consistaient, entre autres, selon le dire du nouveau Louis XVII, dans une image du Saint-Esprit qu'il portait sur la cuisse. Mais voici, sur ce sujet, ce que m'écrivit long-temps après une personne qui avait été fort avant dans toute cette affaire :

« Tout n'est pas vrai, monsieur le Vicomte, dans les dires « de M. Naüendorff et de ses amis. Par exemple, on avance que « le prisonnier du Temple porte sur la cuisse un Saint-Esprit; « et madame la duchesse de Tourzel, sa gouvernante, a assuré « à ses enfans que lorsqu'elle reçut la direction du jeune « prince confié à ses soins, il n'avait pas la plus petite marque « sur le corps. De plus, M. de ......, qui attachait une grande « importance à ce témoignage, a entendu de la bouche de ma- « dame de Rambauld, sa berceuse, que jamais elle n'avait vu « ce signe sur le jeune prince. »

(*Note de l'Auteur.*)

sacrifice de ma sœur, est-ce que la reconnaissance d'un frère après quarante ans d'absence et de malheurs ne vaut pas à ses yeux la peine d'un déplacement ou d'une gêne quelconque? Mais si la Duchesse rejette toutes ces propositions, si elle n'a ni la volonté ni le courage de prendre les mesures nécessaires pour pouvoir retrouver son frère qui a souffert plus qu'un être humain n'a jamais souffert, qu'elle l'abandonne. Moi, je peux me passer de la reconnaissance; c'est pour elle, pour ma famille et pour l'avenir de Henri V que je la demande. Mais que la famille royale ne soit pas alors surprise que j'emploie le dernier moyen qui la perd. Je m'adresserai aux tribunaux français, et je demanderai ce qu'on n'ose refuser même au plus misérable du peuple. — *Son nom.* Quelle loi, quelle puissance de l'univers peut me le défendre? Tous les faux dauphins ont été démasqués; on a découvert leurs lieux de naissance, leurs pères et leurs mères. Qu'on me nomme donc le coin de la terre dans lequel je naquis; qu'on me nomme les personnes auxquelles je dois la vie. Mais on ne les trouvera pas; j'ai écrit aux monarques d'Europe :

« Cherchez mon origine, et vous la trouverez « au trône de la France; » je déclarerai la même chose devant les tribunaux; je leur donnerai toutes les preuves possibles, je leur révélerai les secrets que je ne voulais communiquer à personne qu'à ma sœur; je leur expliquerai comment j'ai été forcé de remettre des papiers importans au président Lecoq, à Berlin; qu'ils s'adressent au gouvernement prussien; et certes, je parviendrai enfin, malgré tous les obstacles, à recevoir ce que la nature m'a donné : un nom, la reconnaissance de mon identité. Je dois cette reconnaissance à ma famille, je la dois à mon honneur, à toutes les personnes qui se sont intéressées pour moi et aux yeux desquelles je ne veux pas paraître un imposteur; je la dois enfin aux cendres de mon infortuné père, je veux sauver du moins mon nom, le seul et unique héritage qui m'est resté dans ce terrible naufrage. — Je ne demande pas une grâce, un sacrifice quelconque, je réclame justice, je veux qu'on me reconnaisse ou qu'on punisse l'imposteur selon la dernière rigueur des lois. Et si la reconnaissance est alors faite devant la nation, c'est à elle de décider de

mon sort. Je ne demande pas la couronne au prix du sang de mes concitoyens; je sais au besoin travailler et gagner ma pénible existence. C'est avec l'ouvrage de mes mains que j'ai nourri depuis beaucoup d'années une femme chérie qui n'est pas noble de naissance, mais digne de l'être par ses vertus et sa constante fidélité à la vie et à la mort; c'est par l'ouvrage de mes mains que j'ai soutenu mes cinq enfans. Pendant que ma sœur était entourée de tout le luxe royal, j'ai travaillé jour et nuit pour pouvoir subsister honnêtement, et je ne rougirai pas de le déclarer hautement en face de la nation entière, je le dis avec orgueil.

« Mais je veux admettre finalement (car une triste expérience m'a prouvé que tout est possible) que l'intrigue soit si puissante que je ne puisse pas parvenir à la reconnaissance de mon identité; n'importe, je ne reculerai pas. Je ne suis pas fanatique, mais j'ai une foi inébranlable en Dieu le Tout-Puissant; et s'il trouve bon dans sa sagesse et dans ses voies impénétrables qu'une créature qui n'a jamais fait de mal à personne, soit malheureuse depuis sa tendre enfance jusqu'au tombeau, je

me soumets avec respect à sa volonté sainte; à lui seul toute gloire! Un jour, sans doute, viendra où tous les mystères de cette vie seront éclaircis; au grand jour du dernier jugement, la Divinité pèsera dans sa balance toutes les actions humaines : je peux attendre avec une profonde tranquillité la décision de l'Arbitre suprême.

« Avec des intentions aussi pures, avec des prétentions aussi modestes que les miennes, ne craignant pas la mort, j'ai le courage de braver l'univers, je n'ai peur de personne, quel qu'il soit; je ne crains que Dieu.

« Maintenant, monsieur le Vicomte, j'ai épanché dans votre sein tout ce que je pense; je vous ai fait voir le pli le plus caché de mon cœur, et je vous autorise à faire de cette lettre tout l'usage que vous trouverez bon et convenable; j'aime à me persuader que j'ai parlé à un homme d'honneur.

« Louis-Charles. »

Si le prétendu Louis XVII n'avait pas été assisté de personnes qui, par leurs vertus et la considération dont elles jouissent, don-

naient une sorte de poids à ses prétentions, il aurait été facile et prudent de laisser à lui-même un homme qui, en fin de compte, ne présentait aucune garantie positive, authentique, quoique, je le dis encore, sa physionomie et ses discours fissent naître un autre intérêt que celui que l'on porte à la misère ou à l'égarement de l'esprit. Mais, en présence de toutes ces circonstances, il fallait bien, presque malgré soi, continuer encore à s'en occuper de façon à arriver à un dénoûment quelconque, si tant est, cependant, que, dans des affaires de cette nature, on puisse en espérer un.

Je me décidai à écrire de nouveau à Madame pour lui rendre compte de tout ce qui s'était passé.

Paris, le 11 février 1834.

« Madame,

« L'affaire dont j'ai eu l'honneur d'entretenir Votre Altesse Royale, semble acquérir tous les jours assez de gravité, pour que je crusse manquer à ma conscience si je lui lais-

sais ignorer les circonstances qui l'accompagnent. Je ferai tout ce qui conviendra pour découvrir la vérité ou l'erreur. Là se borne ma mission. Je dois, pour être impartial, ajouter que plus on voit, plus on examine le personnage en question, et plus on pourrait être tenté de lui trouver des points de ressemblance avec la famille royale, et, sous plus d'un rapport, le cachet de la vérité; mais tel n'est pas pour moi le point de la question; c'est MADAME seule dont les souvenirs et le témoignage peuvent décider; et je répète à chaque instant de la manière la plus formelle qu'avant preuves *patentes*, tous les efforts possibles ne me feront point faire un pas ou un aveu dans le sens de la conviction.

Le personnage qui se dit Louis XVII, indigné qu'on lui refusât une entrevue qu'il regarde comme chose fort simple, voulait se livrer à l'instant même aux tribunaux français, et leur demander un nom qu'on ne peut lui refuser, si, comme on l'affirme, il a en sa possession des preuves irrécusables. Dans mon opinion, ce serait une démarche fâcheuse, et qu'il serait à désirer qu'on évitât. J'ai obtenu à grand'peine qu'un mois,

mais pas un jour de plus, serait encore accordé après le départ de cette lettre, afin d'en recevoir la réponse. Le terme expiré, on n'hésite plus, m'a-t-on assuré avec un ton qui trompe difficilement. Je joins à ma missive une lettre de madame de .... qu'elle me remet cachetée; une de l'individu qui sera la dernière, copie exacte d'une autre que je reçois; une de madame de R.; une enfin de M. de .... parti sans que je fusse prévenu : j'étais souffrant dans ce moment. MADAME verra qu'on me reproche indirectement mon peu de confiance, bien qu'on rende justice à mon caractère comme à la prudence de ma conduite en cette occasion.

Une circonstance importante a précédé de quelques jours, le retour de M. de...... Je ne la juge point, bien qu'elle soit grave; je me borne à la raconter

On vint me prévenir le 29 janvier, en toute hâte, que le personnage avait été atteint la veille, à huit heures du soir, de plusieurs coups de poignard, dont un paraissait assez profond, mais qu'on ne le croyait pas en danger. Je m'y rends le lendemain, et j'examinai le tout avec le plus grand soin : je voulus voir et je vis la

plaie et tous les habits percés de plusieurs coups; tous les linges baignés de sang. La blessure est à quelques lignes du cœur ; au-dessous se trouve une contusion fort douloureuse, causée par la pression violente d'une médaille d'argent, percée de part en part, et qui semble avoir paré un coup qui eût été sans rémission. *On* avait eu l'imprudence de venir à Paris, de se rendre dans une maison surveillée, de vouloir en sortir seul. On a lutté avec force contre deux hommes, qui ont fini par se sauver à l'approche d'une voiture ; et bien que terrassé, après être tombé, on avait eu la présence d'esprit de ne point crier, sentant l'importance qu'il y avait à ne pas être arrêté, sans avoir pris de précautions. On parlait avec un extrême sang-froid. « Le Dieu de Saint « Louis qui m'a toujours protégé, vient encore « de me sauver comme par miracle ; il achè- « vera son ouvrage, monsieur, en me faisant « reconnaître pour le fils de l'infortuné « Louis XVI. Oui, je suis la vérité, bientôt « on le saura. Puisse *ma sœur* ne pas mettre « plus long-temps obstacle à ma reconnais- « sance, qui aura lieu sans elle et malgré « elle ! » Je me taisais. « Douterez-vous encore?

me dit une personne présente; en aurez-vous le courage? — Je plains la souffrance et le malheur, répondis-je; je vois en effet une circonstance grave, mais rien au monde n'est capable de me faire déclarer une conviction avant qu'il ne puisse plus me rester un doute, et que toutes les preuves que l'on annonce tenir en réserve aient été données. » Chacun garda le silence. Comprenant cependant la nécessité de constater tous les faits, j'ai envoyé un homme de l'art, habile et discret; il ignore entièrement quel est le blessé. Les procès-verbaux ont été dressés avec la plus scrupuleuse exactitude; une saignée faite, un régime ordonné. Le malade est bien; mais la suppuration annonce une plaie assez profonde, que quelques lignes de plus rendaient mortelle. Les habits ont été confrontés par mes ordres, et l'identité est parfaite. Il est prouvé que la blessure a dû être opérée par un coup violent. Donné sans intention, aurait-on pu le diriger ainsi à si peu de distance du cœur? La supposition paraît difficile, et, d'un autre côté, quelle invraisemblance dans l'heure et le lieu de l'attaque! et pourquoi cette attaque? Mais

enfin, comme le personnage devinant ma pensée, en parut fortement blessé, je répondis qu'il ne s'agissait point de faire du sentiment, mais qu'il était de mon devoir, et même dans son intérêt, de traiter cette affaire avec toute la gravité possible. Il parut se rendre à mes raisons; car quel qu'il soit, son esprit semble ne manquer ni de justesse, ni de lucidité.

« Il est en sûreté maintenant et décidé à ne plus faire aucune imprudence : ce dernier mois peut donc être attendu sans danger.

« Je suis avec le plus profond respect, de Votre Altesse Royale, etc., etc., etc. »

Tandis que le mois convenu s'écoulait, des incidens de diverse nature se présentaient. Martin le visionnaire et le soi-disant précurseur du soi-disant Louis XVII était mort dans les premiers jours de mars (1834). Le pauvre et simple paysan n'avait point mené une vie tranquille et heureuse depuis la révolution de 1830; au contraire, il avait fini par se trouver en butte aux railleries, aux injures, et enfin et aux attaques et aux pierres des enfans de Gallardon qui le poursuivaient

été mis à louer, un jour que je m'y trouvais, le domestique, tout effaré, accourut annoncer que quelqu'un demandait à visiter cet appartement. D'ordinaire, personne ne voyait le personnage mystérieux, surtout lorsqu'il était avec quelqu'un de nous. Il n'était plus possible de le dérober à la vue du visiteur qui marchait sur les talons du domestique. « Faites-le entrer, dit le Louis XVII présumé ; on ne me connaît pas, et cela m'est égal. » Je me souciais médiocrement d'être vu dans sa compagnie ; mais j'étais peu reconnaissable, enveloppé, comme la saison l'exigeait, d'une grosse capote, séparé du personnage par une table qui se trouvait entre nous deux, et d'ailleurs tournant le dos à la porte par laquelle l'étranger devait entrer. Je ne me retournai pas, et je vis le visiteur passer près de moi en frôlant presque mes vêtemens. A vrai dire, en regardant dans la glace, je ne fus pas peu surpris de reconnaître M. de V...... qui disait arriver de Versailles, et qui, avec beaucoup de sang-froid, tout en paraissant examiner les convenances de l'appartement, observait, à ce qu'on me dit ensuite, le personnage en question avec beaucoup d'attention et de finesse.

Pendant qu'on avait procédé avec l'étranger à la visite d'une autre pièce située à la suite de celle où nous nous trouvions, et avant qu'il repassât par celle-ci, je m'étais levé et placé à l'autre bout de l'appartement, le dos toujours tourné aux spectateurs, ayant l'air d'examiner un tableau, et n'ayant pu, par conséquent, être ni reconnu ni vu.

Cette rencontre me fournit l'occasion d'interroger et d'apprendre une foule d'imprudences et d'indiscrétions commises par le soi-disant Louis XVII qui était loin de prendre, comme cela avait été convenu, toutes les précautions dont il aurait dû s'entourer pour se dérober aux recherches, aux investigations et même aux périls, puisque déjà il semblait avoir couru le risque de la vie. Il repartit peu après pour la campagne où il était censé écrire, en allemand, l'histoire de toute son existence, appuyée, ajoutait-on, de pièces justificatives. C'était là que j'en revenais sans cesse, et comme en pareille matière, je ne voulais point m'en rapporter à moi seul, j'avais fini par m'ouvrir de toute cette affaire à M. Janvier, avocat et député, dont l'honneur, le talent et la sagacité ne sont douteux pour

personne. Je l'avais engagé à vouloir bien m'accompagner dans la visite que je devais faire au Louis XVII persécuté, le 22 mars, et dans laquelle il devait me remettre le Mémoire en question.

Non seulement, ce Mémoire n'était pas prêt et ne devait être remis que le mardi suivant, mais encore le personnage paraissait mécontent, hors de lui, et adressant à tout le monde des paroles hautes et emportées sur l'incrédulité ou l'inaction dans lesquelles on restait et sur des nouvelles qui lui étaient venues de Prague où l'on voulait qu'il s'adressât à M. le chancelier (1). Il était impérieux et presque imposant. Il menaçait de faire imprimer son Mémoire sans le communiquer, au préalable, comme il s'y était engagé. — « Quant à l'inaction, monsieur, lui « répondis-je, c'est à vous qu'il faut vous en « prendre. Depuis le premier jour, fidèle à la « promesse que je vous ai faite et à la pru- « dence qu'il faut apporter ici, je vous ai dit « que nous ne marcherions que d'après vous. « Or, jusqu'ici, le Mémoire seul nous retarde.

(1) M. le marquis de Pastoret.

« Sa publication actuelle, après la lettre que,
« sur votre demande, j'ai écrite à MADAME,
« serait, de votre part, un manque de foi que
« je ne veux pas même supposer, et contre
« lequel je prendrais les mesures nécessaires.
« Quant à l'incrédulité, expliquons-nous. Les
« impressions personnelles ne suffisent point
« en pareil cas. Avec des preuves morales, il
« faut encore des preuves écrites et patentes,
« et ce Mémoire que je réclame depuis long-
« temps n'est pas seulement encore entre mes
« mains. Que parlez-vous de trahisons, d'in-
« discrétion ? Sur ce point encore, monsieur,
« ne vous en prenez qu'à vous-même qui,
« malgré les recommandations qui vous ont
« été adressées et les promesses que vous avez
« faites, vous livrez à chacun avec une étrange
« facilité. Votre confiance m'étonne plus en-
« core que votre méfiance ne me blesse. Je
« n'ai pas désiré l'une, et je n'ai pas mérité
« l'autre; et si, aujourd'hui, vous ne renoncez
« à votre projet d'impression et ne prenez un
« formel engagement de vous conformer au
« plan qui a été arrêté, je me retire de tout
« ceci à l'instant et pour toujours. »

M. Janvier appuya et développa ces raisons

avec cette facilité d'élocution et de persuasion qui lui est habituelle, en ajoutant de nouveaux et positifs motifs de confiance et de prudence, et il fut expressément convenu que le Mémoire serait remis à M. Janvier à son retour d'un voyage qui le forçait à s'absenter quelques jours de Paris.

Le personnage pouvait bien, en effet, avoir éprouvé quelque humeur des nouvelles qui étaient arrivées de Prague, car une des dames de l'intimité de Son Altesse Royale, avait écrit quelques jours auparavant à madame de...... et lui avait fait connaître le texte de la réponse que MADAME l'avait chargée de lui adresser. Cet ordre, écrit de MADAME, était ainsi conçu :

« Répondez à Madame de..... que j'ai reçu « toutes les lettres du mois de février, que « rien de ce que j'y ai lu ne me donne la cer- « titude d'une existence à laquelle je serais « heureuse de pouvoir ajouter foi ; que je ne « veux plus rien écouter de secret sur une af- « faire de cette importance ; que, puisque le « personnage prétend avoir des preuves, il « n'a qu'à les soumettre à une personne de « poids et de mérite, bien connue en France,

« comme M. le chancelier par exemple, qui, « après l'examen qu'il en aurait fait, m'en « rendrait compte, et qu'alors je me déciderais ou à continuer de refuser l'entrevue demandée *toujours sans témoins*, ou à l'accorder ici en présence de témoins ; et qu'enfin « la menace de livrer l'affaire aux tribunaux « ne m'effraie point et ne me fera rien changer à ces résolutions. »

Bien que sage, ce parti, d'après les instructions mêmes de Madame, était toujours subordonné aux lumières ou au Mémoire lumineux que le personnage se prétendait en position de fournir et qu'il venait de promettre encore. C'était donc se conformer aux intentions et aux ordres de Son Altesse Royale que d'attendre l'effet des nouveaux engagemens qui avaient été pris.

Mais, le 11 avril, ce Mémoire, si hautement annoncé, n'était pas encore livré. J'avais causé une fois, dans cet entr'acte, avec le soi-disant duc de Normandie qui cherchait sans cesse à asseoir la preuve de son existence sur l'ancienne vision de Martin et la révélation qu'il en avait faite à Louis XVIII. Mais, ainsi que je le lui faisais observer pour ne laisser au-

une assertion sans réplique : « En admettant, ce que moi-même j'ai toujours admis, la parfaite sincérité de Martin ; en admettant qu'on puisse ajouter foi à la valeur de cette vision, alors qu'il a dit à Louis XVIII que le Roi occupait une place qui n'était pas la sienne, Martin n'a point ajouté à ce moment que le personnage, aujourd'hui en question, était vivant, qu'il était ici ou là ; ainsi le témoignage de Martin ne serait même rien dans la question d'identité, et sa reconnaissance postérieure, quinze ans après, est une imagination à laquelle on ne pourrait s'arrêter que si elle se trouvait appuyée sur quelque document authentique. »

Le même Louis XVII m'avait aussi communiqué ce jour-là une lettre écrite en allemand et venue de Suisse, où on lui proposait argent et troupes s'il consentait à se mettre à la tête des républicains. Quelles que fussent la réalité et la source de cette communication, je crus devoir la prendre au sérieux, et je lui répondis : « Prenez-y garde, monsieur ; si, comme « vous le dites, Louis-Philippe est convaincu « de votre identité, sa police doit être ennuyée, « mécontente, gênée de votre existence. Jus-

« qu'à présent, votre conduite n'a pu lui don-
« ner prise ; mais ne serait-il pas possible
« qu'elle cherchât à se débarrasser de vous en
« cherchant adroitement à vous faire entrer
« dans une conspiration, afin de vous com-
« promettre et de vous perdre? Vous com-
« prenez bien, dans tous les cas, qu'il ne me
« convient, en aucune façon, de m'appro-
« cher de près ni de loin de semblables extra-
« vagances et qu'il est de votre propre intérêt
« de n'y point donner de suite. » Je dois
ajouter qu'il n'hésita pas et me donna sur ce
point les assurances les plus positives.

Deux jours après, il se rendit chez moi, où
il devait avoir une nouvelle conférence avec
M. Janvier, qui lui parla et l'interrogea même
dans tous les sens pendant trois heures. Quand
il nous eut quittés. « Cet homme, me dit
« M. Janvier, me laisse dans la position la plus
« difficile. Sans contredit, son existence a
« quelque chose d'extraordinaire ; il ne pro-
« duit pas l'effet d'un imposteur ou d'un in-
« sensé ; son assurance et son naturel me frap-
« pent ; et cependant, il avance deux ou trois
« choses improbables jusqu'à l'impossibilité.

« Attendons son Mémoire, et tenons-nous « tranquilles. »

C'était là si complétement mon avis que, dès lors, je n'insistai même plus sur la remise du Mémoire qui n'arriva dans les mains de M. Janvier que beaucoup plus tard, et produisit sur cet homme honorable et parfaitement désintéressé dans l'affaire, une impression telle que je crus devoir écrire sur-le-champ la lettre suivante à MADAME :

« MADAME,



« J'apprends à l'instant même le départ du porteur de cette lettre, et, quoique n'ayant qu'un moment à ma disposition, je me hâte de l'écrire, pensant qu'elle peut être attendue avec quelque impatience.

« Différentes circonstances ont retardé la remise du Mémoire. Je ne l'ai point encore lu ; je ne puis donner mon opinion personnelle ; mais voici celle de M. Janvier ; elle est d'un grand poids à mes yeux ; la mienne arrivera plus tard.

« Les premières impressions produites sur

M. Janvier par l'individu ont été loin de se confirmer à la lecture du *factum*. « Il trouve cette histoire un tissu d'invraisemblances et presque d'extravagances qui ne sauraient, par conséquent, lui inspirer aucune sécurité. »

« Je quitte à l'instant le personnage auquel j'avais donné rendez-vous pour lui faire connaître le résultat de l'examen de M. Janvier. Je le lui ai dit avec une franchise entière. Je croyais qu'il en éprouverait quelque émotion. Je n'en ai pas aperçu la trace; au lieu de cela même, je l'ai trouvé calme, résigné et ne semblant nullement abattu, « con-
« vaincu, m'a-t-il dit, que le Dieu qui l'avait
« protégé à travers tant de dangers et d'une
« manière si miraculeuse, ne laisserait point
« son ouvrage incomplet. » Je l'ai prévenu que j'allais écrire à Madame. Il m'a proposé d'envoyer ce Mémoire à Son Altesse Royale, avant ou après l'avoir fait imprimer, ce à quoi il paraît décidé. Il m'a répété, en l'affirmant, que le cabinet de Prusse possédait les preuves de son identité, ainsi que Louis-Philippe. —
« Eh quoi! s'est-il écrié avec un accent dou-
« loureux, Dieu permettrait-il que j'en fusse
« réduit à passer pour un imposteur? *Ma sœur*

« persistera-t-elle à refuser de me voir? Non,
« c'est impossible; elle se doit à elle-même de
« m'entendre. Après un quart d'heure d'en-
« tretien, il ne lui restera pas un doute. Je
« serai à jamais l'imposture ou la vérité. Je
« ne crains rien; ma famille est maintenant
« à Dresde; que *ma sœur* y aille sous un nom
« supposé; qu'elle la voie, et qu'elle me fasse
« dire de m'y rendre. Qu'elle me voie aussi
« sous un nom supposé. Elle verra si le sang
« ne parlera point, et si je ne la reconnaîtrai
« pas promptement. On peut demander le
« nom de ma famille sous le nom de madame
« Générès de Surville, à Dresde, rue Village-
« d'Italie, n° 10. » J'ai promis de répéter littéralement sa conversation, et je tiens parole en continuant d'ajouter que, pour lui, il vaut mieux voir cet homme que de le lire. — J'ai oublié, je crois, de dire à MADAME ce que j'ai appris touchant la mort de Martin : c'est qu'on a vainement essayé de l'engager à se rétracter à ses derniers momens au sujet du personnage. Il a persisté.

« On me presse pour emporter ma lettre.

« Je suis, MADAME, etc., etc. »

Paris, 9 juin 1834.

Je m'éloignai donc entièrement de cette affaire qui eut pourtant, plus tard, d'éclatans retentissemens vers la fin de cette même année 1834. Un autre duc de Normandie s'était présenté aussi pour faire valoir ses droits. La police et la justice ne furent pas, cette fois, aussi silencieuses et aussi inactives qu'elles l'avaient été pour le sieur Naüendorff. Le nouveau dauphin était, à ce qu'il paraît, un sieur baron de Richemont qui fut traduit à la cour d'assises, et condamné le 6 novembre à douze années de détention ; mais, pendant l'instruction et les débats de ce procès, l'ancien Louis XVII, ou, comme on l'avait qualifié depuis, l'horloger de Crossen, ne s'était pas tenu tranquille. Il se montrait plus irrité que la justice encore contre les prétentions de son compétiteur. Loin de rester à l'écart, et comme s'il se fût senti plus fort que jamais de ce qu'il appelait son droit, il réclama publiquement contre le baron de Richemont, et se porta, en quelque sorte, partie civile contre lui. Voici, entre autres pièces qu'il publia pendant et après les débats, l'allocution imprimée qui fut adressée par lui à chacun

des jurés qui siégeaient dans l'affaire Richemont :

« Messieurs,

« Si je suis bien informé, le procès intenté au *baron de Richemont* n'aurait été conçu que dans le but de rendre absurde et ridicule toute prétention à la qualité de *Dauphin du Temple*, qualité que le véritable fils de Louis XVI ne cessera de réclamer toute sa vie.

« Le personnage qui fait actuellement jouer au prévenu Richemont le rôle d'imposteur, sait fort bien que le Dauphin a été enlevé de la prison du Temple au moyen d'une substitution, et qu'il existe en dépit des persécutions atroces auxquelles il a été en butte.

« Ce personnage sait que le fils de Louis XVI a échappé, comme par miracle, aux embûches qui lui furent sans cesse dressées par l'*usurpateur* Louis XVIII, qui en connaissait l'existence et voulait à tout prix s'en débarrasser.

« Le moteur secret de l'intrigant Richemont n'ignore pas que le véritable fils de l'in-

fortuné Louis XVI est muni de toutes les pièces qui attestent son origine, et qu'il est à même de prouver, jusqu'à la dernière évidence, son identité avec le Dauphin du Temple. Il sait parfaitement bien que chaque fois que le royal orphelin cherchait à se faire reconnaître de sa famille, on faisait promptement surgir un nouveau Louis XVII, imposteur comme celui que vous êtes appelés à juger; et, à l'aide de cette manœuvre, on parvenait à donner le change à l'opinion publique et à étouffer les cris du vrai fils de Louis XVI.

« C'est dans ce but infâme qu'à diverses époques furent mis en scène les imposteurs *Hervagault* et *Mathurin Bruno*.

« Il est bon de faire remarquer à messieurs les jurés, que le prévenu Richemont n'a paru publiquement décoré du titre de *duc de Normandie* que peu de temps après l'annonce insérée dans les journaux allemands et français en 1831, de la résidence à Crossen (Silésie) du fils de Louis XVI, et de son projet de livrer à la presse l'histoire de ses infortunes.

« Messieurs les jurés, et vous tous, ô Fran-

çais, en qui règnent les sentimens d'honneur et de justice, apprenez que le fils de votre infortuné Roi Louis XVI existe; que la Providence l'a conservé, *peut-être*, pour confondre les infâmes qui ont eu la lâcheté de descendre jusqu'au poignard pour s'en débarrasser, ainsi que le prouvent les cicatrices qu'il porte sur son corps.

« Oui, Français, Louis XVII existe; et, comptant sur le vif intérêt que la nation n'a cessé de porter au fils innocent du plus malheureux de ses Rois, un jour il réclamera hautement la propriété de son nom, cette propriété sacrée qu'il reçut en naissant et que nul homme ne saura lui contester sur les pièces authentiques qu'il produira, et les preuves convaincantes qu'il est en état de fournir.

« Charles-Louis,
« Duc de Normandie. »

Paris, ce 28 octobre 1834.

Il faut le répéter encore : ce n'est pourtant là le cri ni d'un fou, ni d'un fripon qui devrait

craindre de se présenter devant la justice au moment même où elle instrumente contre un individu qui se trouverait dans le même cas que lui. Mais, pourquoi donc la police et la justice ne se mêlaient-elles pas aussi officieusement des prétentions de Naüendorff que de celles de Richemont? Favorisaient-elles les unes en même temps qu'elles poursuivaient les autres?

Le Louis XVII allemand écrivit encore à ce sujet au président de la cour d'assises de Paris, après la condamnation de Richemont, et quelque temps après au substitut du procureur du Roi près le tribunal de Charleville, à propos d'un article de la *Gazette des Tribunaux* répété dans la *Quotidienne*. Tout cela n'était pas d'un homme embarrassé, inquiet, et fuyant les investigations de la justice ou le grand jour de la publicité. Il fit mieux encore, et j'ai sous les yeux un écrit imprimé (1) et répandu sans avoir été arrêté et poursuivi, où le dauphin prétendu s'adresse, cette fois, au *Roi des Français*. Dans l'histoire de cette

---

(1) Chez Bacquenois et Appert, rue Christine, 2.

singulière affaire, une pareille pièce semble mériter d'être conservée :

« Sire,

« J'apprends que le Roi des Français a envoyé, il y a peu de jours, des agens chargés d'or en Allemagne pour m'acheter un père quelconque. La connaissance certaine d'un tel fait me force à demander publiquement au Roi des Français : Pourquoi persécutez-vous par des moyens aussi honteux l'homme qui n'a jamais fait le moindre mal ni à vous, ni à votre famille, ni à qui que ce soit dans l'univers? La conduite criminelle de votre père n'a pas manqué ses royales victimes; mais quant à vous, je vous le déclare, vous manquerez la vôtre.

« Je n'ai pas voulu troubler la paix de ma patrie; personne n'en a une plus forte preuve que vous par mon testament que je vous ai envoyé en 1832, ainsi qu'à Charles X.

« Ce dernier, il est vrai, nie l'avoir reçu; mais pour déjouer à cet égard toutes les intrigues machiavéliques, je l'ai déposé entre les

mains de mon chargé d'affaires, ancien et digne magistrat, M. l'avocat Albouys, à Cahors.

« Chaque Français peut donc en prendre connaissance entre ses mains; bien que ma volonté ne puisse plus être la même sur le mode d'exécution, j'en conserve les dispositions fondamentales. En en prenant connaissance, tout Français aura la preuve évidente que je suis loin de demander une couronne encore teinte du sang de mes infortunés parens, sang sacré répandu par les assassins aux gages de Philippe-Egalité....

« Vous avez promis, je le sais, un demi-million pour ma tête et 20,000 francs à l'homme de police qui vous apporterait mon adresse. Eh bien! s'il en est ainsi, envoyez ces mêmes sommes à mes infortunés enfans et à leur malheureuse mère; à cette condition, je m'engage à me livrer moi-même entre vos mains, pourvu que ce soit publiquement (1).

(1) Il est sans doute bien superflu de prévenir que, dans ce qui précède et ce qui suit, comme aussi dans toutes les pièces rapportées, et qui sont émanées de ce personnage, je ne me porte ni garant, ni approbateur des pensées, des sentimens et du ton qui y sont exprimés et employés.

(*Note de l'Auteur.*)

« Vous m'avez fait passer, par l'intermédiaire de votre consul à Hambourg, dans les journaux de cette ville, pour le fils d'un chaudronnier. C'est ainsi que vous avez déjà voulu faire passer pour un enfant substitué le véritable fils de l'infortuné duc de Berri..... et maintenant vous envoyez des agens en Allemagne pour me créer un acte de naissance quelconque!.... Eh bien! je veux vous indiquer ici la voie dans laquelle il vous sera très facile de trouver mon origine : si donc la miséricorde divine consentait à préparer quelque jour, par un miracle, votre retour à la justice pour votre propre bonheur et pour celui de toute votre lignée, c'est sur un rocher menaçant, hérissé de dangers, que vous trouveriez bientôt mon origine ; c'est assez vous indiquer le trône de France.

« Le *passeport légitime* que j'avais pour y arriver m'a été pris en 1810 par le chef de la police de Berlin, M. Lecoq. Ce passeport solennel est écrit de la propre main de ma mère, certifié de celle de mon père et empreint de son propre cachet.

« Voici maintenant le motif de cette précaution adoptée par ma mère :

« Pendant notre détention au Temple, quelques-uns de nos amis avaient résolu de me sauver : mon père et ma mère consentirent à l'exécution de ce plan. Mais il s'agissait d'abord, dans le double intérêt de la France et de la tendresse maternelle, de se prémunir contre toute possibilité de substitution d'enfant dans les chances obscures d'un avenir incertain. C'est pourquoi ma mère, dans une déclaration écrite de sa main, avait donné la description de toutes les marques que je portais sur mon corps (1). Voilà ce que j'appelle mon *passeport légitime* ; à cette pièce était jointe une déclaration analogue de mon père certifiant celle de la reine. Ce fut le municipal Toulan qui apporta ces papiers à mes amis ; et c'est moi qui ai déposé ces mêmes papiers entre les mains du président de police, M. Lecoq, parce que le ministre, prince de Hardenberg m'en imposa violemment l'obligation. Après cela, sous le prétexte, plus ou moins fondé, de me soustraire à la puissance de Napoléon, le président Lecoq envoya de faux papiers au magistrat de Spandau pour me donner le droit

(1) Voir au sujet de ces marques la note ci-dessus, page 183.

de bourgeoisie sous un nom emprunté. Or, qui que ce soit, même un Prussien natif, ne peut acquérir ce droit de bourgeoisie dans la monarchie prussienne, sans acte de naissance, sans passeport et sans une attestation de bonne conduite du magistrat de la dernière ville où a résidé le réclamant. Eh bien! moi, je n'avais rien de tout cela; c'est donc tout simplement sur une tête de lettre de la police de Berlin, que M. le président Lecoq a donné l'ordre au bourgmestre Kattfus de m'accorder le droit de bourgeoisie à Spandau : j'ai dans mes mains ces lettres de bourgeoisie.

« Maintenant je demande ce que je n'ai cessé de réclamer depuis 1815, c'est-à-dire mes papiers qui étaient dans le portefeuille secret du ministre, prince de Hardenberg. Il est mort, il est vrai, mais ces documens sont entre les mains du Roi de Prusse, puisqu'il a fait saisir tous les papiers de son ministre aussitôt après son décès.

« C'est donc là où se trouve mon origine pour quiconque veut la trouver, et non point dans les boutiques de chaudronniers en Allemagne, où vous faites voyager maintenant vos émissaires pour vous apporter l'acte de ma

naissance que je peux si facilement vous donner moi-même. Pourquoi donc, dites-moi, n'avez-vous pas, dans votre empressement, envoyé des agens à mon chargé d'affaires, M. Petzold, lorsqu'il vous a écrit sous sa responsabilité en 1831 et 1832, et à la connaissance parfaite du ministre de la police, M. Brenn ? Espérez-vous encore trouver maintenant le chaudronnier que vous avez voulu me donner pour père, après la mort de M. Petzold, si malheureusement empoisonné en 1832?

« Pour s'assurer la couronne, Louis XVIII avait déclaré *bâtards* les enfans de son Roi !... et vous, vous voulez faire passer votre Roi pour le fils d'un chaudronnier !!!... Croyez-vous que la postérité accepte une semblable honte? jamais. Et maintenant, parce que la liberté de la presse me permet de dérouler les crimes de votre politique aussi insensée que machiavélique, vous faites postillonner vos agens pour me créer à tout prix un faux acte de naissance quelconque! Vains efforts, vous n'y parviendrez pas.

« Il est bien dommage que je n'aie pas encore une sœur; vous aimeriez à l'utiliser, et

aussi sans doute pour la plus grande gloire de votre maison.

« Louis XVIII, en effet, qui connaissait très bien comme vous mon existence, n'a-t-il pas donné pour épouse à son noble neveu la *prétendue bâtarde*, non seulement pour anéantir ma royale personne, mais encore pour détruire, par une séparation éternelle, tout ce que le sentiment d'une sœur peut avoir d'affectueux et de tendre..... O vertu ! ô justice des rois ! ! !

« Hélas ! qu'ai-je donc à perdre encore ! Votre père a été le bourreau de son Roi ; vous, vous voulez être le mien ! Eh bien ! traînez votre Roi sur un échafaud ; mon dernier soupir sera pour la France.... Poursuivez la série de vos iniquités, mais tremblez que la vengeance des Français ne tombe sur la tête de vos enfans, car cette parole de Dieu n'est pas vaine : *Je punirai les péchés des pères sur les enfans, jusqu'à la quatrième génération.*

« Quant à moi, je ne crains plus les assassins ; aujourd'hui Dieu et la France me gardent.

« Si je vis, j'aurai, j'en suis certain, l'estime et l'amour des Français, car je saurai les mériter.

« Si je meurs, ils ne me refuseront pas une tombe dans ma patrie.

« Charles-Louis,

« Duc de Normandie. »

Paris, 27 novembre 1834.

Et enfin pour qu'aucune tribune ne manquât à l'éclat de ses réclamations et de ses plaintes, le duc de Normandie ou le bourgeois prussien adressa à la chambre des Députés la pétition suivante qui fut accueillie par *l'ordre du jour*.

« Messieurs,

« Fils de Louis XVI, j'apporte les preuves de mon identité.

« C'est en face de la nation que je demande à les produire.

« Vainement m'opposerait-on un acte mortuaire; cet acte ne m'est pas applicable. Il constate le décès d'un enfant mort au Temple, sous le nom de *Louis-Charles Capet;* moi, je m'appelle *Charles-Louis de Bourbon,* duc de Normandie!.... Tels sont les noms que

présente mon acte de naissance : seul il établit légalement, jusqu'à preuve contraire, que Charles-Louis de Bourbon, duc de Normandie, existe encore, et ce prince malheureux, ce fils du plus malheureux des Rois, c'est moi!....

« C'est moi qui, enlevé du Temple, n'en franchis les portes que pour connaître de nouveaux malheurs, que pour courir tant de dangers nouveaux.

« C'est moi qui vécus seize ans captif, souvent exposé à la faim et à la plus affreuse misère, dans des cachots infects et ténébreux.

« C'est moi qu'un rafinement de cruauté chercha vainement à défigurer pour anéantir ma ressemblance avec le Roi et avec la Reine.

« C'est moi qui fus arrêté en même temps que le duc d'Enghien, aux environs d'Ettenheim, où ce prince m'avait donné rendez-vous; qui demeurai quatre ans dans une prison, privé de lumière, et qui fus sauvé par Joséphine, épouse de Napoléon.

« C'est moi qui, sous un nom violemment imposé, transplanté successivement de Berlin à Spandau, de Spandau à Brandebourg, de

Brandebourg à Crossen, fus toujours méconnu, toujours avili, toujours persécuté par des ennemis puissans qui avaient juré ma perte.

« C'est moi qui écrivis souvent à ma famille, au milieu de laquelle je ne trouvai que l'infortuné et loyal duc de Berri pour défendre ma cause auprès de Louis XVIII. Il périt victime de son amour pour la justice et la vérité !

« Si l'infortuné fils de Louis XVI n'existait pas, messieurs, comment s'expliquer les apparitions successives de ces imposteurs, depuis le sabotier Mathurin Bruno, jusqu'à l'intrigant qui vient d'être jugé ? que signifieraient de semblables manœuvres si odieusement conçues pour m'anéantir, par un personnage qui vous est suffisamment connu ?

« C'en est assez. Je ne m'étendrai pas davantage sur des détails si peu faits pour un cœur comme le mien.

« Je demande à la France un nom qui m'appartient ; elle apprendra bientôt que je suis digne de le porter.

« Je demande à la France une patrie que

je n'ai plus, elle verra si je mérite d'être au nombre de ses enfans.

« La loi d'ostracisme qui exclut du territoire français Charles X et sa famille, n'est point applicable au fils innocent du Roi martyr; cependant il ne sait où reposer sa tête. Poursuivi par ses ennemis, de retraite en retraite, il n'a pour subsister *à la porte du palais de ses pères*, que le pain du pauvre et le denier de la veuve.

JE ME RÉSUME !

« Mon avocat est chargé de plaider ma cause devant vous, messieurs, et de vous présenter mes preuves. Ayant en horreur le parjure et le mensonge, il ne vous parlera que le langage de la vérité; à cet effet, je réclame de vous une audience.

« Si ma présence est nécessaire, je me rendrai moi-même au milieu de vous sous la sauve-garde de la nation.

« Mais, comme mes ennemis sont puissans et perfides, comme j'ai déjà été atteint le 28 janvier dernier de six coups de poignard, qu'un de ces coups a pénétré à une demi-li-

gne du cœur, la protection ordinaire des lois est insuffisante pour moi; la prudence m'ordonne en conséquence de réclamer les sûretés nécessaires pour me préserver de la trahison.

« Placé sous la protection d'une garde fidèle, que je choisirai dans les rangs de l'armée et de la garde nationale, je me présenterai devant vous, et vous ne douterez plus de mon identité.

« Charles-Louis,

« Duc de Normandie,

« *Rue des Postes*, 29. »

Paris, 18 décembre 1834.

A partir de cette époque, et croyant m'être acquitté, bien et au-delà, de tout ce que je pouvais devoir à la recherche de la vérité, à l'infortune, à l'erreur et à mon profond dévouement pour la famille royale, je ne voulus plus intervenir en quoi que ce soit dans les affaires de ce malheureux qui, définitivement, me semblait plutôt trompé que trompeur. Ses partisans, ses amis, ses protecteurs lui continuèrent leur patronage. Quelques publications eurent lieu sans que ses prétentions en

parussent plus claires et plus authentiques. Un journal, *la Justice*, fut fondé exprès pour les rendre publiques et les développer. Un avocat estimable (M. Thomas), séduit, comme tant d'autres, par les apparences honnêtes et persuasives de ce personnage, se voua, corps et âme, à la défense de ce qu'il appelait ses *droits*. Mais un procès finit par s'engager entre eux; l'un, M. Thomas, exigeant que le prétendu Louis XVII lui fournît les pièces et les preuves si souvent annoncées de sa royale naissance et de son identité actuelle; l'autre, soutenant qu'aux termes des engagemens pris, on devait, par des secours de toute nature, continuer à le mettre à portée de fournir ces preuves. Le procès fut plaidé, et ce qui semble montrer encore l'importance que les gens de raison et de fidélité mettaient à cette affaire, pour qu'elle fût traitée avec prudence et égards, c'est que ce fut le plus grand talent de notre époque, M. Berryer, qui consentit à se charger de la défense des intérêts de M. Thomas, quoique la cause, matériellement et par elle-même, fût de bien peu de valeur; mais elle en acquérait par la réserve qu'il était néces-

saire d'apporter dans toutes ces circonstances.

Au mois de janvier 1836, peu de temps avant l'issue de ce procès, c'est-à-dire dix-huit mois à peu près depuis que je n'avais plus entendu directement parler du personnage en question, un homme que j'ai toutes les raisons du monde d'estimer (M. C.....), vint m'en entretenir de nouveau. A son tour, il était disposé à ajouter foi aux assertions du prétendu Louis XVII, parce qu'il l'avait vu et entendu, et que, réellement, il était difficile, en présence de ce personnage, de se défendre de confiance et d'intérêt. M. C..... me pria de le recevoir et de l'écouter encore une fois. Jour fut pris pour cette entrevue, et à l'heure fixée, M. C..... amena chez moi l'homme que la raison repoussait et dont cependant quelque chose rapprochait comme malgré soi. Depuis que je ne l'avais vu, il avait encore gagné en manières nobles et élevées, et surtout en facilité d'élocution. Il parlait plus aisément la langue française, et s'exprimait avec abondance et clarté. Il semblait aussi avoir acquis plus de connaissance des hommes du temps et des affaires générales. Quoique

tout ce qu'il me dit à ce sujet n'eût rien de bien saillant, cependant, pour le faire connaître tout entier, et comme c'est la dernière fois que j'aurai à m'occuper de lui, je crois devoir rapporter une partie des discours qu'il me tint avec une dignité, un aplomb, une confiance qui paraissaient étranges lorsqu'en l'écoutant, je rapprochais ses discours de sa position.

« Les peuples ne sont pas faits pour les Rois, répéta-t-il plusieurs fois; je veux prouver ma naissance devant les tribunaux, parce que c'est le seul moyen qui me reste de jouir d'un état social. Je veux ensuite vivre en France, sous mon nom, m'opposer à tout mouvement réactionnaire d'émeute ou de conspiration. J'y suis déjà tellement établi de cette façon que deux fois on est venu à ma demeure me demander sous mon nom de la part du château, et s'informer si, véritablement, je logeais chez madame de Rambauld, où je vis maintenant tranquille et sans me cacher nullement. On ne peut rien contre moi, et je suis, comme tout Français, sous la protection des lois. La loi qui bannit les Bourbons de la branche aînée est toute nominative, et Louis-

Philippe sait tellement qui je suis qu'il n'essaie plus rien contre moi (1). Je ne sors jamais sans armes, parce que Dieu dit : Aide-toi, le ciel t'aidera ; mais je suis sans peur et bien mieux gardé par la Providence que par les hommes. Tous les mystères de ma naissance, comme aussi de ma sortie du Temple et de mon existence postérieure vont bientôt se dévoiler. Je ne réclame que mon nom, l'héritage qu'on ne peut me refuser, et le droit de vivre tranquillement en France au sein de ma famille et des Français, car je suis Français avant tout, et si j'avais jamais le malheur d'être destiné à porter un fardeau aussi lourd que celui d'une couronne, je ne veux pas la tenir de mon droit uniquement, mais encore de la volonté de toute la nation. Je ne précipiterai point les événemens ; je saurai les attendre sans entrer dans quoi que ce soit qui puisse amener des troubles dans ma patrie. Le ciel conduira tout, et je m'abandonne à lui avec une entière confiance........ Louis-Philippe est un.........., continua-t-il ; mais il est habile, il a rendu des services ; je ne

(1) On verra tout à l'heure combien il s'abusait !

chercherai jamais à l'abattre par les armes, par l'étranger dont je ne veux sous aucun prétexte, encore moins par un crime qui me ferait horreur. J'ai pour moi la Providence et l'événement; cela me suffit, et j'attendrai. »

Sur ce que, pour le faire descendre de ses imaginations souveraines et le ramener à ses intérêts particuliers, je lui dis relativement à sa position actuelle, il me répondit : « J'aime votre caractère, et je suis loin de vous en vouloir de la réserve que vous avez toujours gardée vis-à-vis de moi. Quand je vous ai connu, je ne savais pas assez bien ma langue pour m'expliquer, et quand j'ai lu le livre, imprimé en mon absence, j'en ai été fort mécontent, quoiqu'il dit beaucoup de vérités. Au reste, mon procès va lever tous les doutes. J'ai vivement regretté de ne pas avoir suivi les conseils qui m'avaient été donnés de me rendre immédiatement à Prague; il n'est plus temps maintenant; mais je vais vous faire une proposition nouvelle. On croit que parce que j'ai péniblement gagné ma vie, je ne suis pas digne de porter une couronne. Je suis loin de la désirer pour moi, et je ne l'accepterai jamais que pour le bonheur de la France; mais le peuple

m'aimera ; j'ai connu sa misère, puisque je l'ai partagée. Tous mes soins tendront à soulager ses maux et à lui rendre justice. Je veux que la France soit grande et indépendante ; je ne chercherai pas la guerre ; mais le moyen de l'éviter c'est de ne pas la craindre, et c'est à cheval, à la tête de son armée, qu'un roi doit faire la paix. J'aime le duc de Bordeaux, et vous connaissez mes intentions à son égard. C'est la France qui en décidera. »

Je dis de nouveau ce qui pouvait rétablir l'entretien sur un sujet plus personnel, et il s'écria alors : « Rien ne m'empêchera de poursuivre mon procès maintenant. L'argent me manquait, mais je l'ai maintenant ; je le dois à d'honnêtes bourgeois : ils valent mieux bien souvent que la noblesse. Quand ils souffriront, je les écouterai et ils m'entendront. Il se fera entre moi et les Français un pacte que rien ne pourra rompre. Les souverains étrangers connaissent aussi bien mon existence que Louis-Philippe lui-même, et bientôt personne ne me la disputera plus, je n'ai besoin de personne, mais je puis encore sauver *ma sœur*, que je veux croire aveuglée et trompée. Quant à Charles X, il est sans excuse comme

Louis XVIII. J'ai des preuves irrécusables que je vais produire. Monsieur de Larochefoucauld, voulez-vous renvoyer à Prague un homme sûr avec un homme à moi, à qui je confierai des papiers cachetés qui seront remis en mains propres à ma sœur, sous la condition de les contresigner après les avoir lus? Ma famille est toujours à Dresde où elle vit paisiblement sous son nom, et dernièrement un prince, que je ne nommerai pas, lui a envoyé un traîneau pour servir à ses promenades. Répondez maintenant à ma proposition, monsieur. »

Ma réponse abrégée fut que je ne sortirais jamais de la ligne de conduite que j'avais adoptée et qui avait été approuvée; que, quelles que fussent mes impressions personnelles, il fallait des preuves que j'avais toujours demandées et qui ne m'avaient jamais été fournies. — « J'ai toute confiance en vous, répliqua-t-il; mais le temps de cette justification n'était pas venu. Il a marché depuis, et je veux en finir. Je les fournirai, ces preuves, et rien n'arrêtera la suite du procès. — Dans le temps, monsieur, Madame avait ordonné que ces preuves fussent soumises au chancelier, M. le marquis de Pas-

toret, et vous vous y êtes refusé. Je ne trouvai pas, pour moi, suffisans les indices que vous mettiez en avant, et je refusai invariablement de faire un pas de plus. A la même époque, madame de...... m'avait remis une somme d'argent pour vous, mais à la condition qu'elle servirait au voyage de Prague, si vous aviez à le faire. Malgré tout ce que vous avez pu dire et penser, je n'ai pas voulu me dessaisir de cette somme; et, sur tous les points, je suis resté et je reste encore inébranlable. — Laissons le passé, il ne nous appartient plus; arrivons au présent. — Eh bien ! monsieur, le présent est comme le passé. J'aurai l'honneur de voir M. le chancelier, et s'il consent à vous entendre ou à prendre communication des *preuves* qui seront fournies par votre avocat, je vous le ferai savoir. » Les choses ainsi réglées, il me tendit sa main avec cet air de dignité qui ne l'abandonne jamais; je le saluai convenablement, et il se retira, comme il était venu, accompagné de M. C..... à qui je communiquai plus tard le récit qu'on vient de lire, et qui en reconnut toute l'exactitude.

Désireux d'arriver à la conclusion, et obligé, pour en finir, de passer sous silence

quelques détails intermédiaires, d'ailleurs sans intérêt, je dirai enfin que, pour tenir la promesse que j'avais faite, je me rendis un jour chez M. le chancelier, et lui fis part de la dernière situation de cette affaire. M. le marquis de Pastoret écouta tout avec sa haute et complète impassibilité; puis, après quelques échanges de raisons et de raisonnemens, il me répondit, comme je m'y étais bien attendu : « Je refuse toute communication de cette nature. Il serait contre mes sentimens, mes principes et mon caractère de l'entendre. Je tiens Louis XVII pour mort au Temple, et je regarde tout individu qui en prend le titre comme un imposteur ou comme un fou; comme un homme abusé lui-même, ou cherchant à abuser de la bonne foi de ceux qui l'écoutent. »

Il n'y avait rien à répliquer à une réponse aussi nette; elle confirmait d'ailleurs ce que je m'étais dit si souvent à moi-même, sur un pareil sujet. Malgré toutes mes instances, M. le chancelier prit la peine de me reconduire plus loin que son âge et sa qualité ne me mettaient en droit de l'attendre de sa parfaite politesse; et je le quittai, heureux d'un en-

tretien si grave et si sage qui justifiait et fortifiait toutes les résolutions que j'avais prises.

Je rendis compte de tout à MADAME, dans une lettre que je lui fis passer, par l'entremise habituelle de ce cher et noble comte de Montbel, dont le dévouement, la capacité, le bon esprit et l'activité des services qu'il rend à chacun, ne se démentent jamais. Quelque temps après, je reçus de lui la réponse que l'on va lire, et qui forme l'indispensable et légal complément de cette étrange aventure.

Prague, ce 27 avril 1836.

« Je vous demande pardon, mon cher Vicomte, de n'avoir pas répondu plus tôt aux deux lettres que vous m'avez fait parvenir; mais je n'ai pas négligé un instant les avertissemens qu'elles renfermaient; les précautions prises contre l'accomplissement de semblables desseins, les rendront inexécutables, Dieu aidant. Je vous remercie au nom de ceux que ces avis intéressent (1).

---

(1) Ce passage répondait à des renseignemens relatifs à la sécurité de M. le duc de Bordeaux.

« Quant à ce que vous me dites d'un personnage se prétendant Louis XVII, vous vous trompez si vous croyez qu'on ne s'en est pas occupé à Prague; j'ai eu même ordre de m'en occuper à Vienne. Les communications de la police m'ont signalé une tentative faite par un mauvais sujet à Modène, qui fut enfermé à Milan par ordre de l'Empereur, et relâché, alors, sur la déclaration de M. Franchet, que le gouvernement français n'y attachait aucune importance. Depuis, on était instruit qu'un horloger de Breslau ou de Crossen, avait joué le même rôle. Des détails très circonstanciés et très désavantageux me furent envoyés de Berlin, sur le nommé Naündorff.... Le Roi de Prusse, à qui madame la Dauphine en a parlé, a répondu que c'était un extravagant : et comment cet homme, qui a invoqué si mal à propos le témoignage de l'Empereur et du Roi de Prusse, auprès de Madame la Dauphine, pourrait-il être admis par Son Altesse Royale, quand le témoignage de ces deux souverains, si désintéressés dans cette affaire, et si respectables, est entièrement contraire aux assertions de cet individu? Ce serait un acte de crédulité qui

attirerait un ridicule sur cette Princesse; et cette démarche inconsidérée abuserait de plus en plus des personnes estimables qui se sont laissé séduire par cette cinquième ou sixième tentative, sur une même donnée.

« La foi est respectable même dans ses abus; mais des personnes obligées par leur haute position à agir avec une sage réserve, ne doivent pas encourager des croyances à des révélations de personnages sans discernement, et surtout à des assertions renouvelées par quatre ou cinq individus qu'on doit reconnaître pour des fripons.

« Un être aussi important que le fils de Louis XVI ne peut disparaître pendant quarante ans sans que personne en Europe en ait eu connaissance. Mais si d'ailleurs cet individu voulait poursuivre son identité devant les tribunaux, il en a déjà eu une bonne occasion qu'il a si bien perdue que lui-même s'est déclaré Naündorff.

« Adieu donc; je finis, en vous disant que celui dont l'avenir réclame l'utile intervention se forme chaque jour en intelligence et en qualités distinguées. Le Roi est bien portant, et conserve toute sa force. Madame la Dau-

phine est à Vienne avec Mademoiselle qui y a de grands succès. On la trouve « très aimable, « charmante, » dit le prince de Metternich dans une de ses lettres. Adieu, recevez l'assurance de mon bien sincère attachement. »

. . . .

Les aventures du prétendu Louis XVII ne se terminèrent pas même là. Après être resté quelques mois sans entendre parler de lui, je reçus de la personne chez laquelle il avait demeuré, le billet suivant :

Paris, le 16 juin 1836.

« Hier, on s'est saisi des papiers et de la personne que vous connaissez ; elle est encore à la préfecture de police. Ses amis font des démarches pour la réclamer. Tout s'est fait avec des égards incroyables. Quand pourrez-vous venir me voir ? »

. . . .

Depuis lors, ce personnage a été, par ordre du gouvernement, renvoyé de Paris comme étranger et transporté à Londres, où il vit

toujours et où il a trouvé d'autres compétiteurs à la couronne de France, car j'ai appris que l'Angleterre renfermait en ce moment trois *véritables* Louis XVII.

Quand s'arrêtera cette monomanie de Dauphins? Puissent cet exemple et ce récit, inutiles sans doute vis-à-vis des intrigues de la politique et de l'industrie, aider du moins à prévenir et à éclairer l'erreur et la bonne foi!

SAINTE-PÉLAGIE.

(1833.)

A la vue des déchiremens de la patric, quel cœur peut rester indifférent, quel esprit inactif? Un ancien législateur voulait qu'on bannît de la république tout citoyen qui demeurerait neutre au milieu des troubles de l'Etat. Grande leçon politique! admirable réglement! dont l'exécution, seulement, serait impossible dans les mœurs actuelles; car si on mettait hors de France tous ceux qui ne combattent pas les révolutions, qui les laissent

faire ce qu'elles veulent ou qui les approuvent par leur silence, le royaume, depuis cinquante ans, serait devenu comme un désert.

On a tort de dire que l'expérience des pères est toujours perdue pour les enfans. L'émigration de 1791 n'a point trouvé d'imitateurs en 1830, et certes, le début de la révolution de Juillet ne semblait pas devoir amener des persécutions et des excès moins funestes que ceux de la première phase révolutionnaire. Pourtant, aucun de ceux que la dernière catastrophe paraissait menacer, n'a quitté le sol. Dira-t-on que les hommes qui avaient préparé cette catastrophe et qui s'emparaient du pouvoir, n'avaient pas l'intention de relever les échafauds, et que, par conséquent, les chances périlleuses n'étaient pas, pour les vaincus de 1830, aussi redoutables que pour les victimes de 1793? Je le crois, comme je crois qu'en 1791, les hommes les plus avancés du côté gauche, Philippe-Egalité et Barrère, par exemple, regardaient comme impossibles ou, pour mieux dire, ne songeaient pas qu'ils pussent être entraînés au régicide, à la loi des suspects, aux spoliations, à la permanence du couteau révolutionnaire. Ces abominables for-

faits n'en ont pas moins été commis; et, même, tel y a pris part, dont l'esprit, le cœur, la volonté n'étaient point sanguinaires. Ces malheureux ne faisaient que suivre la conséquence des principes et des faits qu'ils avaient créés.

Je crois donc que la plupart des hommes de 1830 avaient les mêmes intentions que ceux de 1791, mais que, malgré leurs bonnes intentions, sans un concours de circonstances indépendantes de leurs volontés et de leurs efforts, ils auraient pu être conduits, comme leurs devanciers, à toutes les horreurs de 1793, et qu'ils n'auraient pas plus reculé que leurs prédécesseurs en révolution : ils ne l'auraient même pas pu, quand ils l'auraient voulu. Je suis peut-être fort ingrat; mais je m'accuse de ne pas savoir le moindre gré à tous les hommes qui ont usurpé le pouvoir depuis le plus haut point de la hiérarchie politique jusqu'à son degré le plus inférieur; je déclare, dis-je, que je ne leur attribue aucun mérite et ne leur porte aucune reconnaissance de l'absence des spoliations publiques et des échafauds universels sous le gouvernement qu'ils ont dirigé. Quand ils se sont

emparés de l'autorité, sous le serment d'une générale liberté, pensaient-ils qu'ils en viendraient à la violation de la liberté individuelle, de la liberté de la presse, aux états de siége, aux lois de septembre, aux lois de non-révélation et de disjonction? — Non, assurément; cependant ils y sont arrivés, et je ne vois pas ce qui, d'eux-mêmes, aurait pu les retenir davantage, puisqu'ils s'étaient placés hautement, de principes et de choix, sous l'empire de la *nécessité*. D'ailleurs, devant quoi se sont-ils arrêtés? Lyon, deux fois saccagé, le pont d'Arcole, la rue Transnonain, les assommemens de la Bourse, la juridiction des conseils de guerre, la Vendée, les prisons et les bagnes ne constituent-ils pas une situation sanglante? Peut-on dire que ceux qui sont allés jusque-là n'auraient pas été plus loin encore si la *nécessité* de leur intérêt les y eût conduits? S'ils n'ont point fait quelques pas de plus, c'est que l'état des choses, c'est que les mœurs générales ou ne les y ont pas provoqués ou ne le leur ont pas permis. Dans la situation donnée, les gens de 1830 ont fait à la France, aux institutions, aux propriétés et aux personnes, tout le mal

qu'ils pouvaient faire ; ils ont exercé toutes les violences qu'ils pouvaient commettre ; le surplus ne dépendait pas d'eux ; et si les hommes du comité de salut public, venant à une autre époque, avaient été ministres de la révolution de 1830, ils n'en auraient pas fait plus que les doctrinaires d'août qui, dans un autre temps, n'en auraient peut-être pas fait moins que les membres de la Convention. Il faut être juste envers tout le monde. Lyon mitraillé en 1794 ou Lyon mitraillé en 1832, n'est-ce pas à peu près même chose? Je vois peu de différence entre les régicides de janvier et les régicides d'août, quand le meurtre et le bannissement produisent les mêmes effets de révolution sociale. Qu'on tue les rois et la royauté d'une ou d'autre façon, en été ou en hiver, c'est toujours les tuer. Je ne tiens pas aux dates, je tiens aux principes ; je ne tiens pas à la forme, je tiens au fond ; je ne tiens pas aux hommes, je tiens à la France, à la patrie, à la société. Je n'attaque nullement les intentions et les sentimens des individus, je parle des circonstances où ils se sont placés et de la loi de nécessité, si hautement proclamée par eux. Si Charles X, à Rambouillet,

trompé par ceux qu'il consultait, n'avait rétracté l'ordre, donné par lui, de se défendre, que fût-il arrivé de sa royale personne et de tous ceux qui eussent pris parti pour lui? Voilà cependant où peuvent conduire les événemens et la *loi de nécessité*, en dehors de tous les principes.

Dirait-on que les mesures de violence n'ont été employées que contre les hommes des associations secrètes, dont les doctrines et les actes tendaient à la ruine de tous les intérêts sociaux, et que les poursuivre, même avec la dernière rigueur, c'était servir la société? — Mais d'abord tous ces hommes étaient ceux qui avaient été entraînés dans la voie révolutionnaire par les actes et par les doctrines des gens du pouvoir actuel qui, plus ou moins, étaient précédemment engagés avec eux dans les conjurations ténébreuses ou à force ouverte. Les uns ne pouvaient donc pas être coupables sans que les autres le fussent aussi? — Puis, les mêmes rigueurs de prisons, de bagnes, d'échafauds n'ont-elles pas été exercées contre des personnes qui certes ne pouvaient pas même être soupçonnées d'attaquer les propriétés, les droits et les intérêts sociaux? Etaient-

ce des *carbonari*, des Italiens, des Espagnols, des Suisses, que MM. de Chateaubriand, Berryer, de Fitz-James, Hyde-de-Neuville, Jauge et tant d'autres, violemment arrachés de leurs domiciles, tenus au *secret* ou en prison sans jugement, ou traduits, sous de pitoyables accusations, devant des Cours d'assises? MM. de Kergorlay, de Saint-Priest, Larochejacquelein étaient aussi sans doute des échappés de clubs? Le château de la Pénissière était assurément une charbonnerie, une *vendetta* qui ne pouvait être réduite que par l'incendie? et enfin les femmes et les filles de la Bretagne méritaient, n'est-ce pas, comme révolutionnaires, d'être livrées à toutes les tortures des garnisaires et à tous les excès d'une soldatesque effrénée, aux brutalités de laquelle on avait donné un blanc-seing (1)?

Les actes doctrinaires ont donc été aussi violens qu'ils pouvaient l'être, et dirigés, non pas dans le sens des droits et des besoins sociaux, mais exclusivement dans l'intérêt, dans le besoin, dans l'égoïsme, dans la *nécessité* de l'établissement et de la conservation doctri-

---

(1) Voir au quatrième volume, page 251.

naires. Cet intérêt et cette nécessité ont conduit les hommes du pouvoir aussi loin qu'ils pouvaient aller, et si, jusqu'ici, ils ne les ont pas encore entraînés plus loin, ce n'est pas la faute de ces hommes, pourrait-on dire, et la gratitude publique est tout-à-fait quitte vis-à-vis d'eux. Car si l'on peut admettre à leur égard, que l'expérience et les leçons de 93 les ont retenus sur la pente révolutionnaire, à bien plus forte raison doit-on admettre que ces leçons et cette expérience avaient profité à la masse des Français, dont les mœurs plus douces et plus éprouvées, dont les esprits, sinon plus droits, du moins plus éclairés, dont les intérêts, plus généraux et plus actifs, ne permettaient plus aux acteurs de la seconde révolution, aux doubles des comédiens de 93 de se livrer à toutes les *nécessités* de leur situation. La Cour de cassation, en brisant les ordonnances d'états de siége, la garde nationale de Paris, par son attitude, et la presse indépendante, par son action, ont prouvé, au moment décisif des crises doctrinaires, qu'il y avait de certains excès que la France, à cétte époque, ne pouvait pas supporter. Force a donc été au pouvoir actuel,

dans cette occasion et dans bien d'autres, de reculer devant l'expression des mœurs nouvelles et de l'opinion publique.

A ces causes si puissantes, qui ont neutralisé une partie des excès doctrinaires, il faut joindre aussi, comme je le disais en commençant, la conduite, fruit de l'expérience, de toute cette partie de la société propriétaire, capitaliste, agricole, nobiliaire, qui n'a jamais voulu quitter le sol et reculer devant la révolution. Par sa présence et par l'exemple, non pas de son assentiment, mais de sa soumission aux faits accomplis et à l'ordre matériel, elle a maintenu la situation publique dans une sorte de régularité et de convenances sociales qui n'ont pas été sans quelque poids dans les événemens et sans quelque embarras pour l'esprit révolutionnaire, blessé, empêché, irrité par ce dédain et cette inertie opposés à tous les projets qu'on aurait pu réaliser sans cette contenance politique. Quoi qu'on fasse, il faut bien toujours en venir à compter avec cette masse de positions et d'intérêts qui tiennent une si large place dans la fortune publique et dans toutes les habitudes nationales. Or, cette masse se trouvait froissée dans ses sentimens,

dans ses influences, dans sa sécurité par le renversement de l'autorité, dont le principe salutaire offre la plus grande et même la seule garantie durable aux deux bases de tout ordre social : la propriété et l'hérédité. Le principe révolutionnaire sentait bien dès lors qu'il ne trouverait jamais aucun appui de ce côté ; il en acquit la certitude par la foule de démissions honorables qui lui furent adressées et par le dédain avec lequel furent reçues toutes les avances qu'il dirigea vers cette naturelle hostilité, profonde quoique inerte. Si les hommes de quelque valeur, dans cette position, eussent pactisé avec les principes et les personnages du pouvoir nouveau, ils auraient trahi les véritables intérêts sociaux en portant du côté de l'iniquité et de la puissance matérielle une apparence de force morale et de sanction qui eussent prolongé les illusions et par conséquent les malheurs de la France. Aussi, se séparant sur-le-champ d'une situation politique qui ne pouvait que compromettre la tranquillité, la gloire et les intérêts du pays, vit-on cette masse propriétaire, capitaliste, agricole, nobiliaire, se soumettre à la brutalité des faits, afin de ne point en aug-

menter la complication et l'intensité, et attendre, en éclaircissant toutes les questions, que le calme et le temps vinssent prouver à tous les intérêts comme à tous les esprits que le système doctrinaire était impossible et que, hors du droit, il n'y avait que despotisme ou anarchie, et bien souvent tous les deux à la fois.

Mais alors, dans cette position générale et particulière, que pouvaient faire les hommes dont je parlais plus haut? « A la vue des déchiremens de la patrie, quel cœur peut rester indifférent; quel esprit inactif? » Eloignés, par le fait du pouvoir révolutionnaire, de toutes les influences gouvernementales, de toutes les situations militaires, judiciaires, administratives, des fonctions municipales et gratuites, et même de leurs droits naturels et légaux dans les opérations électorales, par l'exigence absurde d'un serment inutile, il n'y avait plus, pour les gens de cœur, d'autre action à exercer, dans l'intérêt public, que celle d'éclairer l'opinion, de lui montrer le bien et le mal des choses, de lui dire la vérité sur les principes, les événemens et les hommes, et d'essayer de tirer la nation du

bourbier doctrinaire en lui montrant le temps, l'ordre et la raison comme les seules voies par lesquelles elle pût revenir à la vérité de ses intérêts et de ses mœurs.

Puisqu'il n'y avait pas de guerre extérieure; puisque la guerre civile eût été un crime, puisque le sanctuaire législatif était fermé aux prétentions du patriotisme qui ne pouvait en enfoncer les portes que par la puissance du plus grand talent, quel moyen d'action et de participation aux affaires restait-il donc à ceux dont le cœur battait tristement au spectacle des malheurs publics? La presse, la presse, dont la liberté avait été si solennellement promise par les hommes qui en avaient fait usage pendant quinze ans, pour détruire tous les principes, toutes les vérités, toutes les hiérarchies d'autorité domestique, de gouvernement et d'administration. On pouvait espérer que, réalisant la fable de la lance d'Achille, la presse guérirait les maux qu'elle avait faits. On devait croire que le pouvoir nouveau, qui se proclamait si fort de l'assentiment général, ne se montrerait ni peureux ni persécuteur de la vérité, dite avec toute la mesure que commandait le repos public. Je ne voulus pas être

des derniers à faire usage de ce seul moyen d'influence ; j'avais donc fait paraître, vers la fin de l'année dernière, une brochure politique intitulée : *Aujourd'hui et demain*, dans laquelle je m'efforçais de montrer les chances funestes du présent et les espérances de l'avenir : c'est le seul résumé que je veuille faire en ce moment de cette brochure où je développais les malheurs que pouvaient amener sur nôtre pays les faits et les conséquences du principe révolutionnaire, tandis qu'en recourant aux moyens raisonnables et légaux, nous pouvions conjurer ces malheurs et ramener notre patrie dans les seules voies de gloire et de prospérité qui fussent naturelles et durables.

Quelques exemples m'avaient appris que, sur ce point, le gouvernement devenait chaque jour plus ombrageux et s'inquiétait des progrès et des effets de l'opinion publique. Les journaux royalistes étaient déjà devenus l'objet des persécutions du parquet. Les amendes et la prison avaient déjà frappé la *Gazette de France*, la *Quotidienne*, M. de Genoude, M. de Brian, M. de Nugent et quelques autres qui, fidèles aux principes de la monarchie, essayaient d'en

faire prévaloir les bienfaits. Non seulement, ces exemples n'étaient pas de nature à m'empêcher de publier les vérités que je croyais utiles à mon pays, mais, puisque la presse périodique était gênée dans son action journalière, c'était une raison de suppléer à cette gêne par l'émission d'ouvrages où se discuteraient les mêmes doctrines; et je me trouvais encouragé dans ce dessein par la certitude consciencieuse où j'étais que je ne sortirais point des limites tracées par les lois, qu'aucune provocation, aucun appel à la force et à la révolte, ne sortiraient pas plus de ma plume qu'ils n'étaient entrés dans mon esprit, et qu'en restant dans la discussion des intérêts généraux, je pouvais user du droit commun, garanti à tous les citoyens, de publier mes opinions sans effaroucher et sans irriter le pouvoir public.

Vain espoir! Soit que la brochure d'*Aujourd'hui et demain* mît trop clairement à découvert les plaies révolutionnaires et les dangers que courait la chose publique, soit les éloges que firent de cet ouvrage presque tous les organes de l'opinion, soit le succès que cette brochure obtint et qui avait dépassé mon

attente, elle fut saisie et déférée à la Cour d'assises. A la première nouvelle de cette rigueur ombrageuse et brutale, ma famille et mes amis firent des démarches et usèrent de tout le crédit qu'ils pouvaient avoir pour en arrêter les suites. Depuis longues années, l'une des plus honorables branches de notre maison a toujours suivi une ligne politique différente de la nôtre. M. le comte de Montesquiou, mon oncle, madame la comtesse de Montesquiou, et son fils Anatole de Montesquiou, si remplis de qualités, si amis, si excellens pour moi, et auxquels je porte tous les sentimens que je suis heureux de penser qu'ils partagent, n'avaient point, sous l'empire, suivi la même ligne politique que le duc, la duchesse de Doudeauville et moi. Depuis 1830; quoique ma chère et noble tante n'eût montré aucune sympathie pour les événemens de cette époque, son fils, engagé par ses antécédens, avait alors occupé une position qui ne le laissait pas sans influence. Mais si la différence de nos opinions et de notre conduite n'avaient en rien altéré notre mutuelle affection, j'ai toutes les raisons du monde de croire qu'il n'en était pas de même d'une autre branche plus illustre en-

core et surtout plus puissante. J'ai l'honneur d'être allié à la maison d'Orléans, et, en diverses occasions, j'avais pu remarquer que, en ce qui touchait nos rapports de famille, ce vers de la comédie ne manquait pas d'une certaine justesse :

Il n'est, pour se haïr, que d'être un peu parens.

Quoique j'aie le bonheur de n'éprouver de haine pour personne, je n'avais ni la prétention ni l'espoir d'obtenir cette réciprocité d'indifférence, et force m'avait bien été d'observer souvent que mes services et mon dévouement à la branche aînée des Bourbons n'avait pas servi à me mettre en faveur auprès de la branche cadette. Pour tout dire, je n'avais jamais rien fait pour la mériter. Je m'en aperçus dans cette circonstance. Le parquet était resté sourd aux instances de mes amis. Jamais, on ne l'avait vu plus difficile à écouter toutes les raisons que les sollicitations et l'équité avaient pu faire valoir à mon insu auprès de lui. A quelque porte que mes parens en crédit eussent frappé, ils avaient trouvé la même rigueur. La première juri-

diction devant laquelle ma brochure avait comparu, m'avait été favorable; la chambre du conseil, ou jury d'accusation avait déclaré qu'il n'y avait pas lieu à poursuivre; on pouvait honnêtement s'en tenir là; mais il n'en fut point ainsi, et le procureur général reçut l'ordre de se pourvoir contre cette décision. Son appel eut tout le succès qu'on en attendait. L'ouvrage et l'auteur, le livre et le parent furent impitoyablement renvoyés devant la cour d'assises. On m'avait bien fait entendre qu'il en serait autrement, si je voulais faire moi-même quelques sollicitations directes en haut lieu, donner quelques marques d'une soumission politique ou d'une reconnaissance privée; sur ce point, les instances furent inutiles, bien entendu; je restai inébranlable, et fort décidé à courir les chances d'un procès si injuste.

Rien ne fut oublié de ce qui pouvait assurer la condamnation qu'on désirait obtenir contre moi. La composition du jury de novembre et de décembre présentait quelques hommes pour lesquels la voix du parquet et ma situation politique et sociale n'étaient pas de suffisans motifs de condamnation; pendant ces

deux sessions judiciaires, la présidence de la cour d'assises était occupée par des magistrats dont l'indépendance et l'équité étaient une garantie de l'impartialité avec laquelle les débats seraient dirigés : il fallait donc me priver de ces chances favorables. En conséquence, on attendit la session de janvier pour me traduire devant un jury qui renfermait, dans son ensemble, tous les élémens d'une condamnation assurée. C'était le temps des procès politiques ; la loi qui permet à l'autorité administrative de dresser la liste d'un jury annuel avait été exécutée, pour l'année 1833, dans le sens le plus rassurant pour le pouvoir, et la présidence des assises était confiée à M. Duboys (d'Angers). Il y avait donc peu d'espoir, pour moi, d'arriver à un acquittement.

Je l'aurais désiré pourtant, non pas seulement pour la cause politique à laquelle j'étais attaché, mais encore, je le dis avec franchise, pour éviter la prison dont je me trouvais menacé. Je laisse bien volontiers à ceux qui la réclament, l'envie et l'honneur du martyre. Le saint abbé Duval m'avait répété qu'il ne fallait ni le chercher ni l'appeler, et, quoiqu'il

ne fût guère possible de considérer quelques mois de prison comme une torture insupportable, cependant la prison, c'est le supplice de nos jours, et le fâcheux état de ma santé, en ce moment, me portait à le regarder de plus mauvais œil encore. Il peut y avoir quelque courage à supporter dignement la rigueur d'un châtiment immérité, et j'espérais bien ne pas manquer de celui-là; mais je préférais ne pas avoir à en subir l'épreuve. Je ne suis pas plus brave que cela.

Puis, ce qui m'inquiétait vivement, c'était de voir M. Dentu, qui avait consenti à imprimer et vendre cette brochure, menacé et entraîné lui-même par la condamnation qui pouvait m'atteindre. Il avait agi dans toute cette affaire avec la sincérité de ses opinions bien connues, la loyauté de son caractère royaliste, et, comme moi, il n'avait vu, dans la publication de cet ouvrage, qu'un service à rendre au pays. Mais enfin son innocence était plus grande encore que la mienne, et pourtant il pouvait être puni autant que moi d'un tort qui n'était vraiment que le mien. Cette pensée m'affligeait. C'est chose fâcheuse assurément que de se faire du tort à soi-même, mais en

faire aux autres; quoique sans intention, c'est chose pénible pour de certains cœurs! Je souffrais de la position où M. Dentu pouvait se trouver par mon fait, et sans qu'il me fût possible de la lui épargner ou de l'adoucir. J'y pensais sans doute beaucoup plus que lui, dont le désintéressement, la résignation et le dévouement étaient complets.

Mais, enfin, je n'y pouvais plus rien que de chercher à montrer l'inculpabilité de l'ouvrage, à convaincre le jury de la pureté de mes intentions et à faire acquitter ainsi le livre, l'imprimeur et l'auteur. À qui ce soin pouvait-il être mieux confié qu'au talent, à la parole, au génie de M. Berryer? Il voulut bien se charger de ma défense. Chaque plaidoyer qu'il prononce au barreau, comme chaque discours qu'il fait entendre à la tribune, est pour lui une nouvelle occasion de triomphe personnel, et je me sentais presque glorieux d'en être aujourd'hui le sujet. Tout en me préparant au revers que j'entrevoyais pour mon compte, je me réjouissais du succès de dé l'orateur que la France admire, et je me consolais d'avance de la condamnation qui m'attendait en songeant aux vérités salutaires

que la puissante voix de M. Berryer allait faire retentir pour la noble cause que nous servions ensemble.

Enfin, le jour de l'audience arriva, et le 6 janvier me vit paraître sur ces bancs que tant de noms illustres, de personnages honorables et d'écrivains célèbres, avaient précédemment honorés. C'est une communauté que je partageais avec joie. Puisque le temps était venu où on ne pouvait plus servir la France, la monarchie et le monarque que devant une Cour d'assises, autant cette cour-là qu'une autre. Dès le commencement des débats, je crus devoir prendre la parole pour éclairer le jury sur la partie des faits et des intentions de l'ouvrage incriminé, et je prononçai le discours qu'on va lire ; il me replaçait aux yeux de tous dans la seule position que je pusse accepter :

« Messieurs, j'étais à deux cents lieues de la capitale lors des événemens de juillet ; je revins en toute hâte où le devoir m'appelait ; mais ces événemens étaient consommés quand j'arrivai à Paris. Je ne vous entretiendrai, messieurs, ni de ma douleur, ni de mes tristes pressentimens ; l'anarchie menaçait l'exis-

tence de mes concitoyens; douze ans j'avais eu l'honneur de commander une des légions de Paris; et, voulant prendre ma part dans les efforts des gens de bien, pour assurer la paix publique, l'inviolabilité des personnes et des propriétés, j'entrai à l'instant, comme grenadier, dans les rangs de la garde nationale; depuis ce temps, j'ai vécu dans la solitude, au sein de ma famille, et mon nom n'a été mêlé à aucune des agitations de ce pays.

« C'est ainsi que j'ai rempli mes devoirs envers mes concitoyens, par la défense de l'ordre matériel dans les rangs de la garde nationale. Mais l'ordre matériel n'est pas tout pour un peuple; il ne peut se conserver qu'à l'aide de l'ordre moral; j'ai donc cru de mon devoir de faire connaître les causes du désordre qui se développait sous nos yeux, et je crois avoir fait acte de bon citoyen en cherchant un remède à tant de maux.

« Quand les peuples sont accablés d'impôts et que les pouvoirs gémissent sous l'arbitraire d'une centralisation qui dévore tout; quand un cri d'inquiétude et de souffrance se fait partout entendre, que les partis se déchirent et que tous les esprits sont divisés; quand les

libertés promises sont refusées ; lorsque la légalité est partout violée, que des garnisaires écrasent les citoyens, et qu'un état de siége odieux n'est pas même une condition de la victoire, mais en devient une étrange conséquence; lorsque l'Europe en armes nous force à entretenir des armées formidables, messieurs, est-ce un crime de prétendre que nous ne sommes ni heureux ni libres? La plus simple vérité est-elle un blâme, surtout quand elle a pour but d'indiquer les moyens de sortir de l'abîme? et des persécutions sont-elles des réponses? On nous accuse d'attaquer les droits que Louis-Philippe tient du vœu de la nation; mais j'ai demandé que ce vœu de la nation fût consulté, afin que chaque parti ne pût pas faire parler à son gré la France, et s'armer du vœu prétendu de la nation pour déchirer son sein.

« Sont-ce ceux qui disent avoir son suffrage, qui pourraient trouver une hostilité dans la demande que j'ai faite de le constater? Suis-je coupable d'avoir reconnu comme un fait une lieutenance générale solennellement acceptée, solennellement enrégistrée, seul titre incontesté au milieu du chaos des opi-

nions et des volontés, et qui, par cela même, peut encore servir de moyen de salut pour ceux qui m'ont traduit devant vous?

« Aujourd'hui, messieurs, qui me conduit ici? C'est un prince de cette famille à laquelle ma vie entière fut dévouée. Quel est donc mon crime à ses yeux, ou plutôt quelle est la fatalité de la position dans laquelle il s'est placé? Serait-ce un crime d'avoir reconnu comme un fait les titres d'un enfant à une couronne portée si long-temps avec gloire par ses aïeux? Accusez donc la France tout entière, qui a consacré ses droits avec enthousiasme au jour si désiré de sa naissance; accusez tous ceux qui m'accusent aujourd'hui; accusez les siècles, déchirez nos lois, et que le premier coupable mandé à votre barre soit le prince qui a reconnu avant moi ces droits imprescriptibles; Louis-Philippe lui-même, qui a fait serment, il y a vingt ans, de défendre à jamais la légitimité.

« On m'accuse de provoquer au renversement de la Constitution et du gouvernement du pays.

« Peut-on, de bonne foi, m'adresser un pareil reproche! moi qui appartiens à une opinion

qui recommande la soumission aux lois, et qui, dévouée aux intérêts nationaux, ne veut rien devoir qu'à la raison publique, à la puissance des faits, au progrès de l'ordre et de la liberté ! La logique serait-elle devenue, depuis le gouvernement de juillet, un cri d'insurrection, le raisonnement une arme coupable ? et rangerait-on le bon sens parmi les proscrits ? Est-ce insulter le chef de l'Etat, messieurs, que de supposer qu'il sacrifierait la couronne à l'intérêt de ses sujets ?... D'autres princes du même sang se sont honorés par un pareil sacrifice. Deux fois Napoléon a abdiqué le pouvoir suprême pour épargner à la France des maux plus grands que ceux qu'elle souffrait ; Charles X et Louis-Antoine ont su aussi résigner la royauté pour éviter la guerre civile et dégager un principe utile des passions que des événemens malheureux avaient excitées. Est-ce insulter le premier magistrat du pays que d'avoir foi dans le serment qu'il a prêté, de ne gouverner que pour le bonheur et les intérêts de la France ?

« J'aurais pu, messieurs, rechercher l'origine d'une couronne due au dictateur de l'Hôtel-de-Ville, qui déclara, dans son bon plaisir,

qu'il était trop tard pour réclamer des droits que des siècles de possession avaient consacrés, et auxquels toutes nos lois servaient de garantie. Singulière mystification de juillet ! Ce vieillard, aujourd'hui dans l'opposition, semble dire qu'en renversant un trône au nom de la liberté, il n'a fondé que l'arbitraire. J'aurais pu même demander, messieurs, si, en violant par l'arbitraire de l'état de siége (véritable article 14 en permanence) des engagemens qui furent une condition formelle de la couronne d'hier, on ne déliait pas les parties contractantes de leurs engagemens, et si on ne plaçait pas la question au point où elle était avant la conclusion du traité.

« Ce que je pouvais faire, je ne l'ai point fait; je n'ai pas élevé toutes ces questions sur le pouvoir qui régit la France, et je ne me suis pas un seul instant écarté du respect que l'intérêt de l'ordre matériel et le sang d'un Bourbon nous inspirent. Mais j'ai voulu croire, messieurs, à la conscience et aux regrets, comme à la puissance des souvenirs; j'ai cru que celui qui, pour saisir le pouvoir, avoir dévoré des vérités terribles, pouvait supporter, pour le rendre, des conseils présentés

avec mesure. J'ai cru qu'il ne sacrifierait pas le repos de la France à la possession d'un trône, où il n'a consenti à monter que par une sorte de dévouement à la paix publique. J'ai cru enfin qu'il serait heureux de replacer une couronne acceptée avec répugnance sur la tête du légitime héritier, dont les droits avaient été confiés à sa protection, le jour où il lui serait prouvé qu'il ne peut réaliser par lui-même le bonheur de ce pays.

« Si c'est un crime, messieurs, de croire à des sentimens généreux, je me hâte de me rétracter. Puissé-je m'être trompé dans mes prévisions! puisse le pouvoir, tel qu'on l'a établi, voir tomber les armes de l'Europe, et dégager la France des impôts qui l'écrasent! C'est un défi que je porte à tout pouvoir, contesté dans sa source, et qui par conséquent n'a pas en lui les conditions de l'ordre et de la paix.

« Attendons tout du temps, ai-je dit encore. Y a-t-il apparence de provocation dans une patience si fortement recommandée? Laissons faire les événemens et les hommes, ils concourent tous les jours davantage à nous donner raison, et le temps fera justice de tous

ces systèmes de bon plaisir, n'importe d'où ils adviennent.

« Le temps, messieurs, a marché depuis que je parlais ainsi.

« Nous avons vu tomber une citadelle, nous avons vu s'évanouir le fantôme de la guerre civile par l'acquittement devant les jurys français de tous ceux qu'on accusait d'y avoir pris part ; les craintes d'invasion se sont aussi dissipées.

« Honneur à nos armées ! elles n'ont jamais marché sans gloire, même dans leurs revers, et deux fois en quarante ans elles ont rempli la noble mission de consoler le pays de deux régimes exceptionnels, dont l'un se nomme la *terreur* et l'autre s'appellera l'*égoïsme*.

« Mais ces consolations qu'elles ont données à la France, c'est là tout le fruit que nous devons retirer d'un succès acheté au prix du sang. Rien ne se dénoue, rien n'avance ; les difficultés se multiplient par les succès que l'on obtient, car ces succès ne font disparaître des craintes chimériques que pour les remplacer par la vue de maux réels.

« Le gouvernement de juillet combat nos principes : qu'a-t-il fait des siens ? Il a mi-

traillé l'insurrection, et il doit son pouvoir à une émeute. Après avoir confessé la souveraineté du peuple, il repousse le vote universel; après avoir accepté la majorité de quelques députés comme un principe souverain, il éloigne des colléges électoraux une partie des contribuables. Et que reste-il devant-nous? l'affaiblissement du pouvoir public, la perpétuité des charges qui écrasent le peuple, la division des opinions, l'arbitraire ministériel, qui envahit les institutions et menace toutes les existences, le mutisme des assemblées et les inquiétudes de l'Europe, qui ne veut pas attaquer, et qui continue ses armemens!

« Qu'on ne nous dise pas, messieurs, que c'est la première fois que nous montrons de l'indépendance auprès d'un trône. Il en coûte de parler de soi; et d'ailleurs le passé est encore trop près, pour que le respect que nous lui portons ne nous impose pas un religieux silence : toutefois, qu'il me soit permis d'affirmer que mon âme ne fut jamais celle d'un courtisan. Une pensée a dominé ma vie; c'était le désir et l'espoir de servir mon pays, et je n'ai jamais craint de déplaire pour présenter des vérités que je croyais utiles. Mais on

savait les estimer alors, et avec elles, ceux qui osaient les dire ; tandis qu'aujourd'hui on traîne devant les tribunaux ceux qui les présentent avec le plus de mesure. Je suis loin de m'en plaindre, puisque je suis amené à la seule tribune qui me soit laissée, et mes juges ne trouveront pas coupable celui qui n'a pu rester spectateur silencieux des souffrances de sa patrie !

« Une politique tout égoïste, toute mesquine, est le caractère des gouvernans ; car je me reprocherais de calomnier une époque où tout ce qui est grand, noble et généreux, trouve de l'écho dans tous les cœurs, et des admirateurs dans tous les partis. Qui pourrait se refuser à reconnaître dans nos mœurs une amélioration immense qui, en laissant chaque parti désirer le triomphe de son opinion, le ferait rougir d'employer des moyens qui seraient contraires à l'honneur ?

« On cherche dans la brochure incriminée une phrase isolée pour trouver prétexte à l'accusation ; mais on se garderait bien de lire celle qui suit ou celle qui précède, laquelle serait un démenti formel. Que dis-je ? embarrassé de trouver dans les faits un acte répréhensible, on incrimine les intentions, et l'on ose accuser

de fomenter des troubles, celui qui s'élève avec force à chaque page contre toute émeute, révolte, guerre civile ou guerre étrangère!...

« Qu'on lise dans mon cœur, on n'y verra de haine pour personne; mais suffit-il de raconter les actes du gouvernement pour exciter au mépris ou pour le renverser? Dans ce sens, cette partie de l'accusation serait à elle seule une critique plus sévère que mon écrit lui-même. Je défie mes accusateurs de me ranger parmi ces perturbateurs politiques, dangereux pour le pays qui les a vus naître. J'appellerais sans crainte, pour témoigner de ma modération comme de mon indépendance à toutes les époques, des hommes assis sur tous les bancs de nos assemblées, et qui sont restés mes amis, sans partager mes sentimens politiques. Non, messieurs, la loi ne saurait frapper celui qui soutient une opinion monarchique et consciencieuse, opinion que ceux qui le conduisent à votre barre, cherchent à recréer dans un intérêt privé, après s'être efforcés de la détruire sous un vain prétexte d'intérêt général.....

« Ce ne sera jamais une faute devant vous, messieurs, d'avoir obéi à sa conscience; vous

qu'un public impartial, disposé par conséquent à comprendre, à goûter la vérité, ou un nombre considérable d'amis qui partageaient tous mes sentimens et qui s'étaient rendus à l'audience avec un empressement et une sympathie dont je fus bien vivement touché. Ces preuves d'une amitié si dévouée m'accompagnèrent aussi dans ma prison, comme on le verra tout à l'heure, car le souvenir reconnaissant de tous ces témoignages est si bien resté dans mon cœur que j'ai voulu le consacrer dans ces Mémoires, et y déposer la double preuve de l'intérêt que mes amis me portent et de l'affection que je leur conserve. Mais je retourne à l'audience et au procès.

Rien ne manqua de ce que j'avais prévu, ni le réquisitoire honnête et mesuré de M. Partarieu-Lafosse, qui soutenait l'accusation, ni le partial et aigre résumé de M. le président Dubois (d'Angers), ni la profonde impression que produisit sur le public l'éloquence admirable de M. Berryer. Malgré cela, et à cause de cela, je fus condamné à trois mois de prison, sans parler de 500 francs d'amende que, de beaucoup, j'aurais mieux aimé verser pour les pauvres entre les mains de M. le curé de

Sainte-Valère que dans les coffres de la révolution. Heureusement, mon complice, encore moins criminel que moi, fut acquitté. Ce me fut un grand soulagement de voir M. Dentu hors de cause. Seul coupable, je serais aussi seul à souffrir.

Mais, vraiment, ce n'était pas de moi que je m'inquiétais; quel que fût le mauvais état de ma santé, c'était à madame de Larochefoucauld que je pensais, à elle dont l'anxiété avait été extrême pendant tous les préliminaires de cette odieuse poursuite, et qui, atteinte et affaiblie par une maladie qui me cause encore aujourd'hui les plus mortelles inquiétudes (1), s'alarmait et de l'influence pernicieuse que pouvait exercer sur moi une clôture forcée à laquelle toutes mes habitudes actives étaient si singulièrement opposées, et de mon séjour sous les verroux à une époque où les prisons, déjà encombrées des victimes et des anciens amis de la royauté nouvelle, étaient constamment menacées et par les mouvemens inté-

(1) Madame de Larochefoucauld fut, en effet, enlevée par la mort, un an après, à la tendresse de son époux, de ses enfans, de sa mère et aux respects de tous ceux qui avaient eu le bonheur de la connaître.

rieurs des prisonniers, indignés des traitemens qu'on leur faisait subir, et par les tentatives armées qui, déjà, avaient été faites de l'extérieur pour leur délivrance. L'agitation de madame de Larochefoucauld était vive avant ce procès ; et, malgré tout ce que j'avais pu faire pour la détourner de venir à l'audience, comme elle croyait que son devoir était d'y paraître, rien n'avait pu l'empêcher de s'y rendre. Elle croyait même que la présence de nos amis montrerait la considération dont nous étions entourés et ne serait pas sans influence sur les jurés et les juges. Elle voulait réunir autour d'elle celles de ses amies et des amies de son père (1), dont le nom et l'assistance auraient pu prouver à des esprits moins prévenus que ce n'était pas dans nos rangs qu'il fallait chercher la cause de la violence et des désordres. Je retrouve, à ce sujet, un billet que répondit madame Récamier, la veille de mon procès, à un petit mot que je lui avais adressé sur les sollicitations de madame de Larochefoucauld et qui prouve de nouveau, combien, chez cette personne si justement cé-

(1) M. le duc Mathieu de Montmorency.

lèbre, l'active bonté du cœur se lie à la grâce et au charme de l'esprit. »

« Comment pouvez-vous douter de ma ré-
« ponse? Je suis trop heureuse de pouvoir, une
« fois dans ma vie, vous donner la preuve d'une
« amitié à laquelle vous avez tant de droits
« et qui se rattache à mes souvenirs et à mes
« liens les plus chers (1)! En vous reprochant
« d'avoir douté de ma réponse, laissez-moi
« vous rappeler que je vous dois l'événement
« le plus heureux de ma vie, et que j'aimerais
« à vous donner des preuves de ma recon-
« naissance plus dignes que celles qui se
« présentent aujourd'hui. Si madame de
« Larochefoucauld veut me faire savoir
« l'heure et venir me prendre, je serai très
« exacte.... »

Les félicitations et les regrets de nos amis, dans cette circonstance, furent aussi nombreux qu'ils étaient sincères, je le crois; et, parmi les témoignages qui pouvaient me tou-

(1) Il s'agissait du mariage d'une de ses nièces, personne aussi aimable que distinguée; mariage auquel j'avais été assez heureux pour contribuer.

cher le plus, je devais distinguer celui de M. de Dreux-Brézé qui, dans la Chambre des Pairs, soutient, comme M. Berryer à la Chambre des Députés, tous les principes et tous les sentimens qui honorent notre pays. Royaliste de tous les temps, soldat de l'empire, orateur politique, M. de Brézé est un de ces hommes qui, par la fermeté de leur caractère et l'élévation de leur talent, maintiennent la dignité nationale et consolent la France de toutes les bassesses dont l'époque révolutionnaire a offert le triste spectacle : un pays reste fort quand il possède de tels hommes. — Le soir même de la condamnation qui venait de me frapper, je reçus de ce noble ami quelques lignes qui me furent bien précieuses :

« Mon cher vicomte, une affaire imprévue m'a privé d'assister à votre procès et du plaisir de vous entendre; je viens de vous lire, et je vous demande d'être un des premiers à vous faire mon compliment sur les nobles paroles que vous avez prononcées. Je suis convaincu que vous vous consolerez facilement de vos trois mois de détention en pensant au re-

tentissement qu'aura en France votre excellent discours, et au service que vous aurez rendu.

« Croyez à tout mon dévouement et à mon amitié bien sincère.

« Dreux-Brézé. »

Quelles que fussent les démarches de ma famille pour obtenir, en raison du mauvais état de ma santé, que je ne passasse point à Sainte-Pélagie le temps de ma détention, j'étais bien assuré que ses instances seraient inutiles, tant que je ne les appuierais pas d'une demande personnelle, et que je ne ferais point acte public d'une soumission et d'une reconnaissance auxquelles rien ne pouvait me contraindre. L'ordre de poursuivre mon ouvrage était parti de trop haut (j'en avais eu la certitude) pour espérer qu'à moins d'un témoignage de condescendance adressé directement par moi à l'un de mes plus illustres parens, aucun subalterne osât prendre sur lui d'adoucir la rigueur de l'exécution de l'arrêt. Je n'en avais témoigné ni irritation ni humeur; seulement, à la fin de l'audience, et quand plusieurs personnes

avaient bien voulu m'adresser quelques complimens de condoléance sur cette condamnation, j'avais répondu : « Messieurs, ne vous en étonnez pas plus que moi ; c'est un procédé de famille. »

Il ne me restait plus qu'à me soumettre à ce qu'on appelle la justice. J'avais refusé de me pourvoir en cassation contre ce jugement qui présentait, disait-on, une fausse interprétation et une fausse application de la loi. Mais c'était encore créer un litige, une incertitude, se lancer dans tous les mouvemens d'une instance dont l'issue n'était point assurée, et qui aurait, de nouveau, produit sur madame de la Rochefoucauld une agitation que je désirais, avant tout, lui épargner. On s'arrange d'un sort tout décidé, tout fait, contre lequel il n'y a plus à revenir, et l'esprit le plus actif même préfère une destinée inexorable à une lutte inutile. Ce sont les situations flottantes, incertaines, qui mettent l'âme et le corps dans un trouble dangereux. Il fallait donc accepter, le plus tôt possible la position qui m'avait été faite : j'allai, le 14 janvier, me placer sous les verroux de Sainte-Pélagie, conduit par le chef des huissiers que j'étais allé prendre moi-

même dans mon cabriolet, à son grand étonnement, et qui devait présider à mon écrou.

Il y a des accommodemens avec le ciel, dit-on; c'est peut-être pour cela qu'il n'y en a pas avec une prison politique en temps de révolution. Ce qu'à toute autre époque j'aurais pu trouver facilement, je veux dire une chambre à peu près commode et propre, je ne pus pas l'obtenir en ce moment. Tout était occupé ou retenu. Les prisonniers de la liberté de juillet encombraient toutes les cellules de Sainte-Pélagie, et on en attendait chaque jour de nouveaux. Force était bien, dans ce séjour de l'égalité et du malheur, de me contenter de l'espèce de cabanon qui me fut provisoirement offert. C'est une erreur de croire qu'il n'y a de cachot que dans les lieux souterrains; le mien, pour se trouver à deux cents pieds peut-être au-dessus du sol, ne mérite cependant pas un autre nom. Douze pieds carrés, une fenêtre par laquelle le jour et l'air pénétraient avec une parcimonie bien digne du principe qui présidait aux destinées de la France, un poêle en fer, qui laissait échapper plus de fumée que de feu, et qui, lorsqu'il était échauffé, procurait une cha-

leur torréfiante et morbifique, en sorte qu'on ne pouvait échapper à la froidure que par l'asphyxie; une espèce de couchette qu'on appelait un lit, et une chaise de paille d'une solidité peu rassurante, telles étaient les douceurs de la pénitence de famille qui m'était infligée. Mais toute cette gêne, qui, dans de certaines habitudes, est une véritable rigueur, et la privation trimestrielle de ma liberté, étaient sans doute un châtiment encore trop doux pour le *crime* que j'avais commis : écrire et publier que la France n'était pas heureuse, qu'elle était mal gouvernée, qu'elle se perdait par le principe qui lui avait été imposé ! quoi de plus mensonger, de plus coupable, de plus factieux ?

Ce ne fut pas toutefois sans un serrement de cœur, qu'après avoir monté les cent vingt-quatre marches de ma nouvelle retraite, je me trouvai seul, en face des murs et de l'ameublement que je viens de décrire, et que j'entendis se refermer les verroux de ma prison. Il me serait facile, sans doute, comme à bien d'autres, de taire ce mouvement intérieur, ou de faire parade de l'indifférence et de l'insensibilité dans laquelle je demeurai

à cette occasion. Mais, quoi? c'est ici une sorte de confession que je fais. Comme je veux que l'on me croie sur tout ce que je dis, je dois dire alors toute la vérité, quel que soit le jour sous lequel elle me présente. Trouvera-t-on qu'il y a peu de force de corps et d'âme à avoir éprouvé cette première émotion? Je considère, moi, qu'elle relève toute d'une impression physique, à laquelle l'homme le plus courageux et le plus résigné reste soumis. Il me semble même que nul, le premier jour d'un emprisonnement, n'a dû être soustrait à cette émotion. Qu'est-ce qui peut donc la causer en lui? Ce n'est point la crainte, ce sentiment pusillanime qui ne naît que chez le lâche, espèce rare surtout dans notre pays. D'ailleurs, en prison, de quoi donc l'homme le plus peureux pourrait-il avoir peur? C'est le lieu du monde où il se présente le moins de dangers à courir. C'est donc en dehors de la peur qu'il faut chercher la cause de l'émotion que, je persiste à le croire et à le dire, tout homme doit ressentir au premier moment d'une reclusion forcée. Ne serait-ce point l'effet de ce sentiment humain, qui se trouve froissé à un haut degré, quand il est obligé

de se courber devant l'empire d'une force qui lui est supérieure, et dont il ne lui reste aucun moyen de nier la supériorité matérielle, comme, jadis, ces chevaliers renversés dans les tournois, par le choc d'un adversaire plus robuste qu'eux? Serait-ce cette sorte d'humiliation apparente qui semble tomber sur vous, et qui résulte du seul fait de la condamnation? N'y a-t-il pas encore, dans cette émotion, une manifestation de cette liberté instinctive, dont l'homme, créé libre, est tout rempli, et dont il souffre de se voir privé, même quand il est assuré que rien autre chose ne le menace, et seulement parce que cette privation est tout antipathique à sa nature?

Quoi qu'il en soit des causes diverses qui peuvent faire naître le sentiment pénible qu'on éprouve dans le premier instant d'une détention, je dirais si honorable, s'il s'agissait d'un autre que de moi, je ressentis ce malaise difficile à définir, sorte de crispation nerveuse, déplaisance intime et générale, compression de cœur et de poitrine, que ceux qui ont passé par cet état pourront, seuls peut-être, bien comprendre. Puis, si, comme je le suppose, il en a été d'abord des autres comme de moi au

premier moment, il en fut ensuite de moi comme des autres, je le suppose aussi : le raisonnement, la conscience de l'innocence et du droit, la fermeté de l'esprit et, par-dessus tout, l'habitude, ou, comme le dit La Fontaine, l'*accoutumance*, qui nous fait tout familier, rend le séjour de la prison, sinon agréable, ce que je ne puis admettre, malgré les imaginations versifiées de quelques poètes, du moins tolérable. En définitive, si ma santé, surtout, me rendait assez pénible le régime si claustral de Sainte-Pélagie, ce n'était pourtant pas la mort que j'avais en perspective, et bien d'autres que moi se trouvaient en pire position.

Ce n'était point par le fait d'une rigueur personnelle que je me trouvais si misérablement logé; c'est que, tout simplement, la prison était encombrée de condamnés et de prévenus, et que la Cour d'assises vomissait tous les jours des victimes à Sainte-Pélagie, tandis que les suspicions d'une police ombrageuse envoyaient, à chaque instant, sous les verroux des hommes qui n'avaient souvent d'autre tort que de ne pas dire que tout était pour le mieux dans le pire des gouvernemens possi-

bles. On pourrait croire que l'amertume, bien naturelle dans la situation que l'on m'avait faite, me portait à aggraver le régime et les effets de la révolution de juillet, telle que l'avaient conduite les doctrinaires qui s'en étaient emparés pour l'exploiter à leur profit. On va voir si c'est à travers le prisme de l'esprit de parti que je jugeais l'état des choses, et si j'ai exagéré le nombre des malheureux que les troubles publics avaient jetés dans les prisons. Personne n'ignore que tous les lieux de détention et d'exécution des arrêts étaient remplis et présentaient même un *trop-plein*, que l'on faisait écouler dans les maisons extérieures. voici le *personnel* et le *mouvement* des prisonniers de Sainte-Pélagie, quelque temps après mon arrivée dans cette prison, non compris les individus condamnés pour délits de la presse, ceux qui y étaient en prévention, sans avoir été encore interrogés; plus, enfin, ceux dont les procès étaient en cours d'instruction.

ÉTAT NOMINATIF

DES

CONDAMNÉS POLITIQUES

AU MOIS DE JANVIER 1855.

[redacted]

CONDAMNÉS POLITIQUES POUR

Nos D'ORDRE.	NOMS.	PRÉNOMS.	AGE.	PROFESSIONS.	DOMICILE DE FAMILLE.	LIEU de détention.
1	Geoffroy.......	Auguste.......	26	Peintre.	»	Ste.-Pélagie.
2	Blondeau......	»	37	Menuisier.	»	Bicêtre.
3	Hassenfratz...	»	38	Ingénieur.	r.duMarché-aux-Fl.	Ste.-Pélagie.
4	Chauvin.......	»	40	Homme de peine.	»	Poissy.
5	Cauvelet.......	»	18	Déchargeur.	r. St.-Germ.-l'Aux.	*Idem.*
6	Colombat......	»	28	Md. de liqueurs.	r. Galande.	Bicêtre.
7	Bachez.........	Jean-Bapt. ...	32	Imprimeur.	r. de Charenton.	Ste.-Pélagie.
8	Nolent.........	Ambroise.....	29	Composit. d'impr.	r. Mouffetard.	*Idem.*
9	Marquet.......	»	28	Serrurier.	r. du Four.	*Idem.*
10	Laronde.......	»	35	Officier.	»	*Idem.*
11	Choquenet....	»	28	Homme de peine.	»	Soissons.
12	Bregeon.......	»	35	Journalier.	»	*Idem.*
13	Lechevin......	»	35	Homme de peine.	»	*Idem.*
14	Bonnin........	»	37	Cordonnier.	r. St.-Victor.	Poissy.
15	Cuny..........	»	22	Cuisinier.	»	Bicêtre.
16	Lepage.........	Henri.........	24	Passementier.	r. des Arcis.	Ste.-Pélagie.
17	Laout..........	»	42	Menuisier.	r. du F.-S.-Antoine.	*Idem.*
18	Louyet.........	»	35	Commissionnaire.	»	Bicêtre.
19	Cendrier......	»	23	Boucher.	»	Ste.-Pélagie.
20	Gaillard.......	Joseph........	40	Serrurier.	»	*Idem.*
21	Breuillot.......	»	25	Charpentier.	r. de Bercy.	*Idem.*
22	Prieur..........	»	25	Maçon.	»	Poissy.
23	Chaldebas.....	Pierre.........	23	Cordonnier.	»	Ste. Pélagie.
24	Forget.........	»	31	Boulanger.	à Belleville.	*Idem.*
25	Facconny......	»	39	Menuisier.	aux Deux-Moulins.	*Idem.*
26	Seguin.........	»	30	Imprimeur.	r. Galande.	La Force.
27	Rousselle......	Joseph........	27	Tailleur.	Sans domicile.	Ste.-Pélagie.
28	Rousselle......	Casimir.......	26	Maçon.	*Idem.*	*Idem.*
29	Pétet.	François......	28	Composit. d'impr.	r. de la Harpe.	*Idem.*
30	Lepine.........	Jean-Henri...	32	Employé.	»	Bicêtre.
31	Abadie.........	»	21	Etudiant en méd.	»	Ste.-Pélagie.
32	Bourdin.......	»	32	Facteur de pianos.	»	Poissy.
33	Lecouvreur...	Pierre.........	44	F. de br. de sabots.	r. de Beauvais.	Ste.-Pélagie.
34	Deslions......	Adolphe......	23	Cordonnier.	r. St.-Honoré.	*Idem.*
35	Toupriant.....	Charles.......	23	Papetier.	r. des Deux-Portes.	*Idem.*
36	Bainse.........	Hippolyte....	30	*Idem.*	r. des V.-Augustins.	*Idem.*
37	Boutin.........	»	26	Domestique.	»	*Idem.*

DATE de la condamnation.	PEINE.	POSITION SOCIALE.	OBSERVATIONS.
LES AFFAIRES DES 5 ET 6 JUIN.			
31 juillet.	10 ans de détention.	Garçon.	A mort, par le conseil de guerre.
7 août.	10 ans de détention.	Garçon.	10 ans de fers, *id.*
10 août.	10 ans de détention.	Garçon (veuf).	A mort, par le conseil de guerre.
11 août.	1 an 1 m. de prison.	Garçon.	
13 août.	6 mois de prison.	Garçon.	
13 août.	Déportation.	Garçon.	A mort, par le conseil de guerre.
18 août.	6 ans de détention.	Marié.	
18 août.	6 mois de détention.	Marié.	
18 août.	6 mois de détention.	Marié.	
22 août.	5 ans de reclusion.	Garçon.	Commué à 6 mois de prison.
22 août.	2 ans de détention.	Garçon.	
22 août.	5 ans de détention.	Marié et 2 enfans.	
22 août.	2 ans de détention.	Marié et 2 enfans.	
23 août.	2 ans de détention.	Marié et 3 enfans.	
23 août.	A mort.	Garçon.	Commué à la prison perpétuelle.
23 août.	A mort.	Marié.	*Idem.*
18 août.	5 ans de fers.	Marié et 1 enfant.	
24 août.	10 ans de fers.	Garçon.	Commué à 10 ans de détention.
29 août.	6 ans de détention.	Garçon.	
31 août.	6 ans de fers.	Garçon.	Commué à 6 ans de détention.
23 août.	6 mois de prison.	Marié et 3 enfans.	
13 septemb.	2 ans de détention.	Garçon.	
13 septemb.	2 ans de détention.	Garçon.	
19 septemb.	5 ans de détention.	Veuf.	
20 septemb.	6 ans de reclusion.	Veuf et 2 enfans.	
24 septemb.	1 an de prison.	Marié.	
28 septemb.	5 ans de reclusion.	Garçon.	
28 septemb.	5 ans de reclusion.	Garçon.	
28 septemb.	5 ans de fers.	Marié.	
29 septemb.	5 ans de détention.	Garçon.	
	15 mois de prison.	Garçon.	
	2 ans de prison.	Marié.	
6 octobre.	A mort.	Marié.	Commué en prison perpétuelle.
16 octobre.	A perpétuité.	Garçon.	Commué à [illegible] ans de prison.
17 octobre.	A mort.	Marié et 3 enfans.	Commué en prison perpétuelle.
17 octobre.	A mort.	Garçon.	*Idem.*
	5 ans de trav. forcés.	Garçon.	

N° D'ORDRE.	NOMS.	PRÉNOMS.	AGE.	PROFESSIONS.	DOMICILE DE FAMILLE.	LIEU de détention.
38	Jeanne.........	Eug.-Ch.-Pr.	34	Employé.	Passage des Anglais.	Conciergerie.
39	Rossignol......	Eug.-Ch.-Pr.	34	Sans profession.	r. St.-Martin.	*Idem.*
40	Vigouroux......	Jean............	22	Horloger.	r. des Gravilliers.	*Idem.*
41	Goujon.........	Jean............	45	Peintre en bâtim.	r. N°.-Vivienne.	*Idem.*
42	Rojon...........	Joseph.........	33	Cordonnier.	r. Aumaire.	Bicêtre.
43	Fourcade......	Pierre..........	34	Employé.	r. Geoffroy-Lang.	Ste.-Pélagie.
44	Eve.............	Pierre-Hipp..	30	Epicier.	r. de la Clef.	Soissons.
45	Dupin..........	Henri..........	35	Md. de bric-à-brac.	r. de Nazareth.	Ste.-Pélagie.
46	Bousselin......	Victor.........	35	Peintre en bâtim.	r. du Pont-aux-Ch.	*Idem.*
47	Lucas..........	»	42	Maçon.	r. Mont.-Ste.-Gen.	*Idem.*
48	Gardés.........	»	22	Peintre.	r. St.-Dominique.	*Idem.*
49	Quéraut.........	»	45	Fab. de portefeuill.	r. de Bretagne.	*Idem.*
50	Blondeau......	J.-Paul........	29	Menuisier.	r. Taranne.	*Idem.*
51	Depoix.........	»	35	Charpentier.	r. des Juifs.	*Idem.*
52	Joot............	Jos.-Bapt.....	45	Boulanger.	»	*Idem.*
53	Vairon..........	P.-François..	22	Charretier.	»	*Idem.*
54	Carpentier....	Joseph........	32	Bottier.	r. St.-Martin.	*Idem.*
55	Houtot.........	J.-Louis-Jos.	45	Vermicellier.	r. Beauregard.	*Idem.*
56	Prosper........	Victor.........	33	Tailleur.	Vieille r. du Temple.	*Idem.*
57	Laporte........	Pierre-Marie.	40	Vermicellier.	r. Royale-St.-Mart.	*Idem.*
58	Butont.........	»	52	Limonadier.	r. St.-Antoine.	*Idem.*
59	O'Reilly.......	Robert Rich.	32	Sans profession.	r. du Bouloy.	*Idem.*
60	Pluvinet.......	Ch.-Théod...	27	Frotteur.	*Idem.*	*Idem.*
61	Santenoise....	Laurent.......	29	Maçon.	»	*Idem.*
62	Marchand.....	Gaspard......	26	Commis de l'octr.	Sans domicile.	*Idem.*
63	Thiellement..	P.-Louis......	61	Ancien officier.	*Idem.*	*Idem.*
64	Ledouble......	Jos.-Ambr...	30	Ferblantier.	r. Maubuée.	*Idem.*
65	Boyer..........	P.-Nicolas....	38	Md. de volailles.	r. des Carmes.	*Idem.*
66	Labretonnière	»	37	Charpentier.	Faub. St.-Antoine.	*Idem.*
67	Brocard........	Antoine.......	26	Tourneur en ch.	r. de la Juiverie.	*Idem.*
68	Lacroix........	Ant. J.-Bapt.	18	Commissionnaire.	r. St.-Martin.	*Idem.*
69	[illegible]na...........	Ant.-Napol...	29	Corroyeur.	r. de la Coutellerie.	*Idem.*
70	Chervais.......	»	40	Homme de peine.	»	*Idem.*
71	Saint-Etienne.	Jean............	24	Marchand de vins.	»	*Idem.*
72	Louisette......	»	40	Maître d'escrime.	»	*Idem.*
73	Dessole........	»	»	»	»	*Idem.*
74	Didier..........	Denis...........	31	Maquignon.	r. St.-Nicolas.	*Idem.*
75	Léger..........	»	»	»	»	La Force.
76	Manget........	J.-François..	36	Camioneur.	»	Ste.-Pélagie.
77	Forthomme..	J.-Stanislas..	23	Marchand fruitier.	»	*Idem.*

DATE de la condamnation.	PEINE.	POSITION SOCIALE.	OBSERVATIONS.
31 octobre.	Déportation.	Garçon.	Affaire St.-Merry.
31 octobre.	8 ans de reclusion.	Marié.	*Idem.*
31 octobre.	6 ans de reclusion.	Marié.	Soldat au 62e, affaire St.-Merry.
31 octobre.	6 ans de reclusion.	Marié.	*Idem.*
31 octobre.	10 ans de fers.	Marié et 1 enfant.	*Idem.*
31 octobre.	5 ans et 10 ans de s.	Garçon.	*Idem.*
6 novemb	2 ans de prison.	Marié.	
6 novemb.	5 ans de fers.	Marié et 2 enfans.	A 20 ans, par le conseil de guerr
8 novemb.	Fers à perpétuité.	Marié et 2 enfans.	
10 novemb.	3 mois de prison.	Marié.	Parti en liberté.
10 novemb.	6 mois de prison.	Garçon.	
	6 mois de prison.	Marié et 1 enfant.	
15 novemb.	5 ans de fers.	Marié et 1 enfant.	
15 novemb.	5 ans de détention.	Veuf et 1 enfant.	
15 novemb	3 ans de détention.	Garçon.	Son jugement a été cassé.
15 novemb	5 ans de détention.	Garçon.	
16 novemb.	8 ans de fers.	Garçon.	
17 novemb.	10 ans de détention.	Veuf.	
21 novemb.	10 ans de détention.	Marié.	
21 novemb.	5 ans de détention.	Veuf et 1 enfant.	
21 novemb.	Déportation.	Marié et 1 enfant.	A mort, par le conseil de guerre.
26 novemb.	Déportation.	Marié.	
29 novemb	5 ans de reclusion.	Garçon.	
29 novemb.	3 ans de détention.	Marié et 1 enfant	
29 novemb.	7 ans de détention.	Garçon.	
29 novemb.	7 ans de détention.	Garçon.	
30 novemb.	3 ans de détention.	Garçon.	
18 novemb.	5 ans de reclusion.	Marié et 1 enfant.	
26 novemb	1 an de prison.	Marié.	
29 novemb	18 mois de prison.	Marié et 2 enfans.	
8 novemb.	A mort.	Garçon.	
7 novemb.	5 ans de reclusion.	Garçon.	
8 novemb.	3 mois de reclusion.	Marié.	Parti en liberté.
24 décemb.	Déportation.	Marié et 1 enfant.	
avril.	5 ans.	Marié.	A 20 ans, par le conseil de guerr
avril.	A mort.	Garçon.	A 20 ans, par le conseil de guerr
			A 20 ans, par le conseil de guerr
	15 ans de fers.		A 15 ans, par le conseil de guerr
12 janvier.	A mort.	Marié et 1 enfant.	Commué en prison perpétuelle.

[redacted]

N°s D'ORDRE.	NOMS.	PRÉNOMS.	AGE.	PROFESSIONS.	DOMICILE DE FAMILLE.	LIEU de détention.
				CONDAMNÉS POLITIQUES POUR AUTRES		
1	Valot...........	»	45	Mathématicien.	»	Bicêtre.
2	Levaillier......	»	40	Journalier.	»	Ste.-Pélagie.
3	Considère.....	»	24	Homme de confi.	»	St.-Michel.
4	Brandt.	»	45	Horloger.	»	Poissy.
5	Degannes......	Denis.........	»	»	»	*Idem.*
				CONDAMNÉS DE L'AFFAIRE DE		
1	Charbonnier..	»	»	»	»	Ste.-Pélagie.
2	Geckter........	»	»	»	»	Soissons.
3	Lebrun.	»	»	»	»	*Idem.*
4	Lechat.........	»	»	Cordonnier.	»	Ste.-Pélagie.
5	Piedgard.	»	»	»	»	*Idem.*
6	Taxonofer.....	»	»	»	»	*Idem.*
7	Tutin.	»	»	»	»	*Idem.*
8	Guérin.	»	»	»	»	*Idem.*
9	Bacquet........	»	»	»	»	*Idem.*
10	Dutillet...	»	»	»	»	Versailles.
11	Colin père.....	»	»	»	»	Ste.-Pélagie.
12	Colin fils......	»	»	»	»	*Idem.*
13	Fizanne.	»	»	»	»	*Idem.*
14	Besson.........	»	»	»	»	*Idem.*
15	Lucarne.	»	»	»	»	*Idem.*
16	Poncelet.......	»	»	»	»	Versailles.
17	Bousselot......	»	»	»	»	Ste.-Pélagie.
18	Coudert.	»	»	»	»	*Idem.*
19	Maugé.	»	»	»	»	*Idem.*
20	Suzanne.	»	»	»	»	*Idem.*
21	Descloux.	»	»	»	»	*Idem.*
22	Chery.	»	»	»	»	*Idem.*
23	Fortier.	»	»	»	»	*Idem.*
24	Vuchard.......	»	»	»	»	*Idem.*
25	Callet.	»	»	»	»	Soissons.
26	Fargues........	»	»	»	»	Ste.-Pélagie.

DATE de la condamnation.	PEINE.	POSITION SOCIALE.	OBSERVATIONS.

CAUSES QUE CELLES DES 5 ET 6 JUIN.

»	10 ans de fers.	»	
»	Fers à perpétuité.	»	
»	5 ans de prison.	»	
»	5 ans.	»	
»	6 ans.	»	

LA RUE DES PROUVAIRES.

25 juillet.	2 ans de détention.	Marié.	
Idem.	2 ans, *id.*	Garçon.	
Idem.	2 ans, *id.*	Marié.	
Idem.	5 ans, *id.*	*Idem.*	
Idem.	5 ans, *id.*	Marié.	
Idem.	5 ans, *id.*	*Idem.*	
Idem.	5 ans, *id.*	*Idem.*	
Idem.	5 ans, *id.*	*Idem.*	
Idem.	5 ans, *id.*	Garçon.	
Idem.	Déportation.	Marié.	
Idem.	1 an de détention.	Veuf.	
Idem.	10 ans, *id.*	Marié.	
Idem.	Déportation.	Mort à Ste.-Pélagie.	
Idem.	6 mois.	Garçon.	Pour affiches de placards.
Idem.	6 mois.	Marié.	Cris séditieux.
Idem.	Déportation.	*Idem.*	
Idem.	1 an de détention.	Garçon.	
Idem.	5 ans, *id.*	Marié.	
Idem.	1 an, *id.*	*Idem.*	
Idem.	1 an, *id.*	*Idem.*	
Idem.	5 ans, *id.*	*Idem.*	
Idem.	5 ans, *id.*	*Idem.*	Commué à 4 ans.
Idem.	5 ans, *id.*	*Idem.*	
Idem.	1 an.	*Idem.*	
Idem.	2 ans.	Garçon.	
Idem.	5 ans.	Veuf.	

On peut juger, par ce tableau, l'encombrement de la prison et le spectacle étourdissant que présentait toute la journée cette masse d'hommes renfermés dans un si petit espace et animés de tous les sentimens que peuvent faire naître l'exaltation politique, les espérances trompées, les condamnations rigoureuses. C'était pourtant au milieu de cette agitation physique et morale qu'il fallait vivre. Mes habitudes de travail et de vie régulière, quoique active, me rendaient encore plus pénible et plus fatigant le spectacle de l'oisiveté et de l'ardente innoccupation de la plupart de mes compagnons de captivité. Je sentis le besoin immédiat de régler les heures de ma journée et d'établir le calme autour de moi par des méditations, des lectures, des travaux variés, coupés par l'heureuse distraction des visites de ma famille et de mes amis et par des promenades, ou, pour mieux dire, par des exercices pédestres dans la cour de la prison, courte, étroite et entourée de murs assez élevés, pour que le soleil n'y parvînt que comme ses rayons au fond d'une citerne.

Au surplus, et pour conserver, avec toutes les impressions du moment, le souvenir de la

vie de Sainte-Pélagie, je vais copier ici la note d'une de mes journées de prison, écrite, dans les premiers momens du séjour que j'y fis, pour servir à la rédaction subséquente de mes *Mémoires*. Elle accusera, mieux que tout autre récit, la physionomie et le mouvement d'une maison de détention à cette époque :

« Je me lève assez gaiement, comme font ceux que la douleur et le remords, pire que la douleur, n'ont pas tenus éveillés durant la nuit. Il ne fait pas jour encore. Je me dirige à tâtons vers une petite veilleuse, qui me garde fidèlement autant de feu qu'il en faut pour allumer ma lampe. Le poêle est rempli de la veille : une allumette, un peu de paille, et le voilà échauffé. Je suis conduit ici à remarquer combien les heureux de la terre, dans l'usage de la vie, se forgent de nécessités auxquelles il est aisé d'échapper ! Diogène a sans doute poussé la simplicité à l'excès. Je ne briserai pas ma tasse, à son exemple, mais je sens que je descendrais, sans trop d'efforts, à l'existence la plus mince, et je crois que j'aurais fort peu perdu.

« . . . .

. . . .

. . . . . . Je me relève satisfait, fortifié.

« Ma seconde occupation est de répondre aux témoignages d'intérêt qui sont venus me chercher la veille. Entre les hommes de bien, il y a, dans les adversités, cette consolation qu'elles réchauffent tous les sentimens honorables.

« Voici des lettres où se peignent avec des couleurs plus vives que si j'étais libre, la bienveillance, le dévouement, l'amitié. Je réponds, et je laisse courir ma plume sous les inspirations de mon cœur. Jusqu'ici, je n'ai pas été seul.

« Je descends ensuite les 124 marches de mon belvédère politique, et j'entre dans la cour, armé d'une vaste tabatière, garnie d'un tabac de choix, dont j'ai remarqué que l'usage est encore plus agréable à mes camarades de prison qu'à moi-même, et que, par cette raison, je tiens constamment remplie et ouverte à tous ceux qui veulent bien y puiser. Là, je rencontre, sous les nuances les plus diverses, les victimes nombreuses du gouvernement paternel qui remplace la restauration.

« Le premier qui me salue est un vieillard

qui, depuis quinze jours, était plongé dans un cachot. On vient de l'en tirer pour lui donner la liberté de la prison. Il n'a pas été interrogé. Il ne sait pas ce qu'on lui veut, et me demande comment il faut qu'il s'y prenne pour en être instruit. Je suis réduit à confesser mon ignorance et à lui recommander la patience. « Si les lois étaient en vigueur, lui dis-je, vous ne seriez pas ici sans savoir pourquoi ni comment. Mais, dès qu'on a pu impunément vous prendre chez vous, pour vous jeter dans un cachot, vous y retenir, vous en faire sortir sans vous en avoir dit le motif, c'est que nous sommes sous le régime du bon plaisir. Ceux qui courent les rues ne sont pas plus avancés que nous. La France ne sera bientôt plus qu'une vaste prison, et on ne l'appellera plus la *belle France !* car il n'y a pas de *belle prison.* »

« Je retrouve un autre compagnon d'infortune déjà connu de moi : c'est un paisible habitant de la rue de *la Perle*, au Marais. Il est là depuis quatre mois, sous je ne sais quelle prévention de propos royalistes. Le juge d'instruction a dit hier à sa femme qu'il était toujours à la recherche des preuves et qu'il ne

porterait pas l'affaire à la chambre avant trois mois. Ainsi cet homme vraiment inhostile aura été, sept mois durant, sous le coup d'une prévention qui se terminera ou par un acquittement trop mérité, ou par une condamnation à quelques mois de prison, dans laquelle il ne lui sera même pas tenu compte du semestre qu'il aura déjà passé sous les verroux; le tout, pour expier quelques paroles plus imprudentes que réellement coupables.

« Plus loin est un jeune homme qui a donné, au début, des gages à la révolution de juillet et même des gages assez significatifs. Il s'est avisé ensuite de trouver mauvais que les héritiers de cette révolution ne voulussent pas en payer les dettes. Créancier incommode, il leur a reproché en face cette banqueroute infâme. La police l'a envoyé à Sainte-Pélagie pour y recevoir des leçons de politesse et apprendre, s'il ne le savait pas, que nous sommes dans un siècle où, du petit au grand, un banqueroutier est un homme sacré, puisqu'il a pu voler sans être pendu.

« Voilà ensuite un groupe de républicains, jeunes hommes au maintien austère, au regard fier, qui ne daignent pas s'indigner du sort

qu'ils éprouvent, pas plus que s'effrayer de celui qu'on leur prépare. L'amour de la liberté a pris chez eux une couleur antique. Oh! combien n'est-il pas à regretter que le gouvernement des barricades ait égaré ces jeunes courages, en leur prodiguant les éloges pour des actes d'égarement qui ne méritaient que des leçons; qu'il les ait, il y a quatre ans, animés à des violences qu'il poursuit aujourd'hui comme des crimes! Ce qu'il y a d'égaré chez eux, est le fait du gouvernement; ce qu'il y a de bon appartient à leur caractère. Ils sont Français, et que n'en aurait-on pas obtenu si on les eût laissés croître sur le terrain des principes nationaux, et s'élever pour la patrie et pour la monarchie, c'est-à-dire pour la vraie liberté! Ils y seront ramenés; j'en ai pour garans leur désintéressement, leur franchise et leur aversion pour les roueries et pour les roués politiques.

« Mais une rumeur inusitée, des mouvemens extraordinaires mettent la cour des prisonniers en émoi. On parle d'ordres arrivés de la police et du ministère de l'intérieur. On se demande :

Quelle fête ou quel crime est-ce donc qu'on prépare ?

« Oui, c'est une fête, c'est une fête digne du temps, du lieu et des hommes qui l'ont ordonnée. Deux voitures, appelées *souricières*, viennent de s'arrêter à la porte de la prison. Quelle est leur destination? On apprend qu'elles sont destinées à conduire au mont Saint-Michel six vainqueurs de juillet, dont deux sont décorés. Ils ont été condamnés à une longue détention, pour s'être mal à propos persuadé que le temps ne pouvait changer la moralité des actions humaines, et que ce qui avait été approuvé, célébré, récompensé, au mois de juillet 1830, n'était pas un crime au mois de juin 1832. On va les désabuser. Nos pauvres compagnons sont pris au dépourvu. Aucun avertissement ne leur avait été donné d'une translation si prochaine et si brusque. Ils demandent qu'on leur laisse deux heures pour se procurer les choses indispensables dans un pareil voyage, pour embrasser leurs femmes, leurs enfans, leurs amis, qui vont bientôt venir, comme chaque jour, leur apporter quelques consolations..... Tels maîtres, tels valets, et les ordres impitoyables sont la maxime du jour. On les presse, on les parque, on les enfonce dans la *souricière*, d'où ils

ne communiqueront avec qui que ce soit, dont ils ne sortiront même pour revoir la lumière du jour, qu'alors qu'ils seront rendus au mont Saint-Michel, en admettant encore qu'en arrivant là, ils ne soient pas versés de la souricière dans un cachot. Cela dépendra du genre de recommandations dont ils seront accompagnés. Partez, malheureux et imprudens amis de la liberté! que le ciel vous soit en aide! Puissiez-vous apprendre enfin qu'au milieu d'une vieille nation de trente millions d'hommes, la liberté ne peut s'élever qu'à l'ombre du pouvoir monarchique, et que, sans cette indispensable condition, sa poursuite n'enfante que des désastres et des crimes. Cédez à l'expérience de tous les temps, à l'opinion de tous les sages, et revenez au milieu de nous : nos bras vous attendent!

« La promenade du matin est fort animée par ce déplorable incident. Les républicains trouvent ainsi chaque jour une occasion nouvelle de voir avec quel dédain, avec quelle perfidie on se joue des promesses qui leur ont été faites. Ils s'indignent, ils s'exaltent, et si, comme il n'y a pas de doute, on rend à Louis-Philippe les bons propos de ces messieurs, il

jugera que si la *vérité n'a plus de refuge dans le cœur des rois*, elle en a un spacieux dans la cour de Sainte-Pélagie.

« Je vais ensuite faire une visite à l'infirmerie, pour y porter, entre autres choses, quelques consolations à de pauvres êtres encore plus malheureux que nous. Cette infirmerie semble avoir été construite pour que les hommes qu'on y dépose obtiennent naturellement une prompte délivrance. Nul espace, aucun courant d'air, des corridors si bas et si étroits, qu'on dirait de canaux préparés pour recevoir le méphitisme qui s'échappe de ce lieu de douleur. Dans l'intérieur des chambres, aucun de ces meubles devenus des besoins pour l'homme souffrant; en tout un barbare délaissement. Pour unique débouché une cour étroite, flanquée de toutes parts de bâtimens élevés à perte de vue, où le soleil n'a jamais pénétré. C'est dans cette aile de Sainte-Pélagie que gisent, sur leurs couches funèbres, les malheureux détenus dont la santé n'a pas résisté à l'accablement d'une détention prolongée et d'une faim non satisfaite.

« A la suite de cette visite de devoir, je remonte mes deux escaliers; je trouve sur ma

table les feuilles du jour, et je lis, dans les journaux salariés, l'éloge du gouvernement paternel sous lequel nous avons le bonheur de vivre. J'y lis que jamais la France ne fut au-dehors si haute et si respectée ; jamais si heureuse et si libre à l'intérieur. Je trouve, de temps en temps, de bonnes injures à ce système déplorable qui, durant quinze ans, a moins emprisonné d'individus qu'on en arrête aujourd'hui en quinze jours, qui coûtait à la France deux cents millions de moins par an que celui qui l'a remplacé, qui construisait des églises et des hôpitaux, là où l'autre construit des forts et des prisons. Nous n'en lisons pas moins sur ses drapeaux le mot de *liberté*. On le lisait autrefois aussi, dit-on, sur la porte des prisons de Venise.

« Quand cette lecture est terminée, l'heure sonne où je reçois les personnes de ma famille à qui M. Gisquet a bien voulu permettre de gravir mes 124 degrés : c'est une grâce dont il faut bien que je remercie qui de droit, car, à moins de cette grâce textuellement écrite, on ne peut recevoir qui que ce soit que dans un parloir étroit et en partie occupé par un genre de curieux devant lesquels on a peu de dispo-

sition de s'épancher. J'emploie à la lecture le temps qui me reste libre jusqu'au dîner. *Bossuet, Chateaubriand, Massillon, de Maistre, Pascal, de Bonald,* sont les auteurs à qui l'on peut demander d'abréger le temps que l'on doit passer ici, et je termine toujours mes lectures par un chapitre de *l'Imitation de Jésus-Christ.* C'est là que j'achève de comprendre l'utilité de l'adversité, et comme elle améliore celui qui s'applique à la supporter sans murmure. Je cesse de me plaindre, en m'appliquant ce passage : *Parum est quod tu pateris in comparatione eorum qui tam multa passi sunt.*

« A six heures, on m'apporte un *dîner frugal*, ainsi commandé, et dont j'use même avec modération, non pas seulement à cause de mon ordinaire sobriété, mais parce que la trop grande abondance des mets avec le défaut d'air, d'espace et de liberté, est la source de graves inconvéniens. C'est une ordonnance d'hygiène et de prison, dont je recommande l'observation à tous ceux qui peuvent avoir le malheur d'être obligés d'en faire usage; et, par le temps qui court, elle peut devenir d'une application trop générale. Au sortir du dîner, si je me sens encore le besoin de l'exercice,

je redescends mes 124 marches et je fais plusieurs allées et venues dans la cour. A sept heures, chacun rentre et on se réunit dans quelque chambre pour y jouir pendant une heure ou deux du plaisir de la conversation. Nous sommes en fond à cet égard. Les hommes et les sujets ne nous manquent pas.

« C'est M. Sarrut, qui passe pour avoir des opinions républicaines, homme instruit, homme d'esprit et de caractère, d'un commerce aimable, et qui ne s'émeut pas plus de se trouver en face d'un royaliste que celui-ci ne s'étonne de se plaire dans la société d'un républicain;

« C'est M. Philipon, esprit original, dessinateur habile et hardi, observateur excellent, qui va sans cesse furetant le ridicule personnel et politique, le découvre malgré tout, le saisit et le fouette avec la spirituelle et sanglante satire de son crayon; artiste doué d'une prodigieuse facilité, et à qui on ne peut reprocher que de dépenser son génie en détail sur des sujets du jour, tandis qu'avec plus d'étude et d'aplomb, il serait devenu le Hogarth français;

« C'est M. de Fleury, coopérateur de la *Ga-*

zette de France, beau-frère de M. de Genoude, et qui vient presque lui succéder dans la peine que celui-ci a déjà si honorablement encourue et subie ; M. de Fleury, jeune et habile officier qui unit à de belles et solides connaissances, la franchise et l'élévation dans le caractère. En présence du tribunal, il ne désavoua ni l'écrit qu'on lui imputait, ni l'intention qui l'avait dicté ; et, après cette profession de foi pleine de noblesse, il reçut sa condamnation sans en être ému, et la supporta sans se plaindre ;

« C'est un imprimeur, M. Mie, moins jaloux des profits que de l'honneur et de la liberté de sa profession. Il a été accusé treize fois, et condamné deux ; ce qui prouve que M. Persil le trouve digne de ses coups. Mais il les endure avec un admirable courage et une imperturbable gaieté. Il est un de ces hommes que le despotisme frappe, mais n'amoindrit pas ;

« C'est un ancien officier de la garde, M. de Charbonnier, dont la fidélité égale la bravoure, et que, malgré l'avis des médecins, on retient ici dans une chambre infecte, où sa santé s'altère d'une manière visible ;

« Je ferais ici une trop nombreuse galerie de portraits, si je voulais citer tous les hommes distingués des deux partis, que les doctrinaires réunissent dans leur antre de Sainte-Pélagie, qui y resteront, s'ils peuvent y vivre, aussi long-temps qu'il a plu aux doctrinaires des cours d'assises de les condamner à y rester, et qui en sortiront aussi purs, aussi décidés à bien faire que quand ils y sont entrés. Comment croire que les prisons corrigent de l'amour de la liberté?

« A huit heures, on tire sur chacun l'impitoyable verrou; notre escalier reste libre jusqu'à dix, et je demeure alors seul avec mes réflexions. Elles ne sont jamais amères, car elles ne s'arrêtent sur rien dans le passé dont j'aie à rougir à mon propre tribunal. Mais elles sont tristes lorsqu'elles se reportent sur ma patrie. Chaque jour me confirme dans la pensée que la France est destinée à parcourir une longue carrière de douleurs. Dans ce pays tout monarchique et où tout, en ce moment, repose sur le principe de la souveraineté du peuple, aucun terme ne peut être assigné aux agitations, aux mouvemens et aux réactions d'opinions qui ne peuvent produire que le

despotisme ou l'anarchie. Comment dans un pays où ce principe a défait et fait des rois, persuader à ce formidable souverain qu'il n'a pas le droit de retirer ce qu'il a conféré, de jeter bas ce qu'il a élevé, de recommencer ce qui lui a réussi une première fois? . . . .

. . . .

« En terminant ma journée, j'élève mes vœux et mes mains au ciel, pour implorer le salut de ma patrie; je lui demande d'ouvrir les yeux des Français, d'adoucir leurs cœurs et de pardonner à tous, à celui-là surtout qui a le plus besoin de sa miséricorde divine, puisqu'en continuant l'œuvre de son père, il a rassemblé sur sa tête le plus de malédictions humaines. »

Ma vie recluse étant ainsi réglée, la facilité naturelle de mon caractère m'aurait assez bien fait prendre mon mal en patience, et j'aurais fini sans doute par m'accoutumer même, malgré l'affaiblissement de ma santé, à la triste résidence de la chambre, je veux dire du bouge dans lequel je me trouvais obligé de

passer la plus grande partie de mes journées. Mais ce qui me rendait insupportable et douloureux le séjour de ce cabanon, au septième étage, c'était la pensée de voir s'y traîner ma grand'mère, la vicomtesse de Laval, qui aurait voulu que je ne fusse pas complétement privé, dans cette reclusion forcée, du bonheur que, dans ma vie de liberté, j'éprouvais à aller tous les jours chez elle l'entourer de mes respects et de mes soins; et ma mère, si courageuse, mais si faible, à qui une désolante cécité rendait ce trajet si difficile, et qui daignait cependant apporter dans cette misérable demeure quelques rayons de sa sainte bonté; madame la comtesse de Montesquiou, digne sœur de ma bonne mère, dont les soins affectueux me suivaient jusque-là; et madame de Larochefoucauld enfin, à laquelle le sentiment du devoir et la tendresse conjugale donnaient chaque jour pour parvenir auprès de moi des forces qui s'épuisaient dans une circonstance si pénible pour elle.

Ni elle, ni madame de Montesquiou ne s'étaient découragées du résultat infructueux des démarches antérieures qu'elles avaient faites, afin d'obtenir, ou que je n'entrasse point à

Sainte-Pélagie, ou que j'en sortisse promptement pour aller accomplir, dans une maison de santé, le temps de ma détention. Ce fut plus tard que je connus leurs démarches, comme celles de mon excellent père et de mon neveu le duc de Liancourt. De quoi peut douter le cœur de deux femmes si parfaites, quand il s'agit d'apporter quelque soulagement à de réelles douleurs? Elles étaient certaines que je ne ferais de moi-même aucune demande d'adoucissement de position; mais à peine fus-je installé à Sainte-Pélagie, on s'aperçut que l'influence de l'air des prisons agissait assez grièvement sur moi; le quatrième jour de ma détention, en effet, j'avais éprouvé de vives douleurs d'entrailles accompagnées d'une fièvre assez forte; et ma tante, alors, sur la sollicitation de madame de Larochefoucauld, avait renouvelé, auprès des puissances du jour, les instances les plus pressantes pour faire prononcer ma translation dont le besoin était consciencieusement attesté par M. Fizeau et M. Dubois père, mon ami, tout autant que mon chirurgien. La bonté de ces excellentes femmes éprouva de nouveau toute la déception à laquelle je m'attendais, moi, qui avais

été, plus qu'elles, à portée de juger le degré d'humanité ou de pure bienveillance des hommes de l'époque. Voici le billet que madame de Larochefoucauld m'apporta un matin et qu'elle venait de recevoir de madame la comtesse de Montesquiou :

Vendredi.

« Je reçois une triste réponse, ma chère Eliza, et tout le monde s'entend pour faire la même. Si votre mari voulait adresser la demande, comme mon fils le lui conseillait l'autre jour, la chose serait faite sur-le-champ. Tâchez de l'y déterminer, au nom de sa mère, de votre grand'mère; si j'osais, j'ajouterais, et au nom de sa tante qui vous est à tous les deux si attachée. »

Et à ce billet était jointe la lettre officielle suivante :

« Madame la comtesse, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour me demander la translation de M. le vicomte de Larochefoucauld dans une maison

de santé. Il me serait fort agréable de pouvoir faire droit à une réclamation qui vous inspire autant d'intérêt; mais la règle veut que cette demande soit formée par la personne même qui désire sa translation; aussitôt que cette formalité aura été remplie, je m'empresserai de donner à cette réclamation la suite convenable.

« Agréez, madame la comtesse, mes hommages respectueux.

« Comte d'Argout. »

22 janvier 1833.

On peut bien croire que je n'éprouvai aucune surprise de cette réponse, et je ne trouvai, dans cette circonstance, que de nouvelles raisons d'affection et de reconnaissance pour madame de Montesquiou.

A ces témoignages d'une amitié de famille si honorable et si douce pour tous venaient se joindre encore des consolations de toute nature. J'étais quelquefois tenté de remercier mon illustre parent d'une si pauvre persécution qui me valait tant de preuves de sentimens auxquels mon cœur et mon respect

répondaient avec effusion. Je ne m'étonnais point, mais je jouissais de recevoir d'une des personnes que j'avais le plus de raisons de considérer, les assurances d'un souvenir bien empressé; car madame la princesse Zénaïde Volkonsky, dont l'esprit et l'amabilité ont toujours su se faire distinguer à Paris, avait à peine appris ma catastrophe judiciaire, qu'elle m'adressa ces mots tous pleins de la grâce qui lui est naturelle :

« Mon cher vicomte, je ne puis passer sous silence l'intérêt que j'ai pris à votre position actuelle. Je crois que l'enthousiasme vous soutiendra au milieu de toutes les épreuves, et qu'on se console de tout quand on souffre pour ceux qu'on aime; cependant l'idée de l'inquiétude de votre chère femme, de votre père, le mauvais air d'une prison remplie de monde, tout cela me fait penser péniblement à votre captivité. Je veux que vous sachiez que mon amitié vous suit partout, et que je n'oublierai jamais les preuves que vous m'avez données de la vôtre. Puissiez-vous retrouver bientôt, dans le sein d'une famille aimante, le calme dont on a besoin dans ces temps de

convulsions. Que Dieu vous donne patience et santé.

« Mille choses amicales à tous les vôtres.

« Votre dévouée de cœur.

« PRINCESSE ZÉNAÏDE VOLKONSKI. »

Et le digne chef de l'église de Paris, ce prélat dont les malheurs ont si bien rehaussé les vertus, qui n'oublie aucune infortune, celle du pauvre comme celle du riche, et dont les courageuses consolations avaient, dans les hôpitaux, assisté toutes les misères d'un fléau contagieux, n'eut-il pas aussi la bonté de penser au prisonnier de Sainte-Pélagie, et de me faire parvenir les douces paroles de son active charité!

« Vous ne pouvez douter, monsieur le vicomte, de tout l'intérêt que je prends à votre position, à toutes sortes de titres. Si M. votre père et madame de Larochefoucauld n'eussent pensé qu'il ne le fallait pas, j'aurais été vous l'exprimer moi-même. Patience, résignation, abandon à Dieu, dans les momens où tout semble nous abandonner sur la terre, voilà des conseils dont le céleste abbé Duval ai-

mait à donner l'exemple, comme il en prêchait continuellement la pratique. Son souvenir est capable d'embellir la plus laide prison.

« Puissent mes vœux et l'hommage de mon tendre et respectueux attachement, pénétrer à travers les barreaux de Sainte-Pélagie, et porter un peu de consolation au noble prisonnier.

« † Hy., archevêque de Paris. »

Paris, le 4 mars 1833.

Il est facile de comprendre avec quelle joie respectueuse et reconnaissante je reçus ces mots sacrés et chers !

Tout cela me porta bonheur, je crois ; car, au milieu des inquiétudes assez naturelles que ma famille pouvait concevoir de la situation où je me trouvais, une autre chambre, que dis-je ! un palais devint vacant dans l'intérieur de Sainte-Pélagie. Ce palais n'était pourtant pas si somptueux, si bien meublé, si propre, puisqu'il faut le dire, que je ne fusse obligé de le faire blanchir, de faire couvrir les murs d'un papier convenable, et le car-

reau d'un tapis protecteur. Mais dans cette pièce enfin, il y avait une fenêtre et une cheminée! de l'air qu'on puisse respirer, du feu qui puisse vous réchauffer! Avec ces deux amis, qui embellissent même une prison, bien de noires humeurs s'évanouissent! J'en étais doublement heureux, puisque ce nouveau local, en me rapprochant du sol, épargnait la moitié du chemin à ceux qui avaient la *charité* de me venir voir souvent, et surtout à mes pauvres femmes, mesdames de Doudeauville, de Montesquiou, de la Rochefoucauld. Ma mère pouvait rester quelques instans de plus auprès de son fils, sans être étouffée par l'ardeur fatale de ce poêle qui m'avait réduit moi-même, en peu de temps, à un assez grave état de souffrance. Mais sous l'influence de la chaleur tempérée, de l'air et de la reprise de quelques habitudes de soins personnels, impossibles à observer dans mon domicile précédent, et qui forment, pourtant, une partie de la vie des gens du monde, ma santé se raffermit peu à peu. Je finissais presque par croire que je regretterais Sainte-Pélagie.

La Providence, qui sait toujours les voies

dans lesquelles elle conduit les hommes, avait sans doute, au milieu des incidens révolutionnaires, ménagé, par les rigueurs mêmes des doctrinaires, les moyens de rapprochement et d'intelligence qui servent à éclairer et à concilier les partis, en apparence, les plus opposés. Les deux opinions qui se partagent la véritable attention publique, les seuls intérêts réels du pays, la monarchie légitime et la république sincère, avaient leurs représentans en prison ; et par un bonheur bien naturel, mais qui apportait une large compensation aux inconvéniens et aux ennuis de cette retraite forcée, le juste-milieu n'y avait aucun partisan, aucun organe. Il était donc possible de se connaître, de raisonner de bonne foi, de s'expliquer avec franchise, de s'apprécier mutuellement et de *s'entendre*, ce qui ne veut pas dire d'être toujours du même avis ; encore moins de se concerter, comme la police doctrinaire ne manquait pas de le répandre. A Sainte-Pélagie, les républicains et les royalistes se voyaient, se mêlaient, et finissaient, je crois, par s'estimer, sans toutefois qu'aucun d'eux désertât son principe et son drapeau, et pa-

coup de résultats semblables, résumés dans cette situation : une liberté véritable, unie à un pouvoir protecteur de tous les intérêts. Ce qui nous sépare principalement, c'est que ce pouvoir et cette liberté leur apparaissent, à eux, plus réels et plus garantis sous la forme républicaine qu'avec la hiérarchie monarchique ; opinion fort ébranlée, ils en convenaient eux-mêmes, quand je leur montrais, d'une part : les dangers d'une élection souveraine et temporaire; la répulsion morale et effective du pays; la guerre civile et la guerre étrangère; d'énormes impôts; l'anarchie comme moyen et, comme résultat, un despotisme infaillible; d'autre part : les avantages de la stabilité héréditaire, les mœurs nationales, et enfin, la base et le faîte de tout établissement politique, solide, libéral et durable dans cette proposition qui résume et garantit tout : le gouvernement au Roi, l'administration au pays, l'un et l'autre dans l'indépendance de leurs attributions, celui-là par la légitimité de son autorité, celle-ci par le principe de l'élection remontant de la plus simple communauté municipale jusqu'à une assemblée nombreuse, dégagée de fonction-

et dans le fait, sans s'en douter, ils mettaient à portée de s'éclairer des hommes qui, autrement, n'auraient pu se rencontrer et s'expliquer. Chaque jour faisait, à droite et à gauche, tomber un dissentiment, une malveillance, un préjugé, fruits des illusions et des mensonges créés par les doctrinaires, et c'était toujours aux dépens de ceux-ci, bien entendu, que se faisaient les réconciliations. J'ai la confiance et le bonheur de croire que j'ai laissé à Sainte-Pélagie, dans le parti qui semble nous être le plus opposé, des impressions et des convictions favorables aux personnes et à la cause monarchiques, comme j'ai emporté, moi-même, sur quelques hommes et quelques opinions de la république, des lumières et une estime qui ont modifié beaucoup de sentimens à leur égard (1). Chacun de nous commençait à s'apercevoir que, sous des qualifications et des noms différens, nous poursuivions, en réalité, beau-

(1) Quand il est question des partisans de la république, il va bien sans dire, assurément, qu'il ne s'agit pas de ces amis du désordre, de ces artisans d'anarchie, sans principes et sans frein, ennemis de toutes les sociétés qui ont le malheur de les porter dans leur sein.

douter, par cet aveu que je recueillis dans mes notes journalières et que je transcris textuellement : « Je déteste la Restauration, » me dit, quelque temps après nos entretiens presque quotidiens, un jeune avocat républicain où plutôt ami de toutes les libertés qu'il croyait utiles et possibles, « je déteste la « Restauration; je ne croyais pas à la sincérité « des opinions monarchiques et à la bonne foi « des royalistes; mais il m'est impossible « maintenant d'en douter. Le gouvernement « actuel nous a tous mystifiés et trompés. « Nous commençons à craindre que la Répu- « blique ne se puisse pas, et si vous persévérez, « comme nous le pensons, sur un pareil ter- « rain et avec des institutions aussi larges, « vous nous verrez tous arriver à vous; car « déjà nous vous préférons de beaucoup à ce « qui est. »

Dès mon arrivée à la prison, j'avais essayé de me concilier les égards et les *gracieusetés* du directeur et des geoliers. Pour ceux-ci, la tâche n'était pas difficile; et, à Paris comme à Séville, aujourd'hui comme autrefois, il y a toujours de certains argumens irrésistibles; aussi ces *bonnes* gens me montraient-ils l'em-

pressement que j'attendais d'eux. Quant au directeur, ce n'était pas par de semblables moyens que je pouvais espérer d'amener entre nous, sans sortir des convenances respectives, cette bonne intelligence si nécessaire dans les rapports d'un prisonnier au chef de la prison. Pour lui, rien n'est si facile que d'augmenter toutes les misères de cet affreux séjour; et telle est la nature de ses tristes fonctions qu'on est porté à ne lui savoir aucun gré du mal qu'il ne fait pas, ni même du soulagement qu'il peut amener dans la position de ceux qui sont confiés à sa surveillance. La tyrannie des subalternes est mille fois plus insupportable que celle de leurs maîtres; celle-ci vous frappe fort et souvent une fois pour toutes; l'autre s'exerce à chaque instant et sur toutes les actions de la vie; c'est le coup d'épingle reçu de minute en minute, qui attaque et exalte la sensibilité nerveuse au plus haut degré. Le rôle de l'homme à qui est remis la direction d'une prison est difficile à remplir; il faut, à chaque moment, que cet homme juge, apprécie, devine, en quelque sorte, ce que l'humanité, le bon vouloir peuvent accorder ou refuser aux besoins, aux exigences, aux caprices de gens

incessamment tourmentés de leur oisiveté et de leurs désirs ; et il faut qu'il en décide sans risquer de compromettre l'ordre de la maison par une permission mal à propos complaisante et contraire à la règle, ou par un refus mal fondé, qui pourrait amener des plaintes et une irritation générales. Toutes les préventions possibles régnaient contre le directeur, et l'on doit avouer qu'elles n'étaient pas toutes équitables. Il se trouvait toujours suspendu entre la rigueur des ordres qu'il devait exécuter, les demandes, les menaces, les émeutes des prisonniers, et la crainte bien naturelle, s'il faiblissait ou se montrait trop favorable à leurs désirs, d'une révocation qui lui aurait fait perdre non seulement son emploi, mais encore la pension à laquelle il avait droit dans deux ans. Ce fonctionnaire ne remplissait ainsi son dangereux ministère qu'au milieu des plus graves difficultés que bien souvent il ne dépendait pas de lui de surmonter. Une scène, tout à la fois désolante et touchante, donnera peut-être une idée de la vie des prisons et des incidens qui y surgissent à chaque instant et sous tous les aspects.

Deux prisonniers, l'un républicain, l'autre

royaliste, MM. Aurélien et Guérin, étaient tombés fort malades. Tous les deux avaient acquis l'estime et l'amitié de leurs compagnons d'infortune, par la fermeté de leur caractère, leur sociabilité, leurs qualités privées. Outre les soins du docteur de la prison, ils recevaient encore les conseils de M. Gervais, médecin, prisonnier politique, homme d'esprit, de courage, et qui, parmi ses anciens confrères, passait pour instruit et habile.

Toute la prison s'intéressait vivement au sort de MM. Guérin et Aurélien, dont l'état semblait empirer chaque jour. Evidemment le séjour de Sainte-Pélagie leur était mortel. Des spasmes, des faiblesses réitérées les mettaient dans un danger éminent. Des demandes de translation avaient été mainte fois formées, et les accueillir n'eût pas été complaisance et faveur, mais justice et pitié. Cependant toutes ces demandes avaient été repoussées, et on accusait ou on soupçonnait le directeur d'adresser des rapports qui n'étaient point favorables aux pauvres malades. Leur situation était devenue telle que, encore un peu, il semblait impossible qu'ils eussent même la force de supporter la fatigue et le

trajet d'une translation. Apparemment, le gouvernement redoutait l'énérgie et la fidélité d'opinions de ces hommes abattus mais non découragés; car il mettait, dans ses refus et dans ses rigueurs à leur égard, une obstination dont le directeur, sans doute injustement, était rendu responsable.

Un matin, on entre précipitamment chez moi me demander des vinaigres et des sels pour M. Aurélien qui éprouvait une crise affreuse. Je courus auprès de lui, je portai moi-même tous les secours qu'on était venu chercher; je le trouvai, en effet, dans un fâcheux état. M. Gervais m'avait devancé et avait ordonné les premières prescriptions. On avait, de plus, envoyé réclamer deux médecins qui firent leur rapport, et je dois à la justice de dire que rien ne fut épargné de ce qui pouvait procurer quelque soulagement au malade auprès duquel tout le monde s'était empressé. Le directeur était présent, et pendant toute cette scène qui avait causé quelque agitation, on se rendait alternativement de la pièce où était M. Aurélien à la chambre mitoyenne qui était occupée par le père Enfantin. Là, s'était formé peu à peu une espèce de rassemblement

où, contre l'ordinaire, on ne se livrait pas au plaisir de fumer, mais où chacun, au contraire, s'entretenait avec véhémence de l'état de M. Aurélien, du régime de la prison, des rigueurs exercées, et concluait par des récriminations et par des reproches contre le directeur. Il était impossssible que celui-ci, par son devoir, par la proximité des deux chambres, et repassant devant celle du père Enfantin, ne fût pas obligé d'intervenir dans ce groupe et d'essuyer le feu des imprécations qui étaient lancées de toutes parts. Au triple titre d'ami, de médecin et de prisonnier, M. Gervais, plus que les autres, n'avait pas ménagé les expressions de son inquiétude et de son mécontentement. Le directeur était accompagné de sa fille, jeune personne de dix-neuf ans, qui, sous les apparences de la légèreté de son âge, possédait une âme élevée, un caractère énergique. Elle avait été attirée par cette scène, et elle avait entendu, par conséquent, ce qui avait été dit contre son père. Elle l'avait vivement ressenti, mais elle était parvenue à étouffer ou à contenir son émotion. Au milieu de ce tumulte compliqué, j'avais pu conserver quelque sang-

froid, tant auprès du malade qu'auprès de nos autres compagnons, et servir à calmer des esprits bien échauffés.

Mais lorsque le danger fut passé, et que, peu à peu, chacun fut rentré chez soi, la jeune fille ne se contraignit pas plus long-temps : elle laissa violemment éclater tous les sentimens qui bouillaient dans son âme ; des larmes roulaient dans ses yeux. « M. de Larochefou-
« cauld, me dit-elle, je ne pleure pas comme
« une femme, entendez-vous bien ? Allez, ne
« me croyez pas un être faible et sans courage.
« Je vengerai mon père ; ils ont osé l'insulter ;
« il est aussi brave qu'eux, soyez-en sûr. S'ils
« pensent ce qu'ils ont dit, je les estime d'a-
« voir rompu le silence ; mais la position de
« mon père est affreuse ; comme directeur, il
« ne peut pas demander raison à un prison-
« nier ; ils le savent bien ; pourquoi l'insultent-
« ils alors ? Et cependant, monsieur, qu'est-ce
« que la vie sans honneur ? mieux vaut cent
« fois la mort. Mon frère est un enfant ; eh
« bien ! c'est moi qui vengerai mon père ; je
« n'aime que lui dans le monde ; et son hon-
« neur est le mien. Je le vengerai, je veux le
« venger ; je ne crains pas la mort ; il faut du

« sang, dit-on, pour laver une pareille in-
« jure. Je donnerai le mien s'il le faut. Mon-
« sieur de Larochefoucauld, vous ne m'aban-
« donnerez point, n'est-ce pas ? » Cette exaltation de piété filiale avait répandu sur sa physionomie une expression presque sublime ; mais, tout en l'admirant, je m'employai à calmer ses esprits trop émus, et à la ramener, en lui montrant combien la position des prisonniers devait donner à leurs paroles un sens dont elle n'avait pas lieu de s'offenser jusque-là. Le lendemain, dans ma rencontre avec M. Gervais, je lui racontai ce qui s'était passé. Sa générosité et cette sympathie si naturelle chez les hommes de cœur pour tout ce qui touche à de pareils sentimens, l'émut lui-même vivement. Il se rendit sur-le-champ auprès d'elle, avec moi, qu'il appelait le *témoin* de cette jeune fille ; et là, dans les meilleurs termes, avec beaucoup d'âme et de noblesse, il lui fit les excuses les plus dignes de torts qui, au fond, n'avaient rien de réel, et qui, d'ailleurs, étaient ceux de tout le monde.

Mais, quelle que fût ma bonne intelligence avec le dictateur et les licteurs de Sainte-Pé-

lagie, quoiqu'il n'eût rien à redouter des complots que je pouvais former dans l'intérieur de la prison, il n'en exerçait pas moins envers ma personne et mes actions habituelles toute la surveillance obligée de ses attributions, et chaque jour à peu près, je recevais de lui une visite inopinée et à heures différentes qui m'indiquaient que le bruit qu'on avait fait courir sur les relations que j'entretenais à Prague me rendait l'objet d'une attention particulière. J'étais alors occupé à rédiger un Mémoire à Monseigneur le duc de Bordeaux; quoique cette pièce n'eût rien d'inquiétant pour la sécurité du gouvernement actuel, il m'aurait été incommode et ennuyeux de voir un œil interrogateur se promener sur un ouvrage de ce genre; de plus, si on avait su que je m'en occupais, cela aurait pu m'attirer quelqu'une de ces brusques et nocturnes visites domiciliaires, dont les prisonniers suspects de Sainte-Pélagie n'étaient pas plus exempts que les citoyens libres de toutes les villes de France. Je voulais donc m'épargner cet ennui et dérouter en même temps la surveillance et les interrogations de notre bien âmé et féal directeur, qui remarquait avec surprise que j'é-

crivais une grande partie de la journée. J'imaginai donc de composer une *Nouvelle*. Quand j'entendais venir mon obligeant gardien, je cachais précipitamment sous ma pancarte les documens et le Mémoire auxquels je travaillais, et je lui montrais les feuilles manuscrites du conte qui semblait absorber toutes mes préoccupations. Il a dû croire que je n'avais pas le travail facile; car il ne me voyait occupé que de ce petit ouvrage, assez semblable à celui de Pénélope, puisque je le faisais et je le défaisais sans cesse, pour *faire durer le plaisir plus long-temps*. Voici cette *Nouvelle*, que j'ai conservée comme fruit des loisirs de la prison, qui doit lui servir de passeport et d'excuse (1).

BELLICA;

NOUVELLE.

Une teinte sombre indiquait à l'ouest les forêts qui serpentent le long des flancs des

(1) Elle a été publiée, en 1833, dans les *Heures du soir*, *Livre des Femmes*, chez Urbain Cannel.

montagnes de l'Estramadure, et le croissant de la lune commençait à effleurer de ses rayons les cimes agitées des arbres « Comme ils chantent mélodieusement, ces oiseaux! J'aime tant à écouter, dans la solitude du soir, le bruissement de l'insecte qui s'ébat sous les fleurs, le murmure des fontaines, le pas tardif du pâtre et le silence des bois. » Ainsi parlait doña Bellica suivant un sentier bordé d'un ravin profond, où, sur un lit de cailloux, coulait sans bruit un torrent à demi desséché par les ardeurs de l'été. Rien ne troublait la mélancolie dont l'âme de Bellica était abreuvée. Insouciante du danger, elle laissait flotter les rênes sur le cou de sa mule, contemplant, avec un sourire de femme qui aime, ce beau ciel et cet astre rêveur.

Le zéphir caressait sa basquine et dessinait ses formes. Bellica était une des plus gracieuses parmi les jeunes femmes de l'Andalousie. Jamais les rois de l'Alhambra ne reposèrent leurs regards sur un teint plus enivrant, sur des yeux plus pleins d'amour, de ces yeux qui brûlent les veines. Mariée, pendant peu d'années, à un homme que de simples convenances lui avaient donné pour époux, elle fut un modèle

de fidélité. Entourée depuis d'adorateurs, un seul fut remarqué de Bellica. Tandis qu'elle le croyait digne de cet amour qui remplissait son cœur, chacun restait étonné de la préférence qu'elle paraissait lui accorder. L'âme ingénue de Bellica avait été trompée par les apparences les plus séduisantes, et don Celebès avait pris tous les masques pour s'introduire dans son esprit : aussi ne fut-ce qu'après s'en être entièrement rendu maître qu'il manifesta des sentimens que Bellica n'eut plus la force de combattre. Une funeste expérience de succès rendait les séductions de cet homme d'autant plus dangereuses, que, maître de lui, il calculait froidement l'effet de ses transports. Bellica, fière de son amour et trop franche pour feindre, eût sacrifié même sa réputation à son amant. Mais don Celebès, par égoïsme plutôt que par délicatesse, avait exigé les plus minutieuses précautions, et une solitude à peu près inconnue avait été choisie par lui, comme offrant une parfaite sécurité. Jamais retraite plus profonde ne fut plus propre aux entretiens des âmes passionnées. Le hasard y avait conduit une première fois les deux amans, et, depuis, ils s'y rendaient toujours ensemble.

Bellica, pleine de candeur et de confiance, était heureuse d'obéir. Peu de goût pour un monde qu'elle dédaignait, et un grand amour de courses aventureuses avaient suffisamment expliqué ses disparitions fréquentes aux yeux de ceux qui eussent voulu les juger; d'ailleurs personne n'avait le droit de lui demander compte de sa conduite. Mais, tandis que, heureuse d'aimer et plus heureuse encore de se croire aimée, elle s'abandonnait au sentiment qui absorbait sa vie, don Celebès, subjugué par une courtisane, ne reconnaissait d'autres lois que ses caprices. Cette femme jouissait de son triomphe avec un orgueil qui dominait tous ses sentimens.

Un hasard avait révélé la préférence de Bellica pour don Celebès. Aussi adroit qu'intrépide, il avait un jour triomphé, dans le cirque, d'un taureau redoutable; mais, au moment d'expirer, cet animal furieux avait, par un dernier retour de ses forces, renversé et le torréador intrépide et le coursier qui partageait son danger. Un mouvement d'effroi avait suspendu la respiration de tous les spectateurs : attentifs, ils attendaient dans un silence douloureux le dénoûment de cette

scène qui pouvait devenir si sanglante ; mais le cheval de don Celebès était resté seul sur l'arène, et le cavalier, bientôt dégagé, avait achevé son redoutable adversaire, aux cris unanimes d'une multitude ivre de joie. Bellica n'avait pu supporter l'idée du danger qu'allait courir son amant ; la veille encore elle avait fait d'inutiles efforts pour le faire renoncer à ce combat, qu'Elvira (c'était le nom de la courtisane) avait ordonné ; alors Bellica s'était glissée furtivement parmi les spectateurs, espérant ne pas être reconnue : son émotion fut plus forte que sa volonté : mais tandis qu'elle n'avait vu que le danger, Elvira ne vit que son triomphe, et, pendant que l'infortunée Bellica, privée de ses sens, était livrée aux soins d'un fidèle serviteur, don Celebès était aux pieds de la courtisane, malgré les murmures des spectateurs qui pardonnaient difficilement à son intrépidité l'audace avec laquelle il bravait l'opinion. Grenade avait retenti de cette aventure ; mais on eût craint de la révéler à Bellica, tant chacun la respectait en la plaignant.

Bellica se rendait un jour seule aux lieux où elle devait retrouver don Celebès ; un orage,

tel qu'il en éclate dans ces régions élevées où la nature paraît bouleversée, l'avait forcée à se réfugier dans une demeure qui semblait disputée aux rochers. Elle trembla en y entrant; la vue d'un pieux solitaire, le seul habitant de ces montagnes, tout en la rassurant, jeta pourtant quelque trouble dans son âme. Ses illusions s'évanouissaient devant le miroir de la vérité, et quelques confidences, amenées par la candeur et l'émotion, livrèrent au pieux solitaire une partie du secret que Bellica eût voulu pouvoir se cacher à elle-même. Promettre de revenir lui parut l'expression de sa reconnaissance. Elle revint, en effet, et l'éloquence persuasive du vieillard parvint peu à peu à lui inspirer la courageuse résolution de renoncer à cet amour qu'elle s'efforçait de purifier par sa constance.

Elle marchait, cette fois, d'un pas assuré, décidée à ne pas retourner en arrière; mais, ce jour-là encore, elle eût été bien aise que la mort l'eût saisie avant la consécration solennelle d'une résolution qui lui avait tant coûté.

Un serviteur, dont vingt ans de dévouement au père de Bellica n'avaient fait qu'ac-

croître la fidélité qu'il portait à sa fille, l'accompagnait toujours dans ses courses; aujourd'hui encore il marchait derrière elle, mais, cette fois, il gardait un respectueux silence; car, habitué à deviner sa maîtresse, il voyait sur ses traits tous les signes d'un profond chagrin et d'une grande résolution.

« Allons, Matéo, nous voilà bientôt arrivés, dit Bellica en arrangeant les plis de sa basquine : tu dois être bien fatigué ?

— Par Saint-Jacques ! madame, j'en ferais bien d'autres pour vous et pour don Celebès. »

Bellica frissonna; Matéo, sans le remarquer : « Si je voyais, continua-t-il, le croissant d'un Maure sur le haut du Canigan, ou que vous et don Celebès fussiez en danger, je monterais encore plus haut que cette montagne que vous voyez là-bas comme la pointe de l'aiguille qui pique les taureaux.

— Je le crois, » dit-elle; et une grosse larme roula dans ses yeux, une de ces larmes qui expriment la douleur sans la soulager.

L'Andalouse se tut et, malgré elle, par un dernier regard vers un passé qu'elle fuyait, elle murmura d'une voix basse et plaintive la

romance qu'elle chantait naguère sous l'impression d'amoureuses pensées.

Ils sont arrivés au pied d'un escarpement aride. — « Descendons, dit Bellica ; il faut gravir encore cette colline, puis nous goûterons le repos. Le solitaire me l'a promis, » se dit-elle tout bas... Matéo court à sa maîtresse, et, tandis que le serviteur attache la mule au pied d'un roc, elle s'élance, légère comme un jeune chamois, au haut de la colline presque dépouillée d'arbres. Son âme était trop ardente pour ne pas lui faire désirer le terme du sacrifice. Un vallon ombragé s'étendait au pied de la montagne, et un torrent y épanchait ses eaux limpides. « Le beau vallon ! s'écrie Bellica ; » mais elle frémit, une sueur froide a raidi ses membres. Une fosse venait d'être creusée par l'ermite au pied d'un immense sapin, et, immobile, il se reposait appuyé sur le tronc résineux de l'arbre. Son œil étincelant de lumière ajoutait à ce que cette figure avait d'imposant.

A un quart de lieue environ de la grotte était un buisson de citronniers : c'était là, dans cette impénétrable retraite, que tant d'heures avaient volé rapidement entre le

bonheur et l'espoir, la crainte et le désir. Bellica, certaine de n'y point rencontrer son amant, voulut faire un dernier adieu à ce témoin silencieux de tant de sermens d'amours.

« Dans une heure au plus, dit-elle au solitaire, avec cet air de décision qui ne veut pas être contredit, je serai à vos pieds, mon père, et le ciel seul désormais recevra mes sermens. Je ne veux point faire partager à don Celebès les douleurs qui me dévorent. Hélas! qu'il puisse m'oublier et se consoler en doutant de ma constance! » Elle dit; et, plus légère que la biche qui fuit devant le chasseur prêt à l'atteindre, elle était déjà loin avant que la réponse du vieillard eut pu frapper son oreille : Matéo ne peut la suivre. Elle est à quelques pas du buisson; et, hors d'haleine, elle est prête à y pénétrer; mais, ô surprise! quelque bruit a frappé son oreille, et elle reconnaît la voix d'un amant qui plus que jamais lui est cher, au moment où elle va le sacrifier à ses devoirs. Elle veut fuir en se rappelant la parole donnée au solitaire; mais ses pieds semblent attachés à la terre. Elle écoute : une voix de femme frappe son oreille. « Impossible! » se dit-elle : — soupçonner son

amant lui paraîtrait un crime. Elle essaie encore de s'éloigner, mais le trouble qu'elle éprouve a triomphé de la volonté. Un rayon de la lune éclaire tout à coup le buisson. Bellica ne peut en croire ses yeux ; elle respire à peine. O douleur! don Celebès aux pieds de la courtisane si connue dans Grenade par sa beauté comme par le nombre de ses amans ! Il n'est plus permis à Bellica de douter, et elle doute encore. — « Eh bien ! oui, disait Elvira, j'ai voulu recevoir tes sermens dans ce même lieu où tu reçois ceux de Bellica ; j'ai exigé cette preuve de ton amour ; j'ai voulu ce sacrifice ; et, si tu n'avais consenti à ce rendez-vous, j'aurais dévoilé dans tout Grenade l'amour de Bellica ; je me fusse vengée de toi en t'oubliant, et d'elle en la vouant au mépris. »

Ses bras entouraient don Celebès, ivre d'amour ; et un nuage qui répandit une profonde obscurité sembla voiler la trahison et le parjure. Bellica, froide comme la mort, tomba sans vie auprès du buisson en poussant un cri déchirant. La courtisane a souri, et don Celebès, silencieux, semblait invoquer le trépas.

Matéo accourait hors d'haleine ; ce servi-

teur dévoué ne voit que sa maîtresse; nul n'eût osé lui disputer un si noble fardeau : il prend Bellica dans ses bras, et la porte à la cabane de l'ermite... Don Celebès, retenu par un respect involontaire, peut-être aussi par la puissance et les caresses d'Elvira, reste immobile : était-ce aussi honte, remords ou désespoir? Cependant ce même jour, mais ce fut le dernier, Elvira fut aperçue dans les rues de Grenade, traînée dans un char attelé de deux coursiers superbes, et conduite par son amant. La foule, en se dérangeant, faisait entendre le cri de son mépris et de son indignation.

Cependant les soins de Matéo semblent ranimer un instant Bellica; ses yeux se rouvrent, se referment, et puis revoient la lumière comme à travers un voile qu'ils ne peuvent percer. Les touchantes et pieuses exhortations du solitaire ramènent un instant à la vie son âme errante. Les noms de la Vierge et des saintes habitantes du ciel sortent de ses lèvres, blanches alors comme le voile qui recouvrait son sein L'ermite la console et l'absout; il lui présente le Christ, image de souffrance et de pardon. La foi de

Bellica s'est réveillée, et son dernier regard est empreint de confiance. Bientôt les sanglots du fidèle Matéo et les prières du solitaire ne furent plus répétés que faiblement par les échos des vallées; puis tout redevint calme. Bellica fut déposée dans la fosse préparée pour l'ermite.

Le corps de Matéo fut retrouvé dans le Gave, soit que, sans aucun intérêt dans la vie maintenant, le désespoir l'y eût précipité, ou que son pas affaibli et égaré l'eût conduit dans cet abîme.

Le lendemain, le pâtre assis, tranquille, non loin du vieux sapin, regardait avec insouciance ses chèvres broutant l'herbe savoureuse et ses hardis chevreaux bondissant sur la crête des rochers; toute la contrée prit le deuil, et le respect que l'on portait à cette femme, que tous les malheureux chérissaient comme leur bienfaitrice, empêcha de pénétrer le mystère qui avait causé sa mort. Les pauvres la pleurèrent comme une mère; son nom se confondait avec celui de la Providence. Jamais il n'avait été besoin d'implorer sa pitié, et son âme ingénieuse devinait le malheur, en dissimulant des bienfaits qui

eussent pu faire rougir celui qui les recevait.

Telle fut la femme dont la mort fit verser tant de larmes ; telle était celle à qui don Celebès n'avait pas craint de donner une rivale. Son âme pervertie était-elle fatiguée des vertus de Bellica ? Etait-il las de commander en maître ? Trouvait-il doux maintenant d'obéir ?... Le triomphe de la courtisane ne fut pas durable, et le remords vint rompre ce que le vice avait réuni. Peu de temps après la mort funeste de Bellica, on ne vit plus don Celebès dans la contrée, et l'on raconta que l'ermite avait été aperçu au déclin du jour sur le seuil de son palais.

Elvira reçut un billet de son amant, qui lui disait un éternel adieu, et toutes les recherches qu'elle pût faire pour retrouver ses traces ne firent qu'accroître son désespoir. Son orgueil en souffrait plus encore que son amour. Il lui semblait que chacun insultait à sa peine ; mais bientôt elle se consola par de nouveaux désordres et de nouveaux esclaves de celui qu'elle avait perdu.

On vit, plus tard, un couvent s'élever sur ces rochers, au sein de cette retraite devenue

célèbre et dont les abords, long-temps impénétrables, furent soigneusement réparés. Un nouvel Ordre religieux, dont le pieux solitaire devint le supérieur, répandit de nombreuses aumônes dans le pays. Jamais le malheur ne frappait vainement à la porte du couvent.

Ce lieu devint, par la suite, l'objet d'un pieux pélerinage, et l'on venait prier près de la tombe de Bellica. Une espèce de martyre avait purifié sa vie, et le pardon généreux qu'elle avait accordé à celui qui fut cause de sa mort avait couronné son repentir. D'ailleurs, chacun avait long-temps admiré ses vertus, béni sa bienfaisance; et nul autre que Matéo, qui n'existait plus, et la courtisane, désarmée par sa fin tragique, n'avaient connu les secrets de cette passion, qui fut aussi courte que profonde et fatale. De nombreuses salles furent préparées dans le couvent pour recevoir les pélerins : une salle à part fut destinée pour les malades. Il semblait que, dans ce vaste cloître, il n'y eût pas un genre de souffrances qu'on n'eût voulu soulager; des douleurs amères y furent apaisées; plus d'un désespoir y fut calmé; la piété y trouva un refuge et la misère un appui. Le mystère le

plus absolu entourait toutes les existences renfermées dans cette enceinte, et la porte, une fois ouverte sur celui qui demandait son admission, se refermait pour toujours après son entrée.

Un jour, un ancien serviteur de don Celebès crut le reconnaître, enfoncé sous un épais capuchon, se livrant, avec une pieuse ardeur, aux travaux les plus pénibles.

Le couvent n'existe plus aujourd'hui ; mais la tombe fut respectée par le temps ; et l'œil du voyageur se repose encore sur une croix de pierre à moitié mutilée, sur laquelle on découvre, en caractères ineffaçables, ce seul mot : Bellica !

FIN DE LA NOUVELLE.

SUITE DE SAINTE-PÉLAGIE.

Matériellement parlant, je ne me trouvai vraiment pas très mal dans la chambre que

j'avais fait arranger ; mais, toujours sincère, je dois avouer cependant que, malgré ma résignation, il n'y avait pas de jour que je ne sentisse cruellement la privation d'une liberté dont l'homme a tant de peine à se passer. A bien d'autres époques, ma vie avait été plus difficile, plus rude ; et, condamné à mort sous Buonaparte, elle avait été surtout plus périlleuse. Néanmoins, dans ces diverses circonstances, j'étais resté libre ; je pouvais appliquer mon activité à la défense, à la sûreté de ma personne, à la réussite de mes projets ; mais, à Sainte-Pélagie, sous les verroux et traqué entre les quatre murailles d'une prison encombrée, contre qui se défendre ? que faire pour se procurer un autre sort ? Cette gêne des mouvemens du corps et de l'esprit, cette impossibilité d'agir, qui se fait sentir à chaque instant et sous tous les aspects, finit par dominer la résolution la mieux trempée et jeter parfois l'homme le plus fort dans un étrange abattement. Quand je sentais cette disposition intérieure se répandre en moi, j'étais tenté de m'accuser moi-même et de m'attribuer une faiblesse d'organisation dont je ne m'étais pourtant jamais aperçu ; j'avais peine à

croire que la seule influence de la prison pût produire cette sorte de défaillance mélancolique dont quelquefois je me sentais atteint. Puis, j'étais bien forcé ensuite de reconnaître que c'était cette seule influence qui agissait ainsi et qui n'épargnait pas plus mes compagnons que moi-même, quelles que fussent leurs forces physiques. Il était facile de remarquer combien les hommes les plus forts de corps, de cœur et d'esprit, étaient souvent courbés sous le poids de la gêne et de l'ennui de la prison. Ces âmes si énergiques, ces êtres si solidement constitués, malgré les travaux de mains ou d'intelligence auxquels ils se livraient, malgré les distractions de toute nature qu'ils cherchaient à se créer, semblaient parfois livrés à un abattement dont il ne fallait pas chercher uniquement la cause dans la durée de leur détention, mais qui était le résultat naturel et infaillible de ce sentiment de la privation de la liberté, de cette gêne incessante de leurs mouvemens, de ce défaut d'action, d'air et de jour. Chacun de nous, à peu près, n'avait à se reprocher que d'avoir été vaincu dans une lutte d'où l'honneur et la conscience étaient sortis intacts ; ce n'étaient donc

ni le remords ni le repentir qui réagissaient sur nos dispositions intimes, et les irritations contre de honteux vainqueurs n'étaient ni si habituelles ni si violentes qu'elles pussent abatttre les esprits et les forces; le désespoir ne pouvait s'emparer de la plus grande partie d'entre nous qui, dans un temps plus ou moins éloigné, voyaient la fin de leur détention; c'était donc seulement à cette sensation continuelle de la contrainte et de la suffocation qu'il fallait attribuer cet affaissement général, et il fallait aussi voir dans cet état spirituel et matériel une nouvelle preuve de l'origine et du but de l'homme qui a été créé libre, pour qui le monde a été fait, et qui ne peut être privé de l'espace et de la liberté sans que toute sa nature souffre et se révolte.

La lecture et le travail n'étaient pas suffisans pour combattre avec efficacité cette disposition interne; les conversations, la controverse et le frottement des idées et des opinions y parvenaient mieux quelquefois. Les rencontres, pendant les promenades du matin, et les visites mutuelles, dans le cours de la journée, en mettant les prisonniers en rapports bienveillans, nous apportaient d'heu-

reuses distractions. Le mouvement et la tournure d'esprit des hommes engagés dans les faits de la révolution, les particularités sans nombre et les documens assurés qu'ils possédaient sur les caractères et les projets de leurs anciens amis, offraient un intarissable sujet de causeries. Parmi eux, il était juste de distinguer M. Sarrut, dont le caractère franc et ferme, l'urbanité et la loyauté vis-à-vis des gens qu'il estime, la variété des connaissances qu'il possède, et la part très active qu'il prit dans les événemens de juillet, inspirent la confiance et donnent à tout ce qu'il raconte un intérêt et un prix infinis. Il nous dit, une fois, que, pendant le séjour qu'il a fait à Londres, il avait vu souvent le *comte de Survilliers*, autrement dit Joseph Buonaparte. Celui-ci causait bien; il aimait à rapporter des anecdotes sur la cour impériale; M. Sarrut nous en communiqua quelques-unes, et nous dit entre autres, sur la nomination de madame la comtesse de Montesquiou à la charge de gouvernante du Roi de Rome, une scène que je crois pouvoir placer ici sans indiscrétion et sans inconvénient pour personne.

On était fort agité, dans la maison impériale,

du choix que ferait l'Empereur pour cette *im*portante fonction, et chacun avait proposé la personne qu'on croyait la plus propre à la remplir. Un beau matin, Napoléon tombe à la Malmaison et entre droit chez Joséphine où se trouvaient son frère et plusieurs autres familiers. La conversation arrive bientôt sur le sujet à l'*ordre du jour*; Buonaparte l'y avait amené lui-même, en disant : — « Eh bien, messieurs, la gouvernante du Roi de Rome (car il ne doutait pas qu'il eût un fils) ? il faut pourtant s'en occuper !... » On passa en revue plusieurs candidatures, attaquées et défendues par les assistans. Napoléon laissait dire et se promenait dans la chambre, avec son action ordinaire, lorsque, s'arrêtant tout à coup et avec le ton d'une décision formelle qui ne plairait peut-être pas à tout le monde : — « J'ai fait un choix. — Qui donc? Qui donc? — Madame de Montesquiou. » Joséphine garda le plus profond silence; on savait l'influence qu'elle avait pu avoir sur cette nomination. — « Pourquoi ce choix? dit Joseph. — Pourquoi? reprit Buonaparte? Savez-vous que c'est une grande dame que madame de Montesquiou, et une très grande dame? Les Montesquiou

sont plus anciens que les Bourbons. Ils ont la prétention de descendre de Charlemagne. Peut-être prouveraient-ils difficilement cette origine ; mais la prétention est belle ! — Que diable cela fait-il ! répondit Joseph. Vous avez beau faire, la gouvernante du Roi de Rome aura beau être une descendante de Pharamond, si cela lui convient, votre frère n'en aura pas moins été un épicier (1) ! — Vous avez beau dire, à votre tour, répliqua Napoléon ; la naissance est quelque chose ; le siècle est orgueilleux ; la France en veut, il faut lui en donner. » On se tut alors, et chacun approuva, même Joseph qui ne racontait peut-être cette anecdote que pour plaire à M. Sarrut, à qui il supposait des idées de république et d'égalité que le bon esprit de celui-ci savait bien distinguer et juger.

Il y a peu de gouvernemens réguliers et honnêtes, en effet, qui ne dussent s'arranger de partisans de la république, tels que M. Sarrut, écrivain distingué, homme d'esprit, de talent, de bonne compagnie, de haute énergie, répu-

(1) Il avait, en effet, exercé la profession de négociant d'épiceries en gros.

blicain, selon moi, par ses goûts plutôt que par ses principes, aristocrate par ses manières, buonapartiste par affection, monarchique au fond. Dans la position où il était placé, il donna un jour la preuve la plus *aimable* de son tact : madame de Montesquiou, ma tante, avec laquelle j'ai le bonheur de me trouver en parfaite conformité d'opinions, et sa belle-fille, madame Anatole, dont le mari est chevalier d'honneur de Marie-Amélie, se trouvaient chez moi, c'est-à-dire dans la chambre de la prison, lorsque M. Sarrut vint me rendre aussi une de ces visites de camaraderie dont il avait la bonté de me *gratifier* souvent. Sur ma demande, il *remonta chez* lui et descendit à ces dames d'admirables tapisseries qu'il fait dans ses momens perdus, ainsi que M. Mie, son compagnon de chambre. Je lui dis tout bas le nom et la qualité de ma belle et aimable cousine. La conversation devenait délicate pour tous les deux, car il était bien impossible qu'elle ne tombât pas sur ce qu'on appelle *la politique*. Je n'étais pas en doute de toute la mesure que ma jolie parente apporterait dans la discussion; mais il était impossible de n'être pas frappé de l'es-

prit et du goût que M. Sarrut sut mettre en parlant de Louis-Philippe et de son gouvernement, sans ménager aucune vérité et pourtant sans blesser jamais les sentimens et les convenances. On me félicita plus tard, comme je m'étais déjà félicité moi-même, d'avoir trouvé à Sainte-Pélagie un pareil compagnon. Ce que je dis ici de M. Sarrut, je pourrais le dire de ses amis qui s'engageaient parfois dans des conversations politiques, entre autres avec la spirituelle et piquante duchesse de Liancourt, ma nièce. Il était curieux d'entendre ces discussions toutes remplies de *traits* animés et originaux, toujours lancés, de part et d'autre, avec une délicatesse parfaite.

A des titres divers, je ne regrettai pas non plus d'avoir rencontré, là, M. Ledieu. Ses opinions enflammées, son activité de révolutions, ses liaisons avec les sociétés secrètes, ses relations anciennes et intimes avec Louis-Philippe, M. de Lafayette et Dumouriez, dont il a été le secrétaire, ses virulentes révélations dans *la Tribune* et son procès lui ont donné une célébrité justement acquise. Je ne sais pourquoi les hommes de son parti ne semblaient

pas le voir avec plaisir ; plus tard même, et malgré ses principes et sa conduite politique, il demanda à être placé dans le bâtiment occupé par les légitimistes. Quoi qu'il en soit des motifs d'éloignement qui existaient entre ces messieurs, les entretiens que j'avais quelquefois avec M. Ledieu étaient loin de manquer d'intérêt. Il serait trop difficile peut-être de chercher à peindre le feu qu'il mettait à tous ses récits ; il les colorait sans cesse par une action animée, des paroles véhémentes et une ardente expression de physionomie ; mais c'est aux faits qu'il racontait que je m'attachais surtout, et, chaque fois que je le quittais, *je* remontais aussitôt chez moi, la *mémoire toute* fraîche des circonstances et des mots que je venais d'entendre, et que je transcrivais immédiatement dans les notes destinées à mes Mémoires. Je crois donc, pour conserver aux récits de M. Ledieu, toute la couleur et la portée qu'ils doivent avoir, ne pouvoir mieux faire, encore cette fois, que de reproduire les croquis pris, en quelque sorte, sur place, de plusieurs de ses conversations à Sainte-Pélagie :

20 février.

« M. Ledieu est républicain ; il n'en fait aucun mystère. Il faisait partie du comité européen qui s'était institué pour porter les principes révolutionnaires dans toutes les parties du globe. Il doit, à cette affiliation, les rapports qu'il a eus avec tous les hommes du temps et la connaissance d'une infinité d'affaires curieuses. Je n'ai aucune raison d'adopter ou de repousser les opinions et les détails que M. Ledieu met en avant sur les personnes et sur les choses. Tout cela tient à sa position et à son caractère. Je n'ai à le blâmer ni à l'approuver ; mais je dois consigner, ici, néanmoins que, tout irrité qu'il paraît et qu'il peut être, il semble apporter de l'impartialité dans ses jugemens. Ses amis et lui n'ont pas été, tant s'en faut, sans influence sur les événemens des temps modernes. L'histoire prendra de leurs aveux, ce qu'elle trouvera d'accord avec les faits accomplis. Le devoir de la chronique est de conserver ces révélations pour l'avenir.

« M. Ledieu, qui a résidé à Londres pendant long-temps, avait, en tout lieu, des relations et des émissaires qui étaient aux ordres

du comité et qui lui rendaient compte de tout C'est là vraiment la principale force des affiliations et des sociétés secrètes.

« M. Ledieu a été long-temps dans l'intimité la plus complète avec le duc d'Orléans(1). Il en espérait le triomphe des idées révolutionnaires et s'est séparé de lui quand la politique de Louis-Philippe a changé. Il ne lui croit aucun caractère vraiment politique, aucune opinion fixe et arrêtée en matière de gouvernement. Il lui croit beaucoup d'ambition et une grande crainte des puissances étrangères. Les ambassadeurs (l'Angleterre surtout) le dominent et l'influencent constamment. Louis-Philippe, dit-il, connaît assez bien les secrets des cabinets de l'Europe, et il sait qu'ils ne lui pardonneront pas d'avoir voulu révolutionner leurs états et soulever les peuples contre les Rois; de cela, Louis-Philippe n'en peut douter, et entre autres preuves de tout ceci, M. Ledieu rapporte qu'il avait, sur la demande expresse de Louis-Philippe, envoyé le général Mina à Paris, immédiatement après la révolution. Louis-Philippe

(1) Aujourd'hui Louis-Philippe.

dépêcha quelqu'un auprès du général pour conférer avec lui; mais, pendant tout ce temps, sa politique avait changé, et les armes, achetées par Mina, après convention réciproque, pour armer les révolutionnaires espagnols, furent saisies sur la frontière, d'après les ordres du gouvernement français, qui ne manqua pas de s'en prévaloir ensuite auprès du cabinet de Madrid.

« Il dit que, dans l'origine, M. Decazes détestait M. le duc d'Orléans, et que, par un hasard, dont il ne veut tirer aucune induction, l'intimité de ces deux personnes date de l'ambassade de M. Decazes en Angleterre, peu de temps après la mort de monseigneur le duc de Berri. M. Ledieu dit qu'il a des raisons, concluantes à ses yeux, de ne pas croire que le crime de Louvel ait été un crime isolé. Il refuse de s'expliquer sur ce fait. Il dit que Louis-Philippe, dans sa correspondance avec Dumouriez, annonçait qu'il savait bien qu'on l'accusait de la mort du duc de Berri, à cause de sa position et de l'intérêt personnel qu'il pouvait y avoir; mais de tout cela, encore une fois, M. Ledieu ne tirait aucune induction.

« S'il faut en croire M. Ledieu, il avait des correspondances dans tous les pays et, dans tous les cabinets, des hommes vendus qui lui livraient les secrets des ambassadeurs et des souverains entraînés par la propagande dont tout espoir fut renversé au moment où elle croyait révolutionner le monde.

« Des Anglais, riches et dévoués à l'esprit révolutionnaire, étaient toujours à ses ordres et disposés à se rendre à l'instant soit vers Louis-Philippe, soit ailleurs, pour porter ses instructions ou les ordres du comité supérieur de propagande, qui était en Angleterre, et qui décidait souverainement de tout.

« Louis-Philippe, depuis son avénement, voyait sans cesse M. Ledieu. Ils eurent ensemble des discussions violentes jusqu'au moment où ils se brouillèrent tout-à-fait. M. Ledieu n'en espère plus rien pour ses projets; il le regarde à présent comme le principal obstacle à leur exécution. » — Et, en vérité, ce n'est pas là ce que je pourrais être tenté de reprocher a mon illustre parent.

« Je ne voulais pas de la couronne, disait « un jour Louis-Philippe à M. Ledieu; ce « n'est pas moi qui ai renversé la branche

« aînée; mais ce qui est certain, c'est que j'ai « sauvé la royauté. Personne ne connaît bien « ma position et ses difficultés; et si la branche « aînée revenait, elle m'aurait, je le dis en- « core, l'obligation d'avoir sauvé la royauté. »

« M. Ledieu fit dire à Louis-Philippe qu'il savait d'une manière positive que la réunion de la Belgique à la France n'entraînerait pas la guerre avec l'Angleterre. Alors, ou Louis-Philippe n'osa pas accepter la réunion, en présence des puissances qu'il redoute, ou bien il sacrifia l'intérêt de la France à celui de sa famille.

23 février.

« Aujourd'hui, dans la cour, j'ai retrouvé M. Ledieu; j'ai relié connaissance et conversation avec lui, et je me hâte de continuer à consigner rapidement ici les traits principaux de son entretien.

« Louis XVIII, dit M. Ledieu avec raison, n'aimait pas le duc d'Orléans : » Il veut toujours être un peu plus qu'un prince, » disait le Roi.

« M. Ledieu prétend que personne au monde ne joue mieux la comédie que Louis-

Philippe, « mieux même que Talma, » ajoutait-il. M. Ledieu assure qu'il a été complétement dupé et trompé jadis par Louis-Philippe, par ses propos, par ses gestes même, tous étudiés et de commande, par le peu de goût qu'il affectait pour la royauté, tout en répétant souvent néanmoins : « Oh! si j'étais Roi! » Et alors, il abondait dans le sens de celui qui lui parlait; il déclarait que la royauté ne pouvait plus être qu'une sorte de Présidence des Etats-Unis. En 1827, Louis-Philippe avait chargé M. Ledieu de le raccommoder avec M. de Lafayette; mais il échoua dans cette négociation.

« Avant la révolution, il y avait déjà longtemps que M. Ledieu correspondait directement avec M. le duc d'Orléans (L.-P.), soit par lettres, soit par intermédiaires. Le duc d'Orléans était toujours instruit de toutes les conspirations, et, sans y prêter précisément la main, il semblait attendre le moment qui lui serait favorable. C'était un jeu qu'il jouait en usant les différens partis les uns par les autres. Il était habilement et fidèlement servi par ses agens. Cependant l'un deux, soit par indiscrétion, soit par vé-

nalité, fit part de la conspiration de Berton à M. de Talleyrand; celui-ci, repoussé par les opinions monarchiques, espéra renouer et se raccommoder avec la branche aînée en lui livrant le secret de ce complot, et alla tout déclarer à Louis XVIII lui-même. On accusa long-temps M. le duc d'Orléans de cette révélation; il y eut une grande animosité contre lui; mais ensuite on lui revint. Alors, M. de Talleyrand, mécontent du peu de reconnaissance qui lui avait été témoigné par la branche aînée, se rapprocha du duc d'Orléans, et se jeta entièrement, plus tard, dans son parti.

« Tout se traitait sous l'influence du cabinet anglais, toujours disposé à troubler le repos de la France. Le comité européen marchait constamment à son but; mais il se résolut à finir la révolution par la France, et à la commencer par la Pologne et l'Italie, afin d'occuper la Russie et l'Autriche, car on comptait aussi sur la Hongrie. Les gens sur lesquels ils espéraient le plus, les abandonnèrent au moment d'agir. Il avait été successivement question de Napoléon II, du prince Eugène, et surtout du Prince d'Orange. Le comité

voyait, dans celui-ci, l'immense avantage d'un prince protestant, parce que c'était un moyen d'ébranler la religion catholique et par là de servir, directement ou indirectement, l'esprit et les intérêts révolutionnaires (1). Les agens du duc d'Orléans, toujours *obséquieux* et actifs, cherchaient tous les moyens de faire échouer ces projets ou de les faire tourner au profit de leur maître. Le duc d'Orléans semblait se contenter d'écouter, de flatter, de gémir sur la marche du gouvernement et de toujours blâmer la branche aînée. Une fois même, voyant qu'on voulait le mettre entièrement de côté, *il parut faire* quelque concession à la cour; *mais, bientôt,* il revint à sa marche habituelle.

« Les agens du comité européen sont toujours en activité et continuent leur correspondance; cependant, ce comité paraît dissous pour le moment. M. Ledieu a toujours

(1) Ceci est assez curieux au moment où le fils aîné de Louis-Philippe va épouser une princesse protestante. Mademoiselle de Mecklembourg-Schwerin aura-t-elle l'influence que le comité révolutionnaire espérait trouver dans le prince d'Orange?

(*Note de 1837.*)

regardé ce qu'on appelle précisément la république, comme impossible à établir en France.

« La situation, l'imagination et le caractère ardens de M. Ledieu peuvent sans doute ôter quelque poids à ses souvenirs, à ses jugemens, aux faits et aux anecdotes qu'il raconte ; mais il n'en reste pas moins curieux de voir aujourd'hui la pensée et les sentimens de ces hommes dont la Providence a trompé tous les desseins, en leur faisant rencontrer leur perte dans ce qu'ils regardaient comme leur triomphe. »

Je ne pousserai pas plus loin le relevé de mon journal de Sainte-Pélagie, en ce qui touche mes entretiens avec M. Ledieu. On y retrouverait, ou une partie de qu'il a dit dans la *Tribune* et dans ses brochures, ou des jugemens qui pourraient sembler téméraires et peut-être même inconvenans par leur rudesse.

D'ailleurs, tout notre temps de prisonniers ne s'écoulait pas exclusivement dans ces travaux, dans ces études, dans ces conversations qui auraient tenu nos esprits trop tendus sur les mêmes sujets de contention et de chagrin.

Pour jeter quelques distractions au milieu de nous, j'avais eu l'idée de faire de la musique, et bien mieux, de donner un concert; *un concert à Sainte-Pélagie!* Pourquoi pas? Jadis nos soldats étaient allés, violons en tête, à l'attaque des lignes ennemies; les prisonniers du juste-milieu pouvaient bien se donner le passe-temps de quelques symphonies sous les verroux doctrinaires! Le diable n'y perdait rien, à la vérité; mais cela était assez français que ce fussent les vaincus qui chantassent pendant que les vainqueurs se tenaient renfermés dans leur palais et dans leurs hôtels, d'où ils ne pouvaient sortir sans entendre les malédictions publiques. J'organisai donc une *soirée musicale* qui eut un grand succès. Mais le juste-milieu, qui ne veut d'harmonie nulle part, s'effaroucha même de celle-ci. Le concert fut dénoncé; je ne sais par qui, ni quelles absurdités avaient été répandues à cette occasion; mais enfin, cette soirée fit plus de bruit à la police qu'elle n'en avait fait à Sainte-Pélagie. On demanda une espèce d'enquête pour ce concert, comme s'il se fût agi d'un charivari. Mes musiciens et moi nous étions presque accusés de conspirations et de tentatives contre le

repos public. Heureusement, le directeur fit justice de toutes ces sottises. Il témoigna de l'innocence de nos projets, de l'agrément de notre musique et même du bon effet qu'elle produisait sur les rapports des prisonniers entre eux. Il fallut toutefois, pour continuer cette distraction si simple, une autorisation de la police. Justice à tous; l'autorisation se fit long-temps attendre, mais enfin elle arriva, et nous pûmes chanter, en toute liberté, *intrà muros*, avec permission de M. le préfet.

Toute cette fête musicale se passait en famille; et, afin qu'il y eût un plus grand nombre d'auditeurs, le directeur avait bien voulu nous prêter son salon; il participait ainsi lui-même aux plaisirs de la soirée. Les virtuoses principaux étaient quelques violons, amis particuliers du directeur, et, en femmes, madame Chabouillé-Saint-Phal, notre voisine de la Vallée-aux-Loups, dont le talent sur le pianô venait d'avoir un grand succès dans le concert qui avait été donné au bénéfice des pauvres du cinquième arrondissement; mademoiselle Saint-Phal, sa belle-fille; madame Ferrand, leur aimable et spirituelle amie; et la

gouvernante de ma fille, mademoiselle Huin, qui chante et joue de la harpe avec une supériorité remarquable. Les solos et les duos se succédaient au grand contentement de l'auditoire ; mais, quant à celui-ci, il faudrait le burin de Calot et la plume de Sterne, pour rendre sa curieuse physionomie. La seule condition que j'avais mise à la part contributive que, moi et les miens, nous apportions à ces soirées, c'est que, sans distinction de classes ou d'opinions, on y appellerait le plus grand nombre possible de nos compagnons de prison. Les *invitations* avaient été faites dans ce sens, et on voyait *ainsi*, à ces soirées, des échantillons de *tout ce que Sainte-*Pélagie politique pouvait présenter en bigarrures de caractères et de costumes.

C'était un grand homme, quasi géant, cheveux blancs, barbe grise magnifique, qui arriva au beau milieu d'un morceau, ce quile fit remarquer un peu davantage, sans qu'il en fut, je crois, autrement contrarié ; il était coquettement vêtu d'une grande redingote blanche qui l'alongeait encore ; et, pour exprimer son enthousiasme, il faisait des phrases

encore plus difficiles à comprendre qu'il ne lui était difficile, à lui, de les composer et de les finir.

C'était, par contraste, un tout petit homme, dont la ressemblance avec Napoléon frappait tout le monde; en sabots, veste ronde pluchée, cheveux plats, et lâchant de temps à autre un bravo laconique, retentissant et bien ou mal placé, grâce à ses distractions habituelles.

C'était un garçon tailleur, sans autres études que celles de sa profession, mais d'une intelligence, d'une vivacité spirituelle tout-à-fait singulières; qui, dans son procès, avait prononcé le plus remarquable plaidoyer politique; et qui, à ce concert, adressait, toujours à propos, des complimens fort bien tournés, tout pleins de goût et je dirais de *mesure*, si je ne craignais le reproche d'un pauvre jeu de mots.

Ceux-là, et d'autres encore, se trouvaient ainsi, dans toutes les conditions de l'égalité, sur le même pied que quelques hommes vraiment élégans, vraiment bien élevés qui étaient venus prendre leur part de ce plaisir fort rare et très doux à Sainte-Pélagie. On

aurait peine à se figurer le coup d'œil que présentait cette réunion où l'on distinguait cependant, avec le plus complet assortiment de costumes dépareillés : bottes de couleurs, pantoufles brodées, casquettes et capottes de tous les goûts, de toutes les opinions, le bon accord, le désir d'être convenable, l'empressement de l'honnêteté, et le témoignage des égards et de la reconnaissance qui étaient dus à ces dames. Elles se retirèrent à dix heures et demie, comblées des éloges et des remercîmens d'un auditoire bien sincère, à coup sûr, car il faut avoir été en prison pour sentir tout le prix d'une pareille soirée.

A peu près à cette date, je trouve dans mon *Journal de Sainte-Pélagie*, une note que je pris alors et que je vais transcrire, telle quelle, parce que, dans sa brièveté, elle reflète, mieux que je ne pourrais les rappeler en ce moment, les impressions d'un incident politique assez remarquable à cette époque, et auquel, par ma position, je n'avais pu prendre aucune part directe. Il s'agit du procès qui avait été intenté à M. de Châteaubriand, à propos d'une brochure adressée par ce grand écrivain à madame la duchesse de Berri, et

qui se terminait par ces mots : « Madame, votre fils est mon Roi. » Avec M. de Châteaubriand, on avait cité M. Dufougerais, le spirituel propriétaire du Journal *la Mode.*

27 février.

« Madame de Larochefoucauld est arrivée à six heures et demie, et m'a appris l'acquittement de M. de Châteaubriand. La joie que j'en ai éprouvée, pour ce noble ami, m'a été bien douce. C'est une consolation de savoir qu'il ne partagera pas la rigueur d'une si ennuyeuse captivité ! M. Persil, comme procureur général, a été abominable ; M. de Châteaubriand a dit peu de mots ; le gérant de *la Mode* a été étonnant d'étincelles spirituelles et de traits hardis ; M. Berryer, comme toujours, sublime. Les applaudissemens l'interrompaient à chaque instant. Le président, M. Dupuy, a fort convenablement dirigé les débats et a eu beaucoup de peine à maintenir l'ordre et le silence. L'auditoire était très agité ; en dehors, il existait aussi beaucoup d'agitation ; elle s'est exhalée en cris de *vive Châteaubriand !* qui retentissaient dans toute

la salle. On l'attendait à sa sortie avec une vive impatience. Belle journée pour lui et pour notre cause ! Demain nous en saurons davantage. »

Certes, ce m'était, à tous les titres, une joie bien vive que d'apprendre l'acquittement de M. de Châteaubriand ; car la justice qu'il avait obtenue rendait ma condamnation d'autant plus injuste, et je n'étais pas fâché de cette aggravation de mes légitimes griefs contre le juste-milieu. M. de Châteaubriand avait aussi honoré ma reclusion de sa présence, et l'avait charmée par ses entretiens. On se doute bien quels en étaient les sujets habituels ; et un jour, à propos des événemens de 1830, je lui dis que je croyais avoir lu, dans un journal, qu'il avait prêté serment à Louis-Philippe ; qu'on me l'avait dit aussi, et que j'avais répondu que, si le fait était vrai, il avait pu prêter ce serment au lieutenant-général, mais non au Roi des Français. M. de Châteaubriand s'échauffa quelque peu sur ce point ; il semblait blessé d'avoir été, même mal à propos, l'objet d'un pareil soupçon, et, le jour même, en m'envoyant le discours qu'il avait prononcé,

le 7 août 1830, à la Chambre des Pairs, il m'écrivit le billet suivant :

« Voilà, monsieur le vicomte, les pièces justificatives de mon innocence. Si je savais qu'un journal eût jamais avancé que j'ai prêté serment à Philippe, je l'attaquerais en calomnie.

« Agréez, je vous prie, monsieur le vicomte, mes complimens les plus empressés.

« CHATEAUBRIAND. »

S'il est réel qu'une feuille publique ait répandu cette erreur, elle trouvera ici le démenti que le noble pair voulait lui infliger, et que je suis heureux de contribuer à répandre. Du reste, ma retraite servit encore au rapprochement de deux hommes qui, par leurs talens et l'estime qu'ils professent l'un pour l'autre, ne peuvent jamais être complétement désunis. M. de Châteaubriand rencontra chez moi M. Royer-Collard, dont l'amitié m'a toujours été si fidèle et si précieuse, et qui ne laissait point passer quinze jours sans venir visiter le prisonnier de Sainte-Pélagie. Il

y avait dix-huit mois, au moins, que ces messieurs ne s'étaient vus. Quoique d'accord, sans doute, sur le fond des choses, comme ils avaient suivi une ligne différente depuis 1830, leur rencontre avait quelque chose de piquant, et leur entretien, en effet, fut assez curieux. J'imagine que les *Mémoires* de M. de Châteaubriand ne seront pas silencieux à cet égard. Je ne dois donc pas empiéter sur ce sujet; dans une telle circonstance, avec l'espoir que cette conversation, si honorable pour les deux interlocuteurs, ne sera pas perdue pour la postérité, ce n'est point à moi de rappeler leurs paroles, puisqu'elles seront peut-être retracées quelque jour par la *main qui sait* donner tant de prix et de lustre à tout ce qu'elle touche.

C'était la journée des bonnes visites; car à peine M. de Châteaubriand était parti que M. Hocquard entra; M. Hocquard, si aimé de tous ceux qui le connaissent, naguère attaché à la maison du Roi, et que ses relations honorables avec les hommes d'une opinion opposée à la sienne, rendent, par ses récits piquans, si intéressant et si curieux à écouter. La conversation entre lui, M. Royer-Col-

lard et moi, finit par tomber sur M. Casimir Perrier, avec lequel M. Hocquard avait été fort lié. Il nous raconta que, plus d'un an avant la révolution de juillet, il avait dit un jour à M. Perrier : « Vous voulez donc faire arriver la branche cadette au trône ? » ce qui n'avait pas été trop vivement combattu par son interlocuteur, « quoique, ajouta M. Hocquard, j'aie la conviction que Casimir Perrier n'était pas dans la conspiration. » — « A quoi donc pensent les Bourbons? disait-il une autre fois à M. Hocquard. Comment, avec 30 millions de liste civile, ils laissent se former contre eux une opposition aussi formidable ! » Il n'aimait pas les Bourbons de la branche aînée, mais il aimait son pays, et quand il se mit à servir la branche cadette, ce n'était pas non plus par affection pour elle. Il avait beaucoup d'ambition, et, une fois ministre, il ne songea qu'à faire du pouvoir avec une résolution et un caractère que rien ne pouvait intimider. Il se regardait comme le véritable Roi de juillet, ce qui le faisait peu aimer et beaucoup craindre en haut lieu. »

On voit que, malgré tout, et en poussant le temps à l'épaule, les jours finissaient par

passer assez vite, au milieu de cette vie de travail, de visites, de conversations et d'incidens si variés. J'eus le bonheur de pouvoir conserver à Sainte-Pélagie la facilité de caractère qui m'est naturelle, et dont je puis me féliciter sans amour-propre, puisqu'elle est un pur don de la Providence; elle m'est heureuse et bonne, cette disposition de mon humeur, parce qu'elle a servi quelquefois, et surtout dans cette occasion, à communiquer aux autres un peu de cette insouciance entraînante qui étourdit les noires vapeurs de la prison, et qu'elle a attiré vers moi quelques affections dont je garderai toujours le souvenir. J'espère avoir fait un peu de bien aux uns et aux autres pendant mon séjour à Sainte-Pélagie, et j'espère, enfin, que je m'y suis concilié des affections sincères. Depuis que j'en suis sorti (8 avril), j'en ai eu des témoignages qui m'ont été chers, et parmi ceux-ci je n'oublierai certainement pas la lettre que je reçus de M. Philipon, cet homme si aimable, ce dessinateur si habile, dont j'ai déjà fait l'éloge sous ce rapport, mais que j'aime à louer aussi pour la vivacité de son esprit et la franchise de son caractère. Il avait bien voulu consentir à faire la lithographie de ma per-

sonne et de ma chambre, pendant que je l'occupais, et, quelque temps après notre séparation, il m'adressa la lettre qu'on va lire :

Paris, le 30 avril 1833.

« Monsieur,

« J'ai appris avec une bien vive douleur la maladie de madame la Vicomtesse, et j'éprouve du regret à venir vous arracher un moment d'auprès d'elle pour vous entretenir d'une méchante lithographie. Cependant, je pars dans deux jours pour Lyon, et il faut bien que je m'acquitte de ma commission.

« Votre dessin est fait; la chambre est très ressemblante, mais votre personne ne l'est pas du tout, parce que l'artiste n'avait pas eu, comme moi, l'honneur de vous voir au ministère, et le plaisir de vous retrouver en prison (1).

« Ce croquis, tel qu'il est, pourra, je pense,

---

(1) Pendant que M. D. L. R. était chargé du département des beaux-arts à la maison du Roi, il avait été forcé, malheureusement, de refuser à M. Philipon un service que celui-ci demandait, et à cette occasion ils s'étaient rencontrés au ministère. C'est à cette entrevue qu'il fait allusion ici.

vous satisfaire, parce qu'il peint exactement le cabanon dans lequel vous aurez vécu quelques mois.

« Recevez, monsieur le Vicomte, l'expression de l'estime et de l'amitié que vous a vouées un de vos compagnons d'infortune. Sainte-Pélagie m'a fourni l'occasion de reconnaître que je m'étais trompé à votre égard (1) ; je remercie les juges qui nous ont réunis.

« Adieu, Monsieur, ayez la bonté d'exprimer à madame la Vicomtesse la part que je prends au chagrin de sa belle famille, et les vœux que je forme pour son parfait rétablissement.

« Votre dévoué et affectionné serviteur.

« Ch. Philipon. »

Il y aurait une bien sotte ingratitude de ma part à ne point saluer ici d'un hommage reconnaissant l'amitié d'une femme célèbre, amitié qui me sera toujours chère, à laquelle je crois, et dont j'ai reçu à Sainte-Pélagie les

(1) Autre allusion à un petit journal de l'opposition dans lequel M. Philipon, avant 1830, avait fait quelques articles contre M. D. L. R.

témoignages les plus affectueux. Quelques circonstances, qu'il serait superflu de rappeler maintenant, m'avaient, presque dès l'origine de sa célébrité, rapproché de l'auteur d'*Indiana*, de *Valentine*, d'*André*, et il faut bien ajouter aussi, de *Lélia*, de *Jacques*, et de *Leone-Léoni*. Je ne m'en rapporte guère au monde des jugemens qu'il porte sur ceux qui ont attiré son attention. L'éclat et la hardiesse des ouvrages de madame G. Sand ont ameuté contre elle tant d'envies, de préjugés, de calomnies, de suppositions fâcheuses sur son caractère et sa vie que, je ne le cache pas, tout cela forme pour moi à peu près autant de raisons, non pas de la protéger, elle a, dans son génie, le meilleur des protecteurs, mais de la louer et de la défendre toutes les fois que l'occasion s'en présente et sans sacrifier la vérité.

Est-il nécessaire, par exemple, que je dise que plusieurs des principes soutenus dans quelques ouvrages de madame Sand, non seulement sont opposés à ceux que je professe, mais encore qu'ils me semblent contraires à toute sécurité sociale? que plus le style de l'auteur a su jeter de séduction et de charme

avec justesse, établi la différence du *monde* et de la *société*. Le monde, c'est cette partie de la société qui juge, qui accuse et qui condamne ; la sociéte, c'est cette partie du monde qui se tait, qui excuse ou qui pardonne. C'est à ce côté-là que j'appartiens ; c'est là que je veux rester, surtout pour suivre l'un des caractères les plus curieux, les plus intéressans de notre époque ; pour observer, avec l'inquiétude et l'espérance de l'amitié, le passé, le présent et l'avenir de madame Sand.

Que n'a-t-il été donné à tous ceux qui la blâment sans connaître, et positivement même, parce qu'ils ne connaissent point ou qu'ils connaissent mal toutes les phases de sa vie ; que ne leur a-t-il été donné, comme à nous, de la voir avec l'œil sévère de l'amitié, dans la simplicité de son existence artiste et laborieuse ? que de qualités bonnes et charmantes n'auraient-ils pas aperçues ! Cette femme, que les principes développés dans ses ouvrages peuvent faire soupçonner d'un orgueil exalté, si l'on savait avec quelle facilité elle écoute et reçoit les conseils, les remontrances, les reproches même qui lui sont adressés sur ses actions comme sur ses écrits ! avec quelle bonne foi elle les discute !

avec quelle docilité elle les adopte, quand on a pu parvenir à persuader sa raison! Comme tant d'autres, pauvre ange tombé qui se révolte contre sa chute au lieu de s'aider des ailes du génie qu'elle a reçu de Dieu pour remonter vers sa patrie céleste, et se reposer, par l'exercice de toutes les vérités, dans le sein de toutes les miséricordes! si l'on savait avec quelle chaleur de sentiment elle se porte vers tous les services à rendre, auprès de tous les chagrins à consoler! Si on l'entendait parler de ses enfans, si on la voyait veiller à leur bien-être, que de cœurs maternels applaudiraient, que de faux jugemens s'effaceraient, que d'espérances naîtraient au fond de toutes les âmes sur l'avenir de celle qui croit et qui espère toujours en Dieu! Comment! une amie si charitable, une mère si tendre, pourrait être prise pour le modèle des personnages désespérés qu'elle a jetés dans ses drames! On pourrait penser qu'en les colorant d'une plume, qui parfois semble trempée dans l'enfer, elle peignait ce qu'elle avait senti, ce qu'elle avait trouvé en elle-même, en un mot, ce qu'elle *croyait!* Non, non; pour moi, du moins, il y aura toujours dans

madame Sand deux êtres bien distincts, des facultés bien différentes, des distinctions bien nécessaires à établir : il y aura toujours et à la fois le talent et le cœur, le génie irrité et l'âme souffrante, l'auteur et la femme : l'auteur qui se plaisait et s'égarait dans le succès du paradoxe anti-social; la femme aux qualités supérieures, bonne, sensible, accessible à toutes les vérités, la femme enfin qu'on peut, qu'on doit, qu'il faut aimer, quand on l'a connue, parce que les erreurs qu'on pourrait reprocher à son esprit n'ont jamais approché de son cœur.

Sans doute, c'est à madame Sand seule qu'il appartient, si elle le juge un jour convenable, de faire connaître et ses sentimens et sa vie. Mais ce que je viens de dire n'est point l'effet du prisme de l'amitié que je lui ai vouée; et il m'est bien permis de le justifier, non par ce que je pourrais ajouter encore, mais par madame Sand elle-même. Je vais donc, sans risquer d'encourir aucun reproche d'infidélité, soulever, par la publication de quelques-unes des lettres qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire à diverses époques, un coin du voile qui, pour le public, cache une bonne

part des nobles qualités de cette femme célèbre. Elle n'a pas encore été vue sous le jour de son existence intime et familière. C'est à l'admiration de son talent, c'est à l'amitié *quand même* de lui rendre ce service ou cet hommage ; et l'on retrouvera, ce me semble, dans ce fragment de correspondance, toute l'originalité de ce qu'on suppose de sa vie artiste, jointe au charme habituel de son style (1).

(1) Dans les lettres qu'on va lire, il est facile de distinguer celles qui m'ont été adressées par madame G. Sand pendant mon séjour à Sainte-Pélagie, en 1833, et qui complètent cette partie de mes Mémoires. Les autres appartiennent aux années suivantes, quoique cette correspondance ne soit pas toujours datée.

I.

« J'irai vous voir dans votre prison, quand vous y serez installé; donnez-moi les renseignemens d'heures et de lieu. Si vous désirez que je vous voie, voici à quelles conditions. Je ne vous tiens pour nullement justifié vis-à-vis de moi (1). Seulement, je vous fais grâce. Si ces termes vous blessent, dites un mot et restons où nous en sommes.

« D'ailleurs, mon ami, vous êtes une digne créature. Vous avez toute mon estime. Je sais la confiance que je dois à votre caractère; mais je crois que nous nous ressemblons trop peu pour nous entendre sur tous les points. »

---

(1) Madame G. Sand croyait avoir à reprocher à M. D. L. R. quelques torts d'amitié qui, heureusement, n'étaient point fondés, comme on le verra plus tard.

II.

« Je viens d'écrire au préfet de police pour obtenir l'autorisation de vous voir. — Certainement le ton que vous prenez avec moi me blesserait si je n'étais indifférente aux jugemens portés sur mon caractère. Je suis orgueilleuse pour défendre mes actions et ma position sociale que j'ai faite moi-même à mon gré. Quant à mes défauts, à mes erreurs, si vous voulez, j'en fais bon marché. Ceux qui ne peuvent se faire à moi n'ont qu'à me laisser. Leur abandon ne peut ni me surprendre ni m'offenser.

« Je lirai votre *Nouvelle* avec attention (1), et je vous dirai franchement ce que j'en pense. Si je puis vous porter quelque livre qui vous plaise, dites-le-moi. Avez-vous lu *il Pianto?* C'est beau !

« Adieu, je dors, ou plutôt je meurs de fatigue et d'épuisement. »

Mardi, 4 heures du matin.

(1) C'est *la Nouvelle* à laquelle M. D. L. R. travaillait en prison et qui est insérée dans cette partie de ses Mémoires.

III.

« J'attends la réponse du préfet de police; elle n'arrive pas. Je vais écrire de nouveau.

« Je n'ai pas encore lu votre *Nouvelle*. Je n'ai pas une heure à moi sur vingt-quatre; mais je veux finir par la trouver.

« Je vous envoie *il Pianto*. Vous me renverrez le numéro quand vous n'en voudrez plus. Il fait partie de ma collection.

« *Je m'importe peu* de vos compagnons de Sainte-Pélagie; j'irai vous voir sans mystère. La prison comporte tout et autorise tout. D'ailleurs, moi, je ne peux me compromettre qu'aux yeux des sots.

« J'ai demandé la permission dans toute l'acception possible; mais rien ne vient. Ne voudrait-on pas me la donner? »

IV.

« Je ne sais si j'irai vous voir demain, mon ami. Mon fils est malade d'un rhume qui lui donne assez sérieusement la fièvre. Si je puis le quitter, comptez que vous me verrez. Ne vous étonnez donc point si vous ne me voyez pas. Je tâcherai de m'en dédommager dimanche, si ce jour vous convient et si la santé de Maurice n'y mettait pas un moment obstacle.

« Moi, je vais bien, je travaille et je pense à vous quand je ne suis pas trop en humeur de maudire l'univers. »

Vendredi.

V.

« Mon ami, donnez-moi donc des nouvelles de madame de Larochefoucauld. Je présume que c'est elle qui est malade et dont vous me semblez si inquiet. Je ne conçois rien à la manie que vous avez d'écrire ainsi le nom de votre femme. Il faut que ce soit un usage de votre monde. Ce n'est pas commode pour le peuple, comme moi, de deviner sur des initiales.

« Quelle que soit cette personne, vous me paraissez très affecté de son état, et je fais des vœux sincères pour son rétablissement. J'espère que vous me ferez donner aujourd'hui de meilleures nouvelles. Soyez sûr que je partagerai vivement vos inquiétudes et vos espérances.

« Tout à vous. »

manquer à la délicatesse du cœur ; voilà ce que j'entends par là ; vous le sentez bien, puisque vous vous fâchez, car on ne se fâche que quand on a tort, ou bien on a tort de se fâcher. Je ne crois pas vous avoir fait ce reproche avec amertume ; je vous ai dit seulement que c'était mal de votre part, et que cela me faisait de la peine. Il s'agissait d'une laide calomnie, et je n'aime pas à voir que vous vous en approchiez. Eh ! laissez donc la boue des rues à ma porte et aux roues de votre voiture ; n'en laissez pas tomber une tache sur votre soulier, ou vous n'êtes plus vicomte. Moi, je vais à pied, je me crotte souvent ; mais j'essuie ma chaussure avant d'entrer chez mes amis. Or, les propos du dehors sont de la boue ; il faut bien la recevoir, mais il n'en faut rien garder.

« Certainement, j'aurai recours à vous chaque fois que j'aurai besoin d'aide et d'amitié. Voilà ce que je réponds à vos injures, entendez-vous ?

« J'ai bien l'honneur d'être, monsieur le vicomte, votre ami,

« GEORGES S. »

VIII.

Venise, 18 juillet.

« Mon ami, votre lettre si affectueuse et si bonne me fait un plaisir extrême ; je craignais que quelques personnes ne vous eussent à jamais mis en méfiance contre moi par des propos que je n'ai jamais bien compris ; j'aurais pu leur rendre cruellement la pareille auprès de vous ; mais je n'ai le temps et l'énergie de me venger de personne ; je compte sur l'avenir pour me justifier et me faire justice des ennemis et des ingrats.

« Regardant vos questions comme celles de la plus sincère amitié, je répondrai sans détour et sans déguisement :

« Qui j'aime ? — Mes enfans et mes amis.

« Ce que je pense ? — Tout et rien, selon ma santé, l'humeur où je me trouve et le temps qu'il fait.

« Ce que je dis ? — Peu de chose, car je vis

seule les trois quarts de la journée, et j'échange le soir quelques paroles de bonne amitié avec deux ou trois personnes excellentes qui demeurent porte à porte avec moi, que le hasard m'a fait connaître, et en qui ma bonne étoile m'a fait trouver de bonnes intentions et de bons procédés pour moi. Ces paroles sont : « *Comment vous portez-vous aujourd'hui? Trouvez-vous le café bon? Avez-vous fait bonne chasse et bonne pêche? Quel temps fait-il en mer? Quel degré de chaleur marque le thermomètre?* etc., etc., etc. »

« Ce que j'écris? — J'ai écrit énormément de sottises qui sont sous presse maintenant, entre autres, un roman en deux volumes appelé *Jacques*, tout bêtement, et que vous trouverez peut-être moins impie et moins immoral que les autres; mais ne croyez pas que ce soit une conversion, ce n'est qu'un essai. Dans ce moment-ci, je n'écris pas; je fais mes malles pour aller en Suisse et à Paris.

« Si je porte une chaîne ou si je suis sous le charme? — Pour parler clair, je vis d'un souvenir qui me sera toujours cher et sacré; mais, socialement, je suis indépendante et n'ai aucun lien.

« Si ma santé est bonne ? — Non, il fait trop chaud ici, et c'est un miracle que je n'y sois pas morte.

« Si je suis calme ? — Plus que je ne l'ai été de ma vie.

« Si je reste ici ? — J'y reviendrai ; mais, pour le moment, je pars et vais embrasser mes enfans, dont l'absence est pour moi un tourment qui me rendrait folle si je le prolongeais.

« Vous voyez que je subis très bien l'interrogatoire. Il y a un an, je vous aurais envoyé promener ; mais, depuis ce temps, j'ai acquis la certitude que vous étiez un homme *excellentissime*, et que votre amitié était solide comme un pont. Vous m'avez été bon ; je vous ai promis de ne pas l'oublier, et vous verrez que je ne l'oublie pas ; en tant que je pourrai vous obliger et vous être agréable, mon travail est tout à votre service (1) ; il s'agit de savoir si ce sera une chose possible ; nous en parlerons à mon retour, c'est-à-dire

---

(1) L'auteur d'*Indiana* avait bien voulu s'engager à revoir et à publier une partie des *Mémoires de M. D. L. R.* C'est à ce sujet, demeuré sans suite, que tout le passage de cette lettre fait allusion.

femmes à ma place ne travailleraient pas pour vivre; comme il y a enfin mille et mille raisons qui peuvent accréditer un pareil propos, et que, de tous les propos qui peuvent se faire sur mon compte, c'est le seul qui me blesse et qui m'offense, je veux éviter soigneusement tout ce qui pourrait le faire revivre. C'est pourquoi je veux que ce travail, si je m'en charge, soit un secret entre nous. J'aurais, en outre, le courage de me priver du plaisir de vous voir très souvent, si je restais à Paris, ce dont je doute. Nous ferons toutes nos conventions comme deux diplomates, quoique cela ne soit guère dans le caractère de l'un ni de l'autre.

« Je désire que nous puissions nous entendre à cet égard, pour deux raisons : la première, c'est que vous le désirez et que je serais extrêmement heureuse de vous être bonne à quelque chose, vous qui avez été si bon pour moi. — La seconde, qui m'est toute personnelle, c'est que tout travail qui, en me procurant un bénéfice semblable à celui que je fais maintenant, me permettra de garder, pendant quelque temps, l'*incognito* avec le public, me sera utile. Prodiguer son nom en

littérature est un grand mal, et j'ai été forcée, par ma pauvreté, de le prodiguer un peu. Une simple rédaction reposerait le public de moi, et moi du public; mais je ne voudrais pas qu'on s'imaginât que je fais de ce travail une pure spéculation, comme si j'étais *un homme de lettres;* nouvelle raison pour que ce soit un mystère.

« Décidez-vous à signer vos mémoires, événemens, récits, pensées et style, *tout.* Vous dites que moi, si indépendante, je ne voudrais pas devenir *vous.* Littérairement parlant, je deviendrai *vous* tant que vous voudrez, mon ami. Sans adopter vos opinions politiques, je les estime; pourquoi *hésiterais*-je à revoir, sans les approuver, l'expression de vos sentimens et de vos doctrines? Je n'en prendrais pas la responsabilité devant le tribunal de la raison et de la justice. A ce tribunal, où Dieu seul tient la balance, nul n'aura raison que ceux qui s'y présenteront, comme moi, les mains vides et le cœur libre; les uns seront réprimandés et châtiés; le grand justicier dira aux autres, c'est-à-dire à vous : Vous êtes de braves gens et de grands fous;..... et vous aurez peut-être le ciel, moyennant quel-

ques coups d'étrivières. Quant à moi, comme je n'aurai fait ni bien ni mal, on me donnera quelque petit recoin du paradis pour dormir *in secula seculorum*. En un mot, je serai votre secrétaire et rien de plus.

« Ce qui m'afflige et m'occupe, ce sont les chagrins que vous fait éprouver la longue maladie de madame de Larochefoucauld. Je fais des vœux bien sincères pour que ma réponse trouve vos peines allégées et votre malade guérie. Je vous prierai bientôt de venir me donner de ses nouvelles au quai Malaquais. J'espère qu'elles seront bonnes. La vie d'une mère de famille est une chose précieuse sur laquelle Dieu veille sans doute avec soin.

« Je n'ai pas lu les Mémoires de M. de Châteaubriand; sont-ils bien beaux? Ne me mettez pas en regard, je vous prie. C'est un génie des plus grands, selon moi; et c'est celui de notre siècle. Ce qu'on appelle ses extravagances sont belles, parce qu'elles sont lâchées avec bonne foi, et il n'y a point de poète qui ne soit un peu fou.

« Adieu, mon ami. Je crois avoir répondu à toutes vos questions. Je vous remercie de l'a-

IX.

« Etes-vous à Paris, mon ami ? je vous envoie *Jacques*. Les journaux légitimistes en disent tant de mal que je n'espère plus que vous en pensiez du bien. Vos jugemens seront pourtant plus éclairés et plus impartiaux que ceux de ...., et votre amitié m'absoudra de beaucoup d'accusations. Si vous êtes ici, venez me voir vite, car je vais repartir pour la campagne.

« Puis-je vous être utile ? Et si vous n'avez pas besoin de moi pour vos *Mémoires*, puis-je au moins vous faire une préface, un résumé, un avant-propos, un morceau littéraire quelconque ? Puis-je avoir le bonheur de vous ren-

dre un service, ou de tirer de mon magasin *intellectuel* un petit présent à vous faire ?

« Bonjour, mon ami ; où que vous soyez, donnez-moi signe de vie.

« G. S. »

23 octobre.

X.

« J'ai reçu vos deux lettres, mon ami, presque en même temps cette semaine, et je m'étonne de ces paroles : « *A moins que des efforts tentés avec persévérance pour éloigner de vieilles connaissances,* etc., etc. » Ceci est heureusement une erreur de votre imagination ; tout ce que j'y comprends, c'est que vous vous trompez tout-à-fait. Je n'ai pas d'amis qui ne soient, par ce seul fait, les amis de mes amis. Ce serait une fâcheuse et malfaisante affection que celle qui voudrait détruire les affections anciennes. Elle serait bien mal reçue chez moi qui ai, pour amis, les compagnons de mon enfance, et qui, depuis que j'existe, n'ai jamais su douter d'une amitié sincèrement offerte.

« Je ne comprends pas mieux vos commentaires sur l'état présent de mon esprit. Mon esprit se porte bien, je vous assure, et n'a pas besoin de se croire enchanté. Le temps

n'est plus, mon ami, où je croyais au bonheur comme condition indispensable de l'existence. La jeunesse est ambitieuse, et ses souffrances sont pleines d'orgueil et d'injustice. En vieillissant, on accepte tout. On se contente de respirer l'air et de voir lever le soleil. C'est un assez beau spectacle pour qu'un animal de notre espèce sache s'en accommoder. Quoi de mieux? L'amitié n'est pas si brillante; l'amour n'est pas si constant; la science n'est pas aussi belle et aussi féconde. Végéter est une douce chose, je le sais maintenant, et je végète de tout mon cœur.

« Ne pouvant rien vous dire de mon pauvre individu moral, car j'en suis au *même* point de bien-être et de sécurité qu'à notre dernière entrevue, je puis, du moins, vous entretenir de mes affaires. Vous saurez donc que je viens de faire une guerre conjugale et maternelle, et que j'ai gagné la bataille. On voulait m'enlever mes enfans, et je me suis fâchée tout rouge. Tout ce que j'avais eu à supporter pour moi m'était fort indifférent; mais dès qu'il s'agit de la progéniture, voyez-vous, la femme la plus nonchalante devient furieuse. L'oie sort bien de sa stupidité pour défendre ses

oisons. Enfin, j'ai mes enfans, et ma fortune par-dessus le marché; fortune bien mince et bien grevée; mais encore, j'ai de quoi reposer ma tête sans trop m'excéder de travail, et la maison paternelle ne se fermera plus devant moi. Ma satisfaction est partagée par tous ceux qui ont la bonté de m'aimer, et les ennuis que j'ai supportés sont largement compensés par le bonheur du succès.

« Me voici donc fixée en province et fort contente de mon sort. L'ambition — qui ne peut arriver chez les femmes qu'à de misérables triomphes de la vanité — ne m'a jamais fait l'honneur de me tourmenter. Je rentre dans mon ancienne médiocrité avec la joie du caporal qui retourne à ses *foilliers respectives*. Si jamais vous passez par *cheux nous*, vous serez reçu de notre mieux. Mes amis sont démocrates, et pour cause; ils ont de gros souliers et des cravates un peu mal roulées; mais ils sont si bons et si franchement spirituels que vous les aimerez.

« En attendant que je m'installe définitivement, je travaille comme un mulet. J'achève de me *ranger*. Je paie des dettes, je paie les frais du procès; enfin, j'édifie mes semblables,

c'est-à-dire les gueux de mon endroit, par mon labeur et ma persévérance. Je me lève à quatre heures du soir; je dîne, je couds, je fume, je ris et je cause; à onze heures du soir, je me mets à mon bureau et j'y reste jusqu'à neuf heures du matin. Vous voyez que je n'ai guère *le temps de cultiver le champ orageux des passions*, comme eût dit mademoiselle de Scudéry. Somme toute, je suis assez contente du destin de 1835. C'est la première fois que je m'abandonne entièrement à lui, et ne faisant aucun effort pour être heureuse, il se trouve que je le suis au-delà de mon espérance. Mes idées se forment à mesure que mes sentimens se règlent. Vraies ou fausses, elles durcissent à la gelée, car mon hiver approche et mon front prend des rides. Je suis aussi contente de vieillir que les autres en sont désolés. Ma jeunesse a été si malheureuse que je suis ravie de lui souhaiter un bon voyage sur le fleuve qui l'emporte, à tout jamais, en arrière de moi.

« J'irai dans une quinzaine à Paris pour voir mes enfans. Ce sont des anges. Ils m'écrivent des lettres charmantes. Mon fils est tout-à-fait homme; il comprend tout, et je lui parle

comme s'il avait trente ans. Ma fille est passionnée, forte de corps et d'âme. Moins gracieuse et moins douce que son frère, elle est plus intelligente et plus courageuse. Ils s'aiment tendrement et sont parfaits pour moi. Comment ne seraient-ils pas *honnêtes gens?* Ils ont de belles âmes, et nul ne peut me les enlever désormais.

« Adieu, mon ami; à revoir bientôt. Je vous remercie de ne m'avoir pas oubliée. Tout à vous de cœur.

« GEORGES. »



RAPPORT

A

MONSEIGNEUR LE DUC DE BORDEAUX (1).

MONSEIGNEUR,

Mon dévouement ne pourra vous être suspect, et il vient de recevoir un nouveau baptême de fidélité, sous les verroux. Quoique

(1) Dire que ce rapport fut reçu à Prague avec bonté, c'est assez justifier des sentimens augustes si souvent et si injustement méconnus. En effet, jamais souverains ne surent mieux entendre la vérité que les princes de la branche aînée des Bourbons, parce que jamais l'amour du bien ne fut plus avant dans des cœurs français. S'ils se trompèrent, ce fut toujours de bonne foi, sans que jamais leurs intentions pussent être en rien suspectées.



bien jeune, vous avez entendu parler de ma tendre et respectueuse affection pour vos augustes parens; je dois vous faire connaître maintenant tout mon amour pour la patrie; cet amour, vous le partagez, et je *suis assuré* que, devançant votre âge, vous saurez apprécier le sentiment comme le motif qui dictent la démarche que je fais aujourd'hui. Peut-être celui qui a prévu tous les malheurs qui sont venus fondre sur votre famille et sur notre malheureux pays, vous paraîtra-t-il digne de confiance ! Ces maux étaient, monseigneur, possibles à empêcher; mais, sans aller fouiller dans le passé, pour y chercher des fautes ou plutôt des erreurs, *nous ne nous* occuperons que du moyen d'en éviter de semblables à l'avenir.

Le malheur ordinaire, comme le tort habituel des Rois, c'est de ne pas connaître leurs véritables serviteurs, c'est de décourager leur franchise : c'est, en un mot, d'aimer la vérité quand elle flatte leurs opinions, et de la repousser lorsqu'elle les contrarie; c'est, il faut le dire, d'encourager la flatterie au lieu de témoigner hautement leur estime et leur affection à ceux qui ne craignent pas de déplaire,

à ceux qui, enfin, tenant plus à leur honneur, qu'à leur place, n'achètent la faveur au prix d'aucune concession.

La première condition, pour un homme en place, est de mériter l'estime qui peut seule inspirer une considération nécessaire pour exercer une utile influence. Un Roi, monseigneur, est homme avant tout, et il n'est pas pour lui de règles exceptionnelles. Il ne suffit pas de mériter soi-même cette estime, il faut encore que ceux qui l'entourent la méritent également. Un Roi ne peut donc apporter trop de soin au choix des personnes qui l'approchent; sans cela, la déconsidération de la cour rejaillit sur le Prince, et tout le royaume s'en ressent. Il faut frapper d'un juste anathème l'hypocrisie, mais il faut faire ensorte que l'intérêt de l'homme le porte à être vertueux.

J'ai parlé de cour, monseigneur; une cour comme celle qui existait, n'est plus possible; une cour de privilégiés est devenue impossible. Sans doute il est bon qu'un Roi puisse être entouré d'une certaine pompe; mais il faut aujourd'hui que chacun puisse l'approcher; il faut qu'il s'enquière des besoins de chacun; il

faut qu'il connaisse les hommes et l'état de la société ; et, pour parvenir à ce but, il est indispensable qu'il n'en vive point séparé. Il faut, dirai-je encore, que ses vertus et ses qualités le grandissent bien plus que les degrés du trône. Un Roi doit tout voir par lui-même et ne pas craindre de descendre jusqu'aux moindres misères de l'humanité pour pouvoir les soulager ; il faut enfin que le dernier de ses sujets puisse lui confier sa peine ou lui exposer ses griefs.... Ne se montrer jamais qu'entouré d'une nombreuse garde qui éclabousse le peuple en le refoulant sur lui-même, n'est plus de notre époque ; c'est faire germer sourdement un mécontentement qui éclate en plaintes d'abord, et plus tard en rebellion.

Un Roi doit visiter les principaux établissemens de sa capitale et de son royaume ; ceux qui offrent à l'humanité souffrante ou malheureuse des soulagemens, souvent mal entendus ; ceux qui propagent et font fleurir l'industrie, et ceux enfin qui sont spécialement consacrés aux arts.

Un Roi ne peut trop encourager le commerce et l'agriculture, sources inépuisables de

richesses pour le pays ; il doit parcourir son royaume et chercher à connaître l'esprit et les besoins des différentes provinces. Rien ne doit être superficiel dans ses voyages, et pour les rendre profitables, il est nécessaire que les peuples en ressentent l'influence ; ceux qui accompagnent le Roi contribuent au succès de sa royale surveillance. S'il est quelquefois politique de donner de gros traitemens, il ne l'est pas moins d'exiger qu'on les dépense d'une manière utile ; mais tant que les malheurs ne seront pas réparés, un Roi doit, ainsi que son entourage, donner le premier l'exemple des privations ; ses sujets lui en sauront gré.

Un gouvernement ne peut trop encourager l'agriculture, les canaux, les chemins de fer, les routes de tout genre, en livrant à des compagnies le soin de les créer et de les entretenir ; quand le gouvernement veut faire tout par lui-même, il ruine lui et les contribuables et il paralyse les industries, bien loin de les raviver. Aujourd'hui, un ministre de l'intérieur, quelque laborieux qu'il soit, succombe sous le fardeau des affaires, et les provinces souffrent et murmurent avec raison de retards qui deviennent inévitables ; il en serait tout

autrement si l'administration était abandonnée à ces dernières; le gouvernement y gagnerait en force et les provinces en bien-être.

Un Roi doit consulter, et en quelque sorte se recueillir, avant de prendre une résolution; puis il doit la soutenir ensuite avec fermeté; il doit céder à de bonnes raisons, jamais à l'intrigue. Montrer constamment un grand respect pour les lois, c'est assurer ses droits; et pourquoi le peuple respecterait-il ce que le prince méprise? S'il parvient, au contraire, à le rassurer sur ses intentions, il s'établit entre lui et son peuple une commune confiance, qui est un gage précieux de *stabilité*.

Les peuples ont des besoins, des intérêts; ils réclament des libertés dont l'autorité royale doit être le premier gage; mais cette liberté doit rester elle-même dans de sages limites, sans jamais pouvoir les franchir.

La presse a acquis une immense influence; sans doute il faut prendre tous les moyens légaux pour s'opposer à ses excès; mais tous les efforts du gouvernement doivent tendre surtout à lui donner une direction utile.

Les questions religieuses sont devenues si délicates à présent, qu'une assemblée d'évêques pourrait seule décider les concessions possibles à accorder au temps; le clergé devrait avoir une existence indépendante d'un *casuel* qui révolte justement celui qui le paie, et ôte, à celui qui le reçoit, la considération qui est indispensable aux ministres de la religion.

Il est impossible de se dissimuler qu'il existe en France de grandes préventions contre le clergé (1). Le seul moyen d'y porter remède serait de voir des évêques sages reprendre sur le clergé de leur diocèse une autorité nécessaire, d'établir plus d'union et de sympathie entre ce que l'on peut permettre et tolérer, ou ce que l'on doit blâmer, et mettre le clergé tout-à-fait en dehors de la politique; enfin, sévir sans pitié contre les prêtres coupables, sans faire cause commune avec eux pour

---

(1) Je n'aurais point à écrire cela aujourd'hui. L'admirable conduite du clergé, son dévouement et sa charité pendant l'invasion d'un horrible fléau, les orateurs évangéliques qu'il a fait entendre, ont enfin éclairé les esprits, répondu aux calomnies et fait tomber les armes levées naguère contre l'Eglise.

pallier leurs fautes : les vertus évangéliques du clergé feront le reste.

Un Roi ne doit jamais souffrir ces apôtres officieux qui font de la religion un moyen. Il doit professer un souverain mépris pour l'hypocrisie, avouer hautement ce qui est bien et bon, et remplir ses devoirs sans crainte comme sans ostentation; ne plus rien laisser d'incertain, pas plus dans la religion que dans la politique, examiner à fond toutes les questions, les trancher avec sagesse, tenir aux résolutions arrêtées et se montrer toujours conséquent.

Il y a de la jalousie contre la noblesse; le seul moyen d'en diminuer l'effet, c'est de ne lui accorder rien d'exclusif, d'en appeler à ses sentimens d'honneur et d'attachement, et de la mettre à portée de prouver son désintéressement en toute occasion.

L'opinion des peuples finit par se réformer d'elle-même; il faut l'attendre, chercher à l'éclairer et ne pas la brusquer. Le cachet du siècle est, par-dessus tout, l'amour-propre.

On ne peut trop se répéter ces vérités; on resterait à jamais hors de France, ou bien dans le cas où on devrait y revenir on en sortirait

infailliblement de nouveau, si on croyait possible de marcher avec les idées du temps passé. Chacun a sa vanité; c'est une plaie qu'on rend incurable en l'aigrissant; aussi ne peut-on y apporter trop de ménagemens! C'est en étudiant le moral et l'esprit du peuple qu'on apprend à le conduire; lorsqu'on s'obstine à fermer les yeux à la lumière, on s'expose à tomber dans l'abîme.

Un Roi doit s'attacher principalement à connaître les vérités qui importent à la sûreté de son trône et au bonheur de son peuple. C'est surtout dans le choix de ses conseillers, je le répète, qu'il est nécessaire d'apporter tout le soin possible : tout est là pour lui, car tout est là pour le peuple; aujourd'hui le peuple a acquis trop d'indépendance et d'instruction, pour qu'on puisse le dominer autrement que par la justice et par la légalité, comme par de saines institutions et de bonnes lois.

Un Roi doit travailler à se faire des partisans dans son royaume, par sa justice et par sa bonté; il faut que son gouvernement soit sage et ferme tout à la fois, et que prompte justice soit rendue à ceux qui la réclament. Les in-

térêts du pays ne doivent plus être sacrifiés à ceux d'une capitale qui peut devenir le foyer de toutes les révolutions.

A chaque province, je le dis encore, doit être laissé le soin d'administrer ses *intérêts* : autrement ces mêmes intérêts se trouvent froissés par la lenteur ou l'ignorance des agens du gouvernement. En confiant aux provinces le soin de leurs propres intérêts, le pouvoir central s'épargnera le reproche qu'on lui adresse sans cesse de les négliger; il échappera, par une mesure aussi sage, au mécontentement qui, de toutes les parties de la France, s'exhale contre lui; il attachera les provinces et les peuples au pouvoir qui protège, *ménage* et respecte leurs intérêts; en un mot, le gouvernement au Roi, l'administration du pays, par le pays; telle devrait être la constitution de la France.

Tous ceux qui paient l'impôt doivent participer à élire ceux qui le votent, et c'est seulement alors que tous les intérêts se verront représentés, sans que personne ait le droit de se plaindre. La liste civile ne doit plus être votée pour un seul règne, ou bien la

royauté est mise à l'enchère. Le budget de l'Etat ne doit pas être remis en question chaque année, ou bien tout est entravé par des discussions sans cesse renaissantes. Une fois le principe décidé dans une première session, ce sont seulement les dépenses extraordinaires qui doivent être offertes au vote annuel des Chambres.

Une Chambre des pairs héréditaire peut être dans l'intérêt des individus qui la réclament; mais elle n'est ni dans l'intérêt du pays qui a besoin d'un contre-poids aux libertés, ni dans l'intérêt du gouvernement monarchique, et par conséquent du Roi, qui y trouve souvent un centre d'opposition au lieu d'y rencontrer un appui, d'autant plus nécessaire à son pouvoir, que toutes les garanties de liberté seraient données au pays dans la Chambre des députés. Enfin la réforme électorale doit mettre le signet aux révolutions : elle eût défendu la monarchie, et, tôt ou tard, elle sauvera la France.

Je ne pose ici que des principes généraux; il serait trop long d'entrer dans une discussion plus approfondie : je dirai seulement,

qu'après des révolutions où les torts ont été de chaque côté, nul ne doit être recherché pour ses actes ou ses opinions ; aucune récrimination ne doit être faite pour le passé ; justice pour le présent et fermeté pour l'avenir. Tel est le plan de conduite qu'un gouvernement sage devra se tracer.

Un Roi doit songer sans cesse qu'on ne règne pas avec des partis, et tous ses efforts doivent tendre à les fondre en un seul : celui du bien public ; c'est-à-dire, celui de tout le monde. Sa bonté doit les conquérir et sa fermeté leur imposer. Les choses en sont venues au point aujourd'hui que le triomphe d'un parti, au détriment de tous les autres, est impossible. Il faut que les hommes d'intrigue et d'ambition s'usent comme les partis. La société reste en dehors de tout, attendant tranquillement un avenir qui appartient à ceux qui sauront le conquérir par leur sagesse et par leur raison.

La diminution des impôts doit être un des principaux buts vers lequel on tendra, parce que, comme ce bien-être porte sur tous, tous

sauront gré des efforts qui seront faits pour les soulager.

En voulant autant que possible que les places soient gratuites, et en les faisant exercer par ceux qui ont de la fortune, ou un talent reconnu, le gouvernement éloignera de la capitale cette nuée de demandeurs qui l'obsèdent, et dont les ambitions et les amours-propres s'y battent en champ clos, au détriment des véritables supériorités auxquelles il faut offrir un libre accès. Il mettra l'intérêt de ceux qui ont de la fortune à se créer, dans leurs provinces, une influence aussi utile pour eux-mêmes qu'elle sera favorable au peuple, disposé de préférence à confier son bien-être à ceux dont la fortune lui paraît une garantie.

Ce sera aussi le moyen de créer une aristocratie, véritable nécessité pour un pays; mais une aristocratie qui inspire le respect sans froisser les amours-propres, et sans éveiller de délicates susceptibilités.

Pour bien prouver que le passé n'est ni un titre de faveur, ni un titre d'exclusion, et ôter tous les prétextes d'opposition, un Roi doit prendre,

pour aides-de-camp, des militaires distingués, et appeler autour de lui une jeunesse dont les espérances froissées préparaient sourdement une révolution. Il ne doit y avoir de passé que le crime et le déshonneur ; et tout ce qui est honorable par soi-même, ou par ses aïeux, quelle que soit la date de l'illustration, doit être appelé, sans préférence aucune, comme sans exclusion : les Montebello, les Wagram, les Suchet, les Soult, les Oudinot, les Bassano, etc., doivent marcher dorénavant de pair avec les Châteaubriand, les Périgord, les Rohan, les d'Havré, les Beaufremont, les la Rochejaquelin, les Montmorency, etc., pourvu que ceux qui portent ces noms illustres ou *illustrés*, se montrent dignes, par leurs sentimens, de la confiance qui doit leur être accordée, comme aussi des fonctions qui peuvent être confiées à leurs mains.

C'est seulement alors que tous les partis se grouperont autour du trône, et formeront un faisceau impénétrable. Je citerai un fait comme exemple : Le maréchal Ney peut avoir eu de grands torts aux yeux de la Restauration ; son fils ne doit plus être que le descendant d'un

des guerriers les plus distingués. Que de pareilles opinions ne paraissent pas erronées; elles sont devenues nécessaires. Il faut enfin surmonter toutes les répugnances, et se dégager de tous ces préjugés qui ne sont plus à la hauteur des esprits. C'est seulement alors que chacun, perdant la pensée ou l'intérêt du passé, se réunira franchement sur le même terrain. Les supériorités sociales sont à craindre alors seulement qu'elles se tournent contre le gouvernement : il est de sa sagesse, comme de son intérêt, de les attirer toutes à lui.

La garde nationale, c'est la population honnête, laborieuse, amie de l'ordre. Il faut l'honorer et lui montrer une grande confiance. Si elle eût existé en 1830, il n'y eût pas eu de révolution, et tout serait forcément rentré dans l'ordre.

La conduite des gardes-du-corps est digne d'éloges; mais avoir la pensée de les recréer serait trop prouver qu'on ne connaît pas le temps où nous vivons.

La formation d'une garde peut être une institution utile; mais les plus grandes précautions devraient être prises pour parvenir à

la former; il faut éviter par-dessus tout de froisser aucun amour-propre et de laisser croire à aucune réaction.

Il serait plus prudent de renoncer à la couronne que d'avoir jamais la pensée de la devoir, de quelque façon que ce soit, aux secours ou à l'intervention de l'étranger. Quoique bien injuste, cette accusation sans cesse dirigée contre la Restauration, par la calomnie des factions, a été l'une des causes principales des malheurs de la maison de Bourbon. Tout accord avec l'étranger ne saurait être rejeté avec trop de fermeté; toute intrigue de ce genre doit donc être repoussée avec indignation, comme tout moyen violent à l'intérieur.

Si le conseil que j'ai donné à Gand, en 1814, avait été suivi, Monsieur serait rentré en France, comme il le voulait, avec des Français, et par le département du Nord. Son Altesse Royale eût facilement occupé le royaume qui ne demandait qu'à se donner; quelques coups de fusil échangés eussent été un bien plutôt qu'un mal; et, arrivé à Paris avant les alliés, le Roi leur eût fait la loi au

lieu de la recevoir; toute la France eût applaudi, et ces impôts qui ont écrasé le peuple, en le mécontentant, eussent été épargnés; enfin, Fouché n'eût pas été ministre, et bien des malheurs eussent été évités. Aujourd'hui, la force des choses, le besoin de tous, l'expérience acquise, la confiance que les royalistes inspirent au pays, pourront seulement aider la France à rentrer sous la loi de ses institutions fondamentales. Si, dans les circonstances actuelles, la guerre civile eût été une faute, l'alliance avec l'étranger serait un crime.

Trop de soins ne peuvent être apportés à la formation de l'armée; l'injustice et les passe-droits doivent être soigneusement évités; il faut s'attacher à ménager l'esprit des armées autant que leur composition, et ne pas se laisser aller à des destitutions qui mécontentent jusqu'à ceux-là mêmes qu'on ne destitue pas.

Voilà, pour l'intérieur, les choses les plus importantes à faire; il reste maintenant à examiner la conduite que l'on doit tenir avec les puissances étrangères.

Ne pas les braver, mais ne pas les craindre; ne point leur faire la loi, mais encore moins la recevoir d'elles. Etre fier sans arrogance, et songer qu'on commande à la nation la plus brave de l'univers, à une nation qui ressent profondément une insulte et ne pardonne jamais une humiliation; à une nation, enfin, qui murmure contre les sacrifices imposés par un caprice, mais qui trouve toujours la force de les supporter, quand il s'agit de soutenir son honneur.

On ne doit pas se laisser aller à une ambition qui soulèverait ses voisins; mais, après avoir examiné, avec sagesse, les véritables intérêts de la France, il faut déclarer hautement qu'on les soutiendra sans crainte comme sans présomption; décider quelles doivent être nos frontières et tenir à leurs limites une fois arrêtées; apporter un grand tact dans le choix de ses alliés, ne point consulter ses goûts ou bien ses préventions, mais s'en rapporter uniquement à l'intérêt du pays, et reconnaître enfin les malheurs et les humiliations qui ont été la suite et les conséquences de l'alliance anglaise.

Nommer, pour ambassadeurs, des hommes pris en dehors de toute intrigue, dignes, par leur caractère et leur position sociale, de représenter un si beau pays, et décidés à suivre exactement les instructions qui leur sont dictées.

Ne plus souffrir que les ambassadeurs étrangers s'initient en rien dans notre politique intérieure, et demander à l'instant même le rappel de celui qui se mêlerait de la moindre intrigue. Faire l'impossible, au moyen d'une expédition lointaine et par l'appât de grands avantages, pour purger la capitale et le pays d'individus toujours prêts à braver toutes les chances, à improviser des émeutes; inutiles au bien, incapables de vivre paisibles, et toujours agités par une ambition et des besoins sans modération.

Enfin, en dernière analyse, tout attendre de la sagesse de la France, de son intérêt bien entendu, comme de la réaction salutaire qui s'opère dans les esprits.

Si je puis espérer, monseigneur, que ces aperçus généraux, tracés par une main fidèle et dictés par un cœur dévoué, puissent vous

inspirer quelque confiance, mon espoir sera rempli ; convaincu, comme je le suis, que leur réalisation ne serait pas sans influence sur votre avenir comme sur le nôtre !

Le Vicomte de Larochefoucauld.

Sainte-Pélagie, ce 12 avril 1833.

1837.

RÉSUMÉ.

Est-il nécessaire, en terminant ces *Mémoires*, que j'explique de nouveau le but de leur publication?

Et d'abord, à ceux qui auraient pu croire que j'avais la prétention de parler ou de faire parler de moi, je n'ai rien à dire. Comment, en effet, l'homme qui se respecte, peut-il répondre, sinon par le silence, aux soupçons et aux attaques de la malveillance, de la prévention et du dénigrement?

Si j'avais eu cette arrière-pensée d'amour-

propre, pour la satisfaire, je m'y serais, sans doute, pris autrement : j'aurais écrit ma vie ; j'aurais ramené tous les événemens à moi ; je m'y serais donné une large part. Au contraire, j'ai exprès évité, presque entièrement, toute relation personnelle, et j'ai tâché de m'effacer sans cesse dans le récit des faits. — Assez donc sur ce sujet.

En publiant ces *Mémoires*, j'avais un but plus grand et meilleur.

Je voulais, au milieu des personnages et des événemens contemporains, lorsque les uns et les autres pouvaient s'élever encore pour me démentir, si je les eusse calomniés, je voulais, dis-je :

Dégager l'origine et les faits de la restauration d'une partie des accusations et des préjugés dont ils ont été l'objet ;

Montrer la *nationalité*, la dignité, la bienfaisance, le caractère tout français des princes de la maison de Bourbon : de la branche aînée, cela va sans dire ;

Mettre en relief la politique haute et nationale qu'ils ont constamment suivie et qui s'est manifestée : dans les actes extérieurs, par l'expédition d'Espagne, l'affranchissement

de la Grèce, la conquête d'Alger, les alliances profitables et respectées, l'inimitié de l'Angleterre et l'amitié de la Russie ; dans les actes intérieurs, par la formation de l'armée, la richesse des arsenaux, le bon ordre de la justice et des finances, la réduction des impôts, l'élévation de toutes les valeurs, la création, l'encouragement, la splendeur des monumens, des arts, de l'industrie; la probité de l'administration, l'immensité des charités et la prospérité publique ;

Des dangers de la fausse royauté et de la fausse liberté, je voulais faire ressortir les avantages de l'ancienne constitution française, telle que Louis XVI avait essayé de la rétablir, avec ses réelles immunités municipales et provinciales graduellement couronnées par l'universelle et libre élection des députés à des assemblées générales et périodiques;

Dévoiler toutes les illusions, tous les piéges, tous les abîmes renfermés à dessein, dans la charte de 1814, par les doctrinaires de l'époque; signaler toutes les menées dont les mêmes hommes ont sans cesse entouré les Bourbons, et toutes les trahisons qui se sont ourdies jusque sur les marches du trône ;

Flétrir le déplorable succès de ces trahisons en faisant voir ce que la France a dû subir, depuis sept ans, sous le régime de la révolution, de la centralisation et de la doctrine;

Puis, enfin, en baissant le diapason de l'histoire jusqu'au ton de la chronique, je désirais montrer et expliquer quelques personnes et quelques faits privés qui se sont trouvés plus ou moins liés aux événemens publics, et sur lesquels l'opinion avait été égarée.

Si tout ou partie de ces intentions, les seules que j'aie eues, ont été réalisées, je serai satisfait; car, ainsi, j'aurai pu être utile encore à la monarchie représentative, mon seul principe politique; aux Bourbons, *mes seules* souverains; et à la France, pour qui je donnerais, avec tant de bonheur, le reste de ma vie.

Dans une publication d'une nature, à tous égards, si délicate, je crois avoir respecté les convenances sociales autant que la vérité des faits. Toute mon attention s'y est portée, du moins, et le suffrage de quelques personnes vraiment honorables m'a rassuré sur ce point.

Tel a été le but de ces *Mémoires*. L'aurai-je atteint? Je le désire; et le succès matériel

qu'ils ont obtenu me permet, peut-être, de dire maintenant : je l'espère.

Le Vicomte de LAROCHEFOUCAULD.

P. S. Il sera facile de comprendre et d'apprécier les motifs qui m'ont empêché de traiter plus à fond les événemens des trois dernières années. Plusieurs écueils se présentaient à cet égard : quant aux faits politiques, tomber dans les redites des journaux, fatiguer ainsi le lecteur et se battre inutilement contre les lois de septembre ; quant aux faits particuliers, entretenir le public de circonstances qui ont péniblement traversé ma vie privée, et par conséquent me mettre *en scène,* ce que, je le dis encore, j'ai voulu toujours éviter à moins de nécessité contraire et absolue. Sur tout cela donc, j'ai cru devoir m'abstenir.

Mais je ne puis cependant terminer cet ouvrage, dans lequel on a pu me trouver sévère pour quelques personnes, sans m'écrier avec toute la France : HONNEUR A L'AMNISTIE ! Honneur au ministre qui a présidé à cette grande mesure, qui a rendu Saint-Germain-l'Auxerrois au culte catholique et rétabli les fleurs

de lys! Qu'il ose aborder la reforme électorale, et le pays lui devra une sincère reconnaissance, car toutes les opinions viendront, par là, se réconcilier dans les mêmes principes, et la France pourra bientôt recouvrer tout le bonheur qui s'est momentanément éloigné d'elle.

FIN DU CINQUIÈME ET DERNIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES.

TOME CINQUIÈME.

A.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

J.

K.

L.

M.

N.

O.

P.

R.

S.

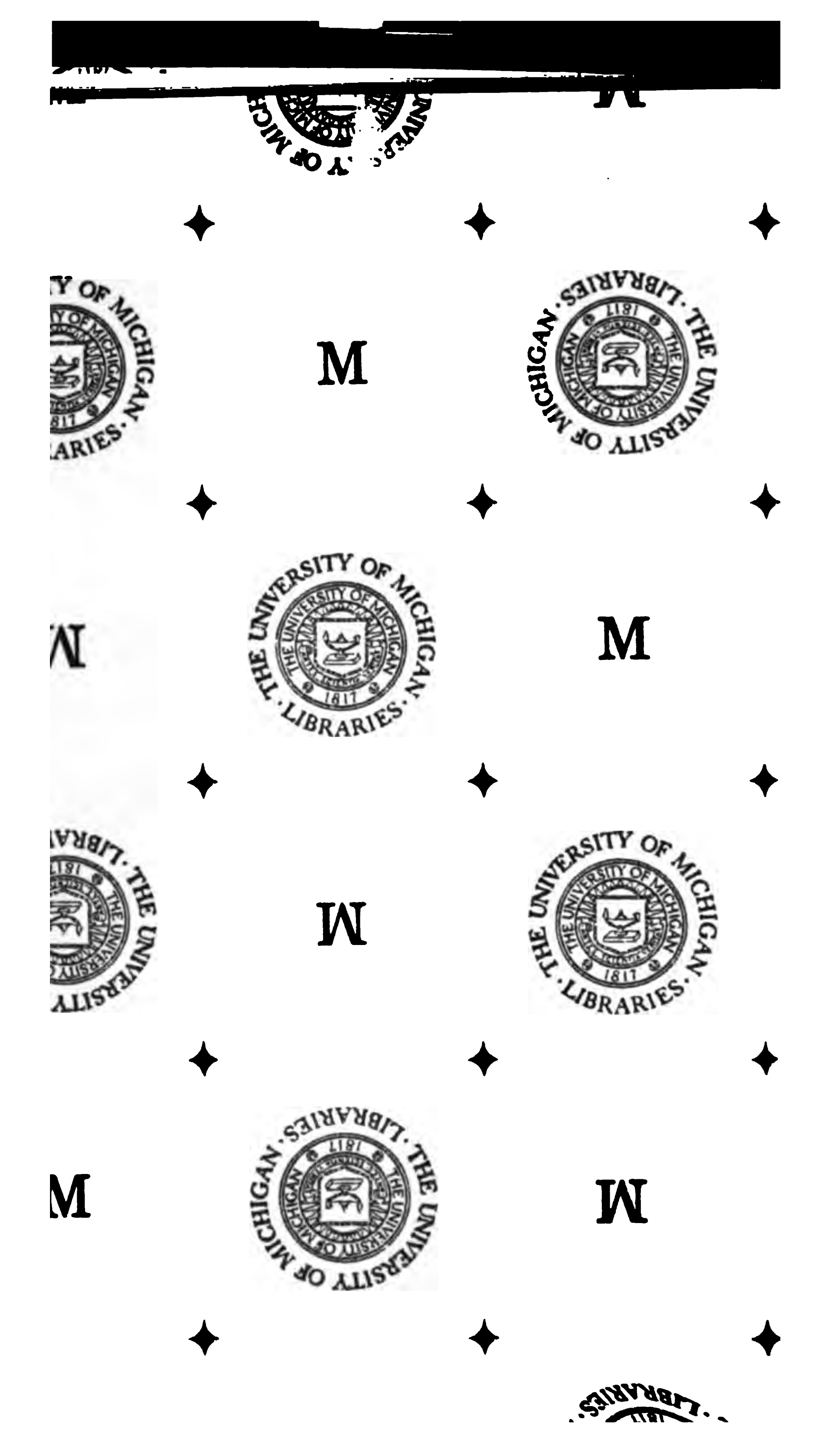
T.

V.

FIN DE LA TABLE DU CINQUIÈME ET DERNIER VOLUME.






THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES
1817
M


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 02676 57


THE UNIVERSITY OF MICHIG